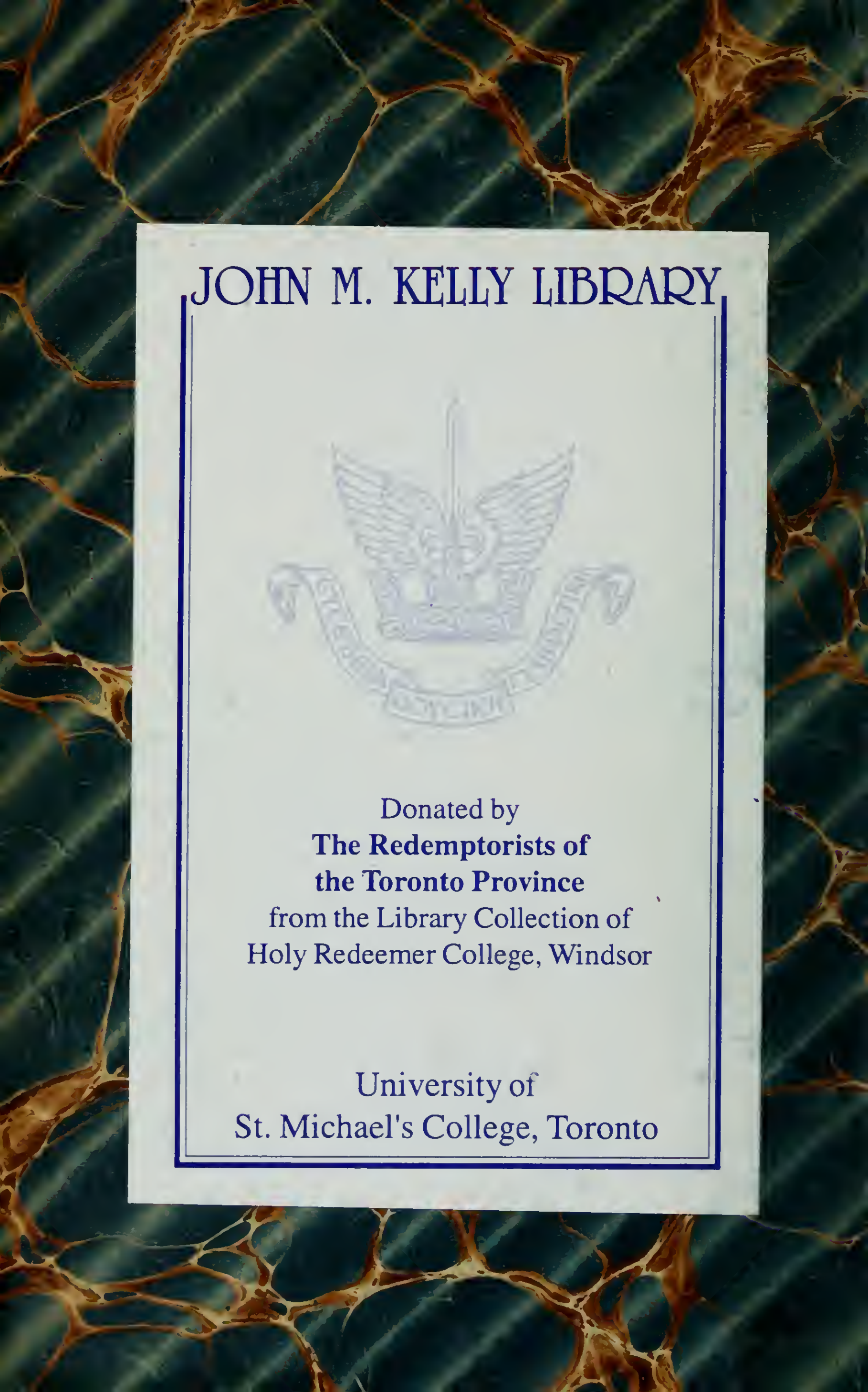
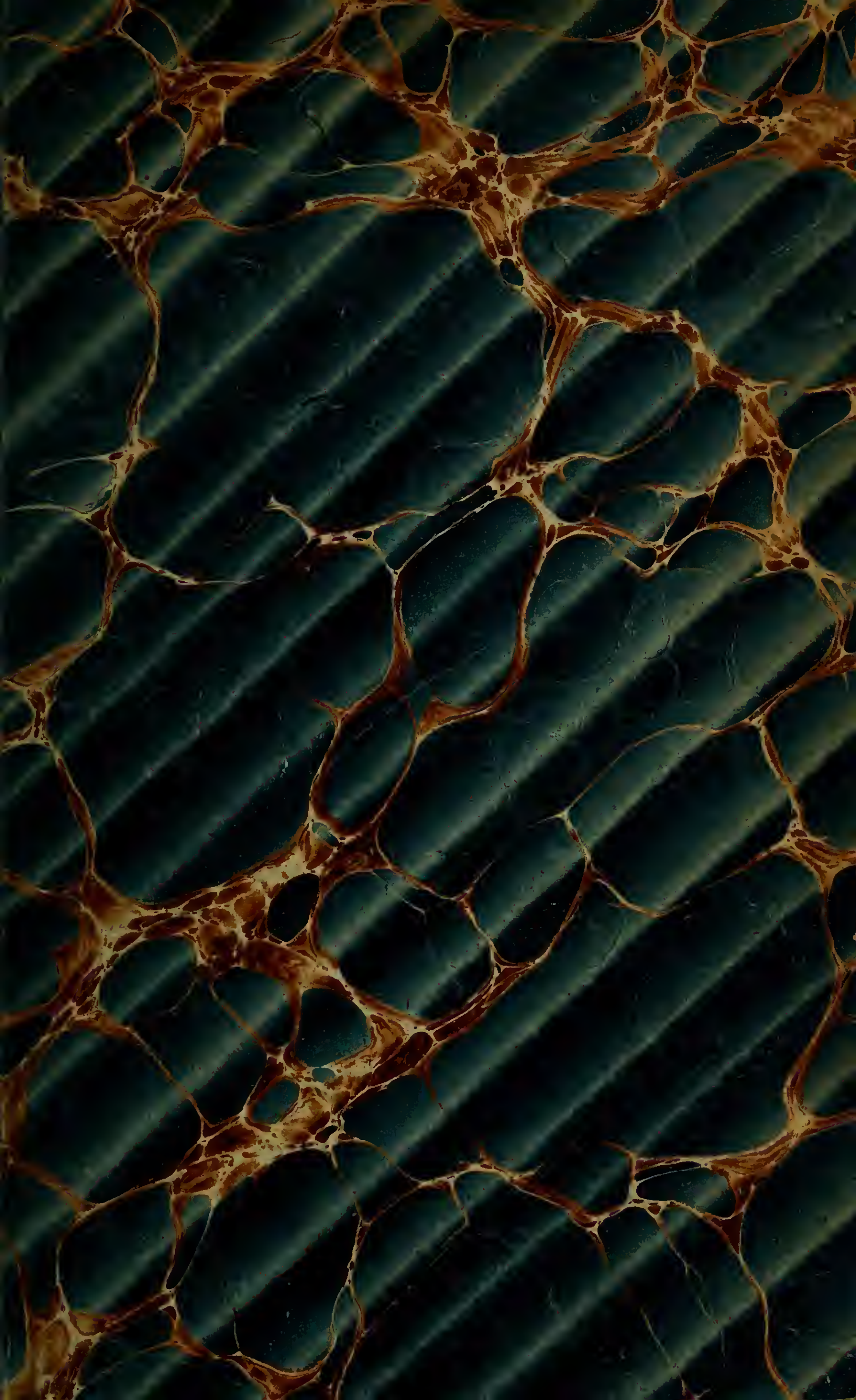

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04051 0612






UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY



ŒUVRES

DU BIENHEUREUX

LÉONARD DE PORT-MAURICE

DE L'ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS.



Laon. — Imprimerie et stéréot. H. de Coquet et G. Stenger.

ŒUVRES

DU BIENHEUREUX

LÉONARD DE PORT-MAURICE

DE L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS

TRADUITES DE L'ITALIEN EN FRANÇAIS

PAR M. CHARLES SAINTE-FOI

TOME TROISIEME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DELAMBRE, 9.

1869


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO

PANÉGYRIQUE DE SAINT JOSEPH.

Comme Joseph époux de Marie était juste.
(Evangile selon saint Matthieu, Ch. II.)

I. La sainte Eglise est si heureuse de célébrer les gloires de saint Joseph, et les honneurs que l'on rend partout à ce glorieux patriarche sont si grands, que si n'essayais aujourd'hui de chanter ses louanges, je ferais injure au saint, de même que je vous affligerais, et me ferais tort à moi-même. Je ferais injure au saint, en le privant de ces pieuses acclamations que lui donne toute l'Eglise. Je vous affligerais, en vous privant de cette joie que l'on éprouve à entendre les louanges d'une sainteté si privilégiée. Je me ferais tort à moi-même ; car si je ne lui offrais un pauvre discours, je vous donnerais le droit de penser, ou que je n'ai pas assez d'esprit pour le faire, ou assez de cœur pour le dire. Quant au cœur, oh ! je suis sûr de l'avoir ; car il y a longtemps que je

l'ai consacré à ce grand saint d'une manière toute spéciale, puisque c'est lui que j'ai choisi pour mon premier patron ; pour l'esprit, je confesse mon indigence, et je tremble d'aborder un sujet qu'il faudrait plutôt vénérer en silence, que de le traiter même avec éloquence et succès. N'ai-je pas en effet un juste motif de craindre ? Le sujet de ce discours est un juste, dont l'éternelle vérité a voulu faire elle-même l'éloge, en l'appelant *le juste* par excellence ; et cette seule parole renferme le plus beau panégyrique : *Joseph autem vir ejus, cum esset justus*. C'est un époux dont le mariage n'a rien de terrestre, et qui, par une merveille inouïe, présente à notre admiration une virginité conjugale, et un mariage virginal, saint et pur tout entier. *O conjugium cœleste, non terrenum !* s'écrie le saint abbé Robert. C'est un père qui a pour sujet le fils éternel de Dieu, et qui, selon le langage du docteur angélique, semble être un Dieu à l'égard de Dieu lui-même. Voyez combien sont justes mes craintes. Et cependant, ô providence du Très-Haut ! voici que sans m'en apercevoir, je trouve en trois points toute la division de mon discours. Joseph, considéré comme juste, comme époux et comme père : tels seront les trois points de ce discours, pour lequel je réclame votre bienveillante attention.

II. Plusieurs géomètres, afin de mesurer les corps dont les dimensions échappent à nos calculs, se servent, par une ingénieuse invention, de l'ombre qu'ils projettent. N'ayant point d'instrument pour mesurer la grandeur de ces masses énormes, ils considèrent l'ombre qu'elles projettent, et par l'étendue de celle-ci, ils connaissent leur élévation. J'aurai recours à un artifice semblable aujourd'hui ; et pour vous expliquer les admirables qualités du grand patriarche Joseph, je me

servirai de son ombre. Mais quelle peut être l'ombre d'une telle merveille de justice et de sainteté ? Il y a une figure prophétique qui exprime admirablement la grandeur de notre saint ; et selon saint Bernard, Joseph, fils du patriarche Jacob, est comme l'ombre qui figurait dans les siècles les plus reculés les sublimes prérogatives de l'époux de Marie. Vous vous rappelez le songe merveilleux où le premier Joseph vit prosternés à ses pieds le soleil, la lune et onze étoiles. Ce songe ne fut pas un de ceux que forme l'imagination vagabonde, pendant le sommeil, mais ce fut une vision extatique, formée par Dieu lui-même dans l'âme de Joseph, afin d'exprimer non-seulement l'élévation prochaine de ce jeune homme endormi, mais encore la grandeur future de son saint. Je vous laisse le soin de réfléchir à la fortune merveilleuse du premier Joseph, qui vit prosternés à ses pieds, non-seulement son père, sa mère et ses frères, mais encore toute l'Egypte, et je me sers de cette ombre pour mesurer la haute dignité du second. Grand Dieu ! qui pourra jamais arriver à la comprendre ? Croyez-vous que ce fut peu de choses pour lui de voir à ses pieds Jésus et Marie, comme des vassaux, avec les marques du respect le plus tendre ? C'est là ce qui me fait dire hardiment, qu'avant de devenir l'époux de Marie, il a fallu que Joseph fût déjà l'âme la plus grande qui ait jamais paru dans le monde après la sainte Vierge. Je ne parle point ici de cette grandeur dont s'enorgueillit l'ambitieux qui fait montre des titres les plus glorieux, pour s'attirer la vaine estime des hommes. Et pourtant, cette grandeur elle-même ne manqua point à notre saint ; et si vous considérez sa généalogie, vous verrez qu'il peut se vanter d'avoir pour ancètres quatorze rois, et autant de patriarches et conducteurs de peuples,

tous cependant moins grands que lui, malgré leurs sceptres et leurs couronnes. Noblesse si illustre, que remontant par tant de prophètes et de patriarches jusqu'au ciel, Joseph donna la noblesse temporelle au Verbe lui-même, selon la parole de saint Bernardin de Sienne. Et cependant, ce n'est pas là la grandeur dont il se glorifie ; et s'il est grand en lui-même, ce n'est pas parce qu'il le fut dans ses ancêtres. Son état de charpentier lui est aussi cher que le titre de prince, et le sceptre des rois n'est pas plus pour lui que le marteau de l'ouvrier. Sa grandeur lui vient surtout du nom glorieux de juste : c'est là le trésor qui lui plaît davantage ; car c'est pour cela qu'il sera admiré dans tous les siècles, et il portera gravé sur le front cet éloge qui résume toutes ses gloires : *Comme Joseph était juste.*

III. Si vous voulez connaître la grandeur de Joseph comme juste, analysez ce mot. Il exprime l'abrégé de toutes les vertus, et le sommaire de toutes les perfections chrétiennes. Le saint docteur Maxime nous dit la même chose : « Voulez-vous savoir pourquoi Joseph est appelé juste ? parce qu'il possédait la perfection de toutes les vertus. » Que peut-on dire de plus d'un homme, que de dire qu'il possède toutes les vertus dans un degré parfait ? N'est-ce pas là un éloge sublime ? Et qui pourrait se comparer en grandeur à celui qui l'a mérité ? Qu'Adam innocent se présente avec les animaux prosternés à ses pieds ; que Moïse apparaisse, commandant aux créatures avec sa baguette ; qu'Abraham se montre à nous avec sa postérité, comme un soleil au milieu des étoiles ; rappelez-vous Josué, arrêtant le soleil à sa voix ; Salomon, voyant les reines prosternées au pied de son trône ; et vous, thaumaturges, montrez-nous la nature

soumise à votre parole : mais sachez que toutes ces prérogatives si nobles ne peuvent vous égaler à Joseph ; car ces priviléges et ces vertus, qui vous ont été distribués par parties, Joseph les a possédés tous, et dans un degré parfait. Tombez donc à ses pieds, prophètes, patriarches, apôtres, martyrs, thaumaturges, vous tous, grands du ciel et de la terre, comme autrefois le soleil et la lune et les étoiles s'inclinèrent devant le premier Joseph pour l'honorer : *Vidi per somnium quasi solem et lunam, et stellas undecim adorare me.*

IV. Quelqu'un m'opposera peut-être cette parole de Notre-Seigneur : *Il n'a paru personne, parmi ceux qui sont nés d'une femme, plus grand que Jean-Baptiste.* Que Jean soit le plus grand de tous les hommes qui ne sont pas d'un ordre supérieur, je l'accorde ; mais quand il est question de quelqu'un, qui, à raison de sa dignité sublime, doit toujours être considéré comme exclus, à moins qu'il ne soit fait expressément mention de lui, cette objection est sans valeur. Or, c'est précisément le cas où se trouve saint Joseph, auquel, selon Suarez, on ne peut comparer aucun homme, parce qu'il était d'un ordre supérieur à tous les autres : *Unde eo fuit excellentior quo ad altiorem ordinem pertinuit Joseph ;* d'autant plus qu'il ne lui a manqué aucune des qualités qu'exigeait un poste si éminent. Je ne veux point prendre sur moi de fixer la hiérarchie des saints dans le ciel ; mais comme tous, j'en suis certain, reconnaissent volontiers la supériorité de notre saint, je puis dire, sans faire tort à aucun, qu'il a reçu à un degré plus élevé toutes les prérogatives qui ont été accordées à chacun d'eux. Dites donc que, si Jean-Baptiste fut sanctifié dans le sein de sa mère, il en fut de même pour Joseph, comme l'affirment beaucoup de docteurs, et entre au-

tres le chancelier Gerson, parce qu'il était convenable que Marie ayant été sainte en sa conception, Joseph le fût du moins dans sa naissance. Dites que, si Jean-Baptiste n'a jamais terni par la moindre tache son innocence, il en fut ainsi pour Joseph ; car c'est un principe incontestable, selon le docteur angélique, que moins un effet est éloigné de sa cause, plus il participe à ses qualités et à sa vertu. La chaleur est d'autant plus intense qu'elle est plus proche de son foyer ; la lumière est d'autant plus éclatante qu'elle est moins éloignée du soleil ; et pour citer ici les poètes, l'eau est d'autant plus pure qu'elle est plus voisine de sa source : *Purius ex ipso fonte petuntur aquæ.* Or, s'il en est ainsi, comment pouvez-vous croire que Joseph, tenant de si près, et par son office, et par l'affinité, à la source universelle de toute sainteté, y ait participé avec moins d'abondance que ceux qui en ont été plus éloignés. Ce n'est pas assez de dire qu'il fut aussi pur que Jean-Baptiste ; il faut dire encore que l'innocence et la sainteté l'accueillirent en quelque sorte à sa naissance, et l'élevèrent au-dessus de la terre jusqu'au ciel ; il faut dire que non-seulement aucun péché mortel ne souilla la pureté de cette belle âme, mais encore que le foyer de la concupiscence fut éteint chez lui, de sorte qu'aucun mouvement de sensualité ne put jamais s'élever en lui contre la raison, et qu'il ne fut point réduit à la triste nécessité de s'écrier avec saint Paul : *L'aiguillon de la chair m'a été donné.* Il faut dire qu'à sa mort il fut transporté au ciel en corps et en âme, par un privilége particulier, indiqué dans ces paroles des proverbes : *Omnes domestici ejus vestiti sunt duplicibus.* Des interprètes entendent par ce double vêtement la glorification de l'âme et du corps.

Orateurs sacrés, proclamez du haut de la chaire les vertus admirables de ce grand saint, et cette intégrité virginale, et cette ardente charité, et ces contemplations sublimes, et cette humilité profonde, et cette nature faite tout entière pour la gloire, et cette grâce pénétrant toute cette nature : *Natura versa est in virtutem, virtus in naturam*. Célébrez cette patience invincible dans la souffrance, cette obéissance si prompte, cette foi, cette constance, cette fidélité si parfaite ; car, quoique vous disiez, vos paroles seront toujours au-dessous de la vérité, puisque saint Bernard nous assure que Joseph fut le premier en toutes les vertus : « Je crois, nous dit-il, qu'il a été le plus pur et le plus chaste, le plus humble, le plus élevé dans la contemplation, que personne n'a aimé Dieu autant que lui, et n'a eu autant de sollicitude pour le salut des hommes. » Et qui pourrait en douter, puisque son nom signifie *filius accrescens ?* ce qui veut dire que les vertus, qui ont coutume de grandir les autres saints, ont été grandies, au contraire, par Joseph. C'est pour cela que les évangélistes, découvrant dans cet homme divin tant de mérites et de vertus, semblent ne plus savoir comment le traiter ; de sorte que, lorsqu'ils parlent de ces trois augustes personnages, Jésus, Marie, Joseph, ils confondent tellement les rangs, qu'ils placent tantôt l'un, tantôt l'autre au milieu. *Lève-toi, Joseph, prends l'enfant et sa mère*. Voilà Jésus au milieu de Joseph et de Marie. *Comme la mère de Jésus, Marie était fiancée à Joseph*. Ici Marie est entre Jésus et Joseph. *Ils trouvèrent Marie, Joseph, et l'enfant posé dans la crèche*. Voilà Joseph entre Jésus et Marie. Si le premier Joseph, en se voyant placé entre le soleil et la lune, se trouva enveloppé dans un abîme de lumière, présage de sa grandeur future, quelles splendeurs,

quelle gloire n'aura pas reçues Joseph, qui s'est trouvé tant de fois entre Jésus et Marie ? Honorez-le donc, car il est grand comme juste, ou plutôt il est juste, parce qu'il est grand dans la possession de toutes les vertus les plus éminentes. Pour moi, je veux le contempler comme époux de Marie, qualité qui le rend plus grand encore.

V. Si en considérant Joseph en celui qui fut comme son ombre, j'ai pu vous le peindre grand comme juste, je ne puis me servir de la même mesure pour vous expliquer sa dignité plus grande encore comme époux. Les couleurs les plus vives seraient trop pâles encore, pour relever la grandeur de notre saint, lorsqu'il reçut pour épouse celle qui parut dans le monde *comme l'aurore qui se lève,* et qui, croissant toujours de vertus en vertus, en fit une riche dot qu'elle apporta à Joseph son époux. Je veux donc, à la lumière de cette aurore du paradis, contempler l'heureux sort de Joseph, lequel en ces sacrées fiançailles devint pour ainsi dire plus grand que lui-même, en devenant l'époux de cette grande vierge, qui ne voulut d'autres conditions sur son contrat de mariage, sinon que son mari fut en tout semblable à elle, et dans la pureté des mœurs, et dans la pureté de l'âme. Et si le contrat a passé en quelque façon par les mains du Saint-Esprit lui-même, qui pourrait croire que la sainte Vierge n'ait pas été en cela exaucée, et que Joseph n'ait pas été enrichi de dons, de qualités et de vertus semblables en tout à celles de Marie sa fiancée ? « Dieu, dit saint Bernardin de Sienne, n'a pu unir à l'âme d'une si grande vierge qu'une opération et une vertu très-semblables à elle. » Que les évangélistes gardent le silence sur Joseph, peu m'importe ; qu'ils ne vous disent rien, comme ils pouvaient le faire, de ces

vertus, de ces prérogatives que Dieu lui donna : il suffit qu'ils nous le représentent comme époux de Marie : *Virum Mariæ, de qua natus est Jesus,* c'est-à-dire comme celui de tous les mortels qui ressemble le plus à l'œuvre la plus parfaite qui soit sortie des mains de Dieu, je veux parler de sa mère. « Car, dit saint Bernard, Joseph a été fait à la ressemblance de la Vierge son épouse. »

Virum Mariæ, époux de Marie, c'est-à-dire celui qui approcha de plus près de la créature la plus élevée. *Virum Mariæ,* époux de Marie, c'est-à-dire un même cœur, une même âme, avec ce cœur et cette âme qui porta le cœur et l'âme du fils de Dieu. *Virum Mariæ,* époux de Marie, c'est-à-dire le chef du monarque de l'univers, car *l'homme est le chef de la femme. Virum Mariæ,* époux de Marie, c'est-à-dire le maître de cette maîtresse incomparable, qui fut comprise, comme toutes les autres femmes, dans ce précepte de la Genèse : *Tu seras au pouvoir de l'homme tous les jours de ta vie,* et qui étant parfaite en tout le reste, le fut aussi dans le respect et la soumission qu'elle portait à son époux, *Virum Mariæ,* époux de Marie, c'est-à-dire de cette grande Reine, que les Dominations, les Principautés, les Chérubins et les Séraphins ambitionnent de servir, *Virum Mariæ,* époux de Marie : c'est assez, dit saint Bernard, vous dites tout en disant qu'il a été semblable à la Vierge son épouse, semblable pour les traits, pour le cœur, pour les dispositions, pour les habitudes, semblable en vertu et en sainteté. Si Marie fut l'aube qui annonça le divin soleil de justice, Joseph fut l'horizon illuminé par ces belles splendeurs. Dites donc que si comme juste il fut plus saint que tous les plus grands saints, il fut comme époux plus grand que tous les

anges, et qu'hormis la sainte Vierge, il vit à ses pieds toute autre sainteté créé.

VI. Si vous ne me croyez pas, suivez-moi jusqu'à la chambre de cette vierge très-pure, le type de la modestie, et qui devrait servir d'exemplaire vivant à toutes les autres vierges. Voyez-vous quelqu'un lui parler seul dans l'intimité. C'est un ange du ciel. La vierge rougit et se trouble : *Turbata est in sermone ejus, et cogitabat.* Comment ? Marie se trouble devant un habitant du ciel : qui sera donc assez heureux pour ne point effaroucher une telle modestie ? Ce sera Joseph. Non-seulement elle l'accepte pour époux, mais elle l'agrée comme compagnon, et à la maison, et dans les voyages, et dans la solitude ; non-seulement elle ne se trouble point en sa présence, mais elle ne fit aucune difficulté de le prendre pour époux. Chose étonnante, elle tremble en la présence d'un ange, et elle accepte sans hésiter la compagnie d'un homme ! Dire qu'en cette circonstance Marie fut en quelque sorte inférieure à elle-même, ce serait un sacrilége : il faut donc dire que Joseph fut pour elle plus qu'un ange. Oui, Joseph fut plus qu'un ange pour Marie ; et si vous voulez vous en tenir à l'Evangile, considérez ce que dit la loi ; elle dit que celui qui épouse une reine devient roi lui-même, celui qui donne sa main à une reine prend en sa main le sceptre royal ; au moment où il lui met l'anneau au doigt, il reçoit d'elle la couronne ; et fut-il un simple pâtre, il entre aussitôt dans tous les honneurs dus à un roi, et il est respecté comme tel. Or, je tire de là un argument sans réplique. Marie est la reine des saints et des anges : Joseph est l'époux de Marie ; donc il est d'après la loi roi des saints et des anges. Si vous honorez souvent la sainte Vierge, en lui disant : *Reine des*

saints; reine des anges, priez pour nous, vous devez honorer de la même manière saint Joseph, et lui dire aussi : *Roi des saints, roi des anges, priez pour nous.* Ce qui montre bien que Joseph était en effet supérieur à tous les anges, ce sont les fréquents messages qu'il reçut du ciel par leur entremise. Dieu lui envoie un ange pour lui confier le mystère de l'incarnation : *Ce qui est né en elle est du Saint-Esprit.* Dieu lui envoie un ange pour lui confier le mystère de la rédemption : *Il sauvera son peuple de leurs péchés.* Il lui envoie un ange, lorsque Joseph s'inquiéta de l'état où il voit Marie son épouse. Il lui envoie un ange, lorsqu'il faut donner un nom au divin enfant. Il lui envoie un ange lorsque celui-ci est menacé de la persécution d'Hérode. Il lui envoie un ange, lorsqu'il doit retourner de l'Egypte. Il lui envoie un ange, lorsqu'il doit se réfugier de nouveau en Galilée, dans la crainte du roi Archelaüs. Voyez comme les affaires secrètes que ce grand homme avait à traiter avec l'auguste sénat de la sainte Trinité mettent continuellement en mouvement les anges du ciel. Et c'est là ce que veulent nous faire entendre ces paroles qui se retrouvent continuellement dans le texte sacré : *L'ange apparut en secret à Joseph.* Dites-moi maintenant si le titre de roi des anges ne lui convient pas, et si l'on ne peut pas dire qu'en sa qualité d'époux de Marie, il fut plus grand que les anges les plus élevés dans le ciel.

VII. La plus noble prérogative de Joseph, comme époux de Marie, c'est qu'à ce titre, il est considéré et honoré comme le chef de cette sainte famille, laquelle ne fut ni toute humaine, ni toute divine, et qu'un auteur n'a pas craint d'appeler à cause de cela famille hypostatique et trinité terrestre. Je voudrais, vous dirai-je

avec le pieux Gerson, être assez éloquent pour vous dépeindre ici cette admirable trinité de Jésus, Joseph et Marie. C'est par Joseph, époux de Marie, que s'est formée ici-bas cette image de la sainte Trinité. De même, en effet, que là-haut dans le ciel, le Père engendre le Fils sans mère, que du Père et du Fils procède le Saint-Esprit, et qu'aucune autre personne ne procède de celui-ci, ainsi Marie conçut ici-bas Jésus sans père ; Jésus et Marie donnèrent à Joseph la qualité d'époux et de père, et Joseph ne fut ni le vrai père de l'un, ni l'époux charnel de l'autre. Et pour mieux comprendre les admirables dispositions de la divine sagesse, réfléchissez à ces trois noms : Jésus, Marie, Joseph, et vous verrez que chacun d'eux porte avec lui comme une esquisse de la sainte Trinité. Tous les trois, en effet, sont composés de cinq lettres, trois voyelles et deux consonnes : les trois voyelles peuvent indiquer la trinité des personnes en Dieu, et les deux consonnes l'union des deux personnes en Jésus-Christ. Ce sont là autant de motifs qui doivent porter nos cœurs à remercier la souveraine bonté de Dieu, qui ayant placé Joseph à la tête de cette trinité terrestre, nous donne le droit de conclure que s'il a été grand comme juste, il a été plus grand encore comme époux. Honorez donc souvent cette trinité qui fut visible pour nous sur la terre, Jésus, Joseph et Marie. Gravez en vos cœurs, en lettres d'or, ces trois noms célestes, prononcez-les souvent, écrivez-les partout : Jésus, Joseph et Marie, que ce soient là les premières paroles que vous enseigniez à vos enfants. Répétez plusieurs fois par jour ces noms sacrés, pendant votre vie, et qu'ils soient encore sur vos lèvres au moment où vous expirerez. Si Joseph fut grand comme juste, il fut plus grand encore comme chef de la sainte

famille, et ce qui met enfin le comble à sa gloire, c'est sa grandeur comme père.

VIII. Si, pour vous expliquer la dignité de Joseph comme juste et comme époux, je l'ai considéré jusqu'ici dans ses rapports avec le premier Joseph, qui fut son ombre et sa figure, et avec Marie, aurore radieuse du monde ; pour vous le montrer plus grand encore comme père, je le considérerai dans ses rapports avec le divin soleil de justice ; car c'est ainsi que s'appelle celui dont Joseph fut le père. *N'est-ce pas là le fils de cet ouvrier ?* disaient les Juifs à propos de Jésus. Oui, répond saint Pierre Chrysologue, c'est le fils d'un ouvrier, mais de quel ouvrier ? De celui qui a bâti le monde, non avec le marteau, mais par un ordre de sa volonté ; qui a combiné les éléments, non par un effort de génie, mais par un simple commandement ; qui a illuminé le soleil, non avec un feu terrestre, mais par une chaleur supérieure ; d'un ouvrier en un mot, dont la parole a tout créé de rien. Vous avez raison, saint docteur ; car Jésus est en effet le fils du grand ouvrier qui a fabriqué l'univers. Mais permettez que pour la gloire de Joseph, on dise aussi qu'il est le fils de ce pauvre artisan, qui dans son petit atelier manie la scie et le rabot ; et puisque la sainte Vierge elle-même donne à Joseph ce beau titre de père de Jésus, lorsqu'elle dit à celui-ci : *Votre père et moi*, titre qui lui convient d'ailleurs, puisque Jésus est le fruit de Marie, qui appartient tout entière à Joseph, dites donc aussi qu'il est le fils de ce pauvre artisan, et qu'en cette qualité il lui est soumis, et qu'il est le compagnon de ses travaux. Oh ! quelle merveille, rien que d'y penser !

Jésus aida cet artisan à travailler le bois, comme il aida le Créateur à fabriquer ce monde. *Quand il prépa-*

rait les cieux, j'étais là, c'est la sagesse incréée du fils de Dieu qui parle ainsi d'elle-même. Quand mon père se préparait à créer le monde, j'étais là, je lui en représentais l'idée dans cette intelligence infinie : *Quand il étendait les cieux en sphères, quand il posait des bornes à la mer, quand il suspendait en haut les nuages, j'étais avec lui arrangeant toute chose, cum eo eram cuncta componens.* La même sagesse incarnée peut dire d'elle aussi : Quand Joseph, mon père, entrait dans son atelier pour travailler, j'étais avec lui : *Cum eo eram cuncta componens.* Quand il coupait et façonnait le bois avec la hache, j'étais avec lui, *cum eo eram.* Quand il le travaillait, j'étais avec lui arrangeant toute chose ; comme lui je mettais la main au rabot ; comme lui je répandais mes sueurs. O merveilleuse dignité de Joseph ! s'écrie Gerson. Sublime grandeur, qui nous fait apparaître Joseph comme l'émule de Dieu lui-même ! Un pauvre charpentier travaillant son bois, l'émule de celui qui a créé le monde ! Que voulez-vous de plus pour proclamer Joseph, le plus grand de tous les hommes, comme père, si Dieu lui-même ne peut faire un père plus grand que celui qui a un Dieu pour fils ? « Il y a trois choses, dit le docteur angélique, qui sont si grandes, que Dieu ne peut en faire de plus grandes ; à savoir : l'humanité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à cause de son union hypostatique avec le Verbe ; la gloire des élus, dans son genre, à cause de son objet principal, qui est l'essence finie de Dieu ; et la mère incomparable de Dieu, dont il a été dit : *Majorem quam matrem Dei non potest facere Deus.* Vous pouvez ajouter, à la gloire de Joseph, que Dieu ne peut faire un père plus grand que celui qui a Dieu pour fils. Il est donc vrai que si Joseph fut grand comme juste

plus grand encore comme époux, il fut très-grand comme père.

IX. Mais, me direz-vous, Joseph n'était pas le véritable père de Notre-Seigneur ; il le paraissait sans l'être, il en avait le titre sans la dignité « — Je m'étonne, répond saint Jean Damascène, qu'on ose faire cette objection : Joseph eut non-seulement le nom de père, mais il en eut encore la chose, autant que l'homme peut l'avoir. » Ce n'est pas la génération seule qui constitue la paternité, mais c'est encore l'autorité et les soins du gouvernement. Il est vrai que Joseph n'eut aucune part à la production de Jésus-Christ, mais il eut pour lui les soins, la providence et l'autorité d'un père. Est-il une seule des fonctions du meilleur des pères qui n'ait été glorieusement exercée par ce serviteur fidèle et prudent, que le Seigneur proposa au gouvernement de sa famille ? N'est-ce pas Joseph qui recueillit l'enfant Jésus, et le coucha sur la paille dans la crèche ? N'est-ce pas Joseph qui empourpra du sang le plus précieux le couteau de la circoncision, lorsqu'il circoncit Jésus ? car c'était aux pères, comme on le sait, qu'il appartenait de conférer ce sacrement à leurs enfants. N'est-ce pas Joseph qui le sauva des fureurs d'Hérode, son persécuteur ? N'est-ce pas lui qui lui fournit pendant trente années, du travail de ses mains et à la sueur de son front, la nourriture, le vêtement et le logement ? Combien de fois les bras de Joseph ne servirent-ils pas de berceau à l'enfant Jésus ! Que de tendres baisers il lui prodigua, que de fois il lui donna à manger de sa main, l'habilla, lui apprit à parler et à travailler ! Que de fois, lorsque ce divin enfant fut devenu plus grand Joseph se reposa sur son cœur ! Or, si Joseph a été un père si tendre pour Jésus, que dut être Jésus pour

Joseph ? Ne doutons pas qu'il n'ait été pour lui le meilleur des fils, qu'il ne lui ait été soumis, obéissant et respectueux, en toute chose, comme à son père ? Toits, murs heureux, qui avez renfermé dans votre sein cette famille incomparable, et qui avez été témoins de ses travaux, de ses repos, des célestes entretiens qui eurent lieu entre Jésus et Joseph, dites-nous combien de fois celui-ci, pour s'encourager au travail, répétait le doux nom de son Jésus : et Jésus alors accourait à lui avec respect, comme s'il l'eût appelé, et le visage empreint d'une joie céleste, lui disait : Me voici, mon père, que voulez-vous ? Et Joseph, dont l'humilité fut si profonde que les évangélistes ne rapportent pas une seule parole de lui, Joseph, il me semble, devait parfois répondre au divin enfant : Allons, mon fils, aidez-moi à travailler. Il me semble voir Jésus aidant Joseph. Il me semble entendre celui-ci dire au premier : Mon fils, où est le rabot ? Et Jésus apporte le rabot ; nettoyons l'atelier, et Jésus prend le balai avec tant de modestie et tant de grâce, que les habitants de Nazareth accouraient quelquefois pour le voir travailler. Mais ils n'étaient pas les seuls à venir ; tous les prophètes s'y trouvaient avec eux. O heureux Joseph ! s'écrie Isaïe, cet enfant qui travaille avec toi, et t'appelle son père, c'est *le prince de la paix, l'ange du grand conseil*. Celui que tu reconnais pour ton fils, dit Michée, c'est ce grand personnage, *dont l'origine date des jours de l'éternité*. Je le reconnais aussi moi, dit le prophète royal, cet enfant qui t'appelle son père, est celui *à qui appartient la terre et tout ce qu'elle renferme*. L'Apôtre prouve le domaine de Jésus-Christ sur toutes les créatures par le nom de fils que Dieu lui donna : *Il est d'autant plus élevé au-dessus des anges, qu'il a reçu en héritage un*

nom plus sublime. Quel est celui d'entre les anges, en effet, à qui Dieu ait dit : Tu es mon fils ? On peut prouver de la même manière la supériorité de Joseph sur tous les saints, sur tous les anges, par le nom de père que Dieu lui a donné. Quel est, en effet, parmi les anges celui à qui il ait dit : tu es mon père? Si Dieu, devant le ciel tout entier, l'appelle son père et l'honore comme tel, jugez par là si comme père il n'a pas une grandeur incomparable.

X. Pour nous convaincre qu'il fut grand comme juste, plus grand comme époux, très-grand comme père, considérons-le rendant son âme à son créateur, entre les bras de Jésus et de Marie. Le voyez-vous étendu sur un pauvre grabat, Jésus d'un côté, Marie de l'autre, entouré d'une multitude infinie d'anges, d'archanges, de séraphins prêts à recevoir sa sainte âme. Qui pourra nous dire avec quelle tendresse Joseph, à ce moment suprême, dit un dernier adieu à Jésus et à Marie? Quelles actions de grâce, quelles protestations, quelles excuses de la part de ce saint vieillard? Les yeux parlent, le cœur parle, la langue seule se tait; mais son silence parle encore. Tantôt il regarde Marie, et Marie le regarde à son tour; tantôt il se tourne vers Jésus, qui répond à son regard par un regard non moins affectueux. Il prend la main du divin enfant, la baise, la baigne de ses larmes. Il lui dit avec le cœur : Mon fils, mon fils bien-aimé, je vous recommande mon âme ; et posant la main de Jésus sur son cœur, il se fond d'amour. Ah! Joseph, si vous ne laissez pas la main de celui qui est la vie, vous ne pouvez mourir. Oh! qu'il est doux de mourir en tenant la main de Jésus. L'âme se détache, elle quitte le corps ; mais à peine sortie, à la vue de Jésus et de Marie, elle re-

tourne. — Je vous le répète, saint vieillard, si vous ne fermez les yeux à la vie, vous ne pouvez mourir. Et vous, ô divin Jésus, permettez à Joseph de mourir ; car autrement son âme ne partira pas d'ici. Jésus lève sa main divine, il bénit et embrasse son père, et Joseph expire parmi les baisers et les embrassements de Jésus. Sainte âme, allez maintenant, la place réservée à votre sublime vérité vous attend. Marie sera à la droite de Jésus, et vous à la gauche ; car c'est ainsi que mérite d'être honoré celui qui fut grand comme juste, plus grand comme époux, et très-grand comme père.

SECONDE PARTIE.

XI. Thérèse, cette âme séraphique, fut si dévote envers notre saint patriarche, que, désirant le voir honoré par tous, elle proteste qu'elle a obtenu toutes les grâces qu'elle a demandées par son intercession. Elle exhorte tous les hommes à éprouver la bienveillance extrême de ce grand saint, en recourant à lui dans leurs nécessités temporelles et spirituelles, assurant que de même qu'il est le plus grand de tous les saints dans la gloire, il est aussi celui dont l'intercession est la plus puissante. Dieu a voulu, en effet, que les hommes de tout état et de toute condition eussent quelque chose de commun avec saint Joseph, afin qu'ils eussent tous une confiance particulière en lui, et que tous eussent recours à lui comme à leur avocat spécial. Dans la maison de Marie et de Jésus, les autres demandent, et Joseph commande, les autres saints prient, et Joseph ordonne, et en ordonnant il obtient ce qu'il veut. Aussi les religieux de tous les ordres doivent-ils avoir une grande dévotion envers saint Joseph, et le reconnaître pour leur fondateur ; car, suivant l'opinion d'un grand nombre, il est le premier qui ait fait les saints vœux. Prêtres, à la tête de votre hiérarchie, vous trouvez saint Joseph, le premier qui ait administré le patrimoine de

Jésus-Christ, et vous êtes par conséquent obligés à une dévotion toute particulière envers lui. Séculiers, vous pouvez aussi le compter parmi les vôtres ; il a vécu vierge, il est vrai, mais marié, et hors du temple, quoique sa maison fût un sanctuaire. Les nobles et les grands doivent être dévots envers saint Joseph, car il fut de sang royal et illustre. Et vous, homme du peuple, artisans, pauvres et indigents, vous devez avoir confiance en saint Joseph, qui vécut comme vous dans un atelier, et gagna sa vie de son travail et à la sueur de son front. Tous, en un mot, vivants et morts, doivent espérer en saint Joseph, qui vécut et mourut avec celui qui est la vie. Saint Joseph est l'avocat de tous les chrétiens. Bien plus, les infidèles et les barbares doivent avoir quelque confiance en lui ; car il les protégea d'une manière spéciale au temps de son glorieux exil. Celui-là est pire qu'un infidèle et un barbare, qui n'est pas dévot envers saint Joseph. Efforçons-nous donc, par une sainte émulation, de l'aimer et de l'honorer avec ferveur.

XII. Bénie soit à jamais la mémoire de Cosme III, qui vécut et mourut si dévot envers notre saint patriarche, que non-seulement il lui consacra ses affections les plus tendres, mais voulut encore sur la fin de sa vie lui consacrer la chose la plus chère qu'il eût au monde, à savoir son amour pour ses sujets. Otant donc la couronne de sa tête, il la mit sur celle de saint Joseph, l'instituant souverain de toute la Toscane ; et par cet acte héroïque il engagea le saint à regarder ses peuples comme ses sujets, et obligea ceux-ci à reconnaître Joseph comme leur prince. Ah ! si tous les souverains en faisaient autant ! quel beau règne que celui qui serait ainsi sous la protection de saint Joseph ! Que les peu-

ples seraient heureux d'avoir un tel protecteur ! Et vous, chefs de famille, remettez vos domestiques entre les mains de notre saint, recourez à lui dans vos afflictions, vos troubles et vos traverses. Mettez sous sa protection vos fils, toute votre famille, et elle sera bien gardée. Prenons-le tous pour avocat, soyons reconnaissants et dévots envers lui, et assurons-nous sa protection pour le jour de notre mort. Qu'il est doux de mourir assisté par lui ! Nous devons lui demander une seule grâce, à savoir, une sainte mort et le paradis. Réjouissez-vous donc, âmes dévotes envers saint Joseph, car le paradis vous est assuré : l'échelle qui y conduit n'a que trois degrés, Jésus, Joseph et Marie. Voici comment on monte et l'on descend par cette échelle : nos suppliques sont d'abord remises à saint Joseph, qui les présente à Marie, et Marie les donne à Jésus ; puis en descendant, les rescrits sont donnés par Jésus à Marie, qui les remet à Joseph. Si Jésus fait tant pour Marie, c'est qu'il est son fils. Si Marie obtient tant de Jésus, c'est qu'elle est sa mère; et si Joseph a tant de pouvoir, c'est qu'il est juste, c'est qu'il est l'époux de Marie, c'est qu'il est le père de Jésus. Amen.

ASPIRATIONS

EN L'HONNEUR DU TRÈS SAINT-SACREMENT.

PREMIÈRE ASPIRATION.

1. Grand sacrement! sacrement d'amour, sacrement de vie, aimant qui attire nos cœurs! Voici, mes frères, le but de toutes nos affections, de tous nos désirs; aussi je veux essayer de graver en vos cœurs, pendant cette mission, une tendre dévotion à l'adorable sacrement de nos autels. Mais que vous dirai-je en ce jour, où je vous parle pour la première fois de Jésus dans le sacrement de son amour? Je vous dirai : trouvez-moi quelqu'un sur la terre, qui ait autant fait pour vous, et qui vous ait aimés autant que Notre-Seigneur Jésus-Christ; et je vous permets alors de laisser Jésus de côté. Mais où trouverez-vous un tel ami? Nulle part, mes frères, nulle part : notre unique, notre véritable

ami, c'est Jésus. Il nous a aimés du fond du cœur, puisqu'il nous a donné en un seul don tout ce qu'il pouvait nous donner, en nous donnant, à la stupéfaction des anges eux-mêmes, son âme, son corps, son sang, son cœur, sa divinité et sa vie. En un mot, il nous a rendus maîtres de tout ce qu'il est, de tout ce qu'il a, et s'est fait tout nôtre ; de sorte que chacun de nous peut dire avec vérité : ce Jésus que j'adore sur cet autel est tout à moi. A moi est son corps très-précieux, à moi est son âme très-pure ; à moi est son adorable divinité ; il est à moi tout entier. Mais vous, pécheur, êtes-vous tout à Jésus.

II. Il apparut un jour à sainte Thérèse, sous la forme d'un enfant gracieux, et lui dit : Qui êtes-vous ? Comment vous appelez-vous ? — Je m'appelle Thérèse de Jésus, lui répondit la sainte. — Et moi, je m'appelle Jésus de Thérèse, lui répondit l'enfant ; puis il disparut. Aimable jeu d'une tendre affection, qui fit fondre d'amour cette âme séraphique. Ce que Jésus a voulu en ce divin sacrement, c'est de nous y ouvrir une école pour nous apprendre à l'aimer. Il veut que nous l'appelions, non-seulement Seigneur, mais encore maître. *Dominus et Magister*. Comme maître, il nous enseigne la science de la vérité, et l'horreur des séductions du siècle ; il nous apprend l'art de la véritable dévotion, et le moyen de nous unir à son cœur sacré : il nous apprend à désirer la vie éternelle, et comment nous devons l'aimer parfaitement ici-bas pour l'aimer éternellement dans le ciel, et pour être tout à lui dans le temps et dans l'éternité. Mais vous, pécheur, vous avez été jusqu'ici à cette école, comme les bancs et les siéges, qui n'apprennent rien ; car, bien loin d'être tout entier à Jésus, vous avez été tout au démon. Réveillez-vous

donc aujourd'hui, et pour apprendre à être tout à Jésus, écoutez ce qui arriva à cette jeune fille, française d'origine, qui, s'entretenant un jour devant le saint sacrement, avec un vif désir d'aimer Jésus, le vit apparaître devant elle sous une forme sensible. « Me voici, ma fille, lui dit-il, je suis venu vous apprendre à m'aimer : m'aimez-vous sincèrement? — Oui, mon doux Jésus, je vous aime de tout mon cœur. - Vous ne parlez pas du fond du cœur, lui dit Jésus. — Ah ! mon souverain bien ! je vous le dis du fond du cœur, je vous aime. — Mais vous ne le dites pas encore comme je voudrais. » Cette disciple fervente de Notre-Seigneur excitant alors en son âme les sentiments les plus vifs et les plus tendres, les yeux fixés sur son unique bien, et le visage enflammé, s'écria : « Jésus, Jésus, Jésus, je vous aime, je vous aime, je vous aime ; » et la force de son amour fut telle que son cœur se brisa dans sa poitrine, et elle tomba morte aux pieds de Jésus, qui emporta cette sainte âme au ciel.

III. Ah ! mes frères, tournons-nous tous vers l'auguste sacrement de l'autel, et commençons cette mission par un acte très-ardent d'amour de Dieu. Afin d'être à Jésus, disons-lui, la main sur le cœur : Mon doux Jésus, Jésus mon bien, Jésus ma vie, Jésus de mon âme, je vous aime, je vous aime, je vous aime de tout mon cœur. Ah ! notre amour est trop faible ; afin de suppléer à ce qui lui manque, je ferai à Notre-Seigneur une protestation, au nom de tous ceux qui m'écoutent, et lui dirai de cœur plus encore que de bouche : Aimable et bon Jésus, je veux vous aimer avec l'amour dont vous ont aimé, vous aiment et vous aimeront pendant toute l'éternité, tous vos anges, tous vos saints, et la reine des saints elle-même, Marie immaculée. Si cela

ne suffit pas encore pour vous aimer dignement, je veux vous aimer avec cet amour dont vous vous aimez vous-même, ou plutôt avec celui dont votre divin père vous aime. Je vous proteste que je veux être tout à vous, dans le temps et dans l'éternité; que vous seul serez toutes mes délices, toute ma consolation, en ce divin sacrement. Vous seul serez désormais pour toujours mon héritage, mon Dieu, mon tout : *Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum.*

Je vous suggèrerai tous les soirs quelque dévotion particulière en l'honneur du très-Saint-Sacrement. Je vous conseille aujourd'hui de visiter chaque jour une église afin de l'y adorer.

SECONDE ASPIRATION.

I. Pureté, pureté, pureté, criait sainte Marie-Magdeleine de Pazzi à ses religieuses, toutes les fois qu'elles se préparaient à recevoir la sainte communion. Pureté de corps, pureté d'âme, pureté de cœur, pour recevoir le Dieu de pureté. Je vous dis la même chose, mes frères : soyez purs, si vous voulez recevoir le roi des âmes pures ; soyez purs, si vous voulez donner asile en votre cœur au roi des vierges. Pureté, pureté, pureté, sans quoi, au lieu de devenir saints, vous deviendrez sacriléges ; au lieu de croître dans la grâce de Dieu, vous encourrez de plus en plus sa disgrâce. Savez-vous ce que vous faites, lorsque vous recevez Dieu dans un cœur souillé du péché mortel ? Vous forcez Jésus à habiter ensemble avec le démon, bien plus à se tenir sous les pieds du démon ; car, lorsque vous avez le péché dans l'âme, le démon en est le maître ; il y est comme sur son trône, et en recevant Jésus en cet état, vous le forcez à se tenir sous ses pieds, vous le reléguez dans un coin de votre cœur, comme un étranger inconnu, et que l'on méprise. Foudres de la justice divine, où êtes-vous ? Que ne vengez-vous l'outrage fait au Dieu de majesté ? Il ne mérite aucune compassion, celui qui

reçoit Dieu en état de péché mortel. Quel crime ! Un Dieu aux pieds du démon !

II. Si un homme bien né descendait chez vous, et vous demandait à loger pour une nuit, auriez-vous le cœur de le mettre à dormir dans le lit d'un lépreux couvert de plaies et de pus ? Oserez-vous donc communier en péché mortel, et mettre sous les pieds du démon votre Sauveur et votre Dieu ? Sainte Marguerite de Cortone, assistant à la messe, vit à l'élévation l'enfant Jésus entre les mains du prêtre ; mais ses mains étaient horribles, et plus noires que le charbon ; il ressemblait en un mot à un démon. La sainte entendit le divin enfant lui dire d'un ton plaintif : « Vois, Marguerite, comment me traite ce misérable prêtre, ainsi que tant de chrétiens qui me reçoivent en état de péché mortel. » Ah ! mon bon Jésus, je sais qu'ils vous traitent indignement, en vous forçant à vivre en compagnie du démon ! N'y a-t-il ici aucun de ces pécheurs sacriléges ? S'il y en avait un seul, qu'il sache qu'il mérite mille enfers ; et malheur à lui, si dans cette sainte mission, il n'embrasse une fervente pénitence.

III. Mais je m'aperçois que ces pécheurs ont le cœur trop endurci, et qu'ils ne sont pas disposés à pleurer leur crime exécrable. Faisons-le donc pour eux, et prosternés devant le très-Saint-Sacrement, demandons pardon à Jésus de tant de sacriléges qui se commettent dans l'église de Dieu. Ah ! Seigneur, que de fois vos enfants, bien plus, vos ministres eux-mêmes, profanent vos temples et vos autels ! que d'horribles sacriléges se commettent partout ! Quel excès de miséricorde en vous, pour pardonner d'aussi grands crimes ! *Parce Domine parce !* Pardonnez, Seigneur, pardonnez ! Nous voici à vos pieds, affligés et contrits, prêts à détester tous nos

péchés, mais particulièrement ceux que nous avons commis contre le sacrement de votre amour. O bonté, majesté, beauté infinie! comment avons-nous osé vous offenser étant aussi obligés que nous le sommes à vous aimer. Pardon, mon bon Jésus, pardon! Mais comment satisferons-nous à la justice divine pour d'aussi grands péchés? Saint Jean Chrysostôme dit que la bouche du chrétien qui communie se remplit de feu. Ce feu consume et enflamme : il consume la rouille de tous les péchés que nous avons commis, et de toutes les mauvaises habitudes que nous avons contractées; il enflamme d'amour notre cœur, nos sens et toutes nos puissances, et renouvelle tout l'homme intérieur. Mais il ne produit cet effet qu'en ceux qui communient en état de grâce, et font un bon usage de ce divin sacrement. Mais, pécheur, vous qui depuis tant d'années communiez en péché mortel, ne voyez-vous pas l'abîme où vous vous précipitez? La foudre de la colère divine est suspendue sur votre tête : car plusieurs docteurs enseignent que Dieu punit ordinairement de mort subite les pécheurs sacriléges. Pour détourner de vous un aussi grand châtiment, faites à temps une bonne confession.

C'est là la dévotion que je vous conseille aujourd'hui, et c'est aussi la plus nécessaire; car, lorsque vous aurez fait une bonne confession, vous ferez une bonne et sainte communion.

TROISIÈME ASPIRATION.

I. Mon bon Jésus, je me confonds dans ma misère, devant votre majesté infinie. Vous vous donnez comme aliment à une misérable créature. Quel mets agréable, qui contient en soi tous les délices du paradis ! et dans quelles dispositions devons-nous le recevoir ? Ah ! l'Apôtre a bien raison de nous dire : *Que l'homme s'éprouve avant de manger de ce pain, et de boire à ce calice.* Comment devons-nous approcher de ce divin sacrement, devant lequel tremblent les séraphins les plus purs ? Sainte Thérèse disait que Jésus traite bien celui qui le reçoit de bon cœur. Ah ! si nous portions un cœur bien disposé à cette table céleste, Jésus nous y visiterait de bien meilleur cœur encore. Réveillons-nous donc de notre torpeur, et préparons, dès aujourd'hui, notre cœur pour la communion que nous ferons dans cette mission. Préparons à Dieu un cœur plein de saintes affections, un cœur brûlant du désir de s'unir à ce souverain bien ; afin que nous puissions lui dire avec David : *Mon cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt.*

II. Imitons cette enfant appelée Imelda, laquelle était élevée à Bologne dans un monastère de l'ordre de Saint-Dominique. Elle brûlait du désir de communier,

mais elle était trop jeune encore pour approcher de la sainte table. Un jour de fête, pendant que les religieuses allaient à la communion, Imelda, restée seule à sa place, regardait d'un œil de sainte envie ces bonnes religieuses ; puis s'adressant à Notre-Seigneur, et répandant son âme en sa présence, elle lui dit : Jésus, Jésus, mon doux Jésus, pourquoi ne venez-vous pas aussi en moi? Venez me prendre mon cœur, venez rassasier tous mes désirs. Jésus exauça les prières enflammées de sa servante, et voici comment : La sainte hostie quitta les mains du prêtre ; et volant en l'air, en traçant un sentier lumineux, elle s'arrêta sur la tête de l'heureuse enfant. Les religieuses crièrent au miracle ; et le prêtre, pensant qu'il était juste de donner la communion à cette sainte âme, que Dieu favorisait d'un tel prodige, prit en main la particule sacrée, qui était miraculeusement suspendue en l'air, et la donna à Imelda, qui mourut d'amour et de joie entre les bras de son divin époux. Ah ! mon Jésus, comme vous traitez bien ceux qui vous aiment. Jésus est aujourd'hui dans ce divin sacrement ce qu'il était alors ; et s'il ne nous fait pas certaines grâces qu'il a faites à quelques âmes saintes, c'est que nous n'avons pas leurs dispositions.

III. Préparons-nous donc tous, et obéissons à cet ordre de l'Apôtre : *Que l'homme s'éprouve lui-même.* Il nous commande par ces paroles, selon l'explication d'un pieux interprète, d'aller avant la communion au tribunal de la pénitence, et d'y porter un cœur contrit, une langue sincère en ses aveux, et la résolution de satisfaire à la justice divine. Mais, hélas ! nous n'avons rien fait de tout cela jusqu'ici ; prosternons-nous donc devant cet auguste sacrement, détestons la dureté de nos cœurs ; et secouant notre tiédeur, frappons-nous la poi-

trine, demandons pardon de la négligence et de la tiédeur avec laquelle nous avons reçu ce pain de la vie. Pardon, mon Jésus, pardon ! il n'en sera plus ainsi désormais, et nous sommes tous résolus à nous préparer avec soin à recevoir un si grand bien.

Voici donc la dévotion que je vous conseille aujourd'hui. Le soir qui précède le jour de votre communion, laissez, là, toute conversation, même honnête, retirez-vous de meilleure heure, soyez plus sobres à votre souper. Puis le matin levez-vous plutôt que de coutume, allez à l'église d'un air plus modeste, afin que les autres voient qu'on va à la sainte communion autrement qu'on ne va chez son voisin pour y causer. Surtout, confessez-vous avec plus de douleur et de soin. Avant de communier, entendez une messe, et ne vous contentez pas d'y lire quelque livre que l'habitude vous a rendu trop familier, ou de réciter sans attention quelques prières vocales. Mettez-vous plutôt en présence de Dieu, et préparez votre cœur dans le silence et le recueillement, en répétant avec dévotion les actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition, et les autres que l'on a coutume de réciter avant le sermon ; et soyez sûrs que Jésus, lorsque vous vous serez ainsi préparés. vous accueillera de bon cœur, vous bénira, et vous remplira de célestes consolations.

QUATRIÈME ASPIRATION.

I. O mon Jésus! je ne sais ce dont je dois m'étonner davantage, ou de votre prodigieuse patience, ou de notre monstrueuse ingratitude. Vous ne nous demandez qu'un quart d'heure d'entretien avec vous après la sainte communion, et ce quart d'heure, beaucoup vous le refusent. Vous descendez du ciel en terre, pour contenter nos désirs, et nous refusons de vous contenter de si peu de chose. Ingrats que nous sommes! Plusieurs font avec Jésus comme un chien, qui, après avoir arraché de la main d'un enfant un morceau de pain, s'enfuit sans même le remercier : eux aussi, tout chauds eucore du sang de Jésus, avant que les saintes espèces soient consommées en eux, sortent de l'église sans même rendre grâce à Notre-Seigneur.

II. Une jeune fille nommée Thérèse, que Dieu favorisait de diverses grâces, s'entretenant un jour avec sa mère, en travaillant, tomba tout à coup à genoux, le visage tourné vers la rue, et pria sa mère d'en faire autant, parce que le Saint-Sacrement passait. Sa mère, ne voyant rien, se moqua de son erreur. Je ne me trompe pas, lui répondit-elle : voyez-vous ce prêtre qui passe? Il n'y a qu'un instant qu'il a dit la messe, et les saintes espèces ne sont pas encore consommées en lui. Ne voyez-vous pas Jésus, et avec lui une multitude d'anges? A genoux, ma mère, à genoux. — Ah! mes frères, si

Jésus vous ouvrait une bonne fois les yeux, vous verriez avec quelle suite il vient nous visiter dans le sacrement de l'autel; vous le verriez entouré d'anges, d'archanges, de chérubins et de séraphins, occupés à l'adorer, à le louer et à le bénir. A la vue de cette merveille, vous resteriez en extase, et vous ne sortiriez pas de l'église, après la sainte communion, sans faire au moins une courte action de grâce. Comment se fait-il que vous soyez aussi polis, si obséquieux avec les hommes, et si impolis avec Dieu? Je voudrais que l'on reprit l'usage introduit par saint Philippe de Néri, lequel s'apercevant que quelques prêtres sortaient de l'église, aussitôt après avoir dit la messe, sans faire leur action de grâce comme ils le devaient, les fit accompagner plusieurs fois par des clercs avec des flambeaux allumés, les avertissant ainsi d'une manière gracieuse de leur ingratitude. Voilà ce qu'il faudrait faire avec vous, lorsque vous sortez de l'église, aussitôt après la communion; non pour vous faire honneur, car vous ne le méritez pas, mais pour honorer le Saint-Sacrement que vous portez au dedans de vous.

III. Combien de fois, mes frères, avez vous fait cet outrage à Jésus dans le sacrement de son amour? combien de fois l'avez-vous porté par les places, dans les magasins, dans les cercles, le faisant assister aux conversations les plus frivoles? Prosternez-vous aujourd'hui aux pieds de Jésus, et demandez-lui pardon de tant d'irrévérences. Combien de fois avez-vous scandalisé votre prochain, en allant au sortir de la sainte table, dans les promenades ou dans les compagnies du monde, pour y entendre et y raconter des nouvelles? Aveugles, ingrats que vous êtes, dites à Jésus : Pardonnez-nous divin Sauveur; car si nous avons été aussi grossiers à

votre égard par le passé, il n'en sera plus ainsi désormais, nous sommes résolus à employer saintement le peu de temps pendant lequel vous voulez bien vous entretenir avec nous. Oh! quel temps précieux! Sainte Thérèse disait que c'était le moment de traiter avec Dieu, en lui demandant toutes les grâces que nous pouvons désirer. — Mais, direz-vous, je ne sais que lui demander. — Quelle honte! Eh! bien, je vais vous apprendre ce que vous devez faire. Après la sainte communion, retirez-vous en quelque lieu écarté; et là, dans le silence, excitez votre foi, et considérez Jésus au dedans de vous. Vous avez dans votre poitrine ce même Jésus, qui demeura neuf mois dans le sein de Marie. Faites comme un pauvre avec lui, et prosternés à ses pieds, dites-lui : Seigneur, sauvez-moi, délivrez-moi du péché mortel, donnez-moi la grâce de la persévérance finale, une bonne mort, et le ciel après cette vie : protégez ma famille, sanctifiez mes enfants. — Demandez, mes frères, demandez avec une grande confiance, et soyez assurés que vous obtiendrez toute sorte de biens. Oh! qu'ils sont précieux les moments d'entretien que Jésus veut bien nous donner! N'en perdons pas un seul.

La dévotion que je vous conseille aujourd'hui, c'est d'entendre deux messes, toutes les fois que vous communierez, la première avant la communion, la seconde après. Dans la première, préparez-vous par les actes que je vous ai recommandés hier; dans la seconde, remerciez Notre-Seigneur, et demandez-lui les grâces dont vous avez besoin. Vos communions seront alors fructueuses, et rempliront votre âme de grâces, de mérites et de toutes sortes de biens.

CINQUIÈME ASPIRATION.

I. O Sacrement d'amour et de vie, unique asile, seule consolation de nos âmes au moment de la mort! Ah! mes frères, si Dieu me fait la grâce de mourir dans les sentiments qu'il me donne en ce moment, voici ce que je veux faire : je demanderai le saint viatique; et après l'avoir reçu, je traiterai seul à seul avec Jésus l'importante affaire de mon salut. Prosterné à ses pieds, je pleurerai mes péchés, et lui demanderai pour la dernière fois une indulgence plénière. Je le remercierai de l'amour immense qu'il a eu pour moi pendant ma vie, et de tous les bienfaits dont il a comblé une créature aussi misérable ; je lui rappellerai que je suis l'œuvre de ses mains, bien plus, un trophée de son amour; puisqu'il m'a racheté de son sang précieux. Je le prierai enfin de faire que je sois tout à lui pendant l'éternité, et que je jouisse éternellement de lui dans le ciel. Puis, lui remettant mon âme, j'attendrai la mort entre ses bras, comme un petit enfant attend doucement le sommeil entre les bras de sa mère. Il y a des malheureux qui craignent le saint viatique comme une source de terreurs, de tristesses et d'angoisses. Il y a des parents qui ne veulent pas qu'on parle de viatique à leurs malades, avant qu'ils soient à moitié morts, dans la craite de les

attrister et d'abattre leur courage. Oh! illusion diabolique! comment le saint viatique les attristerait-il, puisqu'en le recevant, ils reçoivent un Dieu qui est la joie du paradis tout entier? Comment abattrait-il leur courage, puisqu'on leur donne un Dieu pour défenseur? L'exemple suivant vous montrera de quelle joie le saint viatique comble le cœur.

II. On raconte de l'empereur Othon qu'étant réduit à l'extrémité il désirait ardemment le recevoir, afin de s'armer de ce puissant bouclier contre les malins esprits ; mais ne pouvant se nourrir de ce pain de vie, parce que son estomac ne retenait aucun aliment, il s'écriait dans sa douleur : Que deviendrai-je, n'ayant rien pour me fortifier contre les terreurs de la mort? Il me faudra donc mourir sans Jésus, sans le bien aimé de mon âme? Qu'on me l'apporte du moins dans ma chambre, afin que je puisse expirer sous ses yeux. Son confesseur alla le chercher aussitôt, et présenta la sainte hostie au pieux empereur, qui, s'étant soulevé sur son lit, étendit les bras comme pour la presser sur son sein. Or, voici que, s'échappant de la main du prêtre, elle vole droit sur la poitrine d'Othon, le frappe doucement d'un trait d'amour, et entre dans son cœur, en le remplissant de célestes consolations. Puis, son âme succombant à l'excès de joie, qui l'inondait, et rassasiée de la vie, quitta son corps, laissant une belle cicatrice à l'endroit par où la sainte particule était entrée.

III. Croyez-vous encore, mes frères, que le saint viatique attriste l'âme, et abat le courage? Ne voyez-vous pas avec quelle joie l'on meurt quand on a le saint viatique dans le cœur? Prosternons-nous donc tous devant le Saint-Sacrement, et demandons-lui la grâce de mourir en le recevant. Si nous nous sommes rendus indi-

gnes de cette grâce par nos péchés, demandons pardon à Jésus, et disons-lui : Mon Dieu, nous mériterions de mourir sans sacrements comme les bêtes; mais pleins de confiance en votre miséricorde, nous vous demandons pardon d'avoir si mal employé notre vie. Ne considérez pas nos infidélités : il est vrai que nous vous avons souvent trahi, en abusant plus que Judas de ce divin sacrement; mais nous ne voulons pas suivre l'exemple de Judas. Nous espérons en votre clémence. Pardonnez-nous, et accordez-nous la grâce d'une bonne et sainte mort. Nous espérons qu'elle sera telle, si au moment de mourir nous sommes fortifiés par le saint viatique. Et vous, mes frères, cessez de le regarder comme un signe funeste de mort : considérez-le plutôt comme un gage assuré du ciel. Allez dès ce soir trouver votre curé, et priez-le de vous l'apporter à temps. Ce n'est pas encore assez; mais, vous mères, priez vos enfants, vous enfants, priez vos mères, vous maris, priez vos femmes, qu'ils vous avertissent à temps du danger où vous êtes, et qu'ils vous procurent les sacrements de l'Eglise ; priez-les de ne pas vous manquer par une affection mal entendue pour vous, dans une affaire si importante. Protestez-leur que vous recevrez cet avertissement avec joie, action de grâce et mille bénédictions.

La dévotion que je vous conseille aujourd'hui, c'est d'accompagner le saint viatique au premier son de la cloche : c'est un moyen très-efficace pour obtenir la grâce de mourir saintement. De plus, que chaque famille ait chez elle le cierge du Saint-Sacrement, et qu'elle ne manque pas de l'envoyer lorsqu'on porte le viatique pour faire honneur à Jésus dans le sacrement de son amour.

SIXIÈME ASPIRATION.

I. C'est un grand sacrement que celui de la sainte Eucharistie ; mais c'est aussi un grand sacrilége que de l'outrager en paroles ou en actions. Comment le ciel ne lance-t-il pas ses foudres contre ceux qui se rendent coupables d'une telle audace? Que de fois la sainte hostie n'a-t-elle pas été jetée aux chiens, aux poissons, aux corbeaux, dans les rues, dans les égoûts, comme la boue la plus vile de la terre! Combien de fois a-t-elle été percée d'un poignard ou d'une aiguille, souillée de crachats, foulée aux pieds, jetée au feu! Combien de fois d'impurs magiciens n'ont-ils pas employé comme instrument de mort celui qui est la source de la vie! O patience admirable de Jésus dans le sacrement de l'autel! Mais ne comptez pas trop cependant sur elle ; car l'expérience m'apprend que Dieu n'a jamais manqué de châtier un aussi horrible sacrilège.

II. Un certain comte, ou plutôt un tyran, pour vivre avec plus de liberté, demeurait le plus souvent dans un de ses villages, où n'ayant personne au-dessus de lui, il vivait plutôt en épicurien et en athée qu'en catholique, s'abandonnant à toute sorte d'impuretés, de rapines, de crapule, de violences, d'impiétés et de crimes. Dieu le

supporta pendant quelque temps; mais enfin il le frappa, et lui envoya une fièvre aiguë qui mit en danger ses jours. Le curé crut qu'il était de son devoir d'aller le visiter, et de l'exhorter à se munir des sacrements, pour se préparer à bien mourir. Le comte, feignant des sentiments de piété, lui répondit : Vous voulez, monsieur le curé, que je reçoive les sacrements? Bien volontiers. Allez chercher le saint viatique, et pendant ce temps-là je ferai venir mon confesseur, et me réconcilierai avec Dieu. Le bon prêtre, réunissant le peuple, prit le Saint-Sacrement, et se dirigea vers le palais du comte. Celui-ci avait ordonné à ses serviteurs de ne laisser entrer que le curé avec le Saint-Sacrement, et de laisser à la porte du palais tous ceux qui l'accompagnaient. Puis, appelant deux brigands armés de pistolets et d'autres armes, il les fit cacher derrière le lit avec un énorme chien. Le curé étant entré seul dans la chambre du malade, selon l'ordre qui avait été donné, plaça le saint viatique sur une petite table : puis, après les prières et les cérémonies prescrites par l'Église, il prit en main une hostie afin de la donner au comte. Mais celui-ci, se levant sur son séant, dit au curé : Arrêtez, monsieur. Et vous autres, paraissez et amenez ici ce chien. Se tournant alors vers le curé : Monsieur, lui dit-il, communiez cet animal. — Comment, monsieur le comte, donner le saint viatique à un chien! — Oui, faites ce que je vous dis, ou vous allez mourir. Mettez-lui le pistolet sur la poitrine, dit-il aux brigands. Le pauvre prêtre, tremblant et plein de confusion, ne savait à quoi se résoudre. A la fin, il pensa que Dieu saurait bien défendre sa cause : il se prépara donc à communier ce chien, lequel, s'agenouillant, inclina la tête, et tira la langue. Le prêtre y posa d'une main tremblante la sainte particule; et le

chien, comme s'il eût su ce qu'il faisait, la déposa sur le corporal ; puis furieux, raconte l'histoire, il sauta sur le lit de son maître; et d'autres chiens étant accourus, ils le prirent, les uns par le cou, les autres par les bras, les autres par les pieds, et l'emportèrent au plus profond de l'abîme, où il paiera pendant toute l'éternité son horrible sacrilége.

III. Ah ! que d'outrages se commettent journellement envers cet auguste sacrement! Nous laisserons-nous donc vaincre en piété par un chien? ce chien s'humilia, s'inclina, adora en quelque sorte son créateur. Inclinons-nous donc aussi jusqu'à terre ; et pendant ce temps-là je dirai à Notre-Seigneur, au nom de tous : Je vous adore, ô mon Dieu, et vous reconnais pour mon créateur, mon sauveur, mon bien, mon trésor. Me voici prosterné à vos pieds comme un ver de terre. C'est un bonheur pour moi de savoir que vous êtes si grand, que vous êtes mon roi, mon souverain, mon Dieu, et que je ne suis, moi, qu'un néant, qui ne peut rien et ne vaut rien. Ah ! comment pourrai-je m'humilier autant que l'exigent mon néant et votre grandeur ! J'inviterai du moins toutes les créatures à le faire avec moi, et je leur dirai avec le psalmiste : *Venite, adoremus et procedamus ante Deum.* Je voudrais, Seigneur, compenser par cet acte d'adoration tous les outrages que vous font les Turcs, les hérétiques, et, ce qui vous est bien sensible encore, tant de catholiques. Combien de fois, mes frères, avez-vous ri, causé, ou fait pis encore, en présence du très Saint-Sacrement? Demandez-lui donc humblement pardon ; il est prêt à vous l'accorder, pourvu que vous soyez disposés de votre côté à réparer les injures que vous lui avez faites par le passé.

Voici le moyen que je vous suggère pour cela : faites-

vous tous inscrire parmi les membres de l'adoration perpétuelle, et passez une heure chaque année devant le Saint-Sacrement.

SEPTIÈME ASPIRATION.

I. Que de grandes choses la foi nous découvre en ce divin sacrement! Vous voyez exposé sur cet autel le plus étonnant de tous les prodiges, l'œuvre la plus merveilleuse du Très-Haut, qui surpasse toutes les autres, la grâce. O admirable sacrement! qui contient en soi la vie de nos âmes, le remède de nos plaies, la consolation de nos douleurs, le mémorial d'un Dieu crucifié, le soulagement de notre pélerinage, la joie de notre exil, et le gage habituel de notre béatitude. Et cependant, comment est-il traité par les chrétiens de nos jours, non-seulement lorsqu'il est renfermé dans un tabernacle, grossier quelquefois et sans ornement, mais même lorsqu'il paraît en public, et qu'on le porte processionnellement aux malades? Je ne connais pas l'usage de votre pays; pieux comme il est, je suppose qu'on y porte le saint viatique, avec toute la pompe et l'honneur qu'il mérite. Mais je ne puis m'empêcher de rougir ailleurs, en le voyant accompagné par un petit nombre de femmes seulement, avec quelques lumières, sous un dais malpropre et usé. Ah! si la foi nous révèle de grandes choses en ce divin sacrement, elle nous découvre en même temps notre impiété.

II. Pour vous exciter aujourd'hui à accompagner avec plus d'honneur le saint viatique, je ne vous proposerai pas l'exemple d'une Catherine de Gênes, d'une Thérèse

de Jésus, d'une Marie Magdeleine de Pazzi, qui auraient passé à travers les épées nues pour le suivre; mais je vous citerai un prince séculier, l'empereur Léopold, lequel, ayant sucé avec le lait la piété envers le Saint-Sacrement, ressentit pour lui, dès son enfance, une dévotion singulière. Chaque dimanche, chaque fête de la sainte Vierge et de ses patrons, il se nourrissait du pain des anges, à la grande édification de toute la cour. Il voulait que le saint viatique fût porté aux malades avec toute la pompe et l'honneur qui sont dûs à la souveraine majesté, et qu'il fût accompagné d'un grand nombre de lumières, et son exemple suffisait pour exciter tous les autres à cette belle dévotion. Toutes les fois qu'il le rencontrait, il descendait de cheval ou de carosse, et se jetait à genoux par terre pour l'adorer, lors même que le sol était humide et boueux; puis, prenant un cierge à la main, il l'accompagnait avec un profond respect jusqu'à l'église. Un jour qu'il le suivait ainsi, la tête découverte, une grande pluie étant survenue, ses courtisans le supplièrent de songer à sa santé, et de se couvrir, ou de se placer du moins sous le dais. Mais il répondit : Est-ce qu'on doit craindre la pluie, au service d'un Dieu pour lequel on devrait verser son sang? Ah! mes frères, voilà ce que c'est que d'avoir un cœur illuminé par la foi. On sait ce que contient ce divin sacrement.

III. Quelle impression fait sur vous un tel exemple? La conscience ne vous reproche-t-elle pas votre négligence à accompagner le Saint-Sacrement, lorsqu'on le porte aux malades? Combien de fois, dans la crainte de vous refroidir, ou de souffrir un peu d'incommodité, quelquefois même pour ne pas interrompre votre conversation, avez-vous laissé passer votre Dieu sans le

suivre? Ah! vous mériteriez qu'il ne se trouvât personne pour l'accompagner, lorsqu'on vous le portera à vous-même ; vous mériteriez de mourir sans sacrements, comme les bêtes. Mais non, Jésus est trop bon. Demandez-lui donc pardon du mauvais exemple que vous avez donné à vos voisins, à vos domestiques, à vos paysans, par vos négligences en ce genre. Hélas! il semble que la foi s'éteigne parmi nous! Où est la ferveur de ces premiers chrétiens, qui ne craignaient ni les souffrances, ni le martyre, quand il s'agissait de se montrer fidèles à Jésus dans le sacrement de son amour? Et nous, nous cédons à un vil respect humain, nous craignons de nous imposer la moindre incommodité. Formez donc en ce moment la résolution de laisser votre travail, vos affaires, tout, en un mot, pour accompagner le saint viatique : qu'il y ait entre toutes les paroisses une sainte émulation, à qui le portera avec plus de respect, de pompe et d'honneur.

Je vous renouvelle aujourd'hui la recommandation que je vous ai déjà faite une fois. Ayez tous chez vous un cierge, que vous appellerez le cierge du Saint-Sacrement et dont vous ne vous servirez que pour accompagner le saint viatique. Et pour vous apprendre combien cette dévotion est agréable à Notre-Seigneur, je vous citerai l'exemple d'un habitant de Sarzane, qui envoyait une torche à la suite du Saint-Sacrement, toutes les fois qu'on le portait aux malades. Or, pendant deux ans, elle ne souffrit aucune diminution. Dieu, il est vrai, ne fera pas pour vous de ces miracles visibles et éclatants ; mais il en fera d'autres invisibles, et le principal fruit que vous retirerez, sera de recevoir le saint viatique à la mort.

HUITIÈME ASPIRATION.

I. Nous possédons un grand trésor en ce divin Sacrement, un trésor précieux, avec lequel nous pouvons nous procurer tous les biens, et nous délivrer d'une infinité de maux. Nous avons contracté envers Dieu quatre dettes principales. Nous devons d'abord le louer pour son infinie majesté, laquelle mérite des louanges infinies. Nous devons en second lieu le remercier pour les bienfaits innombrables dont il nous a comblés; en troisième lieu, satisfaire à sa justice, pour tant de péchés que nous avons commis, et quatrièmement enfin, le prier comme distributeur de toutes les grâces. Or, comment pourrons-nous jamais satisfaire à tant de dettes, nous misérables créatures, qui avons besoin, même de l'air que nous respirons? Savez-vous comment? En assistant souvent à la messe. Oh! quel trésor est renfermé dans cet auguste sacrifice? Avec lui nous pouvons payer toutes les dettes que nous avons contractées envers Dieu. Voulez-vous le louer comme il le mérite? Assistez souvent à la messe. Voulez-vous le remercier de tant de bienfaits que vous en avez reçus? Assistez souvent à la messe. Voulez-vous satisfaire à sa justice, pour tant de péchés que vous avez commis, et lui demander comme il faut les grâces dont vous avez be-

soin? Assistez souvent à la messe. Je vais vous raconter à ce sujet une histoire remarquable.

II. Un homme de la campagne soutenait sa famille, à la sueur de son front, et chaque jour, avant son travail il assistait à la messe. Etant allé un matin sur la place pour trouver de l'ouvrage, il en entendit sonner une et se rendit à l'église pour y assister. Une seconde messe ayant commencé aussitôt après, il l'entendit encore, puis il revint sur la place, mais il n'y avait plus d'ouvriers, tous ayant été déjà pris et envoyés à leur besogne. Le pauvre homme se trouvant sans travail pour la journée s'en retourna chez lui. Il rencontra en chemin un riche bourgeois de la ville, qui, le voyant troublé, lui demanda ce qu'il avait. Que voulez-vous, lui répondit ce pauvre homme, j'ai perdu ce matin ma journée pour ne pas perdre la messe. — Ne vous inquiétez pas, reprit le bourgeois, et retournez à l'église entendre une troisième messe à mon intention, je vous paierai votre journée. Le villageois assista à toutes les messes qui se dirent pendant la matinée, les offrant pour celui qui l'avait envoyé. Le soir étant venu, celui-ci lui donna douze sous, c'était le prix de la journée dans le pays. Comme il s'en retournait content chez lui, il rencontra un grand personnage qu'il ne connaissait pas, c'était Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui lui demanda ce qu'on lui avait donné pour une journée si bien employée. Douze sous, lui répondit-il. — Comment? si peu pour un travail qui mérite une si belle récompense? Allez trouver ce bourgeois, et dites-lui de ma part que s'il ne vous donne davantage, ses affaires iront mal. — Le villageois étant allé raconter au bourgeois ce qui lui était arrivé, celui-ci lui donna cinq autres sous, et le renvoya. Le brave homme s'en retourna content. Mais il n'en fut pas de même de Notre-Seigneur, qui lui apparaissant une

seconde fois, lui dit : Allez trouver votre maître, et dites-lui que, s'il ne vous paie davantage il lui arrivera malheur. Le villageois obéit, et le riche, touché intérieurement, lui donne cent sous avec un bel habit neuf. Ce n'est pas tout, la nuit suivante, Notre-Seigneur apparut à ce dernier, et l'avertit que les messes qu'avaient entendues le bon villageois l'avaient préservé de la mort subite, qui devait le frapper cette nuit-là même, dans l'état de péché mortel, et l'aurait précipité en enfer. Le bourgeois, profitant de cet avis, se confessa, réforma sa vie, augmenta ses aumônes, et ne manqua jamais d'assister chaque jour à la messe.

III. Voyez-vous, mes frères, quel grand trésor est renfermé dans le saint sacrifice? Il nous procure toute sorte de biens, et paie toutes les dettes que nous avons contractées envers Dieu. Mais hélas! qu'il y en a peu qui connaissent, ou qui sachent apprécier ce trésor. L'un va à la messe par habitude, l'autre pour sauver les apparences, celui-ci pour y traiter d'affaires, celui-là pour débiter des nouvelles, ou pour y regarder telle ou telle personne. Faut-il s'étonner après cela si ce trésor de mérite nous appauvrit au lieu de nous enrichir, irrite davantage encore Dieu contre nous, au lieu de l'apaiser? Comment avez-vous entendu jusqu'ici la sainte messe? Avec quelles distractions, quelle irrévérence? Le dimanche même, au lieu de prier, n'y avez-vous pas causé ou dormi la plus grande partie du temps? Croyez-vous avoir ainsi satisfait au précepte de l'Eglise? Si vous aviez été présents, lorsque le grand sacrifice s'est accompli sur le calvaire, que de larmes vous auriez versées, en voyant Jésus-Christ mourir sur la croix! Et la douleur de vos péchés ne vous arrache pas une larme, pendant que le fils de Dieu se sacrifie pour vous

sur l'autel? Et pourtant le sacrifice de la messe est le même que celui de la croix. Demandez donc pardon à Dieu de vos négligences, et formez la résolution de vous tenir respectueux comme des anges à l'Eglise, mais surtout quand on y célèbre le saint sacrifice. Si l'on ne disait la messe qu'une fois l'année ou une fois tous les cinq ans, avec quel empressement n'y accourreriez-vous pas? Serons-nous donc ingrats et négligents, parce que Notre-Seigneur est plus libéral envers nous? Assistez donc tous les jours à la messe : c'est la dévotion que je vous recommande ce soir. Point d'excuse; la messe doit l'emporter sur toutes les affaires.

NEUVIÈME ASPIRATION.

I. Quelle est tendre l'invitation que Notre-Seigneur nous adresse du haut de cet autel où il est exposé. *Venez*, nous dit-il, *venez manger mon pain, et boire le vin que je vous ai préparé*. Venez à ma table vous nourrir de ma chair, et vous enivrer de mon sang. O douce invitation! O bonté d'un Dieu tout occupé de notre bien! Il nous invite tous, riches et pauvres, nobles et plébéiens, savants et ignorants. Venez, nous dit-il, me recevoir dans ce sacrement d'amour, que j'ai institué pour vous, et donnez-moi asile en votre cœur, où je trouve mes délices. Un appel aussi empressé de la part de Jésus, ne vous dit-il pas assez qu'il veut que nous approchions souvent de la sainte table, et que nous le recevions souvent dans le sacrement de son amour?

II. Sainte Gorgone, s'entretenant un jour devant l'autel en attendant l'heure de la communion, vit Notre-Seigneur qui lui apparut sous la forme d'un enfant, et qui se plaignant à elle, lui dit: Pourquoi attendre si longtemps à communier, ma fille, communiez vite, vite. La Sainte, touchée de ces paroles si aimables, demanda pardon à Notre-Seigneur de sa négligence, et le reçut ensuite dans son âme avec d'humbles actions de grâce. Ah! il me semble entendre Jésus se plaindre à nous du

haut de cet autel, et nous reprocher d'avoir si peu faim de son corps sacré, si peu soif de son sang précieux, et d'approcher si rarement de sa table sainte. Ah! mes frères, pourquoi ne pas donner à Jésus cette satisfaction? Qu'avez-vous fait jusqu'ici? Le jour de la communion n'a-t-il pas été pour vous un jour de supplice? Ce pain des anges n'est-il pas devenu pour vous un objet désagréable? Ingrats, vous mériteriez que Jésus vous prît aussi en dégoût. Mais non, dans sa bonté infinie, il vous attend, il vous invite encore. Prosternez-vous donc tous à ses pieds, et demandez-lui pardon de tant d'ingratitude; frappez-vous la poitrine, et dites-lui : Ah! Seigneur, nous ne méritons pas de paraître en votre présence, bien moins encore de vous recevoir en ce divin sacrement. Et pendant que nous nous montrons si rebelles, vous nous invitez de la manière la plus tendre à nous approcher de vous. Pardonnez-nous, divin Sauveur, pardonnez-nous. Nous formons tous la résolution d'approcher plus souvent de cette table céleste, et de vous recevoir avec plus de sollicitude et d'amour en ce divin sacrement.

III. Je voudrais vous voir imiter les chrétiens de la primitive Eglise, qui se nourrissaient si souvent de la divine eucharistie. Les plus fervents la recevaient tous les jours, d'autres trois ou quatre fois la semaine, et les plus tièdes tous les huit jours. Imitez du moins ces derniers, approchez toutes les semaines de la sainte table. Votre âme y puisera des forces pour éviter le péché. Que de pensées vous troublent l'esprit du matin au soir? Que de passions vous agitent le cœur, que de tentations vous portent à chaque instant au mal? Or, quel est le remède le plus efficace pour résister à tant de chocs et de tempêtes? C'est la fréquente communion.

Charles-Quint demandant un jour à un grand serviteur de Dieu, qui vivait à sa cour, comment il pouvait se maintenir dans la grâce de Dieu, au milieu de la licence de ses courtisans, et parmi tant d'occasions de pécher : Sire, lui répondit celui-ci, mon unique remède c'est la crainte de Dieu et la communion journalière. Ah ! mes frères, voulez-vous être des anges dans un corps de chair, vivre purs, et surmonter toutes les tentations, particulièrement contre la sainte vertu ; approchez de la table des anges, sinon tous les jours, du moins toutes les semaines. La sainte communion, faite chaque dimanche, fera de vous des anges, vous maintiendra dans la grâce, et vous conduira dans la gloire. Formez donc la résolution de communier tous les huit jours. « Je conseille, dit Saint-Augustin, à tous ceux qui n'ont point d'affection au péché, de communier chaque dimanche. » Le saint docteur exhorte tous les chrétiens à communier toutes les semaines, pourvu qu'ils ne vivent point dans l'habitude du péché, et qu'ils n'y aient point d'affection. Si vous tombez quelquefois, confessez-vous, et communiez ; ce sera un puissant préservatif pour ne plus tomber. Et vous, chrétiens négligents, qui vous effrayez de communier si souvent, communiez tous les quinze jours, ou au moins tous les mois. Mais soyez sûrs que ceux qui prendront à cœur cette dévotion, une de celles que je vous conseille le plus, et qui communieront tous les dimanches, marcheront dans la voie royale qui conduit au ciel, et s'en trouveront bien à la vie, à la mort, et pendant toute l'éternité.

DIXIÈME ASPIRATION.

I. C'est un grand sacrement que celui de l'Eucharistie, mais Notre-Seigneur y est aussi grandement outragé, lorsque ses disciples l'y délaissent pour un maudit *qu'en dira-t-on ?* Qui sont donc ceux qui blâmeront vos communions fréquentes ? Les hommes de bien ? Ils loueront au contraire votre piété. Les libertins, les impies, ceux qui ne croient que ce qu'ils voient ? Comment ? par considération pour ces malheureux, vous vous tiendrez éloignés de votre Dieu ? Quand avez-vous vu un pauvre cesser de demander l'aumône, pour un chien qui aboie ? Ah ! si nous connaissions notre négligence, et l'extrême besoin que nous avons de cette nourriture céleste, nous passerions d'un cœur intrépide à travers mille glaives, pour aller la recevoir.

II. Sainte Catherine de Sienne répondit avec une pieuse liberté, à un archevêque, qui la blâmait de communier tous les huit jours, par cette parole célèbre de saint Augustin : « Je ne loue ni ne blâme ceux qui communient tous les jours. Monseigneur, lui dit-elle, puisque le saint docteur ne blâme point la communion quotidienne, je continuerai de faire comme auparavant. » Ah ! mes frères, c'est notre tiédeur qui nous éloigne de cette table divine. Les saints Pères, les Conciles et les Docteurs exhortent tous les fidèles à la fréquente com-

munion. Le saint Concile de Trente ne demande d'autres dispositions pour communier licitement que l'exemption de tout péché mortel, et il exhorte tous les fidèles à communier souvent. Voici ses paroles, dans la vingt-deuxième session : « Le saint Concile désirerait que chaque chrétien communiât, non-seulement spirituellement, mais en réalité toutes les fois qu'il assiste à la sainte messe. » Et saint Pie V, dans son catéchisme, ordonne aux curés d'engager les fidèles à communier tous les jours. C'est pour cela que saint Charles Borromée, se conformant à la doctrine du saint Concile et de saint Pie V, défend aux curés de laisser prêcher dans leurs églises ceux qui désapprouvent la fréquente communion. Que dites-vous, vous qui laissez passer des mois, et peut-être même une année entière sans communier ? Comment ne rougissez-vous pas de honte ? Comment pouvez-vous avoir la paix, en vous éloignant ainsi de votre bien, et fuyant votre pasteur ? Vous devriez fondre en larmes, en songeant que chaque communion que vous avez négligé de faire, c'est un trésor de perdu pour vous. Vous le devez bien plus encore, si par vos exemples et vos mauvais conseils, vous avez détourné les autres de la fréquente communion. Pleurez une aussi grande faute, demandez-en humblement pardon à Notre-Seigneur, et tâchez de réparer désormais par vos bons exemples le mal que vous avez fait à ceux que vous avez scandalisés.

III Mais, me direz-vous, je suis plein de misères, d'imperfections et de défauts ; comment voulez-vous que je communie souvent ? — Illusion, mes frères ; vous pouvez communier, si vous n'avez ni péché mortel sur la conscience, ni occasion prochaine de péché, ni

affection du péché ; et vos imperfections, loin de vous éloigner de la sainte table, doivent vous engager, au contraire, à en approcher, afin d'obtenir la grâce de vous corriger. Un jour que sainte Françoise Romaine se préparait à communier, un démon lui apparut et lui dit : Comment avec tant de misères, oses-tu recevoir l'agneau sans tâche ? Pour toute réponse, la sainte lui cracha au visage. La sainte Vierge lui apparut ensuite, et lui dit qu'elle avait bien fait, parce que, loin que nos défauts nous doivent priver d'un aussi grand trésor, nous trouvons en celui-ci un remède contre eux. — Mais, me direz-vous encore, nous sommes trop occupés, nous avons nos travaux. Oh ! maudit intérêt, n'avez-vous pas tous les jours de la semaine pour travailler, et songer aux intérêts du corps ? Et ne pouvez-vous pas consacrer la matinée du dimanche à l'affaire importante de votre salut ? On lit dans la vie de sainte Rose de Lima, que les jours où elle laissait pour quelque temps son travail, afin d'aller communier, le Seigneur compensait ce peu de temps, en faisant paraître son travail douze fois plus grand que les autres jours où elle ne communiait point. Ah ! mes frères, voulez-vous que Dieu bénisse votre famille, votre maison, vos travaux, approchez-vous souvent de la sainte table, et soyez certains qu'il vous paiera dès cette vie cette heure de la communion que vous aurez consacrée à son amour.

Adressez-vous donc tous à Notre-Seigneur, dans le sacrement de l'autel, et renouvelez la résolution que vous avez prise de communier tous les dimanches. Heureux celui qui entreprendra cette belle dévotion, et plus heureux encore celui qui y persévèrera jusqu'à la fin.

ONZIÈME ASPIRATION.

I. O divin Sacrement d'amour! Sacrement de paix et de réconciliation ! Vindicatifs, ce pain des anges n'est pas pour vous, si vous ne déposez tout ressentiment au pied de cet autel, pour vous réconcilier avec celui qui vous a offensés. *Allez d'abord vous réconcilier avec votre frère,* dit l'Evangile, *et vous viendrez ensuite offrir votre présent.* Non, la communion ne sert de rien au cœur haineux, qui ne veut entendre parler ni de paix, ni de pardon. La communion, au lieu d'éteindre le feu qu'il nourrit dans son cœur, ne ferait qu'en accroître la flamme. Ne vous étonnez donc pas, si pour ces hommes, ce pain de vie est un instrument de mort, et de mort éternelle.

II. Deux grands seigneurs vivaient à Cordoue dans une inimitié mortelle, au grand scandale de la ville qu'ils avaient partagée en deux factions. L'autorité des princes, les avertissements des prédicateurs, les prières de leurs parents, rien n'avait pu les réconcilier. Le plus obstiné des deux étant tombé gravement malade, on appela un religieux de la Compagnie de Jésus pour le confesser. Le bon père y alla ; mais avant de lui donner l'absolution, il exigea de lui qu'il se réconciliât avec son ennemi. Le malade y consentit, et ayant envoyé chercher son rival, il se réconcilia avec tous les signes d'une

affectueuse bienveillance. Le père lui donna alors l'absolution, et courut aussitôt chercher le saint viatique. A peine l'eut-il reçu, qu'il entra en agonie et mourut, laissant un espoir bien fondé de son salut éternel, puisqu'il s'était réconcilié, et qu'il avait reçu les sacrements de l'Eglise. Mais hélas ! les jugements de Dieu sont bien différents de ceux des hommes. La nuit suivante, deux beaux jeunes gens, tenant à la main un flambeau, vont frapper à la porte du collége de la Compagnie de Jésus, appellent le confesseur du défunt, le conduisent à l'église, et lui remettant la clef du tabernacle : Prenez, lui disent-ils, le saint ciboire, et venez avec nous. Puis ils le conduisirent au tombeau du défunt, et l'ayant ouvert, l'un des deux dit au père : « Cet homme a reçu indignement le corps du Seigneur, parce qu'il n'a point pardonné du fond du cœur à son ennemi, et qu'il se proposait de se venger, dans le cas où il reviendrait de sa maladie. Son âme est ensevelie en enfer, et Dieu veut que son corps y descende aussi. Otez-lui donc de la bouche la sainte hostie, qui est restée intacte sur sa langue sacrilége. » Cela dit, le cadavre se leva, et ouvrit la bouche. Puis le prêtre ayant pris l'hostie d'une main tremblante, et l'ayant placée respectueusement dans le ciboire, les deux messagers, qui étaient deux anges, frappèrent du pied la terre, laquelle engloutit le cadavre et son cercueil, laissant un trou profond, pour attester cet horrible événement.

III. Oh ! qu'il est bien vrai que celui qui mange indignement ce pain sacré mange et boit sa condamnation ! Que de chrétiens s'approchent de la sainte table avec un cœur rempli de fiel, de haine, de rancune et d'aversion contre leur prochain ! Ils mériteraient que la terre s'ouvrît sous leurs pieds. Combien y a-t-il, mon frère,

que vous nourrissez dans votre cœur cette inimitié contre ce parent, ce voisin, et que vous lui refusez les signes de bienveillance ordinaire ? Que de communions vous avez faites en cet état ? Ah ! qu'ont-elles été ces communions ? Au lieu de profiter des sacrements, vous avez multiplié les sacriléges. Quel crime ! de recevoir avec un cœur plein de venin un Dieu, la charité même ! Ne cherchez point à vous excuser, en disant que votre aversion ne va pas jusqu'au péché mortel ; car vous avez malgré cela bien sujet de pleurer et de craindre. Plusieurs docteurs, en effet, enseignent que, lorsque dans l'acte même de la communion, on commet une faute vénielle, comme serait par exemple une légère aversion contre le prochain, c'en est assez pour empêcher entièrement l'effet principal de ce sacrement, à savoir, l'accroissement de la grâce, ou du moins pour priver le cœur de ce bon goût que porte avec soi cette manne céleste. Voyez maintenant que de communions a rendues infructueuses cette antipathie, cette aversion que vous nourrissez depuis tant d'années contre votre frère, et qui bien souvent vous agite au moment même de la communion. Voici donc la dévotion que je vous conseille aujourd'hui : avant de communier, mettez votre cœur en paix, réconciliez-vous avec votre prochain, montrez-lui bonne mine et bon cœur, afin que votre communion vous donne la paix avec Dieu, avec vous-mêmes, et avec les autres hommes. C'est alors que vos communions seront fructueuses et bénies de Dieu.

DOUZIÈME ASPIRATION.

I. Cœur tendre de mon Jésus ! il est donc vrai que vous avez désiré, mais d'un désir extrême, de nous donner ce divin sacrement : *J'ai désiré grandement manger avec vous cette pâque.* Vous nous manifestez par cette expression la force de votre amour, et vous nous montrez que vous voulez non-seulement nous faire du bien, mais encore nous rendre bienheureux par anticipation, puisque c'est une vérité infaillible que par la vertu de l'eucharistie, la terre devient le ciel, et qu'elle nous donne un avant-goût du paradis. Sainte Thérèse, apparaissant à une sainte âme, lui dit : Ecoutez, ma fille, nous au ciel, et vous sur la terre, nous faisons presque la même chose, nous contemplons à découvert l'essence divine, et vous, vous adorez le Saint-Sacrement. O parole digne d'être gravée dans le cœur de tous les fidèles ! Elle nous explique comment les âmes saintes désirent si ardemment de s'unir à Jésus dans l'eucharistie, comment elles y trouvent leur paradis sur la terre, comment, lorsqu'elles ne peuvent recevoir réellement ce grand sacrement, elles s'efforcent de le recevoir du moins spirituellement.

La bienheureuse Agathe de la Croix était si éprise de Jésus dans l'eucharistie, qu'elle désirait à toute heure d'un ardent désir de le recevoir ; et ne le pouvant

faire réellement, elle avait fréquemment recours à la communion spirituelle, afin d'apaiser la soif qui la consumait. Oh ! que la communion spirituelle renferme de trésors cachés et inconnus ! Mais pour nous faire voir combien cette manière de communier lui plaît, Notre-Seigneur a bien voulu plusieurs fois, par un miracle évident, exaucer les désirs de ses serviteurs, en les communiant de ses propres mains, comme il arriva à la bienheureuse Claire de Montefalco, à sainte Catherine de Sienne, à sainte Liduine ; ou bien, par la main des anges, comme il arriva au docteur séraphique saint Bonaventure, et à deux saints évêques, Honoré et Firmin ; ou bien encore, par les mains de la sainte Vierge, comme il arriva au bienheureux Silvestre. Et vous ne devez pas vous étonner de ces délicatesses de sa charité ; car la communion spirituelle enflamme le cœur de l'amour de Dieu, l'unit à lui, et le dispose à recevoir les faveurs les plus signalées. Aussi plusieurs docteurs ne craignent-ils pas de dire qu'on peut faire quelquefois la communion spirituelle avec tant de ferveur, qu'on y reçoive la même grâce que si l'on communiait réellement. Laissez-moi donc vous répéter : oh ! que la communion spirituelle est précieuse, mais qu'elle est peu connue, et surtout qu'elle est peu pratiquée de nos jours !

III. En est-il un seul parmi vous, mes frères, qui ait le cœur assez froid, et qui soit assez dégoûté de ce pain des anges, pour refuser de faire ce soir la communion spirituelle ? Oh ! non, cela ne se peut. Venons-en donc à la pratique ; et pour vous disposer à recevoir un si grand bien, faites d'abord un acte de contrition, en vous reconnaissant indignes d'une si grande grâce. Dites à Dieu : Seigneur, nous ne méritons pas un si

grand bien, il faudrait pour cela avoir un cœur pur, un cœur d'ange, et le nôtre est tout souillé par le péché. Mais votre bonté, Seigneur, est plus grande que notre malice ; et si nous vous avons offensé, nous vous en demandons humblement pardon. Nous voici prosternés à vos pieds, le cœur contrit de vous avoir tant de fois outragé, ô souverain bien. — Après vous être disposés par la contrition, excitez au dedans de vous un vif intérêt de recevoir Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour ; car c'est en cela même que consiste la communion spirituelle ; et pour ranimer votre dévotion, représentez-vous que la sainte Vierge ou votre saint patron vous apporte l'hostie ; et recevant Jésus dans votre cœur, répétez-lui avec amour : Venez, ô mon bon Jésus, venez dans mon pauvre cœur ; venez, rassasier mes désirs, venez sanctifier mon âme ; venez ô mon doux Jésus, venez. Puis considérez, dans un profond silence, Notre-Seigneur au dedans de vous ; adorez-le, comme si vous aviez communié réellement, remerciez-le et faites tous les actes que vous avez coutume de faire après la communion. Or, sachez que cette communion spirituelle est un trésor si précieux, qu'elle remplit l'âme de toutes sortes de biens ; elle a même cet avantage sur la communion sacramentelle, que celle-ci ne peut se faire qu'une fois le jour, tandis que vous pouvez communier spirituellement toutes les fois que vous le voudrez, le matin et le soir, le jour et la nuit, à l'église et à la maison, sans que vous ayez besoin de la permission de votre confesseur J'ai connu une servante de Dieu qui faisait plus de deux mille communions spirituelles par jour. Oh ! si vous saviez quels fruits en retirait son âme !

Voici donc la dévotion que je vous conseille aujour

d'hui. Assistez tous les jours à la sainte messe, plusieurs fois même, si vous en avez le temps ; et quand le prêtre communiera sacramentellement, communiez spirituellement. Oh ! quels grands biens vous procurera cette sainte pratique !

TREIZIÈME ASPIRATION.

I. Temples saints, que de larmes nous devrions répandre sur vos dalles sacrées que nous foulons aux pieds ! car vous êtes les dépositaires du don le plus précieux que nous avons reçu du ciel. Ah ! mes frères, si le Saint-Sacrement avait été exposé une fois seulement dans cette église, et qu'on l'en eût enlevé, pour ne plus l'y rapporter jamais, cela suffirait pour nous la rendre si vénérable, que nous devrions tous baiser à l'envi ces murs, consacrés par la présence de notre bon maître, et nous écrier avec David, le front prosterné en terre : *Nous adorerons le Seigneur dans le lieu où ses pieds se sont posés.* Quel respect, quel amour ne mérite donc pas notre bon Jésus, pour la familiarité dont il use envers nous, lui qui daigne paraître si souvent exposé sur nos autels ? Or, de quelle manière, dites-moi, nous tenons-nous à l'église ? Que de paroles inutiles, que de regards, que de signes ! Et Dieu veuille qu'il ne s'y commette pas de plus grands péchés encore !

II. Je m'adresse à vous, prêtres du Seigneur : comment laissez-vous profaner avec tant d'impiété son temple ! Pourquoi n'imitez-vous pas le zèle de saint Antonin, archevêque de Florence, lequel bien souvent, prenant un fouet à la main, et voyant des femmes, mises d'une

manière immodeste, et plus convenable pour le théâtre que pour l'église, des jeunes gens qui scandalisaient l'assistance par leurs conversations, ou des bandes d'enfants qui jouaient et faisaient du bruit, criait sur eux, les reprenait, et les chassait du temple sans respect humain. Voilà ce que vous devriez faire, prêtres du Seigneur, et si vous ne le faites pas, Dieu le fera à votre place, en envoyant aux peuples d'horribles châtiments. Car il n'est que trop vrai, que ces guerres, ces pestes, ces tremblements de terre, ces maladies, ces calamités qui affligent le monde, sont des châtiments que Dieu nous envoie, à cause du peu de respect que l'on porte à Notre-Seigneur dans ses églises. C'est ainsi que l'empereur Arnould vit son corps dévoré par les vers, à cause des irrévérences qu'il avait commises dans le lieu saint. C'est ainsi qu'au dernier siècle, dans un pays du Nord, un malheureux fut égorgé sur la pierre sacrée qu'il avait souillée. Tout cela fut déclaré à la sainte Vierge par un jeune homme qui se plaignait devant son image de la mort de son ami, enlevé de cette terre à la fleur de l'âge. La mère de Dieu lui répondit qu'il était mort si jeune, à cause du peu de respect qu'il avait porté au Saint-Sacrement dans les églises.

III. Venez ici, sacriléges, profanateurs des temples de Dieu, venez apprendre combien est grande l'injure que vous lui faites, en l'offensant dans sa propre maison, et sous ses yeux, comme pour le braver. Ce sont là des crimes de lèse-majesté. Prosternez-vous donc la face contre terre, et vous frappant la poitrine, demandez-lui pardon d'un crime aussi énorme. Ah ! je crains bien que nous ne soyons tous à un certain degré coupables de ce péché ; prions donc tous Notre-Seigneur de nous

pardonner. Dites-moi, mes frères, l'église n'est-elle pas la maison de Dieu sur la terre ? N'est-elle pas cette porte bénie par où montent au ciel nos supplications, et descendent sur nous les bénédictions de Dieu ? Nous devons donc nous y tenir avec un souverain respect. Femmes vaines, venez à l'église avec une mise et un air modestes, ou n'y paraissez pas. Jeunes gens scandaleux, ou mettez un frein à votre langue et à vos yeux, ou gardez-vous de mettre le pied à l'église. Vous surtout pères, mères, et vous tous qui avez quelqu'autorité, veillez, corrigez, et faites en sorte que vos enfants, et tous ceux qui vous sont soumis, se tiennent à l'église comme des anges du ciel. Autrement Dieu vous châtiera, et vous traitera dans votre maison comme vous le traitez dans la sienne.

Voici donc la dévotion que je vous recommande ce soir. Toutes les fois que vous entrez à l'église, dites-vous : Me voici dans la maison de Dieu, je suis devant son trône, et je dois me tenir en sa présence comme les anges dans le ciel. Formez la résolution de garder un maintien modeste et pieux, et de mettre un frein à vos yeux, à votre langue, à vos sens et à toutes vos puissances, pour honorer la majesté divine. Cette pratique sera pour vous une source de bénédictions.

QUATORZIÈME ASPIRATION.

I. O grand sacrement! sacrement de douceur et d'union, sacrement pacifique, unique soutien de nos pauvres cœurs! Mais quelles dispositions faut-il pour recevoir un si grand bien? Pour préparer au Dieu de paix une demeure digne de lui, il faut un cœur doux et pacifique, un cœur vide de toute affection terrestre, un cœur, en un mot, où il n'y ait aucune ombre de haine et de rancune. Le centurion dont parle l'évangéliste Saint Marc s'excusa auprès de Notre-Seigneur, qui voulait aller le visiter: *Seigneur*, lui dit-il avec une humilité profonde, *je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit*. Savez-vous pourquoi? nous dit le cardinal Hugues: c'est qu'il était soldat, et que sa maison était pleine d'armes et d'autres choses nécessaires pour la guerre. Et vous, vous osez vous présenter à la sainte table, avec un cœur ulcéré par la haine, et furieux contre votre prochain, et recevoir en cet état le Dieu de gloire, qui vient à vous, entouré de ses anges? Changez de vie, s'écrie saint Augustin, si vous voulez recevoir la vie: *Mutet vitam qui vult recipere vitam*. Autrement ce sacrement de vie vous donnera la mort, et la mort éternelle, comme l'éprouva si tristement la femme dont je vais vous raconter l'histoire.

II. C'était une femme colère, pétrie pour ainsi dire de soufre, et qui prenait feu au moindre choc. Comme

elle faisait un pélérinage au Mont des Oliviers, avec une de ses amies, celle-ci lui heurta le pied, je ne sais comment. L'autre s'emporta, et sa compagne eut beau lui protester qu'il n'y avait eu aucune mauvaise intention de sa part, elle ne put jamais l'apaiser. Lorsqu'elles furent arrivées à l'église, celle qui était innocente se jeta, avant de se confesser aux pieds de l'autre pour lui demander humblement pardon; mais celle-ci plus courroucée encore, la chargea d'injures. Elles allèrent se confesser toutes les deux. L'une, toute contrite, avoua simplement à son confesseur ce qu'elle avait fait par mégarde. L'autre, qui était un diable d'enfer, dit à son confesseur qu'elle s'était mise en colère contre sa compagne, parce qu'elle lui avait marché sur le pied, sans ajouter qu'elle avait refusé de lui pardonner. Le confesseur croyant que c'était là seulement une querelle de femmes, lui donna l'absolution, sans chercher à en savoir davantage. Elles allèrent communier toutes les deux, et la première, rencontrant celle qu'elle avait offensée, se jeta de nouveau à ses pieds, pour lui demander pardon. Mais l'autre plus furieuse que jamais, se leva et alla se placer à l'autre bout de la sainte table. Elles communièrent; mais cette haine que le confesseur n'avait point aperçue au fond du cœur de la dernière, Notre-Seigneur la vit, et il ne voulut point descendre en elle, lorsque les saintes espèces furent arrivées à la gorge de ce démon incarné, il s'y fit une ouverture, par laquelle la sainte hostie sortit et retomba dans le ciboire, laissant morte cette misérable, que le diable entraîna au fond de l'abîme.

III. Et vous, qui, depuis tant d'années, communiez avec la haine dans le cœur, contre ce parent ou ce voisin, vous qui refusez de saluer ceux qui vous ont

offensé ou de leur rendre leur salut, tremblez, tremblez, je vous le répète. Craignez le juge que vous recevez dans ce divin sacrement. Craignez la sentence de mort qu'il prononcera contre vous, si vous ne vous réconciliez avec votre ennemi. Ah ! si parmi ceux qui m'écoutent, il en était un seul qui eût le cœur plein de fiel, et ulcéré par la haine contre son prochain, qu'il déteste son crime, avant d'approcher de la sainte communion, et qu'il le pleure dès aujourd'hui. Et nous tous, les yeux fixés sur cet auguste sacrement, détestons la dureté de notre cœur, et demandons pardon à Dieu de tant de haines, d'antipathies et de rancunes, entretenues pendant de longues années dans nos cœurs. Mais ce n'est pas encore assez : nous devons aimer notre prochain non par inclination, par intérêt ou pour notre propre avantage, mais uniquement pour l'amour de Dieu. Bon Jésus, vous qui, dans l'institution du très Saint-Sacrement, nous avez donné un symbole et un exemplaire de la charité dont nous devons nous aimer les uns les autres, accordez-nous la grâce de vous imiter. Voici la protestation que je vous fais au nom de tous, et ce sera en même temps la dévotion que nous embrasserons ce soir en votre honneur. Et vous, mes frères, unissez-vous à moi de cœur.

Je proteste que je veux toujours aimer mon prochain, sincèrement et cordialement, pour l'amour de vous ; et en particulier tous ceux qui m'ont offensé en quelque manière. Je vous prie de leur accorder tout le bien que je puis désirer pour moi-même ; j'unis ma prière à celle que vous fîtes pour vos bourreaux sur la croix. Faites, ô bon Jésus ! que je vive toujours uni par la charité à mon prochain, que je meure avec cet esprit de charité, et que jamais il ne m'arrive de la rompre par ma faute.

QUINZIÈME ASPIRATION.

I. Sacrement d'amour, sacrement de vie, aliment efficace, qui sert à la fois de nourriture, de remède et de préservatif, et pour l'âme et pour le corps, et pour les fidèles et pour les infidèles eux-mêmes. La chair sacrée de Jésus, en touchant le cercueil du jeune homme de Naïm, le ressuscita, à la grande joie de sa mère, qui l'accompagnait à son tombeau. Le sang précieux de Jésus, jaillissant de son côté sacré sur les yeux de Longin, l'éclaira, et d'un bourreau de la synagogue fit un martyr de la sainte Eglise. La salive de Jésus, appliquée sur les yeux de l'aveugle-né, lui rendit la vue, à la stupéfaction de la foule, et des scribes et des pharisiens eux-mêmes. Si Notre Seigneur a tant fait pour le salut du corps, que ne fera-t-il pas dans le sacrement de son amour pour le salut des âmes ! Il est dans l'Eucharistie comme un soleil mystique, qui répand ses rayons bienfaisants sur les bons et sur les méchants, donnant aux bons une plus grande abondance de grâce, afin de les rendre meilleurs, et aux méchants, des inspirations salutaires, pour qu'ils deviennent bons. Les Turcs et les infidèles eux-mêmes n'échappent pas à ses divines influences.

II. Un jeune Turc demeurait inconnu à Rome, et ser-

vait comme laquais chez un gentilhomme. Il accompagnait son maître à l'église, assistant à la messe et au sermon avec lui, mais comme à une scène de théâtre, ou aux discours d'un saltimbanque. Tous le prenaient pour un chrétien ; car, outre qu'il parlait très-bien l'italien, il se comportait à l'extérieur comme un vrai fidèle. Au bout de quelques mois, étant tombé gravement malade, il fut envoyé par son maître à l'hôpital de saint Jean-de-Latran, où on l'accueillit avec la plus grande charité. On l'avertit de se disposer à recevoir les sacrements. Le malade à cette nouvelle, se trouva dans un grand embarras ; faire ce qu'on lui disait, c'était à son avis, renoncer à Mahomet et au Coran, ce à quoi il ne voulait pas consentir. D'un autre côté, s'il ne le faisait pas, il s'exposait à être chassé de l'hôpital, et à mourir dans la rue comme un chien. Dans cette extrémité, et crainte de pis encore, il eut la pensée de se confesser et de communier, sans aucune intention sérieuse, croyant ne préjudicier en rien de cette manière à la fidélité qu'il devait à Mahomet, puisqu'il agissait par pure nécessité. Il se confessa donc de quelques fautes légères, feignant de s'en repentir, et reçut le saint viatique avec la même dissimulation. Il méritait bien par là de mourir de la mort du traître Judas. Mais l'infinie miséricorde de Notre-Seigneur agit bien autrement avec lui. Judas, en effet, après avoir reçu le Saint-Sacrement, tomba au pouvoir du démon : *Post bucellam introivit in eum satanas.* Cet homme, au contraire, après avoir reçu le saint viatique, fut investi de l'esprit du Seigneur, qui fit en son cœur un changement admirable : *Mutatio dexteræ excelsi.* Son âme fut subitement éclairée d'une lumière céleste, et son cœur touché de la grâce divine. Il s'écria avec une grande ferveur : « Je

ne suis plus Turc, je veux être chrétien, je renonce à Mahomet, et je reconnais le Christ comme le vrai Dieu ; donnez-moi vite le baptême. » Les prêtres accoururent, et voyant qu'il parlait sincèrement, ils le baptisèrent ; et le lendemain il mourut, en invoquant avec une grande tranquillité d'esprit le saint nom de Jésus, et avec tous les signes d'une prédestination manifeste.

III. Admirable sacrement qui fait parfois du bien, même à ceux qui le reçoivent mal ! Si Notre-Seigneur, dans la sainte Eucharistie, fait de si grandes grâces, même aux Turcs et à ceux qui ne le connaissent point, que fera-t-il aux fidèles, qui le reçoivent avec les dispositions convenables ? Oh ! que de grâces et de bénédictions apporte à l'âme une seule communion bien faite ! Prions donc Notre-Seigneur, dans le sacrement de l'autel, d'éclairer les Turcs, les hérétiques, et les autres infidèles afin qu'ils adorent et reconnaissent un si grand bien. Que si nous ne méritons pas une telle grâce, supplions-le de convertir du moins à une meilleure vie tous les chrétiens enfants de l'Eglise, afin qu'ils aient pour le Saint-Sacrement une vénération profonde. Ah ! mes frères, comment l'avez-vous honoré jusqu'ici ? Ne l'avez-vous pas outragé plus que ne le ferait un Turc ? Frappez-vous donc la poitrine, et demandez-lui pardon de tant d'outrages et d'irrévérences. Hélas ! notre malice surpasse en quelque sorte celle des infidèles eux-mêmes.

Formez ce soir la résolution générale de mettre en pratique, sans y manquer jamais, toutes les dévotions que nous nous sommes proposées pendant cette mission, en l'honneur du très Saint-Sacrement. Heureux celui qui formera sincèrement ce propos, lequel renferme tous les autres, et y sera fidèle jusqu'à la mort !

COURTS ENTRETIENS

EN L'HONNEUR DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

PREMIER ENTRETIEN.

DE L'AMOUR DE MARIE POUR NOUS.

La sagesse inspire la vie à ses enfants.)
(Ecclésiast. Ch. IV, v. 12.)

I. Aujourd'hui que je dois pour la première fois vous parler de Marie, mon cœur est inondé d'une sainte joie. Je n'ai point, mes frères, de consolation plus grande que d'avoir à vous entretenir en ces jours, avec cette langue terrestre, de la grande reine du ciel. « Non, vous dirai-je avec saint-Bernard, non, rien ne plaît autant que de parler de la gloire de Marie. » Mais que vous dirai-je en ce premier entretien? je vous dirai qu'elle nous aime tendrement. Puis-je vous annoncer une nouvelle plus agréable? La mère de Dieu, la

reine des anges, la souveraine du ciel nous aime, nous pauvres créatures, qui ne sommes que cendre et poussière. Ah! je ne puis m'empêcher de m'écrier dans la joie de mon âme : Comment, ô grande reine! avons-nous mérité votre amour? Qu'avez-vous vu de bon en nous, qui vous ait porté à nous aimer? *Qu'est-ce que l'homme, que vous en avez souvenance*? Et cependant, mes frères, il est certain que Marie nous aime avec une tendressse inexprimable. Elle nous aime, dit saint Pierre Damien, d'un amour que rien ne peut vaincre. Vous allez le voir dans l'exemple suivant :

II. Alphonse Rodriguez, dévot serviteur de Marie, était un jour occupé à lui présenter ses hommages, lorsqu'il la vit tout à coup apparaître devant lui, belle et éclatante de lumière. Alphonse, lui dit-elle, d'un air céleste, m'aimez-vous? Alphonse, à cette demande, tout enflammé d'amour, leva les mains et les yeux vers le ciel, et lui répondit : O ciel! ô terre! si je vous aime! ô ma reine! et qui ne vous aimerait pas, vous qui êtes si belle, si sainte et si bonne? Oh! je vous aime tant, que pour vous je sacrifierais mon sang, ma vie, mon honneur, et le monde entier. — Mais est-ce bien du fond du cœur que vous m'aimez? — Oh! mon cœur, parle, toi, puisque ma langue ne saurait trouver de mots qui exprime ce que je sens. O ma bonne mère! si je vous aime! Ne me le demandez pas davantage; car je me sens défaillir et mourir d'amour pour vous. — Cependant la sainte Vierge, non contente de cette seconde réponse, lui demanda une troisième fois : Alphonse, m'aimez-vous? A cette troisième interrogation, le dévot serviteur de Marie lui répondit avec une simplicité, ou plutôt avec une témérité qu'excusait sa tendre affection pour elle : Oui, je vous aime, plus que

vous ne m'aimez. — Oh ! non, reprit la sainte Vierge, oh ! non cela n'est pas vrai, mon cher Alphonse, cela n'est pas vrai. Je vous aime, vous et tous ceux qui comme vous m'aiment du fond du cœur, beaucoup plus sans comparaison que vous ne m'aimez tous ensemble. Il y a plus de distance entre mon amour et le vôtre, qu'il n'y en a entre le ciel et la terre. — L'entendez-vous, mes frères ? Marie nous aime d'un amour invincible, insurmontable ; elle nous aime plus tendrement que toutes les mères ensemble n'aiment leurs enfants. Ce n'est pas assez dire encore, elle nous aime plus que tous les saints ensemble n'aiment Dieu lui-même parce que son amour est invincible, insurmontable.

III. Si Marie nous aime tant, comment se fait-il que nous l'aimions si peu ? Qu'aime ce jeune homme dissolu, cette jeune fille dissipée ? un tison d'enfer. Qu'aime ce joueur, ce querelleur, ce libertin ? Il aime les orgies, l'ivrognerie, les festins. Ah ! malheureux, que deviendrez-vous, si vous n'aimez pas la sainte Vierge ? Qui vous secourera dans vos besoins, qui vous protègera dans le danger ? Quel bien pouvez-vous espérer sans son secours ? Prenons donc tous aujourd'hui la résolution de l'aimer désormais d'un amour sincère. Mais pour cela, demandons-lui d'abord pardon de ne l'avoir pas aimée jusqu'à présent, et nous frappant la poitrine, disons-lui : O mère du bel amour ! je reconnais maintenant combien j'ai été ingrat en aimant autre chose que vous, et je vous en demande humblement pardon. Quoique je ne le mérite pas, ô grande reine, je l'espère de vous néanmoins, parce que je sais combien vous m'aimez. Je veux vous aimer désormais de tout mon cœur. Je vous le proteste. Vous seule serez ma bien-aimée, et je souffrirai d'autres flammes en mon

cœur que celles de votre amour très-pur. Voilà, mes frères, ce que je demande de vous en ce jour : c'est que vous ayez une dévotion fervente pour Marie, et que vous allumiez dans votre âme un tendre amour pour elle. Vous serez heureux si vous l'aimez. Chaque matin, je vous indiquerai quelques dévotions particulières à pratiquer en son honneur, afin de gagner sa protection. Celle que je vous propose ce matin, c'est de visiter pieusement tous les jours une église ou un autel dédié à la sainte Vierge. Saint-Bernardin de Sienne pratiqua cette dévotion dès son enfance, et quels fruits il en retira ! Quel profit vous en retirerez vous-mêmes ! Quelles douces visites Marie fera à votre cœur et à votre âme. *Sic nos tu visita sicut te colimus. Salve regina.*

SECOND ENTRETIEN.

DE L'AMOUR QUE NOUS DEVONS A MARIE.

Elle accueille ceux qui la recherchent, et marche devant eux dans la voie de la justice.
(Eccle. Ch. IV, ver. 12.*)*

I. Il me semble, mes frères, entendre la sainte Vierge me dire au cœur ce matin ce qu'elle dit un jour à sainte Brigitte: Ma fille, si vous m'aimez, faites en sorte que vos enfants soient aussi les miens. Il me semble qu'elle me dit aussi à moi : Mon fils, si vous m'aimez, faites-moi aimer de tous les peuples à qui vous prêchez la parole de Dieu. Ah ! s'il en est ainsi, qui me donnera une trompette retentissante, afin qu'animée de mon souffle, elle se fasse entendre jusqu'aux derniers confins du monde? Je voudrais crier de toute la force de ma voix : Peuples, réveillez-vous de votre illusion, aimez Marie si vous voulez vous sauver. Aimez Marie, si vous voulez vous assurer le ciel. Heureux si vous écoutez ma voix ! Oui, je vous le dis, en aimant Marie, vous sauverez vos âmes. L'amour de Marie, c'est le caractère des prédestinés ; et le docteur séraphique, saint Bonaventure, atteste qu'il est impossible qu'un dévot serviteur de Marie soit damné. *Qui digne coluerit Mariam justi-*

ficabitur. Oui, celui qui est dévot envers la sainte Vierge, est moralement assuré de son salut éternel. Vous allez le voir par l'exemple suivant.

II. Un jeune homme qui avait vécu jusque-là en fidèle serviteur de Marie, s'étant laissé entraîner par les mauvaises compagnies, se livra sans contrainte à l'amour profane, souillant son cœur de toute sorte d'iniquités. Cédant enfin aux remords de sa conscience, il résolut un jour de sortir du bourbier où il croupissait, et montant à cheval, il se dirigea vers un pays voisin, pour s'y marier. Chemin faisant, il rencontra une jeune fille d'une grande beauté, qui prit d'un air gracieux son cheval par la bride, et l'arrêta, lui demandant où il allait. Le jeune homme, frappé de la hardiesse et de la rare beauté de cette femme, lui répondit : Je vais chercher une jeune fille de ma condition que je puisse épouser. — Crois-tu, reprit-elle avec grâce, que je puisse te plaire? — Certainement, lui dit le jeune homme. — Et pourquoi donc ne me prends-tu pas pour ton épouse? — Le jeune homme, un peu interdit, lui répondit : Je le ferais bien volontiers, mais ne sachant qui vous êtes, je ne puis prendre à ce sujet aucune détermination. — Eh ! bien si tu me promets de n'aimer personne que moi, je te dirais qui je suis. — Le jeune homme l'ayant promis : Sache, lui dit-elle, que j'habite le paradis : mes parents sont Joachim et Anne. Je suis la mère de Dieu, et je suis venue du ciel pour célébrer avec toi une alliance toute céleste. — Puis, tirant de son sein un anneau d'or, elle le lui mit au doigt, en lui disant : Je te prends pour époux : retourne chez toi, va trouver un prêtre, fais-lui une bonne confession générale, et prépare-toi à la mort parce que je t'attends au ciel dans quinze jours, pour célébrer nos noces en présence de

la cour céleste. Et cela dit, elle disparut. Le jeune homme s'en retourna à la maison, plein de joie, et fit tout ce que lui avait dit la sainte Vierge. Au bout de quinze jours comme il était sur le point de mourir, Marie lui apparut de nouveau et ayant épousé cette âme bienheureuse, elle l'emmena avec elle au ciel.

III. O heureux jeune homme ! que vous avez bien fait de changer l'amour des fiancés de cette terre pour celui de Marie ! puisque par cette alliance céleste vous avez gagné le paradis en si peu de temps. Et vous, malheureux jeunes gens, qui vous laissez captiver par les beautés de cette terre, quels fruits espérez-vous de ces liaisons criminelles, continuées pendant de longues années, et qui sont pour vous l'occasion de tant de péchés ? A quoi vous serviront-elles au moment de la mort, si ce n'est à vous faire mourir en réprouvés, comme vous avez vécu. Ouvrez donc aujourd'hui les yeux, et à l'exemple de ce jeune homme, prenez la résolution de renoncer à l'amour des créatures pour vous consacrer entièrement à celui de Marie. Je serai le premier à faire cet acte généreux. Je confesse, ô grande reine du ciel ! que je ne mérite pas de baiser la trace de vos pieds ; car je suis un grand pécheur. Mais en voyant avec quelle tendresse vous aimez ceux qui vous aiment, puisque vous les tenez, non-seulement pour vos serviteurs, mais encore pour vos fiancés, j'ose aujourd'hui avec une sainte hardiesse m'offrir à vous en cette qualité, et en signe de mon amour, je vous consacre tout mon cœur. Et vous, mes frères, demandez pardon à la sainte Vierge, de ne l'avoir point aimée jusqu'ici ; dites-lui, en vous frappant la poitrine : Vierge tout aimable, je reconnais mon ingratitude, et je vous en demande humblement pardon. Si j'ai négligé de vous

aimer jusqu'ici, il n'en sera plus ainsi désormais. Je veux, par amour pour vous, bannir de mon cœur toute attache, toute affection envers les créatures, et vous aimer de toutes les forces de mon âme. Je veux n'avoir de cœur et d'amour que pour vous, je veux que l'amour dont je vous aurai aimé sur la terre soit une préparation à celui dont j'espère vous aimer pendant toute l'éternité dans le ciel.

La dévotion que je vous recommande ce matin, c'est de vous incliner dévotement, et réciter un *Ave Maria*, toutes les fois que vous passerez devant une image de la sainte Vierge.

TROISIÈME ENTRETIEN.

MARIE EST NOTRE MÈRE EN NOS BESOINS.

Celui qui l'aime aime la vie.
(Eccles. Ch. IV, ver. XIII.)

I. J'ai à vous dire aujourd'hui, mes frères, une chose bien consolante pour vous et pour moi : c'est que Marie est notre mère. Oui, la mère de Dieu est aussi la nôtre ; car notre divin Rédempteur nous l'a donnée en cette qualité, sur le calvaire ; lorsque, s'adressant à la sainte Vierge, plongée dans la douleur à ses pieds, il lui donna Jean pour fils, en lui disant : *Mulier, ecce filius tuus ;* c'est-à-dire : vous voyez, ma mère, je meurs sur cette croix ; vous ne m'aurez plus pour fils en ce monde, mais je vous laisse à ma place Jean, mon apôtre bien-aimé, et en sa personne tous ceux que j'ai rachetés de mon sang. Qu'ils vous soient tous chers ; aidez-les, consolez-les, assistez-les. Ils seront vos enfants, et vous serez leur mère. Oh ! mes frères, n'est-ce pas une nouvelle bien douce et bien consolante pour vous, d'apprendre que la mère de Dieu est en même temps la vôtre, mère très-tendre, qui ne veut de mal à personne ; mère pleine de bonté, qui ne peut s'empêcher de faire

du bien à tous et en même temps. Celui qui se recommande à elle avec confiance la trouvera toujours prête à le secourir, comme le dit Richard de Saint-Victor. Vous allez le voir dans l'exemple suivant.

II. Une pauvre veuve avait deux filles nubiles, sans aucun moyen de subvenir à leurs besoins. En mendiant, elles se seraient exposées au danger de perdre leur honneur, et le travail de leurs mains ne pouvait suffire à les faire vivre. Pauvre mère ! pauvres filles ! que feront-elles ? Le besoin les tourmente, la modestie les retient. Un matin donc, la mère, pleine de confiance en Marie, appelle ses filles : Allons, leur dit-elle, à l'église, nous recommander à la sainte Vierge. Arrivées au lieu saint, elles vont prier devant une statue de Notre-Dame, et se recommandent à Marie avec confiance. La prière faite, la mère s'approche de la statue, et en fait approcher ses filles ; puis prenant leurs mains, et les mettant dans les mains de la madone, elle lui dit : elles ne sont plus mes filles, mais les vôtres, je vous les abandonne, je les remets entre vos mains, prenez-en soin, puisque vous êtes leur mère. Cela fait, elle sortit de l'église avec une ferme espérance d'être secourue par Marie. Sa confiance ne fut pas trompée ; car étant arrivée chez elle, elle y trouva un jeune homme, qu'elle ne revit plus jamais depuis, lequel lui laissa une grande somme d'argent, et disparut. Représentez-vous la joie de cette pauvre mère : elle put avec ce secours, qui lui avait été envoyé par Marie, vêtir convenablement ses filles, et sortir de la misère où elle avait langui jusque-là. Le monde, toujours méchant, se mit à murmurer, attribuant à des moyens illicites le changement de fortune que l'on remarquait dans cette maison. La pauvre mère n'osait plus paraître en public. Dans sa désolation,

elle eut de nouveau recours à Marie. Un jour de fête, pendant qu'elle se trouvait avec ses filles à l'église, en présence de tout le peuple, un ange ravissant de beauté apparut sous la forme d'un jeune homme modeste, portant en main deux couronnes très-précieuses, qu'il posa sur la tête des deux jeunes filles, en leur disant : Ces couronnes vous sont envoyées par Marie, la mère de Dieu et la vôtre, comme un témoignage de votre pureté virginale ; et cela dit, il disparut. Vous vous imaginez bien quelle dut être la joie de la mère et des deux filles, et l'étonnement du peuple. Tous chantèrent les louanges de Marie, qui, comme une bonne mère, vient à notre secours dans nos besoins, nous protège contre la calomnie, et nous comble de toute sorte de biens. Le maître du lieu y fit bâtir un monastère, où ces deux jeunes filles vécurent et moururent saintement.

III. Recourez tous à cette bonne mère, vous trouverez en elle un soulagement dans toutes vos peines, et une source de miséricorde en vos misères, quelque grandes qu'elles soient. N'oubliez pas cependant que, si Marie est la mère des pécheurs, elle ne l'est pas de ceux qui refusent de se convertir, mais seulement de ceux qui, se repentant du passé, ont le désir sincère de se corriger. C'est elle-même qui l'a révélé à sainte Brigitte ; « Je suis, lui dit-elle, la mère des pécheurs qui veulent revenir à Dieu. » Or, comme je vous vois en ces saints jours, tous disposés à vous convertir, adressez-vous à la sainte Vierge, et dites-lui : O ma bonne mère ! la vie que j'ai menée jusqu'ici me rend, je le sais, tout-à-fait indigne d'être votre fils. J'ai beaucoup péché, j'ai rempli d'amertume votre cœur, je ne mérite plus d'être aimé de vous. Mais si j'ai perdu les sentiments d'un fils à votre égard, je sais que vous

êtes toujours ma mère, et une mère pleine de tendresse. J'ai donc la confiance que si je recours à vous avec un sincère repentir, vuus ne me rejetterez point. Me voici donc à vos pieds, ô mère de miséricorde ! Je regrette la vie que j'ai menée, et je vous en demande pardon à vous et à votre divin fils. Pardonnez, ô vierge sainte ! à ce grand pécheur. Je ne veux plus jamais pécher à l'avenir, je veux être désormais un vrai pénitent ; soyez toujours pour moi une mère pleine de tendresse, et je serai pour vous un véritable fils. Assistez-moi comme bonne mère, afin que j'aie le bonheur de me sauver par votre intercession. Ah ! mes frères, combien de fois avez-vous affligé le cœur de la très-sainte Vierge, notre bonne mère ! Adressez-vous donc pieusement à elle, en lui demandant sincèrement pardon. Pardonnez-nous, ô Marie, car si nous avons été par le passé ingrats et infidèles à votre égard, nous voulons vivre désormais comme des fils dociles et obéissants ; daignez être notre mère, et assistez-nous en cette qualité, tous les jours de notre vie, et particulièrement à l'heure de notre mort, afin que nous puissions vous bénir et vous rendre grâce pendant toute l'éternité.

La dévotion que je vous conseille aujourd'hui, c'est de demander matin et soir à Marie votre mère sa bénédiction, en récitant un *Ave Maria*.

QUATRIÈME ENTRETIEN

SOLLICITUDE DE MARIE POUR NOTRE SALUT.

Ceux qui auront veillé pour elle, obtiendront ses faveurs.
(*Eccles.* Ch. IV, ver. XIII.)

1. Vous avez raison, mes frères, d'éclater en chants de louanges en l'honneur de Marie, et de vous écrier : Soyez à tout moment bénie, ô reine du ciel, océan de joie. Oui, oui, louez-la, bénissez-la, honorez-la ; car elle mérite tous vos hommages. Ah ! mes frères, sans la sainte Vierge que serions-nous ? Nous ne pourrions espérer aucun bien ; car vous devez savoir que, selon saint Jean Damacène, Dieu a remis entre ses mains toutes ses miséricordes ; de sorte que, si Marie nous manquait, tous les biens nous manqueraient avec elle ; tandis que l'ayant pour nous, nous avons à notre disposition tous les moyens nécessaires pour nous sauver. Marie, en effet, a plus de sollicitude pour notre salut éternel, que l'homme le plus avare n'en a pour son argent, ou le marchand pour ses affaires. C'est là l'objet de toutes ses pensées, de tous ses désirs, de tous ses efforts ; elle n'est occupée qu'à nous procurer les moyens de nous sauver. « Marie, dit Richard de Saint-Victor, désire, cherche, et obtient le salut de tous. »

Que ne ferait-elle pas pour sauver une âme ? Vous allez le voir.

II. On rapporte qu'une religieuse, nommée sœur Béatrix, oubliant la grâce inappréciable que Dieu lui avait faite en l'appelant à la religion, se laissa séduire par un jeune homme, qui, à force d'instances et de promesses, lui persuada de quitter le monastère. Un soir donc, ayant changé l'habit religieux contre un habit séculier, elle prit les clefs du couvent, dont elle était portière, ouvrit la porte, et les posa aux pieds d'une statue de la sainte Vierge, en lui disant : tenez, voici les clefs du monastère, je vous les remets ; il y a tant d'années que je sers votre Fils dans cette maison, sans avoir eu jamais aucune consolation, je vais donc en chercher ailleurs. Cela dit, elle sortit du couvent, et s'enfuit avec son séducteur. Mais celui-ci ne tarda pas à se dégoûter d'elle, comme il arrive toujours en ces circonstances. La malheureuse, se voyant trompée et abandonnée par lui, au lieu de songer à rentrer au bercail, comme une brebis égarée, s'en alla courir le monde, et mena-la vie la plus déplorable, pendant quatorze années, au bout desquelles la pensée lui vint de retourner en son pays. Ayant rencontré la fermière du monastère qu'elle avait abandonné, elle lui demanda si elle connaissait une certaine religieuse, nommée sœur Béatrix, sans lui dire toutefois que c'était elle. « Si je la connais ? répondit la fermière, c'est une sainte, et il y a déjà bien des années qu'elle fait l'office de portière, à la grande satisfaction de toute la maison. » La sœur Béatrix resta stupéfaite à cette nouvelle. Pour s'assurer de la vérité du fait, étant allée au monastère, elle demanda à la portière quel était son nom, et combien il y avait de temps qu'elle remplissait cette charge. Depuis

que tu es sortie d'ici, lui répondit-elle, et je m'appelle Marie, la mère de Dieu. Il y a quatorze ans que tu as quitté mon Fils, et il y a quatorze ans que je suis portière à ta place, et sur ton invitation ; et je me suis si bien acquittée de mon office, que personne ne s'est aperçu de ton absence. Reviens, ma fille, reviens en cette sainte maison, je t'assure que ta faute restera toujours secrète, pourvu qu'après t'en être repentie et confessée, tu en fasses pénitence. La pauvre sœur faillit mourir de bonheur à ces paroles. Marie lui ouvrit la porte, l'embrassa, la revêtit du saint habit, et Béatrix ayant repris l'office de portière, vécut et mourut saintement, sans qu'on sût jamais ce qui s'était passé, si ce n'est à l'heure de sa mort, où elle en fit elle-même l'aveu.

III. Voilà, mes frères, avec quelle sollicitude Marie veille au salut de nos âmes ; voilà jusqu'où va l'amour qu'elle nous porte. Afin de ramener dans le sentier du salut cette malheureuse, elle ne dédaigna pas d'exercer pendant quatorze ans l'office de portière, servant toutes les religieuses, pour en sauver une seule. O prodige d'amour ! O tendresse ineffable du cœur de Marie ! Qui de vous négligera de recourir avec confiance à une si bonne mère ? Vous qui, depuis tant d'années, vivez éloignés de Dieu ; vous qui avez prononcé pour ainsi dire la sentence de votre réprobation, en disant : il n'y a plus de salut pour moi, ayez recours à Marie, jetez-vous à ses pieds, demandez-lui pardon d'avoir tant outragé son divin fils. Dites-lui les larmes aux yeux : Voici, ô sainte Vierge ! le plus grand pécheur qui existe en ce pays. Obtenez-moi de Dieu un secours efficace, afin que je mette en sûreté mon âme. Oui, mon frère, Marie est disposée à vous secourir, elle vous cherche, elle est tout

cœur pour vous, et veut à tout prix vous sauver ; mais elle veut aussi que vous agissiez de votre côté, que vous preniez la résolution de changer de vie, que vous fassiez une bonne confession, que vous laissiez cette occasion. Si vous la prenez pour avocate, vous vous sauverez, n'en doutez pas.

La dévotion que je vous conseille ce matin, c'est de réciter tous les soirs le saint rosaire chez vous, à voix haute, avec toute votre famille, pour donner le bon exemple. Cette dévotion, tant recommandée par saint Dominique, lui avait été enseignée par la sainte Vierge elle-même, et les souverains pontifes l'ont enrichie d'indulgences.

CINQUIÈME ENTRETIEN.

MARIE REFUGE DES PÉCHEURS.

Ceux qui la possèderont auront la vie en héritage.
(*Eccl.*, Ch. IV, ver. XIV.)

I. Il y avait autrefois des villes de franchise ou de refuge ; et quiconque s'y réfugiait échappait à beaucoup d'inconvénients, et participait à un grand nombre de biens ; de sorte que ces villes se peuplaient d'habitants fidèles. Grâce au ciel, nous n'avons point à envier à l'antiquité cet avantage ; car Dieu nous a donné, sous la loi évangélique, une ville de refuge, une seule, il est vrai, mais qui l'emporte sur toutes les autres ; car elle est la plus forte, la plus riche, la plus belle et la plus sûre et quiconque s'y retire est délivré de tout mal, et assuré de tous biens. Quelle est donc cette ville fortunée ? Le Psalmiste va nous le dire : *De grandes choses ont été dites à ton sujet, cité de Dieu.* Cette ville, c'est la reine du ciel, la mère de Dieu ; c'est elle qui est le refuge des pécheurs, et l'Eglise elle-même l'invoque sous ce titre. C'est cette ville, où les portes de la miséricorde sont toujours ouvertes, afin que les esclaves trouvent en elle la liberté, les malades la santé, les af-

fligés la consolation, les pécheurs la grâce, les justes la gloire. Marie accueille, embrasse et console tous ceux qui ont recours à elle ; et si vous pouvez trouver un seul homme qui l'ait invoquée dans ses nécessités, sans être secouru par elle, qu'il doute de sa miséricorde, j'y consens : ce sont les paroles de saint Bernard. Mais, me direz-vous, il y a si longtemps que je me recommande à elle, et que je lui demande cette grâce, et jusqu'ici je n'ai rien obtenu. Que voulez-vous dire par là, mon frère? Ecoutez à ce sujet l'histoire suivante.

II. Un dévot serviteur de Marie s'appliquait à l'honorer en toutes manières, ne cessant de la prier, et de lui demander quelque grâce. Mais comme il lui semblait qu'il n'en obtenait aucune, il finit par se plaindre à elle, avec quelque mouvement d'impatience. « Tout le monde, lui disait-il, publie votre miséricorde, on vous appelle partout refuge des pécheurs, notre avocate, consolatrice des affligés. Mais vous n'êtes rien de tout cela pour moi : depuis le temps que je vous prie, je n'ai pu obtenir de vous une seule grâce. Les églises sont pleines *d'ex-voto* en votre honneur, les livres sont pleins de miracles opérés par votre intercession, les saints Pères nous assurent que quiconque recourt à vous est exaucé ; moi seul, malheureux et abandonné, je ne suis pas digne de recevoir de vous la moindre faveur. » La sainte Vierge lui apparut alors toute belle et toute gracieuse. « Tu te plains, lui dit-elle, que je n'exauce pas tes prières et que je ne t'accorde aucune grâce ? Ingrat, tu ne sais donc pas que les faveurs dont je t'ai comblé jusqu'ici sont presqu'infinies ? Combien de fois serais-tu tombé sans mon secours dans un abîme d'iniquités ? Combien, parmi tes amis, sont morts subitement et misérablement ? Combien d'autres que tu ne connais

pas sont tombés en enfer ? Et si tu n'y es pas toi-même, à qui le dois-tu? Qui t'en a préservé, si ce n'est moi. Sache que toutes les fois que tu m'as priée, je t'ai exaucé ; si je ne t'ai pas toujours accordé ce que tu me demandais, je t'ai donné à la place quelqu'autre chose plus profitable pour toi. » Et cela dit, elle disparut.

III. Que dites-vous, pécheur, qui vous plaignez de n'avoir jamais reçu de Marie aucune faveur ? Ingrat! combien de fois auriez-vous succombé dans cette occasion? Depuis combien de temps seriez-vous en enfer, si Marie ne vous avait tendu la main? C'est à elle que vous devez d'avoir échappé à cette maladie dangereuse, d'avoir surmonté cette tentation si violente, d'avoir persévéré dans le bien jusqu'à présent. C'est à elle que vous devez la haine du péché, le désir de la vertu, et l'horreur du vice. Bien plus, c'est à elle que vous devez la prospérité de votre maison, de vos affaires, de vos enfants. Tout cela ce sont des grâces de Marie, mais des grâces qui ne sont point connues. Voyez donc quelle obligation vous avez de l'aimer et de la servir, elle qui vous délivre de tant de maux et vous comble de tant de biens. Et vous, pécheur, loin de la remercier, vous vous plaignez de son indifférence, et vous l'avez oubliée, comme si elle n'était pas votre mère. Ingrat, jetez-vous à ses pieds, et demandez-lui pardon. Et vous tous, mes frères, détrompez-vous aujourd'hui, et comprenez la nécessité où nous sommes tous de chercher un abri dans cette ville de refuge, c'est-à-dire de nous recommander à la sainte Vierge, et d'avoir confiance en sa protection. Car c'est une vérité infaillible qu'il nous importe autant de prier Marie qu'il nous importe d'obtenir de Dieu ses grâces, parce qu'il n'en ac-

corde aucune si ce n'est par l'intercession de la sainte Vierge. « Dieu, dit saint Germain, n'accorde ses dons que par sa mère. » Bien plus il est aussi important pour nous d'entrer dans cette sainte cité, qu'il l'est d'entrer dans le ciel ; parce que personne n'est sauvé que par elle. *Nullus est qui salvus fiat nisi per te, ô virgo Maria.* C'est-à-dire que personne ne se sauve que par son intercession.

Voici la dévotion que je vous recommande aujourd'hui ; ne manquez jamais de réciter l'*Angelus*, le matin, à midi, et le soir, pour saluer la sainte Vierge, et la remercier d'avoir consenti à être la mère de Dieu.

SIXIÈME ENTRETIEN.

DES DOULEURS DE MARIE.

Ceux qui la servent seront fidèles au Dieu saint, et ceux qui l'aiment seront aimés de Dieu.

I. Je voudrais, mes frères, tirer aujourd'hui de vos cœurs des soupirs et des larmes de compassion, pour les angoisses et les douleurs de Marie, notre puissante avocate auprès de Dieu. Jusqu'ici j'ai cherché à vous insinuer la dévotion envers elle, comme utile pour vous : je veux, ce matin, vous la présenter comme utile à Marie. Pour exciter la compassion dans vos cœurs, je me servirai des paroles de Jérémie, et vous dirai, au nom de cette vierge incomparable : *Vous tous qui passez par le chemin, considérez, et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne.* Oui, mes frères, jetez un regard sur Marie au pied de la croix, et dites-moi s'il y a au monde une douleur semblable à la sienne. Mettez d'un côté tout ce qu'ont souffert de plus cruel, et les martyrs sous les tyrans, et les solitaires dans leurs cavernes, et les pénitents dans leurs déserts ; et de l'autre côté les douleurs de Marie, et vous trouverez que les travaux, les peines, les tourments des pénitents

et des martyrs n'ont rien été en comparaison des angoisses du cœur de Marie. C'est saint Bernard lui-même qui nous le dit : *Quidquid crudelitatis inflictum est corporibus martyrum leve fuit, aut potius nihil, in comparatione passionis Mariæ.* Ces paroles vous étonnent peut-être ; étonnez-vous plutôt que le cœur si tendre de Marie ait pu supporter tant de douleurs. Mais voulez-vous savoir quelle a été la plus grande ? c'est votre ingratitude. Et vous, vous pensez à peine à ses souffrances. Elle se plaignit elle-même un jour de cet oubli à sainte Brigitte. « Je cherche, lui dit-elle, s'il y en a quelques-uns qui pensent et compatissent à mes douleurs, et j'en trouve extrêmement peu. » Mais que de faveurs Marie réserve à ceux-ci ! vous allez le voir par l'exemple suivant.

II. Sainte Brigitte, au troisième livre de ses révélations, parle d'un homme, nommé Nobile, riche des biens de la terre, mais pauvre de vertus, ou plutôt plongé dans un abîme d'iniquités. Etant tombé gravement malade, il n'avait nul souci de son salut éternel. La sainte, en ayant eu connaissance, pria plusieurs fois le Seigneur de convertir ce pécheur obstiné. Jésus lui ayant apparu lui dit : « Va trouver ton confesseur, et dis-lui d'aller voir ce malade, et de l'exhorter à la pénitence. » Le confesseur y alla et fit ce dont on l'avait chargé. « Grâce à Dieu, lui répondit le malade, je n'ai point besoin de me confesser. » Notre Seigneur ordonna de nouveau à sainte Brigitte de renvoyer son confesseur une seconde fois auprès du moribond ; mais celui-ci fit la même réponse. Notre-Seigneur découvrit alors à la sainte que ce malheureux était au pouvoir de sept démons, et il lui commanda de dire à son confesseur, qu'il promit de sa part au malade le pardon de tous ses péchés, s'il

consentait à faire une bonne confession. Ce dernier, à ce troisième message, fut touché de componction, et s'écria en pleurant : « Je puis donc encore obtenir le pardon de tant de crimes ? — Oui, mon fils, la miséricorde de Dieu est infiniment plus grande que votre malice : ne craignez point, ayez confiance. — Ah ! mon père, il y a déjà soixante ans que je ne me suis confessé, et que je n'ai senti au cœur un remords, ou un désir de me convertir. — Ne vous désespérez pas, mon fils, pleurez votre péché, détestez tout commerce avec le diable, et Dieu vous pardonnera. Il se confessa quatre fois dans la journée, communia le lendemain, et mourut sept jours après. Jésus apparut alors à sainte Brigitte, et lui dit que cette âme était en purgatoire, mais qu'elle monterait bientôt au ciel. La sainte fut stupéfaite à cette nouvelle. Comment, Seigneur, un homme qui a si mal vécu a-t-il pu faire une si bonne mort, et rester si peu de temps en purgatoire ? — Ma fille, répondit Jésus, c'est la dévotion aux douleurs de ma mère qui lui a fermé les portes de l'enfer, et qui lui ouvrira bientôt celles du paradis ; car quoiqu'il ne l'ait jamais aimée de cœur, il avait coutume néanmoins de penser souvent à ses douleurs, et de compatir à ses peines : et c'est là ce qui lui a valu la grâce de se convertir, et de se sauver. »

III. Voyez combien Marie est bonne, et combien cette dévotion est efficace, puisqu'elle a pu obtenir la vie éternelle à un pécheur si endurci. Que devons-nous conclure de cet exemple ? Que nous pouvons imiter cet homme dans sa vie criminelle, et qu'il nous suffira ensuite de penser aux douleurs de Marie pour bien mourir ? Quelle folie ! Que diriez-vous de celui qu s'arracherait les yeux, avec l'espérance de les recouvrer

par un miracle, parce qu'on lit que la sainte Vierge a rendu la vue à beaucoup d'aveugles ? Cet exemple doit nous engager à honorer les douleurs de Marie, à compatir aux peines qu'elle a souffertes pour nous dans la passion de son divin fils ; car si nous prenons part à ses douleurs ici-bas, nous participerons à ses joies dans le ciel. Mais ce qui me désole, c'est de voir qu'un grand nombre de pécheurs, non-seulement négligent de penser aux douleurs de Marie, mais les renouvellent chaque jour. Je veux parler ici de ces pécheurs obstinés, qui, ajoutant sans cesse de nouveaux péchés à ceux qu'ils ont déjà commis, crucifient Notre-Seigneur, et avec lui sa mère. Ah ! mes frères, reconnaissez aujourd'hui votre faute, et, prosternés aux pieds de Marie, demandez-lui-en pardon; dites-lui : O Vierge, abîmée dans la douleur, pourquoi ce glaive dans votre sein ? Il vous faut à vous des lis et des roses, et non des épines qui vous percent le cœur. Que ce glaive perce le mien, de douleur d'avoir offensé votre divin fils. Pardonnez-moi, ô reine des martyrs ! Plutôt mourir mille fois que de pécher de nouveau, et d'accroître ainsi vos douleurs, pour lesquelles je veux avoir désormais au contraire une dévotion toute spéciale. Oui, mes frères, honorez les douleurs de Marie ; et, comme la sainte Vierge l'a révélé à saint Jean l'évangéliste, vous obtiendrez trois grâces très-précieuses : 1° Un acte de contrition avant de mourir; 2° l'assistance de la sainte Vierge au moment de votre mort ; 3° celle que vous demanderez à Dieu, à votre choix, par les douleurs de Marie. Soyez dévots envers elle, honorez sa passion, et vous obtiendrez sûrement ces trois grâces.

SEPTIÈME ENTRETIEN.

DU SOIN QUE PREND MARIE.

pour qu'aucun de ses fidèles serviteurs ne soit perdu.

Elle marche avec lui dans la tentation.
(*Eccl.* Ch. IV, vers. XVIII.

I. Chose incroyable! l'affaire la plus importante que nous ayons sur cette terre, à savoir notre salut éternel, est la plus négligée par la plupart des hommes, et elle ne peut être en pires mains que les nôtres. Que faites-vous, en effet, mes frères, pour vous sauver? Quel soin prenez-vous de mener à bonne fin une affaire d'une aussi haute importance? N'est-il pas vrai que tout l'emploi de vos journées est de penser au corps, à votre famille, à vos plaisirs, à la terre en un mot ; et votre âme, y pensez-vous jamais? il faut donc trouver quelqu'un qui y pense pour vous? Qui sera-ce? La sainte Vierge. C'est elle qui vous gardera entre ses bras, c'est elle qui, étant la mère du Sauveur, sera aussi en quelque sorte la mère de votre salut; et elle ne vous abandonnera point, jusqu'à ce qu'il soit assuré. Aimez-la donc, servez-la,et cette affaire si importante est gagnée pour vous ; car, comme dit le docteur séraphique, saint

Bonaventure : « De même, ô bienheureuse Vierge ! que tous ceux qui s'éloignent de vous, et vous méprisent, sont assurés de leur perte; de même aussi il est impossible que celui qui s'adresse à vous, et que vous daignez regarder périsse. » Aimez donc Marie, mes frères, et vous serez sauvés.

II. Le patriarche saint Dominique, chassant un jour les démons du corps d'un possédé, leur demanda entre autres choses quel était le saint qu'ils craignaient le plus au ciel, et qui avait le plus de pouvoir sur eux ici-bas. Ils refusèrent longtemps de répondre. Mais à la fin, contraints par les exorcismes, ils répondirent : La mère du Christ est celle que nous craignons le plus parmi tous les saints; c'est elle qui a le plus de pouvoir sur nous, et elle mérite d'être honorée plus que tous les autres saints; parce qu'une seule prière de sa part, un seul soupir qu'elle offre à Dieu, vaut plus que les prières et les soupirs de tous les saints ensemble. Nous sommes forcés de confesser que nous ne pouvons rien contre ses fidèles serviteurs, et qu'aucun de ceux qui persévèrent constamment dans la dévotion envers elle, ne descend en enfer avec nous. Remarquez bien ces paroles, mes frères : aucun serviteur fidèle de Marie ne tombera en enfer, parce qu'elle obtient à ceux qui l'ont aimée et honorée la contrition, la grâce d'une bonne confession, le pardon de leurs péchés, et le salut. Vous l'avez entendu : les démons eux-mêmes confessent malgré eux qu'aucun serviteur fidèle de Marie ne tombera en enfer. Ah! quelle douce consolation pour ceux qui aiment et servent cette grande reine.

III. Qui de vous, mes frères, refusera donc de s'enrôler parmi les serviteurs de Marie, pour assurer l'affaire de son salut éternel? Mais ne faites pas comme ceux qui

s'imaginent que la dévotion à Marie consiste à porter toujours le chapelet, à réciter quelquefois l'office de la Vierge, à jeûner le samedi, à avoir sur soi le petit habit de quelque confrérie. Toutes ces choses sont inutiles, si avec tout cela vous vivez dans l'habitude du péché mortel, si vous nourrissez dans votre cœur la rancune et la haine,ou quelqu'affection criminelle; en un mot, si vous voulez servir Marie avec l'intention d'outrager son fils. Ce sont là de faux dévots de la sainte Vierge. Savez-vous en quoi consiste la vraie dévotion envers elle? A vouloir ce qu'elle veut. Or, que veut-elle? Elle veut que vous quittiez le péché, et que vous vous décidiez une bonne fois à changer de vie. Si donc vous avez été par le passé de faux dévots de Marie, en offensant son divin fils, demandez-lui humblement pardon, et dites-lui : Nous voici prêts à changer de vie, pour être vos fidèles serviteurs, et vos vrais enfants. Si vous êtes dans cette résolution, soyez-en bénis. Saint Bernard nous dit que la dévotion est un filet, afin de prendre le cœur. Jetez donc ce filet, afin de prendre le cœur de Marie. Heureux celui qui réussira, et gagnera son amour; il est sûr d'obtenir avec lui tous les biens, et il pourra dire avec Salomon : *Tous les biens me sont venus avec elle*. Le plus grand de tous ces biens, ce sera la vie éternelle : car cette grande reine dit elle-même à ses clients : *Celui qui me trouvera trouvera la vie*. Que chacun de vous descende donc dans son propre cœur, et qu'il tâche d'y découvrir toujours de nouvelles industries, et de nouvelles manières d'honorer, d'aimer et de servir Marie ; car elle nous dit encore : *J'aime ceux qui m'aiment*. Soyez certains que, si vous gagnez le cœur et l'amour de Marie, vous serez sauvés; parce que vous vivrez bien, et vous ferez une sainte mort.

Voici la dévotion que je vous conseille : toutes les fois que vous entendrez sonner l'horloge, dites un *Ave* en l'honneur de Marie, et trois *Gloria Patri* à la sainte Trinité, pour la remercier d'avoir élevé Marie au plus haut degré de gloire, en la faisant mère, fille et épouse de Dieu.

HUITIÈME ETRETIEN.

MARIE EST NOTRE ADVOCATE.

N'oublie point les paroles de ma bouch
et ne te détourne point d'elles.
(Proverbes Ch. IV, ver. V.)

I. Le Très-Haut nous a fait une grande grâce, mes frères, en nous donnant Marie, non-seulement pour mère, mais encore pour avocate. *Eia ergo advocata nostra.* C'est sous ce titre que la sainte Eglise nous apprend à l'invoquer chaque jour. S'il est si utile pour un malheureux, qui poursuit un procès d'une grande importance, d'avoir un avocat fidèle, qui puisse et veuille le défendre, combien devons-nous être soulagés et rassurés à la fois, d'avoir, dans ce procès si important de notre salut éternel, pour avocate au tribunal de Dieu, celle qui est à la fois sa mère et la nôtre. Et quelle avocate! il suffit de recourir à elle avec amour et confiance, pour qu'elle se montre disposée à exaucer nos prières, et à prendre en main notre cause. Quelle avocate! car elle a le pouvoir et la volonté de nous aider auprès de Dieu. « En effet, dit saint Bernard, le pouvoir ne lui manque pas, puisqu'elle est la mère de la toute-puissance ; la volonté ne lui manque pas davan-

tage, puisqu'elle est la mère de la miséricorde. » Vous allez le voir dans l'exemple suivant :

II. Un soldat menait une vie criminelle ; il avait par bonheur une femme craignant Dieu, et dévote à la reine du ciel. Elle finit par obtenir de lui qu'il jeunât tous les samedis en l'honneur de Marie, et qu'il récitât l'*Ave Maria*, toutes les fois qu'il voyait une image d'elle. Un jour qu'il se rendait dans une maison, pour y pécher, passant devant une église, il y entra ; et voyant sur l'autel une statue de la sainte Vierge, il se met à genoux pour réciter un *Ave Maria*. A peine eut-il commencé, qu'il vit, ô prodige ! l'enfant Jésus versant son sang de ses plaies dans le sein de sa mère. Hélas ! s'écria le soldat touché de componction, quel est donc le scélérat qui a fait tant de mal à votre divin fils ? — C'est toi, répondit la sainte Vierge, et les autres pécheurs comme toi ; vous tous plus cruels que les Juifs, vous crucifiez mon fils, toutes les fois que vous péchez. — O mère de miséricorde ! reprit le soldat repentant, priez pour moi votre fils béni, et obtenez-moi le pardon de mes crimes. — Vous autres pécheurs, dit de nouveau la sainte Vierge, vous m'appelez mère de miséricorde, et vous ne cessez de faire de moi une mère de misères. — Ah ! ne parlez pas ainsi, mais souvenez-vous que vous êtes l'avocate des pécheurs, et ne m'abandonnez pas. — Marie, se tournant alors vers l'enfant Jésus, lui dit : mon fils, pardonnez en ma considération à ce misérable pécheur, qui me prie avec tant de ferveur. — Ne vous étonnez pas, ma mère, reprit Jésus, si je ne vous exauce pas en ce moment. J'ai bien prié aussi moi mon père céleste de me délivrer de ma passion, et je n'ai pas été exaucé. — Ah ! mon fils, souvenez-vous de l'amour avec lequel je vous ai nourri de

mon lait, et pardonnez en ma faveur à ce malheureux qui se recommande à moi. — Ne vous affligez pas, ô ma mère! si je ne vous accorde pas ce que vous me demandez ; car j'ai prié mon père une seconde fois, et il ne m'a pas écouté. — Fruit béni de mes entrailles, souvenez-vous des larmes que j'ai répandues pour vous au pied de la croix; et en récompense de tant d'angoisses, donnez-moi ce pauvre pécheur. — Patience, ô ma mère, et ne soyez pas offensée, si je vous refuse la grâce que vous sollicitez, car la troisième fois que j'ai prié mon père il s'est montré sourd à ma demande. — La sainte Vierge ne fut point arrêtée par ce troisième refus; mais se levant, elle mit le saint enfant sur l'autel, et voulut se prosterner devant lui. Que faites-vous, ma mère? lui dit-il. — Je veux, répondit-elle, me tenir prosternée à vos pieds, jusqu'à ce que vous ayez fait grâce à ce malheureux pécheur. — Je ne vous souffrirai point dans cette posture, reprit le divin enfant; car il est écrit que le fils doit honorer sa mère. Je pardonne donc en votre considération à ce pécheur tous les péchés qu'il a commis; qu'il s'approche et je l'admettrai à baiser mes plaies. Ce pécheur, grandement consolé, s'approcha de l'enfant Jésus, et baisa l'une après l'autre ses plaies, qui se fermèrent toutes, à mesure qu'il en approchait ses lèvres. Il rendit grâce à Jésus et à Marie, et étant retourné chez lui, il décida sa femme à entrer comme lui en religion, où ils finirent saintement leurs jours.

III. Vous voyez par cette histoire si Marie est une avocate puissante auprès de Dieu, puisqu'après tant de refus, son fils est comme contraint de lui accorder ce qu'elle demande. Vous voyez si elle a la volonté de nous aider, puisqu'elle ne cesse de prier, jusqu'à ce

qu'elle ait obtenu la grâce qu'elle sollicite. Le désir qu'elle a de nous faire du bien est si grand, que c'est l'offenser que de ne pas avoir recours à elle dans nos misères. « Non-seulement ceux qui vous blasphèment, ô vierge divine! s'écrie saint Bonaventure, mais encore ceux qui négligent de vous invoquer, pèchent contre vous. Et cependant, combien de fois, mes frères, avons-nous offensé Marie de cette sorte, en n'ayant point confiance en elle, en ne recourant point à sa protection? Vierge compatissante, pardonnez à ces pauvres aveugles qui n'ont point mis leur confiance en vous, qui n'ont point connu la bonté de votre cœur, et n'ont tenu aucun compte de votre pouvoir auprès de Dieu. Il n'en sera plus ainsi désormais, ô Marie, nous mettons en vous toute notre espérance : vous serez notre avocate, et nous attendons de vous tous les biens. *Eia ergo advocata nostra.* Nous sommes prêts à quitter le péché : obtenez-nous par votre fidèle intercession le pardon de nos péchés. Tournez vers nous vos regards compatissants, et obtenez-nous de votre fils béni le pardon de tous nos péchés. — Elle nous l'obtiendra, mes frères, pourvu que nous nous corrigions. Je vous conseille ce soir de jeûner en l'honneur de Marie, la veille de ses fêtes, au moins des sept fêtes principales.

NEUVIÈME ENTRETIEN.

MARIE ASSISTE A LA MORT

ses fidèles serviteurs

Ne l'abandonne point, et elle te gardera ; et elle te conservera.
(*Prov.* Ch. IV, ver. VI.)

I. *Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.* C'est la prière que nous adressons chaque jour à la bienheureuse Vierge Marie. Mais savons-nous la grâce que nous lui demandons? Si nous le savions, nous réciterions cette prière avec bien plus d'attention et de ferveur. Nous lui demandons qu'elle nous assiste pendant la vie, mais surtout à l'heure de la mort ; à ce moment qui a fait trembler les plus grands saints, à ce moment d'où dépend l'éternité tout entière. Y avez-vous jamais pensé sérieusement ? Avez-vous jamais considéré ce que c'est qu'une éternité de gloire ou d'ignominie ? Ce que c'est que toujours vivre avec Dieu, ou de souffrir toujours avec les démons ? Or, nous demandons à la sainte Vierge, par ces paroles, qu'elle veuille bien, à ce moment suprême, nous aider à fuir un si grand mal, et à ac-

quérir un si grand bien. Voyez donc si nous avons raison de la prier du fond du cœur. Commençons dès aujourd'hui à nous recommander à elle. Vierge sainte, nous voici, pauvres pécheurs, prosternés à vos pieds ; priez pour nous maintenant pendant la vie, mais surtout à l'heure terrible de la mort. Oui, mes frères, Marie nous assistera fidèlement à la mort, pourvu que nous l'aimions, la servions, et lui soyons fidèles pendant la vie. Apprenez-le de sa bouche à elle-même.

II. Un religieux de notre ordre, nommé Adolphe, qui avait bien servi Dieu et la sainte Vierge, étant sur le point de mourir, tremblait à ce moment suprême, et avait une crainte extrême de la mort. La sainte Vierge voyant son angoisse, accourut à son secours. Elle le reprit d'abord, avec de douces paroles, d'avoir manqué de confiance en elle : Adolphe, lui dit-elle, puisque tu es à moi, pourquoi crains-tu de mourir ? n'as-tu pas toujours été mon fidèle serviteur ? n'es-tu pas maintenant sous ma garde ? Que crains-tu ? ne sais-tu pas que j'aime d'un amour immense ceux qui m'aiment, que je leur suis fidèle, et que je n'abandonne jamais à la mort ceux qui ne m'ont point abandonné pendant leur vie ?

Elle montra la même tendresse envers saint Jean de Dieu, qui sur le point de mourir, tremblait et suait de tout son corps, dans la crainte de la mort. La mère de Dieu lui apparut, et essuyant la sueur qui coulait de son front, elle l'encouragea et le consola par ces douces paroles : « Jean, je n'abandonne point à cette heure mes fidèles serviteurs. » L'avez-vous entendu, mes frères ? Que si ces exemples vous paraissent trop éloignés du temps où nous vivons, je vous citerai un fait qui est arrivé tout dernièrement à un de nos reli-

gieux nommé Antoine. Ce fidèle serviteur de Dieu et de Marie, se voyant réduit à l'extrémité, appela son confesseur et lui dit : « Savez-vous, mon père, que je mourrai samedi, jour dédié à la sainte Vierge ? — Comment le savez-vous, lui répondit le confesseur ? — Parce que la sainte Vierge m'a apparu, et me l'a dit ; aussi je suis tout joyeux de cette heureuse nouvelle. » Mais cette joie dura peu ; car la nuit suivante, il fut assailli par les démons, qui sous les formes les plus horribles, le menaçaient de la réprobation. Le pauvre malade criait, s'agitait d'une manière étrange, voulait se précipiter hors de son lit, et il l'aurait fait si on ne l'avait retenu. Au bruit qu'il faisait, tous les frères du couvent accoururent, et se mirent à prier pour lui. Pendant qu'ils priaient, ils l'entendirent qui disait : non, je n'ai point commis ce péché, c'est un mensonge ; celui-ci, je l'ai commis, il est vrai, mais j'en ai fait pénitence. Il est vrai que j'ai pris un fruit, et que j'ai bu un peu de vin sans permission ; mais je m'en suis confessé. Les démons de leur côté, faisaient de grands efforts pour l'entraîner. Mais la sainte Vierge, envers qui il avait été si dévot pendant sa vie, accourut à son secours à ce moment terrible, et lui apparaissant d'un air joyeux, elle mit en fuite les esprits infernaux, et consola son fidèle serviteur, lequel, tout le vendredi, et le samedi jusqu'au soir, ne fit autre chose que louer et invoquer Marie, exhortant tous les assistants à être dévots envers elle. Puis, au moment où l'on sonnait l'*Angelus*, il rendit doucement son âme à Dieu.

III. Voilà comment la sainte Vierge accomplit fidèlement sa promesse, et n'abandonne point ses serviteurs à la mort. Mais je veux vous suggérer une réflexion, à propos de ce dernier trait. Si le démon reproche aux

mourants un fruit, un verre de vin pris sans permission, que reprochera-t-il à ceux qui ont vécu dans le péché mortel? Il leur reprochera bien autre chose ; des confessions mal faites, des communions sacriléges. Si ce religieux, pour quelques défauts légers, fut plongé dans de telles angoisses, que sera-ce de vous, dont l'âme est chargée d'iniquités ? Mais, me direz-vous, qu'avons-nous à faire ? Faites maintenant ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de la mort. Ne voudriez-vous pas alors avoir pleuré vos péchés ? Faites-le donc maintenant ; jetez-vous aux pieds de la sainte Vierge et demandez-lui pardon. Ce n'est pas encore assez : ne voudriez-vous pas alors avoir été de fidèles serviteurs de Marie ? Soyez-le donc dès maintenant. Embrassez avec ferveur cette dévotion. Soyez disposés à tout faire par amour pour elle, et vous pouvez être surs que, si vous lui avez été fidèles pendant la vie, elle ne vous abandonnera point à l'heure de la mort, elle vous délivrera des assauts du démon, et vous procurera le ciel. La dévotion que je vous recommande, c'est de vous confesser et de communier à toutes les fêtes de la sainte Vierge.

DIXIÈME ENTRETIEN.

BIENFAITS DE MARIE

envers ses fidèles serviteurs.

I. Les Egyptiens, se voyant, pendant la disette qui affligea l'Egypte, pourvus de vivres par les soins de Joseph, alors vice-roi de ce pays, exprimèrent en ces termes leur reconnaissance envers lui : *Notre salut est en vos mains ;* protestant par ces paroles qu'ils regardaient leur salut comme un effet de sa bienfaisance. Avec combien plus de raison pouvons-nous, nous autres chrétiens, adresser cet éloge à la mère de Dieu, puisqu'elle pourvoit, non-seulement aux besoins de notre corps, comme Joseph à l'égard des Egyptiens, mais encore au salut de notre âme. En effet, pendant que tant de malheureux, infidèles à la grâce, tombent en enfer, elle ouvre le ciel à tous ceux qui recourent à elle avec confiance. Oui, c'est à elle que convient ce bel éloge : *Notre salut est en vos mains.* Si nous nous sauvons, ce sera par vous, c'est à votre clémence que nous devrons une grâce si précieuse. Combien parmi nous, en effet, seraient déjà tombés en enfer, sans l'intercession de Marie, dont le cœur a été touché par

quelque prière de notre part. « Pour fléchir le cœur de la sainte Vierge, dit Richard de Saint-Victor, il suffit d'une courte prière faite avec dévotion. » Oui, mes frères, une courte prière, un faible hommage, présenté à Marie avec dévotion, a suffi souvent pour convertir les pécheurs les plus obstinés ; vous allez le voir.

II. Il y avait un gentilhomme, aussi criminel dans ses mœurs qu'il était illustre par sa naissance. Il se permettait les actions les plus viles et les plus barbares. Demeurant le plus souvent à la campagne, dans une forteresse bâtie sur un roc, il ordonnait à ses serviteurs de piller et de tuer tous ceux qui mettaient le pied sur son territoire ; de sorte qu'il était devenu chef de bandits, et un objet de terreur pour tout le voisinage. Mais au milieu de ses crimes, il n'aurait pas manqué, pour tout l'or du monde, de réciter chaque jour un *Ave Maria* en l'honneur de la sainte Vierge, et il tâchait de faire cette prière avec un peu de dévotion. Or, il arriva un jour qu'un saint religieux passant par là, tomba entre les mains de ces infâmes sicaires. Mais comme il n'avait rien à perdre, il ne se déconcerta point, et dit à ces misérables de le conduire en présence de leur maître, parce qu'il avait des choses très-importantes à lui dire. Lorsqu'il se trouva devant lui : Seigneur, lui dit-il, j'ai à vous dire des choses de la plus haute importance ; mais je veux que tous vos gens soient ici présents, parce que les choses que j'ai à vous confier les regardent aussi bien que vous. Le gentilhomme fit appeler aussitôt tous ses serviteurs. Lorsqu'ils furent arrivés, le religieux lui demanda s'il n'en manquait aucun. Aucun, lui répondit l'autre. — Pardonnez-moi, Seigneur, lui dit le religieux, je ne vois pas ici votre camérier. — C'est vrai, mon

père ; qu'on l'appelle, et qu'il se rende ici promptement. Le camérier refusa de venir, et il fallut l'entraîner par force. Il tournait la tête de çà et de là comme un fou. Qui es-tu ? lui demanda avec autorité le saint religieux, je te commande de la part de Dieu de déclarer ici, en présence de tous, qui tu es. — Je ne suis pas un homme, répondit le camérier, mais un démon. — — Pourquoi es-tu resté si longtemps dans la maison de ce seigneur ? — Je l'ai servi pendant quatorze ans, pour voir si par mes artifices je pouvais lui faire omettre un seul jour de réciter un certain *Ave Maria* qu'il avait coutume de dire ; car le jour où il l'aurait omis, j'avais l'ordre de Dieu de l'étrangler, et d'entraîner son âme avec moi dans l'enfer. Et cela dit, il disparut. Tous alors se prosternèrent, et le gentilhomme, éclatant en sanglots, changea de vie, remerciant la sainte Vierge de l'avoir pour une prière si courte, délivré des mains du démon.

III. Vous voyez donc, mes frères, qu'il suffit d'une courte prière, faite avec dévotion, pour fléchir la sainte Vierge. O cœur tendre de Marie ! qui pourrait ne pas attendre de vous tous les biens qu'il désire ! Si vous êtes si libérale envers ceux qui vous offensent, ne le serez-vous pas bien davantage envers vos fidèles serviteurs, qui récitent chaque jour le saint rosaire, qui jeûnent tous les samedis, qui portent le petit habit du Carmel, qui vous aiment et vous rendent pieusement leurs hommages ? Ah ! avec ceux-ci, vous serez, non-seulement libérale, mais prodigue de vos grâces, et la moindre chose qu'ils feront pour vous leur vaudra une large récompense au ciel. Voyez donc, mes frères, combien doivent se confondre ceux qui parmi vous ont négligé de servir Marie. Je m'adresse à vous, pécheur, qui faites

à peine le signe de la croix le soir avant de vous coucher, qui ne rendez jamais aucun honneur à la sainte Vierge. Demandez-lui donc pardon, prosterné à ses pieds, et dites-lui en vous frappant la poitrine : Pardon, ô Marie ! pardon ! Hélas ! non-seulement j'ai négligé de vous servir, mais j'ai affligé bien des fois votre cœur sacré. Il n'en sera plus ainsi désormais. Puisque mon salut est en vos mains, et que vous sauvez tous ceux qui se recommandent à vous, je me jette entre vos bras, et vous prie de mettre en sûreté mon âme. — Oui, mes frères, Marie viendra à votre secours, et vous aidera à vous sauver, pourvu que vous la serviez comme elle le mérite. Embrassez du moins avec ferveur cette dévotion, que je vous recommande comme souverainement importante. Tous les soirs et tous les matins, récitez trois *Ave Maria*, pour honorer la conception immaculée de la très-sainte Vierge, et faites ensuite un acte de contrition, avec un ferme propos de ne plus jamais pécher. C'est un moyen très-efficace pour assurer votre salut. Mais prenez garde de jamais l'omettre ; car une seule omission pourrait être la cause de votre perte éternelle. Vous venez de voir ce que serait devenu ce gentilhomme, s'il avait manqué un seul jour de réciter son *Ave Maria*. Je vous recommande encore de vous rappeler souvent, pendant le jour, le souvenir de la sainte Vierge, et de lui dire du fond du cœur, avec une ferme espérance que vous obtiendrez votre salut par son intercession : Vierge Mère, ô Marie ! sauvez mon âme.

ONZIÈME ENTRETIEN.

MARIE NOTRE ESPÉRANCE.

Elle donnera un accroissement de grâce à ton front et une belle couronne le protégera.

(*Prov.* Ver. Ch. IV, IV.)

I. Il est une chose, mes frères, que je ne puis comprendre : tous les jours, vous appelez Marie votre espérance, et tous les jours vous la saluez en l'appelant *Notre Vie, notre Douceur et notre Espoir*. Et malgré cela, vous mettez votre confiance en toute autre chose qu'en elle, dans les sciences, dans les richesses, dans votre industrie, dans vos parents, dans les princes, dans les grands ; bien plus dans les fraudes, dans la duplicité, dans les tromperies, dans cette amitié coupable, dans cette compagnie criminelle, dans le démon lui-même, quelquefois. Et cependant vous avez éprouvé d'une manière visible la vanité des espérances mondaines, tandis que Marie ne vous a jamais trompés. Qui parmi ceux qui espèrent en elle a été confondu ? *Quis in eam speravit et confusus est ?* Personne. Ecoutez l'histoire que je vais vous raconter, et vous verrez où nous devons placer notre espérance.

II. Il y avait un gentilhomme, riche et puissant, lequel était marié à une dame très-dévote à la sainte Vierge.

Il dépensa tous ses biens en des libéralités indiscrètes, et tomba dans une si grande misère, qu'après avoir donné aux autres, il eut besoin qu'on lui donnât à lui-même. Il survint une certaine solennité, dans laquelle il avait coutume de fêter ses amis et ses parents, et de leur faire des présents considérables. Confus et ne sachant que faire, il se retira hors de la ville, en un lieu désert, pour pleurer son malheur et attendre que la fête fût passée. Pendant qu'il se désolait de son extrême pauvreté, un homme, d'une taille extraordinaire, se présenta à lui, et lui demanda la cause de sa profonde affliction. Le gentilhomme lui découvrit ce qui lui était arrivé. « Console-toi, lui dit l'autre ; si tu veux m'obéir, et faire tout ce que je te dirai, je te promets de te rétablir en ton premier état, et de te faire plus riche encore et plus heureux que tu n'étais. — Je ferai tout ce que tu me diras, répondit le gentilhomme, si tu tiens ta promesse. — Je ne te demande qu'une chose, reprit l'autre, c'est que tel jour, à telle heure, tu m'amènes ta femme dans cette forêt. En attendant, retourne chez toi, et cherche en tel lieu souterrain : « Tu y trouveras un grand trésor, avec lequel tu pourras satisfaire tous tes désirs comme auparavant. » Le gentilhomme étant retourné chez lui trouva le trésor que lui avait promis le démon, et se remit à mener son ancienne vie. Le jour fixé par le démon étant arrivé, il dit à sa femme : « Venez m'accompagner dans une petite excursion que je vais faire. » La bonne dame craignit quelque malheur ; mais s'étant recommandée à la sainte Vierge, elle lui dit : « Vous êtes mon espoir, et je mets en vous toute ma confiance : » puis montant à cheval elle suivit son mari. Ils rencontrèrent sur la route une église dédiée à la sainte Vierge. La dame ayant obtenu la per-

mission de descendre pour y prier, se recommanda de nouveau à Marie, la suppliant avec une grande ferveur de la délivrer de tout péril. Pendant ce temps elle s'endormit, et la sainte Vierge ayant pris sa figure, sortit de l'église et suivit le gentilhomme. Etant entrés dans le bois, lieu du rendez-vous, ils commencèrent à entendre de loin le prince des ténèbres, qui criait avec un bruit horrible : « Ah ! traître, c'est ainsi que tu paies mes bienfaits ? Ce n'est pas la mère de Dieu que je t'avais demandée, mais ta femme, afin de me venger sur elle de toutes les pertes qu'elle me cause. » — Marie, se tournant alors vers l'esprit malin, lui dit : Misérable, comment as-tu osé entreprendre de nuire à ma servante ? Retourne à l'abîme d'où tu es sorti. — Le démon confus disparut pour toujours, avec des hurlements affreux. Le gentilhomme, épouvanté, se jeta aux pieds de Marie, pleura sa conduite passée, et la sainte Vierge lui ordonna de faire une bonne confession, de se défaire des trésors qu'il avait acquis par le secours du diable, et de retourner avec sa femme. Arrivés à la maison, sa femme et lui, ils firent tout ce que leur avait dit la sainte Vierge, et s'enrichirent par son intercession d'une manière licite et honnête. Ils vécurent ensuite saintement, et éprouvant d'une manière sensible les effets de la protection que Marie ne manque jamais d'accorder à ceux qui mettent en elle leur confiance.

III. C'est donc dans la sainte Vierge que nous devons mettre tout notre espoir. Cette dame, dont je viens de vous raconter l'histoire, le fit, et c'est pour cela que Marie vint à son secours dans sa détresse. Mettons donc aussi notre confiance en elle, et elle nous assistera dans toutes nos nécessités. Si nous ne l'avons pas fait jus-

qu'ici, demandons-lui-en humblement pardon, et disons-lui : Sainte Vierge combien ont été fragiles les espérances que nous avons fondées sur les biens de ce monde ! Nous voici à vos pieds, prosternés et repentants. Désormais nous mettrons en vous tout notre espoir. Pour moi, je proteste que vous serez à l'avenir toute mon espérance : tous les biens que je puis attendre, et dans cette vie et dans l'autre, je désire, espère et veux les obtenir par vous, ô ma mère, ma vie, ma seule espérance ! car je sais que vous pouvez, et que vous voulez me secourir, et c'est pour cela que je veux espérer toujours en vous, pour n'être point confondu éternellement. *In te Domina speravi, non confundar in æternum.* Faites comme moi, mes frères ; espérez, espérez en Marie, et soyez sûrs qu'en le faisant vous serez sauvés, et nous nous reverrons tous au ciel.

La dévotion que je vous recommande ce matin, c'est de porter toujours sur vous l'image ou une médaille de Marie, et d'avoir recours à elle avec foi dans vos tentations.

DOUZIÈME ENTRETIEN.

BEAUTÉ DE MARIE.

Je te montrerai la voie de la sagesse, et te conduirai par les sentiers de l'équité. (*Prov.* Ch. IV, vers. XI.)

I. Je vous ai parlé jusqu'ici de la sainte Vierge, avec une langue terrestre ; mais je voudrais avoir aujourd'hui une langue toute céleste. Je m'adresse donc à vous, ô séraphins ! tous ensemble, composez de vos divers langages une seule langue, une langue embrasée de ces ardeurs qui vous consument, et prêtez-la-moi pour un instant ; afin que je puisse montrer à ceux qui m'écoutent l'admirable beauté de Marie. Ah ! si vous saviez combien elle est belle ! Elle est l'œuvre la plus parfaite qui soit sortie, ou qui puisse jamais sortir des mains de Dieu. Pour lui donner la perfection qu'il désirait, Dieu, en la faisant, y a employé toute sa puissance. Qu'est-ce que le soleil, la lune, les étoiles, les cieux, le monde entier ? Un jeu de ses doigts ! *Opera digitorum.* Mais Marie est l'œuvre de tout son bras. *Fecit potentiam in brachio suo. Il a armé son bras de puissance.* La sainte Trinité s'est mise tout entière à l'œuvre pour la créer ; elle y a employé toute la puissance du Père, toute la science du Fils, tout l'amour du

Saint-Esprit, et non sans raison ; car le Père éternel formait pour lui une fille, le Fils une mère, et le Saint-Esprit une épouse. Pensez combien Marie dut sortir belle des mains du Créateur ; qu'il vous suffise de savoir que Denis l'Aréopagite, la première fois qu'il la vit, confessa que si la foi ne lui avait enseigné qu'elle n'était pas Dieu, mais une pure créature, il l'aurait adorée comme la divinité. Si Marie était si belle sur la terre, combien doit-elle être plus belle encore dans le ciel ! Ah ! elle forme à elle seule un paradis ; car elle est toute belle : *Tota pulchra est Maria* ; toute belle en son corps, toute belle en son âme, toute belle en ses pensées, toute belle en ses œuvres, toute belle en ses puissances, toute belle en son intérieur, toute belle en son extérieur. Comment donc une créature si aimable et si digne ne serait-elle pas le plus cher objet de notre cœur? Comment pourrait-elle ne pas le ravir par ses attraits et sa beauté !

II. Un ecclésiastique, dévot envers la sainte Vierge, ayant entendu raconter plusieurs fois des choses merveilleuses de sa beauté, en devint tellement épris, qu'il conçut un désir ardent de la voir ; et il ne cessait de lui demander cette grâce. Un jour enfin, un ange du ciel vint lui annoncer qu'elle avait exaucé ses désirs, et qu'elle se ferait voir à lui, s'il consentait à rester aveugle, après avoir joui de cette faveur, parce que la sainte Vierge ne voulait pas qu'on regardât d'autres objets créés après l'avoir vue. L'ecclésiastique répondit aussitôt qu'il consentait volontiers à acheter à ce prix la faveur qu'il sollicitait ; qu'à son avis c'était peu encore, et qu'il aurait donné même sa vie pour obtenir une grâce si précieuse. Il parla ainsi dans un moment de ferveur : mais pensant ensuite à l'avenir, il se dit à

lui-même : à quoi serai-je bon ? Comment pourrai-je me conduire ou même vivre ? Voici donc ce que je ferai : je ne regarderai Marie qu'avec un œil ; de sorte que si j'en perds un, je pourrai me servir de l'autre, et je ne serai pas tout à fait aveugle. Il le fit, en effet ; et lorsque la sainte Vierge lui apparut, il ouvrit un œil et ferma l'autre. Mais la beauté de Marie le ravit tellement, que pour la mieux voir, il ouvrit l'autre œil. A ce moment même la sainte Vierge disparut, et il perdit l'œil dont il l'avait regardée. Il resta inconsolable de ne l'avoir pas vue avec les deux yeux. Hélas ! disait-il, combien j'ai perdu pour garder cet œil ? A quoi me sert de voir les autres créatures, puisque je n'ai pu voir à loisir le plus bel objet du paradis ? Il aurait bien mieux valu pour moi rester tout à fait aveugle, après m'être rassasié de la vue de cette beauté merveilleuse. Daignez donc, ô Marie ! complaire aux désirs de mon pauvre cœur. Montrez-vous à moi une autre fois, et je consens, à ce prix à rester tout à fait aveugle. La sainte Vierge lui apparut de nouveau ; et non-seulement elle ne le priva point de l'œil qui lui était resté, mais elle lui rendit celui qu'il avait perdu, et disparut, après l'avoir béni avec un aimable sourire.

III. Ah ! jeunes gens, jeunes gens, vous qui courez après les beautés périssables de cette terre, ouvrez les yeux aujourd'hui, et reconnaissez votre illusion. Vous dites que ce qui a le plus d'empire sur vos cœurs, c'est la beauté ; pourquoi n'aimez-vous donc pas la sainte Vierge, dont la beauté est si pure, si sainte et si chaste, que pendant qu'elle habitait parmi nous, elle touchait de componction, et ravissait en même temps tous ceux qui la regardaient ; de sorte que les femmes et les hommes les plus pervers sentaient intérieurement, rien qu'à la

voir, un tel changement qu'ils étaient plusieurs jours sans pouvoir pécher. C'était assez d'un regard de Marie sur un pécheur pour le convertir. O Vierge incomparable ! je vous demande aujourd'hui un de ces regards ; que vos yeux, si purs et si saints, daignent s'abaisser sur ceux qui m'écoutent, afin que leurs cœurs soient changés. Si nous nous sommes rendus indignes jusqu'ici de cette faveur, en regardant avec une liberté coupable les beautés terrestres, occasion de tant de péchés, prosternons-nous aux pieds de Marie, et demandons-lui pardon. Vierge sainte, pardonnez-nous cette liberté criminelle, Toutes nos délices seront désormais de vous regarder, et de penser à vous, afin que votre amour règne uniquement dans nos cœurs. Nous ne vous demandons qu'une grâce ; c'est que vous daigniez nous favoriser d'un seul regard, sinon pendant la vie, du moins à la mort. O regard béni ! qui sera pour nous un gage assuré du ciel. — Priez donc la sainte Vierge, mes frères, de vous regarder à ce moment suprême, et votre mort sera pour vous le commencement de la vie éternelle.

La dévotion que je vous recommande, c'est la modestie et la mortification des yeux, et la précaution de ne jamais regarder aucun objet dangereux, afin d'imiter la modestie de la sainte Vierge, surtout dans les rues, sur les places, et à l'église.

TREIZIÈME ENTRETIEN.

DU SOIN QUE PREND MARIE

Pour que son divin fils ne soit point offensé.

J'aime ceux qui m'aiment, et ceux qui me cherchent dès le matin me trouveront.
(Prov. Ch. VIII, vers. XVII.)

I. *Conservez-moi mon fils Absalon. Conservez-moi mon fils Absalon.* Ainsi criait David, dans sa désolation, aux capitaines et aux soldats de son armée, lorsqu'ils quittaient la ville de Jérusalem pour marcher contre Absalon son fils, qui s'était révolté contre lui. Pour l'amour de Dieu, disait ce pauvre père, épargnez mon sang, je vous recommande mon fils Absalon. Il est vrai qu'il est indigne de de mon indulgence, comme rebelle et désobéissant à mon égard, mais il est mon fils, et c'est assez pour moi. Je vous le recommande instamment. Marie nous adresse, dans un sens bien différent, les mêmes paroles. Voulez-vous êtes mes fidèles serviteurs, nous dit-elle, voulez-vous m'aimer, conservez-moi mon fils Jésus, aimez-le avec moi, et sachez que je n'agrée point l'amour qu'on me donne, lorsqu'il n'est pas uni à celui de mon fils. Evitez du moins de l'offenser ; je vous le recommande, c'est mon sang, mon cœur et ma vie.

Voulez-vous que je vive, moi qui suis sa mère ? ne l'offensez pas. Souvenez-vous de ce que dit l'apôtre : Que tout péché le crucifie de nouveau : *Iterum sibimetipsis crucifigentes Filium Dei.* Or, en le crucifiant, vous me crucifiez aussi, moi qui suis sa mère. Conservez-moi donc mon fils Jésus, je vous le recommande. — L'avez-vous entendu, mes frères ? Ce qui ne plaît point à Jésus ne plaît point à Marie ; et celui qui est ennemi du fils ne sera jamais un dévot serviteur de la mère.

II. Hugues, marquis de Toscane, avait reçu de la nature un bon cœur, et de la grâce une tendre dévotion pour Marie. Il lui offrait chaque jour les fleurs de quelques belles vertus ; mais la plus belle était une innocence exemplaire. Cette innocence, hélas ! ne dura pas longtemps ; les occasions, la vivacité du cœur, les mauvais exemples la lui firent perdre bientôt ; et s'étant abandonné à tous les désordres de la jeunesse, il devint en peu de temps le scandale de toute la Toscane. Mais au milieu de ses égarements, il garda toujours un reste de dévotion envers la sainte Vierge ; et se confiant dans les prières qu'il lui faisait, il croyait que tout n'était pas perdu, puisqu'il avait encore quelque chose de bon à perdre. Lorsque sa conscience lui reprochait la vie qu'il menait, et lui criait intérieurement : Hugues, Hugues, tu t'es engagé dans une mauvaise voie ; il répondait en soupirant : Je jeûne le samedi, je récite le chapelet, je dis l'office de la sainte Vierge, Marie viendra à mon secours. Un jour, en effet, qu'il était à la chasse, n'en pouvant plus de faim ni de soif, il vit apparaître devant lui une jeune fille déguisée en paysanne, et d'une rare beauté, qui lui présenta avec une grâce parfaite une corbeille de fruits de la plus

belle apparence. C'était la sainte Vierge. Hugues étendit la main pour prendre un de ces fruits. Mais à peine y eut-il goûté, qu'il le rejeta ; car ces fruits étaient beaux à l'extérieur, tandis qu'au dedans ils ne valaient rien. Ah ! dit-il, je n'ai pas le courage d'en manger. La sainte Vierge lui répondit alors d'une voix grave et sérieuse : « Je n'aime pas non plus ta dévotion souillée de tant de crimes. Change de vie, si tu veux me plaire ; » puis elle disparut. Pour lui faire comprendre qu'avec toute sa dévotion, il courait à l'enfer, elle lui fit voir un jour dans une grotte des hommes noirs comme des Ethiopiens qui, tirant d'une fournaise embrasée des têtes, des cœurs, et d'autres membres humains, les frappaient sur une enclume. Hugues les prenant pour des magiciens, voulut les réprimander. Mais l'un d'eux s'étant avancé à l'entrée de la caverne, lui dit : « Nous ne sommes pas des magiciens mais des démons, ministres de la justice divine ; et c'est ainsi que nous traitons les hommes charnels, que Dieu livre entre nos mains. Nous attendons dans peu un certain Hugues, seigneur de ce pays ; et lorsque nous l'aurons, nous lui ferons payer ses crimes sur cette enclume. » Hugues, à ces paroles, se retira, retourna chez lui, réfléchit sur la vie qu'il avait menée, et reconnut que sa dévotion envers la sainte Vierge lui servirait peu, s'il ne renonçait au péché. Il se repentit, se confessa, fit publiquement pénitence, et s'en alla criant par les rues : Hugues ne sera plus Hugues, Hugues ne sera plus Hugues. Il vécut saintement ensuite, et mourut de même.

II. C'est là votre cas, mes frères. Vos dévotions sont bonnes, mais le cœur qui les offre à Marie est un cœur souillé, c'est pour cela qu'elles ne lui plaisent point. Comment voulez-vous en effet que Marie, modèle de

modestie et d'humilité, aime cette femme vaine et ambitieuse, qui par sa vanité et sa mise immodeste, entraîne tant d'âmes en enfer ? Comment voulez-vous qu'elle accepte de bon cœur ces couronnes, tressées par des mains souillées du sang des pauvres, et chargées d'injustices ? Comment peut-elle agréer ces prières proférées par une langue souillée de tant de discours déshonnêtes ? Ah ! ce n'est pas là honorer la sainte Vierge, c'est l'outrager davantage au contraire. C'est vouloir qu'elle protége, non les pécheurs, mais leurs péchés même. Aussi je ne crains pas de dire que ces pécheurs sont de faux dévots de Marie, que leur dévotion ne leur servira ni pendant la vie ni à la mort, et que l'enfer est déjà ouvert pour les recevoir. — Mais que faut-il donc faire ? Faites, mes frères, ce que Marie disait à Hugues : Hugues, change de vie, change de vie, si tu veux me plaire. Représentez-vous qu'elle vous dit à vous-mêmes : Si vous voulez que vos pratiques de piété me plaisent, changez de vie, laissez le péché, confessez-vous bien, et faites marcher ensemble ces deux choses, la conversion à Dieu et la dévotion à Marie. Allons, mes frères, si nous voulons nous assurer la protection de Marie, jetons-nous à ses pieds, frappons-nous la poitrine, et disons-lui : Pardonnez-nous, ô Vierge divine ! si jusqu'ici nous avons été de faux dévôts à votre égard. Nous sommes résolus de changer de vie. — Ah ! que chacun de vous dise du fond du cœur, comme Hugues : Hugues ne sera plus Hugues. Non, je ne serai plus ce que j'ai été jusqu'ici. Heureux celui qui le dit avec sincérité ; mais plus heureux encore celui qui fera ce qu'il dit, et qui changera vraiment de vie. Nous voici à vos pieds, ô Vierge incomparable ! résolus de mettre fin à la vie criminelle que nous avons menée jusqu'à présent. Nous

vous offrons notre cœur tout entier. Non, nous ne serons plus ce que nous avons été par le passé ; nous fréquenterons désormais les sacrements, et notre vie sera une vie de piété, de mortification et de pénitence. Telle est la résolution que nous formons en ce moment, et nous l'accomplirons, si vous daignez, ô Marie ! nous accorder, comme nous l'espérons, votre miséricordieuse protection.

QUATORZIÈME ENTRETIEN.

DU SAINT ET PUISSANT NOM DE MARIE.

Par moi règnent les rois.
(Ch. VII, vers. XV.)

I. Combien vous estimeriez-vous heureux, mes frères, si vous possédiez une relique des cheveux de la sainte Vierge. La ville de Paris est fière d'avoir une goutte de son lait virginal. La ville de Pérouse est heureuse de posséder l'anneau de ses fiançailles avec saint Joseph, et celle d'Assise, d'avoir le voile qui couvrait son visage. Eh bien ! mes frères, je veux aujourd'hui vous donner comme présent, une relique de Marie, mais la relique la plus sainte, la plus belle, la plus riche qui existe dans la sainte Eglise. Quelle est-elle donc ? C'est son nom sacré, relique d'un prix incomparable, et qui a été prise du trésor de la sainte Trinité elle-même, dit saint Pierre Damien : *De thesauro divinitatis Mariæ nomen evolvitur*. Relique merveilleuse, qui, selon le docteur séraphique, saint Bonaventure, met en fuite les démons, et est insupportable à l'enfer : *Maria est mare amarum diabolo et angelis ejus*. Ecoutez, je vous prie, quelle est la force et la puissance de cette relique, afin

que dans vos besoins, vous pensiez à vous en servir avec foi.

II. Il y avait un prince, tellement dévot envers la sainte Vierge, qu'il ordonna à tous ceux de sa maison, de répondre quand on les appellerait : *Ave Maria.* Il apprit aussi à un oiseau qu'il avait en cage à proférer les mêmes paroles. C'était vraiment une chose délicieuse d'entendre ce rossignol du paradis, car il mérite bien ce nom, chanter doucement dès l'aurore, *Ave Maria, Ave Maria.* Si quelqu'un s'approchait de sa cage, ou frappait à la porte de son maître, l'oiseau répondait aussitôt : *Ave Maria, Ave Maria.* Or, il arriva qu'un jour, un serviteur ayant négligé de fermer la porte de la cage, l'oiseau s'enfuit. Comme il volait dans l'air, il fut assailli par un milan, qui, étendant les ailes, fondait sur lui pour le dévorer. L'oiseau, dans ce danger, se mit à chanter *Ave Maria, Ave Maria.* Chose merveilleuse ! s'écrie saint Meliton, qui rapporte le fait, le milan, entendant le nom de Marie, tomba mort à terre, comme frappé de la foudre, et l'oiseau triomphant continua de chanter : *Ave Maria, Ave Maria.* Voyez quelle est la puissance et la vertu de ce nom sacré dans la bouche de ce petit animal qui ne comprend pas ce qu'il dit. Quelle force aura-t-il donc dans la bouche d'un homme qui le prononce dévotement ? Une jeune fille ayant résolu de se faire religieuse, le démon, pour la détourner de son pieux dessein, lui apparut en diverses manières, lui mettant devant les yeux les délices du monde, et les incommodités qu'elle aurait à souffrir au couvent. Mais la jeune fille, résistant avec courage à la tentation, le renvoya avec mépris. Un jour, le démon, furieux de ne pouvoir arriver à ses fins, la prit, et voulut la jeter par la fenêtre. Mais cette sainte fille ayant prononcé ces

paroles : *Ave Maria,* le démon la laissa aussitôt et lui dit : Ah ! si dans ce moment tu n'avais pas nommé cette femme, je t'aurais certainement jetée en bas et tué. Cela dit, il disparut et ne l'inquiéta plus jamais.

III. C'est donc votre faute, pécheurs, si vous succombez à toutes les tentations, si vous êtes vaincus par le démon, dans tous les assauts qu'il vous livre. Pourquoi n'employez-vous pas cette sainte relique ? Pourquoi ne vous recommandez-vous pas à Marie ? Pourquoi ne l'appelez-vous pas avec le cœur et avec la langue à votre secours ? Si vous le faisiez, les démons prendraient bientôt la fuite, la tentation cesserait, vous resteriez vainqueurs, et mèneriez une sainte vie. Faites-le donc, si vous aimez votre âme ; dès que vous sentez la tentation arriver, faites ce que conseille saint Bernard : *Pensez à Marie, invoquez Marie.* Si vous êtes surpris par quelque accident imprévu, ou si vous craignez quelque malheur, ayez aussitôt recours à Marie ; en un mot, dans vos peines, dans vos dangers corporels ou spirituels, pensez à Marie, invoquez Marie, hâtez-vous de prononcer son saint nom, et je vous assure que cette relique sacrée vous délivrera de tous les maux de cette vie et de l'autre. Mais remarquez que plus une relique est précieuse, plus elle est digne de vénération. Tous les saints ont prononcé le nom sacré de Marie avec une piété et un respect extraordinaires. Que faut-il donc penser de ces malheureux qui outragent ce saint nom, qui le blasphèment, et qui dès qu'ils sont en colère, déchargent leur fureur en disant : Par la Vierge Marie, comme si ce nom sacré était plus vil que la boue qu'ils foulent aux pieds ? Et vous, qui l'avez tant de fois prononcé avec légèreté, jetez-vous aux pieds de Marie, et deman-

dez-lui pardon. Eprenez-vous tous d'un amour pour un si beau nom. Gravez-le dans vos cœurs pour l'aimer toujours ; ayez-le sans cesse sur les lèvres, pour la louer, et sous les yeux, pour la contempler sans interruption ; portez-le dans vos mains, pour la servir toujours. Pensez toujours à Marie, nommez toujours Marie, honorez toujours Marie. En un mot, je voudrais que vous et moi nous vécussions toujours avec Marie, pour mourir sous sa protection, et pour être toujours heureux avec elle dans le ciel.

Je vous conseille, aujourd'hui, de vous abstenir de lait tous les samedis, ou même de jeûner, selon votre ferveur. Mortifiez du moins en ce jour le sens du goût.

ENTRETIEN APRÈS LA PROCESSION,

OU L'ON PORTE SOLENNELLMENT L'IMAGE DE LA SAINTE VIERGE.

Nous sommes devenus un spectacle au monde, aux hommes et aux anges.

(*Première épître aux Corinthiens.* Ch. IV, vers. IX.)

I. Quel beau spectacle pour le ciel tout entier, que la pieuse procession que vous venez de faire, afin d'honorer Marie notre grande reine ! Toutes les hiérarchies angéliques, à la vue de ce trône si bien orné, de cette procession si bien arrangée, de cette pompe et de cette dévotion avec lesquelles vous exaltiez sur la terre leur Souveraine et la nôtre, toutes les hiérarchies angéliques, frémissant de joie dans le ciel, ont pris part à cette fête, et célébré dans leurs chœurs les gloires de Marie. N'entendez-vous pas les échos des chants joyeux que le ciel envoie à la terre ? Et nous, mes frères, que ferons-nous ? Je veux que nous rivalisions avec les anges du ciel. Qu'ils soient plus saints que nous, plus justes, plus fidèles à Dieu, je le reconnais, et les en loue ; mais je veux que nous ne soyons surpassés, ni par les anges, ni par les saints, dans notre amour pour Marie. Pour montrer que nos paroles sont d'accord avec nos cœurs, crions tous trois fois, d'une voix qui se fasse

entendre jusqu'au ciel : Vive Marie. Les esprits célestes, saintement jaloux de notre piété et de notre amour pour la mère de Dieu, ne veulent pas se laisser vaincre par nous, et ils répètent d'un cri unanime qui retentit dans tout l'empirée : Vive Marie ! Ne leur cédons pas, mes frères, mais rivalisons avec eux, et crions à l'envi, d'une voix forte et sonore, et d'un cœur embrasé d'amour : Vive Marie ! Encore, mes frères, encore : Vive Marie ! vive Marie !

II. Qui de vous pourrait douter maintenant que Marie, témoin du haut du ciel, de notre amour pour elle, n'étende la main, et ne nous donne sa sainte bénédiction. Ayez confiance dans la bonté de cette vierge incomparable, et je vous assure qu'elle bénira cette ville. O Marie ! étendez la main pour la bénir. Et vous tous, mes frères, disposez-vous à recevoir une grande abondance de bénédictions ; car il me semble voir les cieux ouverts, et la sainte Vierge chercher parmi nous une nouvelle joie pour son cœur, un nouveau lustre pour sa gloire. Oh ! comme elle est joyeuse, de voir avec quelle piété vous honorez son image, sous le titre de *Mère du bel amour*. Profitez tous d'une si belle occasion ; avant que Marie vous bénisse, et pour que sa bénédiction soit féconde, recueillez-vous, et que chacun s'efforce de lui faire quelque pieuse offrande, comme serait, par exemple, la résolution de ne plus pécher mortellement, de renoncer à ce vice, d'acquérir quelque belle vertu.

III Pendant que vous serez tous recueillis dans un pieux silence, je consacrerai, au nom de tous, à la sainte Vierge, votre ville, qui est aussi ma fille chérie, et je la mettrai sous sa puissante protection. Je me servirai pour cela de la pieuse pensée de Constantin-

le-Grand. Ce religieux empereur, après avoir fait construire la ville de Constantinople, fit élever au milieu de la grande place de cette ville une statue de Notre-Seigneur Jésus-Christ : puis il voulut que l'on élevât en face de cette statue la sienne propre, et que de la bouche de celle-ci sortît une bandelette d'or, qui allait jusqu'aux pieds de Notre-Seigneur, et où étaient écrites ces paroles : *Christ, Dieu, je vous recommande cette ville.* Qu'il me soit permis en ce jour de me servir, non plus d'une statue muette, mais de vos cœurs, et d'en faire un seul cœur, avec lequel je vous présenterai, ô reine du ciel, cette tendre supplique : Marie, mère de Dieu, je vous recommande cette ville. Vous voyez du haut du ciel que ce peuple est animé d'une tendre dévotion pour vous ; écoutez donc leurs larmes et leurs soupirs. Ils protestent qu'il ont mis en vous toute leur confiance, et qu'ils attendent de vous tous leurs biens. Si jusqu'ici ils ne vous ont pas été fidèles, voyez-les prosternés à vos pieds, et repentants. Voyez comme ils vous demandent pardon de leur inconstance et de leur peu de fidélité.

IV. Vous êtes prêts maintenant à recevoir la bénédiction de Marie ; et pour qu'elle soit féconde, j'oserai supplier la sainte Vierge de vous bénir, de la même manière que vous a bénis dernièrement son divin fils ; c'est-à-dire de vous donner cette double bénédiction que donna le saint patriarche Abraham à son fils Isaac : *De pinguedine terræ et de rore cœli; de la graisse de la terre et de la rosée du ciel.* Daignez, ô Marie ! jeter un regard d'amour sur ce peuple, si dévot envers vous. Bénissez d'abord tous ceux qui sont ici présents, puis, les absents, leurs amis et leurs bienfaiteurs, bénissez leurs campagnes, leurs biens, leurs fruits, leurs semences ;

bénissez leur bétail, et préservez-le de toute contagion : bénissez leurs malades, leurs enfants, en un mot, tout ce qu'ils possèdent ici-bas. Mais ce n'est là encore que la moitié de la bénédiction, la bénédiction *de la graisse de la terre*. Quelle est donc l'autre, *de la rosée du ciel ?* C'est la bénédiction de l'âme ; c'est celle qui me touche davantage. Bénissez, ô Marie ! l'âme de tous ceux qui m'écoutent, afin que tous soient sauvés. Vous croyez peut-être le salut difficile ? C'est une erreur. Ecoutez-moi bien : si vous devenez ce soir de vrais serviteurs de Marie, je vous assure que vous serez sauvés. C'est une vérité que saint Dominique a arrachée au démon, qui parlait par la bouche d'un possédé : « Dis-moi, bête abominable, lui demanda le saint, s'il est jamais tombé en enfer quelqu'un qui ait été vraiment dévôt envers la sainte Vierge. » Le démon gardait le silence, mais contraint par le commandement du saint, il dit : « Je confesse, malgré moi, que jusqu'à cette heure, aucun vrai serviteur de Marie n'a été damné, et qu'aucun ne le sera dans la suite. » Consolez-vous, mes frères, embrassez avec ferveur la dévotion à Marie, et vous serez tous sauvés. Mais ses vrais serviteurs sont ceux qui ont l'horreur du péché mortel. Faites donc tous un acte de contrition, demandez de nouveau pardon à Dieu et à la sainte Vierge. Maintenanant, joignez tous les mains, pour recevoir sa bénédiction. Je me servirai pour cela des paroles de l'Eglise, et m'adressant à la sainte Vierge, je lui dirai : « Bienheureuse Vierge Marie ! visitez cette ville, éloignez d'elle toutes les embûches de l'ennemi, les trahisons, les guerres, la disette, les tremblements de terre, la peste, les maladies et toutes les autres calamités ; que vos saints anges habitent en elle, et que votre bénédiction soit toujours sur nous. » Pendant que Marie vous bénit, criez tous trois fois : Vive Marie !

OPUSCULES DE MORALE.

A LA MAJESTÉ SUPRÊME DU VERBE INCARNÉ,

FILS UNIQUE DE DIEU,
ET PASTEUR UNIVERSEL DES AMES.

A vous, ô roi suprême de la gloire ! j'ose offrir, comme un faible présent, ce discours grossier, à vous, qui de tous les titres dont vous vous glorifiez, n'en avez aucun qui vous soit plus cher que celui de *Bon Pasteur. Je suis le Bon Pasteur,* nous dites-vous : *(Evangile selon saint Jean,* Ch. XX, vers. 11) et dans cette qualité vous êtes uniquement occupé à ramener les âmes à votre bercail. C'est pour cela que vous promîtes à votre Eglise, par la bouche de Jérémie (Ch. III, vers. 15) de lui envoyer des pasteurs selon votre cœur, qui la nourrissent de science et de doctrine. Mais, hélas ! vos desseins ne sont pas toujours remplis ; car parmi ces pasteurs, les uns, manquant de zèle, n'enseignent point ce qu'ils savent, et les autres, manquant de science, enseignent ce qu'ils ignorent, et conduisent les âmes en des pâtu-

rages, non-seulement inutiles mais nuisibles. Ils oublient que la fonction sacrée de confesser et de guider les âmes étant le plus grand de tous les arts, *ars artium*, il faut, pour faire un pasteur selon votre cœur, c'est-à-dire un bon confesseur, que l'art soit réduit à la pratique par la prudence, et que la pratique soit réglée par l'art, au moyen d'une doctrine solide. Or, ce qui m'afflige, c'est que beaucoup de confesseurs aujourd'hui, manquant de science, de zèle et de prudence, un grand nombre d'âmes se perdent, ou faute de doctrine, ou faute de prudence de la part de ceux qui les guident. J'ose donc, ô bon Pasteur ! afin de coopérer en quelque manière au plus grand bien de vos ministres, déposer en vos mains ou plutôt dans votre cœur ce discours simple et sans ornement, afin que béni par vous, qui êtes le dispensateur de tout bien, il aille aux mains et au cœur des confesseurs de ce temps, surtout de ceux qui prendront part aux missions, et qu'unis dans une sainte ligue, ils soient conformes dans la conduite des âmes qui vous sont si chères. Bénissez-le donc, Seigneur, et faites que toutes les paroles dont il se compose soient autant de rayons de lumière qui éclairent l'esprit, et autant de flammes qui embrasent de zèle la volonté de ceux qui voudront bien le lire. Bénissez enfin les mains, le cœur et la langue du plus indigne de vos ministres ; que je me consume tout entier d'amour pour vous, et que j'aie la consolation de voir dans la bonne voie toutes les âmes, confesseurs et pénitents, justes et pécheurs ; afin que vous connaissant et vous aimant parfaitement ici-bas, dans l'état de grâce, nous méritions de vous connaître et de vous aimer éternellement dans l'état de gloire. Amen.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Voici, cher lecteur, un bouquet de fleurs, formé de quelques vérités morales, que j'ai recueillies de divers auteurs. Ces fleurs, vous auriez pu les trouver ailleurs, éparses çà et là, le bouquet seul est de moi. Je ne demande de vous qu'une seule chose, c'est que vous le regardiez avec bienveillance, et que vous receviez avec simplicité de cœur les maximes qu'il contient. Si j'avais cherché un style relevé et prétentieux, si j'avais voulu mêler à mon sujet des choses étrangères et nouvelles, j'aurais affaibli les vérités que je vous présente. Ne vous attendez donc point à trouver dans cet opuscule des phrases bien arrangées et des fleurs de rhétorique, mais contentez-vous de la simple vérité. Si vous la trouvez, en lisant ces feuilles, pourquoi ne pas l'embrasser ? et, ce qui est bien plus important encore, pourquoi ne pas la pratiquer ? Songez qu'étant encore novice dans la conduite des âmes, car je ne m'adresse qu'aux jeunes prêtres, ce serait un malheur incalculable pour vous, si vous vous trompiez dès les premiers pas de votre carrière. Les fonctions que vous remplissez dans le tribunal de la pénitence sont grandes, il est vrai, mais elles sont aussi pleines de dangers, et pour vous et pour les autres, si vous ne les exercez pas comme il faut. C'est de vous qu'il a été dit : *La mort et la vie*

sont au pouvoir de la langue. De même que le bâton qui, dans la main d'Elisée, vivifiait les âmes, les confirmait dans la mort entre les mains de Giezi ; ainsi votre langue a en son pouvoir le salut d'un grand nombre d'âmes, si vous faites un bon emploi de votre autorité, ou leur damnation, si vous en abusiez. Si donc vous aimez votre âme et celles de vos frères, lisez et relisez les vérités que je vous présente Si vous les lisez avec réflexion, et en les approfondissant, j'espère que vous en retirerez de grandes lumières, et que vous pourrez éviter les écueils qui se rencontrent dans toutes ces routes si périlleuses. Puisse cet opuscule être de quelqu'utilité aux confesseurs qui s'occupent journellement au ministère laborieux des missions ! Je pourrai espérer alors d'avoir mis un grand nombre d'âmes dans le bon chemin ; car former un bon confesseur, c'est sauver beaucoup d'âmes. Tâchez du moins, cher lecteur, de profiter de ce petit écrit, et j'aurai alors la double consolation de vous voir affermi dans les maximes nécessaires à votre ministère, et de voir assuré par vous le salut d'un grand nombre de pénitents. Que Dieu vous accorde à vous et à moi cette grâce!

CONFÉRENCE MORALE

Prêchée à des prêtres dans une mission.

Enseignez-moi la bonté, la sagesse et la science.

(Ps. 118.)

I. Le prophète ne demande à Dieu ni les honneurs, ni la prospérité, ni les délices, ni le bonheur de la terre, mais la bonté, la prudence et la doctrine. Ces trois choses sont représentées par les trois pains que demande à son ami cet homme dont il est parlé en saint Luc, (XI, 15.) afin de nourrir sa famille. Ces trois pains, la bonté, la prudence et la doctrine sont si nécessaires aux confesseurs, qu'ils devraient les demander tous les jours à Dieu, afin d'exercer comme il convient leur ministère. L'office du confesseur est bien grand ; il est sublime, il est presque divin ; car son but est de lutter contre l'enfer, et de rempir le paradis. L'apôtre, pour faire apprécier votre ministère autant qu'il le mérite, vous appelle les coadjuteurs de Dieu : *Dei adjutores sumus* (Première aux Corinthiens, III, 9.) On peut dire, en effet, avec vérité, que le confesseur est en quelque façon le coadjuteur de Dieu dans la sanctification des âmes, puisqu'il coopère de si près à l'infusion de la grâce. Etant l'instrument de Dieu dans une œuvre si glorieuse, si d'un côté il peut se réjouir des effets merveilleux qu'il produit, il doit craindre de l'autre de pécher dans l'usage qu'il fait de son pouvoir, en ne l'exerçant pas avec ré-

vérence et fidélité, ou en en laissant perdre les fruits par sa négligence, ou en le profanant par sa malice, chose horrible à penser. Il faudra rendre un compte terrible de ce poste, disait saint Augustin, en parlant de l'épiscopat. Ces paroles du saint docteur peuvent s'appliquer également aux confesseurs. Oh ! que de prêtres sont damnés, qui jouiraient de la vue de Dieu, s'ils ne s'étaient jamais assis au confessionnal.

Or, ce que nous voulons, Messieurs, dans cette conférence, c'est de nous concerter ensemble, afin d'être uniformes dans l'administration du sacrement de pénitence, et de nous exciter mutuellement à exercer comme il convient un office, qui demanderait des qualités presque divines. Si nous ne pouvons atteindre si haut, tâchons du moins d'acquérir celles que le saint roi David demandait à Dieu avec tant d'instance, à savoir la bonté, la prudence et la doctrine. Ces trois belles qualités formeront le sujet de cette conférence, d'où dépend tout le fruit de la mission que nous allons commencer. Si nous sommes bien unis dans les principes, si chacun de nous est abondamment pourvu de ces trois pains de la bonté, de la prudence et de la doctrine, oh ! quel bien nous pourrons faire alors aux âmes que nous dirigerons, que de gloire nous pourrons rendre à Dieu, et quel profit nous en retirerons nous-mêmes !

II. La première chose nécessaire aux prêtres, et surtout aux confesseurs, c'est la bonté. C'est là le premier mobile de la vie sacerdotale ; car le moyen le plus efficace pour persuader, c'est le bon exemple. Les hommes, en effet, sont bien plus disposés à croire ce qu'ils ont sous les yeux, que ce qu'ils entendent ; et ils

ne peuvent regarder comme impossible ce qu'ils voient pratiquer par ceux qui les dirigent. C'est ce qu'exprime très-bien saint Grégoire dans son Pastoral, II, ch. 3 : « Aucune voix ne pénètre plus avant dans le cœur que la vie de celui qui parle. » Or, cette bonté consiste à vivre, non-seulement en état de grâce, mais dans la pratique de toutes les vertus ; à mener une vie toute consacrée aux œuvres de piété, et animée d'un zèle ardent du salut des âmes. Quand je rencontre un confesseur uniquement occupé à chercher les moyens de ramener les âmes à Dieu, je crois rencontrer un trésor. Mais hélas ! je ne puis retenir mes larmes, lorsque je vois des prêtres compromettre auprès des peuples, par leur vie, le ministère sublime qui leur est confié, s'exposer même quelquefois à entendre les confessions en état de péché mortel, avec le doute pratique d'en avoir commis quelqu'un. Or, vous savez, Messieurs, que d'après le sentiment le plus commun, ces prêtres commettent autant de sacriléges qu'ils donnent de fois l'absolution, et qu'ils ouvrent pour eux les portes de l'enfer, dans le lieu même où ils ouvrent aux autres celles du paradis.

III. C'est une maxime irréfragable du docteur angélique (P. III, q. 64, art, 8) que pour qu'un confesseur soit dans l'administration de ce sacrement, comme un instrument vivant entre les mains de Dieu, et coopère à la cause principale, dans la sanctification des pécheurs, il doit, non-seulement vivre en état de grâce, mais encore s'exercer dans la pratique de toutes les vertus. Un confesseur tiède et dissipé, qui ne pratique ni l'oraison, ni la mortification, s'acquittera sans zèle des fonctions de son ministère. Ses paroles ne seront point enflammées par la charité, ni ses corrections animées

par le zèle, ni ses conseils appuyés sur l'autorité que donne une vie exemplaire. Il se trompera à chaque instant dans le tribunal de la pénitence, soit en donnant l'absolution à ceux qui en sont indignes, soit en n'avertissant pas ceux qui sont coupables, soit en dissimulant la vérité à l'égard des pécheurs endurcis ; en un mot il fera le muet, et n'aura pas le courage de reprendre les fautes que sa conscience lui reproche à lui-même. On saura bientôt que tel ou tel confesseur ne dit rien contre les péchés de la chair, ou contre le jeu, ou contre l'avarice, et ceux qui sont sujets à ces fautes, apprenant son indulgence, s'empresseront d'aller à lui, et feront des confessions sacriléges. Comment, en effet, peuvent-ils avoir la volonté de se corriger, lorsqu'ils cherchent des confesseurs qui ne prennent aucun souci de les reprendre ? Le confesseur, en ce cas, est responsable des sacriléges des pénitents. Ah ! il aurait bien mieux valu pour lui qu'il n'eût jamais eu le pouvoir d'absoudre ; car les absolutions qu'il donne ne servent qu'à le lier lui-même, et à lier les autres. Notre-Seigneur a dit de Judas : *Malheur à celui par qui le fils de l'homme sera trahi ; il aurait mieux valu pour lui qu'il ne fût jamais né.* (Saint Mathieu XVI. 24.) On peut dire aussi du confesseur, qui a causé la ruine de tant d'âmes : il aurait mieux valu pour lui qu'il n'eût jamais confessé ; car c'est un axiome de l'Esprit saint, que celui qui n'est pas bon pour soi ne le sera pas pour les autres. *Qui sibi nequam est, cui alio bonus erit ?* (Eccl. XIV, 5.) Permettez-moi donc, Messieurs, de vous recommander ce que j'ai recommandé tant de fois aux fidèles pendant la mission ; à savoir, de faire une bonne confession, pour régler vos comptes, et vous renouveler dans l'esprit de ferveur : c'est un excellent moyen pour acquérir la paix

de l'âme pendant la vie, et pour s'assurer une bonne mort. Or, ce renouvellement de l'esprit est bien plus nécessaire encore aux prêtres.

Ce n'est pas que je veuille vous dire de faire une confession générale ; car je suppose que vous l'avez déjà faite. S'il se trouvait cependant parmi vous quelqu'un qui eût omis de la faire, je lui dirais en toute liberté : ne tardez pas davantage ; car il est important de mettre sa conscience en repos, et le meilleur moyen pour cela est la bonté de la vie, laquelle est le premier pain dont doivent se nourrir tous les prêtres ; je lui dirais : faites du moins une confession extraordinaire, en repassant les obligations de votre état. Je vous donnerai pour cela une méthode courte et facile. Elle est divisée en deux points ; *Évite le mal et fais le bien.* (Psaume XXXVI, 27.) Examinez d'abord si vous avez évité jusqu'à l'ombre du scandale. Que serait-ce, si vous étiez du nombre de ceux à qui l'on peut appliquer cette sentence ignominieuse : *Sicut populus, sic sacerdos ?*

Comment récitez-vous l'office divin ? Et si vous devez assister au chœur, vous arrêtez-vous, comme il convient, à l'astérique ? Ne le récitez-vous pas avec trop de précipitation ? Célébrez-vous la sainte messe avec la modestie, le respect et le recueillement nécessaires ? Observez-vous exactement toutes les rubriques, les signes de croix, les génuflexions, traitant avec la révérence qu'il mérite cet auguste sacrifice ?

V. *Et fais le bien.* Ce n'est pas assez que le prêtre soit bon pour lui-même, il doit encore l'être pour les autres, par ses actions et ses conseils. Les matériaux d'une église en ruine ne peuvent être employés que pour une autre église, et il est défendu de s'en servir

pour la construction d'une maison particulière. A combien plus forte raison un prêtre, consacré à Dieu, est-il obligé de ne s'appliquer aux choses qui concernent son service. Sa chambre, c'est l'église ; ses livres, les divines écritures ; ses occupations, c'est de soulager les nécessiteux, d'instruire les ignorants, d'administrer les sacrements ; et pour faire tout cela comme il convient, il doit bien distribuer son temps, et partager sa journée entre l'étude, surtout celle de la morale, les lectures pieuses, et l'examen de conscience ; il doit, en un mot, bien régler l'emploi de son temps, et ne plus vivre au hasard. Mais les deux pivots sur lesquels doit rouler toute la vie du prêtre, c'est l'oraison et la mortification. L'oraison mentale consiste à penser sérieusement à la grande affaire de son salut. Je ne vous demande pour cela qu'une demi-heure. Si un pauvre vous voyait jeter à l'eau une grande quantité de pièces d'argent, ne pourrait-il pas sans indiscrétion s'approcher de vous, et vous en demander une pour l'amour de Dieu ? En vous voyant dépenser inutilement tant d'heures dans la journée, je ne crois pas que ce soit trop de vous demander une demi-heure d'oraison. Encore n'est-ce pas pour moi, mais pour vous, que je vous la demande. Si vous aviez un procès important à soutenir, croiriez-vous que ce fut trop d'y penser une demi-heure chaque jour ? Or, quelle est l'affaire la plus importante que nous ayons en ce monde ? c'est de sauver notre âme. Que chacun de nous prenne donc la résolution de consacrer à cette grande affaire une demi-heure par jour.

Mais l'oraison ne peut être profitable sans la mortification. Celui qui n'a jamais souillé son innocence baptismale par le péché est bien heureux, et ce n'est pas à lui que je m'adresse. Mais que celui qui a péché sache

qu'il doit faire pénitence, ou dans cette vie ou dans l'autre. Or où est-il plus avantageux de la faire ? N'est-ce notre corps, qui en cherchant les plaisirs sensibles, nous a fait commettre tant de péchés ? C'est donc lui qui doit satisfaire à la justice divine. Celui qui perd au jeu s'en prend follement aux cartes, mais pour nous, nous agissons sagement, en nous en prenant à notre corps des fautes que nous commettons. Notre Père saint François disait que celui qui accorde à son corps tout ce qui est permis, finira par lui accorder ce qui est défendu. Or, c'est là un point qui n'est que trop démontré par l'expérience. Courage donc, Messieurs ; embrassons généreusement la mortification, rabattons l'orgueil de notre corps, mortifions nos yeux, notre langue, notre bouche et tous nos sens, et nous éprouverons une grande paix. *Je châtie mon corps, et le réduit en servitude,* disait saint Paul, qui était un apôtre rempli de vertu ; et nous, nous ne ferons rien ?

VI. Quant aux clercs, jé les ai appelés à cette conférence, pour leur dire seulement deux mots. Vous voulez vous enrôler parmi les prêtres de Jésus-Christ. Mais quel est le motif qui vous a fait embrasser un état aussi saint ? N'est-ce point parce que vos parents vous ont dit qu'il n'y a point de vie aussi agréable que celle du prêtre ; que n'ayant ni l'embarras d'une famille, ni la règle sévère des religieux, il peut se faire une existence douce et facile ; que c'est d'ailleurs l'état qui mène le plus sûrement aux honneurs ; qu'un prêtre peut faire du bien aux siens, payer les dettes de sa famille, doter ses sœurs, les marier avantageusement, etc. ? Croyez-moi, messieurs, proposez-vous une autre fin, ou embrassez une autre carrière. La fin principale que vous devez avoir en vue dans le sacerdoce, c'est de vous donner

entièrement à Dieu et à son service, et d'assurer davantage la grande affaire de votre salut ; sans cela vous marchez dans une voie qui conduit à un précipice éternel. Croyez-vous être assez forts pour porter un fardeau aussi pesant, et surtout pour observer une chasteté parfaite ? Ne serait-ce pas une chose étrange qu'un jeune homme, après avoir été dès son enfance esclave de ses passions, se liât par le vœu perpétuel de chasteté? Comment? si quelqu'un après avoir fait le vœu simple de chasteté, ne peut le garder, par suite des mauvaises habitudes qu'il a contractées, et qu'il ait des raisons de croire qu'il succombera dans la suite, ou que son confesseur craigne de nouvelles chutes, c'en est assez pour qu'il obtienne la dispense de son vœu, et la permission de se marier. Et un jeune homme, esclave d'habitudes criminelles, oserait se lier par un vœu solennel, qui lui rend à jamais la dispense impossible ? Quelle témérité !

Confesseurs, c'est à vous que je m'adresse. Lorsque vous voyez à vos pieds un pécheur de ce genre, si vous apercevez en lui des signes particuliers d'une véritable douleur, je ne dis pas que vous ne puissiez l'absoudre, lorsqu'il espère avec la grâce de Dieu se corriger, et qu'il a présentement la volonté de faire tout ce qu'il faut pour cela ; mais je dis que, pour recevoir les ordres sacrés, il ne suffit pas d'avoir le ferme propos de ne plus pécher à l'avenir, et qu'il faut encore que l'ordinand croie sincèrement qu'il se corrigera avec la grâce de Dieu de sa mauvaise habitude. Cette persuasion n'est pas nécessaire sans doute pour recevoir le sacrement de pénitence ; car pendant que l'esprit doute s'il se corrigera, la volonté peut être résolue de se corriger ; mais elle est nécessaire pour recevoir les ordres

sacrés : autrement l'ordinand serait dans la disposition d'embrasser un état dont il croit ne pouvoir remplir les obligations ; il aurait la volonté de prendre sur lui un fardeau qu'il sait ne pouvoir porter, tant que dure sa mauvaise habitude, et il s'exposerait à commettre une infinité de sacrilèges. Quel est le confesseur qui pourrait l'engager à se présenter aux ordres? et s'il veut s'y présenter de lui-même, qui pourrait lui donner l'absolution ?

Avez-vous jamais, messieurs, réfléchi sérieusement sur ce point? Que faut-il donc faire? Eprouvez les clercs que vous dirigez, et lorsque vous les voyez sujets à de mauvaises habitudes, dites leur clairement : Mon frère, il ne suffit pas que vous me promettiez maintenant de ne plus pécher, mais il faut encore que vous fassiez de grands efforts pour vous corriger, et que vous puissiez croire sincèrement qu'avec la grâce de Dieu vous y réussirez. Pour cela, suivez mon conseil : avant de vous présenter au sous-diaconat, ou de recevoir leur caractère sacerdotal, si vous êtes déjà diacre, éprouvez-vous pendant un ou deux ans, faites-vous violence ; et après cette expérience, vous pourrez savoir à quoi vous en tenir sur votre compte. S'ils ne veulent pas suivre vos conseils, si malgré la persuaison où ils sont qu'ils ne pourront se corriger, il veulent se faire ordonner, refusez-leur l'absolution. Pauvres jeunes gens ! écoutez-moi bien ; si vous n'avez pas l'intention de vivre comme il convient à votre état, n'avancez pas; car ce collet que vous portez sera pour vous un collier de fer et de feu pendant toute l'éternité en enfer. Pensez-y bien.

VII. La sainteté de la vie est nécessaire au prêtre ; mais sans la prudence son ministère n'aura aucune effi-

cacité ; car la prudence est l'âme en quelque sorte des fonctions sacrées du confesseur : ce sera donc sur elle que roulera principalement notre conférence. Je ne parle pas ici de la prudence du siècle, qui dégénère en astuce, et est indigne d'un prêtre ; mais je parle de la prudence de l'esprit, qui nous fait faire tout de la manière, dans le temps et dans le lieu convenables. Ses parties essentielles sont la circonspection et la prévoyance, et ses actes principaux sont de savoir bien consulter et bien juger. Or, cette prudence, messieurs, on l'obtient de Dieu, non-seulement par l'étude, mais bien plus encore par les larmes et la prière ; d'autant plus que le confesseur exerçant dans son ministère, les fonctions de juge, de docteur et de médecin, s'il n'a pas une véritable prudence, qui soit guidée par une lumière surnaturelle de Dieu, il ne pourra les remplir convenablement. Comme juge, il ne fait pas les lois, mais il doit les appliquer, et ne jamais dépasser les limites qu'elles prescrivent. Si donc il trouve son pénitent disposé, il doit lui donner l'absolution ; et dans le cas contraire la lui refuser, et le laisser tel qu'il le trouve.

Mais le jugement que porte le prêtre dans le tribunal de la pénitence est bien différent de celui que portent les juges ordinaires ; le premier a pour but de corriger, le second de punir. Quelle prudence ne faut-il donc pas pour atteindre cette fin ? C'est ici l'écueil où font naufrage la plus grande partie des confesseurs. Venons-en à la pratique. L'un, imprudent et pressé d'en finir, soit par ennui, soit parce qu'il veut expédier un grand nombre de pénitents, ne leur laisse pas le temps de révéler leur conscience. Impatient, il ne cesse de leur dire après chaque péché : Avez-vous autre chose ? avez-vous

autre chose? de sorte qu'ils ne se confessent qu'à moitié. L'autre, dès qu'il entend quelque péché extraordinaire, se met à crier: Oh! quelle bête! quel démon! et il resserre le cœur des pauvres pécheurs, qui n'osent plus faire des aveux humiliants. Un autre fait à ses pénitents des questions inutiles et vaines; il veut savoir tout ce qui se passe dans la famille, dans le voisinage; ou bien il perd le temps avec certaines dévotes, soit en leur montrant une tendresse excessive, soit en tenant avec elle des discours qui n'ont aucun rapport à la confession, faisant ainsi du confessionnal un cabinet de conversation. Pendant ce temps-là, ceux qui attendent s'étonnent, et le prêtre lui-même se reproche de violer les règles du Rituel romain, qui défend aux prêtres de parler au confessionnal, des choses qui n'ont aucun rapport à la confession.

Celui-là pèche bien davantage encore contre la prudence, qui n'ouvre pas le cœur de son pénitent, afin de lui rendre facile l'aveu des fautes les plus honteuses. Je tiens d'un saint prêtre, qu'avec une seule interrogation il avait gagné plus d'âmes à Dieu qu'il n'avait de cheveux sur la tête. Voici ce qu'il faisait: Quand un nouveau pénitent s'adressait à lui, et qu'il soupçonnait par l'ensemble de sa confession, ou par quelqu'autre signe, qu'il y avait au fond de ce cœur quelque péché caché, il lui disait: Mon fils, n'avez vous jamais tu par honte quelque faute à confesse, lorsque vous étiez enfant, par exemple? S'il en est ainsi, ne craignez pas de me l'avouer; je vous aiderai, je vous consolerai. Il tirait par là de cette pauvre âme quelque serpent infernal, qui entraînait après lui une masse de confessions nulles ou sacriléges, vérifiant ainsi la parole du Saint-Esprit: *Sa main, semblable à celle d'une sage femme, a tiré un serpent tortueux.* (Job XXVI,

13.) Oh ! quelle excellente pratique ! Ayez-y recours aussi vous, messieurs, toutes les fois que vous croirez prudemment pouvoir le faire, et vous en tirerez un grand profit pour vos âmes, et pour celles des autres.

VIII. Si la prudence est nécessaire au confesseur comme juge, il en a bien plus besoin encore comme médecin : car en cette qualité il doit considérer attentivement, non-seulement les péchés qu'on lui déclare, mais encore leurs racines, leurs causes, leurs occasions, pour y appliquer le remède convenable. Il doit user de circonspection dans ses discours, car avec une seule parole, un confesseur imprudent peut faire beaucoup de mal à soi-même et aux autres. *La sagesse brille sur le visage d'un homme prudent*, dit l'Esprit-Saint aux Proverbes XVII, 24. Elle brille par la maturité et l'honnêteté, selon l'interprétation de Lyran. Il doit donc être circonspect dans ses paroles, garder un maintien digne et honnête, qui respire la gravité et la dévotion. Il doit pour cela, selon les temps et les lieux, prendre le rocher et l'étole, comme l'ordonne le Rituel romain, éviter tout ce qui peut choquer la modestie ou la gravité sacerdotale, comme serait par exemple de prendre du tabac à chaque instant, d'avoir toujours à la main sa tabatière, ou quelque autre objet. Il ne doit jamais, sans une extrême nécessité, confesser une femme avant le jour, à moins que le lieu où il est ne soit bien éclairé ; et celles qui sont malades, il ne doit les confesser que la porte de la chambre ouverte. En un mot, il doit se comporter en tout comme un vrai ministre de Dieu, avoir un air toujours bon et grave, ne jamais manifester par aucun signe extérieur du déplaisir ou de l'ennui, afin de ne pas faire soupçonner aux assistants qu'on lui confesse quelque péché extraordinaire. Qu'il fasse en sorte que le pénitent se tienne à ses pieds, et

se tourne la figure de manière qu'il ne lui parle pas dans l'oreille, et qu'il ne s'approche pas trop près de son visage. Quoique ces précautions semblent minutieuses, elles sont cependant toutes nécessaires, pour qu'une action si sainte se fasse dans toutes les règles et, pour retrancher tout ce qui pourrait blesser le respect que l'on doit au sacrement, et ternir l'âme ou la réputation du confesseur.

Un confesseur prudent doit surtout rechercher si son pénitent est récidif ou habitudinaire, s'il est dans l'occasion prochaine de péché, et s'il sait explicitement les mystères que l'on doit savoir de nécessité de moyen. Or, voici, messieurs, trois points souverainement importants, que nous devons résoudre dans cette conférence. Je vous avertis d'abord que je ne veux point ici avancer des opinions purement probables, et sur lesquelles les docteurs soient partagés ; mais je ne veux poser que des principes enseignés communément par tous les théologiens, appuyés sur le sentiment des saints pères, et ce qui est bien plus encore, confirmés par le Saint-Siége. Je vais donc mettre sous vos yeux trois propositions condamnées, qui nous serviront de règle dans nos décisions. La première regarde les pécheurs d'habitude. Elle est ainsi conçue : « On ne doit ni refuser ni différer l'absolution, au pénitent qui est dans l'habitude de pécher contre la loi de Dieu, de la nature ou de l'Eglise, quoiqu'il ne donne aucune espérance de correction. » C'est la soixantième proposition condamnée par Innocent XI. La seconde regarde ceux qui sont dans l'occasion du péché : c'est la soixante-unième condamnée par le même pape, elle porte : « On peut absoudre quelquefois celui qui est dans l'occasion prochaine de pécher, et qui ne veut pas la quitter, quoiqu'il le puisse faire ; ou même

celui qui la cherche, ou s'y expose directement et de propos délibéré. » La troisième concerne ceux qui ignorent les mystères de la foi : c'est la soixante-quatrième condamnée par Innocent XI : « On peut donner l'absolution à celui qui ignore les mystères de la foi, et qui par une négligence, même coupable, ne connaît pas le mystère de la sainte Trinité et de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

La condamnation de ces trois propositions a coupé les trois têtes de cette hydre infernale, laquelle a perdu tant de pauvres âmes, qui se fiant sur cette fausse doctrine, sont tombées misérablement en enfer. Tâchons donc d'en bien pénétrer le sens, afin de mettre en évidence la vérité, et commençons par la première qui regarde les pécheurs d'habitude. Pourquoi le Saint-Siége a-t-il condamné cette proposition, qui enseigne qu'on ne doit jamais différer l'absolution au pénitent récidif et habitudinaire, dès qu'il assure des lèvres qu'il se repent et se propose de ne plus pécher? Parce qu'un confesseur prudent doit, en sa qualité de juge et de médecin des âmes, avant de porter la sentence d'absolution, juger d'une manière probable que le pénitent a les dispositions sans lesquelles l'absolution est inutile, et le sacrement nul. Et comme les rechutes fréquentes du récidif et de l'habitudinaire donnent lieu de penser qu'il n'a pas réellement ces dispositions intérieures, cette douleur sincère et ce ferme propos, qui sont la matière prochaine du sacrement, on a donc eu raison de condamner cette proposition comme téméraire, erronée et scandaleuse.

Le docteur angélique nous donne la clef de toute cette matière, lorsqu'il décide que le confesseur ne peut ni lier ni délier à son gré, mais seulement selon les prescriptions divines. (Part. III. q. 18. art. 3.) Le saint doc-

teur veut que tout confesseur, avant de donner l'absolution, ait un motif suffisant de croire que le pénitent est bien disposé. Mais comme Dieu seul peut voir ce qui se passe au fond du cœur, et que l'homme n'en peut pénétrer les secrets, qu'à l'aide de certains signes extérieurs, je crois que c'est rendre un service signalé aux confesseurs, que de leur montrer comment ils peuvent discerner ces indices ; afin qu'ils sachent dans la pratique quand on peut absoudre un pénitent, quoiqu'il vive dans l'habitude du péché, et quand on doit lui différer l'absolution, afin, d'obéir à la sainte Eglise, qui défend de mettre en pratique la proposition condamnée dont il est ici question. Parmi ces indices, j'en compte sept qui sont favorables au pécheur d'habitude, et sept qui lui sont contraires. Je dis donc qu'un pécheur récidif et habitudinaire, qu'il le soit d'une manière positive, parce qu'il tombe fréquemment dans le péché, ou d'une manière négative, parce qu'il néglige volontairement de restituer un bien mal acquis, de réparer l'honneur ou la réputation du prochain, de remplir un vœu, ou un legs pieux, peut ordinairement être absous si le confesseur aperçoit en lui un des signes suivants auxquels on peut juger qu'il est bien disposé.

IX. 1° Si ce pécheur n'a jamais été averti par aucun confesseur de l'état fâcheux où il se trouve, et si touché par l'avertissement qu'il reçoit, il promet sincèrement de se corriger, et accepte volontiers toutes les pénitences qu'on lui prescrit, soit pour se préserver du péché, soit pour satisfaire à la justice divine, et qu'il montre une ferme résolution de se convertir. 2° S'il montre une vive douleur d'avoir péché, s'il verse des larmes, pourvu que celles-ci proviennent de quelque motif surnaturel, et non d'une sensibilité de femme, ou de quelqu'affliction

temporelle, mais que l'on ait lieu de croire que c'est un mouvement de Dieu qui porte le pénitent à détester ses péchés. 3° Si celui-ci se confesse dans une mission, après avoir entendu un sermon, ou une méditation qui lui ait touché le cœur, et lui ait inspiré, avec la crainte de la justice divine, le dessein de changer de vie. Ce ne serait pas la même chose, si malgré tous les sermons et les méditations, il ne donnait aucun signe de componction, bien moins encore s'il continuait de pécher pendant ces saints jours, et qu'il n'eût donné aucun signe d'amendement. 4° Si, averti précédemment par d'autres confesseurs, il a employé les remèdes qu'on lui a prescrits, et s'il a montré quelqu'amendement, en péchant moins souvent. 5° S'il vient à se confesser, poussé par quelque disgrâce, ou parce qu'il a appris la mort subite d'un pécheur obstiné, surtout si ce pécheur est son complice ; ou parce qu'un malheur l'a frappé, lui ou les autres, et qu'il a cru y voir un châtiment de Dieu. S'il se sent inspiré intérieurement de chercher un bon confesseur. et s'il va le trouver spontanément, mu par le désir de changer de vie et de se réconcilier avec Dieu, et non parce qu'on est à Pâques, ou parce que son père, sa mère, son maître ou d'autres exigent qu'il aille à confesse, ou bien encore parce qu'il a l'habitude de se confesser aux fêtes de la Vierge ou tous les huit jours. 6° A l'article de la mort, ou dans le danger probable de mourir ; parce qu'on doit présumer alors que chacun songe à son salut éternel, et se propose sincèrement de se corriger. Il est certain que le confesseur a dans ces circonstances un motif suffisant de croire que le pénitent est bien disposé ; il peut donc l'absoudre, parce qu'il y a espoir d'amendement ; et il n'adhère point au sens mauvais de la proposition condamnée, laquelle soutient que

l'on peut donner l'absolution, quoiqu'il n'y ait aucun espoir d'amendement. Il ne manque pas toutefois de docteurs, qui pensent avec raison, que même en ces cas on peut différer l'absolution, pour le plus grand bien du pénitent ; mais cette doctrine ne peut être pratiquée ordinairement, surtout si l'on craint que le pauvre pécheur, blessé et découragé, ne se livre au désespoir, ou ne s'éloigne des sacrements.

X. Maintenant que nous connaissons les indices auxquels on peut juger que le cœur est vraiment contrit, étudions ceux auxquels on peut reconnaître un défaut de sincérité, et qui ne permettent pas au confesseur de donner l'absolution, sans désobéir à l'Eglise, qui défend de mettre en pratique la proposition citée plus haut. 1° Il ne peut la donner, si le pénitent, après avoir été averti deux ou trois fois du triste état de son âme, par un confesseur zélé, revient toujours avec le même nombre de péchés, de la même espèce, ou même avec des chutes plus nombreuses, et ne montre aucun amendement. 2° S'il ne donne pas plus de signes de douleur que les autres fois, et que par sa froideur on puisse voir clairement que la contrition n'est pas dans le cœur, mais sur les lèvres. 3° S'il a tenu peu de compte des remèdes qui lui ont été suggérés par le même confesseur, ou par d'autres ; et s'il n'a pris aucun soin de les mettre en pratique. 4° Si, par le passé il a toujours vécu avec la même négligence, uniquement occupé à contenter ses passions, ne faisant rien pour se corriger ; si, fortifiant toujours davantage ses mauvaises habitudes, il donne lieu de penser qu'il n'a aucun souci de son salut éternel. 5° S'il vient se confesser, parce qu'il y est obligé, parce que c'est le temps pascal, parce que son maître, son père, sa mère ou d'autres le lui ont commandé, ou bien parce

qu'il a coutume de se confesser tous les huit jours, ou pour quelque motif semblable, qui montre qu'il agit plutôt par quelque considération humaine que par le désir de changer de vie, et de remplir les devoirs d'un bon chrétien. 6° S'il excuse ses fautes, s'il dispute avec son confesseur, s'il refuse les pénitences qu'il lui impose, s'il ne montre aucune docilité, mais paraît, au contraire, incorrigible et obstiné dans ses mauvaises habitudes. 7° Enfin, si on voit en lui une propension si violente, et un tel attachement au péché, que malgré toutes ses protestations, on ne puisse prudemment croire à son repentir. Nous pouvons donc, d'après tout ce qui vient d'être dit, décider sans hésitation que, si le confesseur, dans les cas cités, après avoir bien pesé toutes les circonstances, ne peut se former un jugement probable touchant les bonnes dispositions de son pénitent, il doit lui refuser l'absolution. S'il doute, il doit chercher à le disposer, par des avertissements charitables et de pieuses exhortations ; et si après tout cela il doute encore, il doit différer l'absolution, jusqu'à ce que le pénitent donne des signes plus certains de repentir.

XI. Il n'y a donc plus de difficulté sur cette matière, et nous pouvons voir clairement, par ce qui vient d'être dit, combien se trompent les confesseurs, qui veulent donner une règle générale, dans un sujet qui n'en comporte pas, et qui disent qu'on doit toujours donner l'absolution aux récidifs, ou qu'on doit toujours la leur différer. Au contraire, ces deux propositions sont fausses, mal sonnantes et scandaleuses ; et la première a été formellement condamnée par l'Eglise. Il faut donc remettre le tout à la prudence du confesseur, lequel, dans les cas particuliers, ne doit suivre ni son goût, ni la nature, ni l'exemple des autres, mais seulement le mouvement du

Saint-Esprit, accompagné d'une doctrine solide, et de la prière. Mais une longue expérience ne m'a fait que trop connaître qu'une grande partie des confesseurs inclinent à absoudre aussitôt leurs pénitents, sans examiner leur état, sans les avertir ni les exhorter, ni s'inquiéter de leur amendement, et que cette pratique est une cause de ruine pour un grand nombre d'âmes, lesquelles plongées dans l'habitude du péché, cherchent un confesseur négligent, qui leur donne l'absolution, afin de retourner bien vite à leurs péchés. Aussi à peine l'ont-elles reçue, qu'elles se remettent à dormir de leur sommeil, selon la parole du Psalmiste, et *descendant enfin en un moment dans l'enfer*. (Job 21, 13.) Je croirais donc trahir ma conscience, si je ne vous déclarais, messieurs, qu'à mon avis, ces confesseurs sont un fléau pour le monde catholique et pour eux-mêmes. Comment croire qu'un confesseur remplisse fidèlement son devoir, lorsque voyant son pénitent plongé dans des désordres et des péchés de toute sorte, il ne l'interroge point, ne l'aide point, ne cherche point à savoir la cause de ses chutes, ni depuis combien de temps il se vautre dans la fange des vices les plus hideux, afin de découvrir s'il est dans l'habitude ou dans l'occasion du péché, et de lui administrer des remèdes convenables à son état. Lorsqu'on présenta à Notre-Seigneur ce démoniaque dont il est parlé au chapitre IX de saint Marc, il demanda aussitôt au père depuis combien de temps son fils se trouvait dans ce misérable état. Ah ! Seigneur, répondit ce père affligé, depuis son enfance. Voilà l'erreur d'un grand nombre de confesseurs, qui ne demandent jamais à leurs pénitents s'ils sont dans l'habitude du péché. Oh ! que de pécheurs répondraient : Depuis mon enfance, et j'ai continué jusqu'à présent, apportant à chaque confession le

même nombre de péchés. Et l'on devrait donner au hasard l'absolution à ces pécheurs, sans qu'ils montrent aucun indice de repentir ou d'amendement?

« Le confesseur étant juge et médecin, il doit connaître l'état de son pénitent et ses habitudes, afin de savoir quel remède il doit lui appliquer, et s'il doit lui refuser l'absolution, afin de chercher à le guérir de cette manière. » Telles sont les paroles du savant cardinal de Lugo, qui veut, ainsi que Corregia et d'autres docteurs, que selon la règle donnée plus haut, lorsqu'un pécheur, après avoir été averti plusieurs fois de son état, ne donne aucun signe d'amendement, on lui diffère pendant quelque temps l'absolution, afin que, rentrant en lui-même, il conçoive une plus grande horreur du péché, et se décide à changer de vie. Je dis ceci pour ces confesseurs qui, dès qu'un pécheur de cette sorte paraît à leurs pieds, lèvent aussitôt le bras pour l'absoudre. Comment, à la vue de tant de rechutes, peuvent-ils former un jugement prudent sur ses dispositions. Peut-on regarder comme efficace une volonté qui n'emploie aucun moyen pour atteindre son but? Sachez donc que c'est là une des plus grandes fautes que l'on commette aujourd'hui dans l'administration du sacrement de pénitence, et que c'est pour cela qu'un nombre infini de chrétiens meurent dans l'état du péché, et se damnent. Ce sont là ces âmes inconstantes, dont parle le prince des Apôtres (Ep. 11, ch. 11, ver. 14), lesquelles, allant sans cesse d'un confessionnal à l'autre, pour n'être pas connues, ne se fixent que dans l'enfer. Dieu redemandera leur sang, au jour du jugement dernier, à ces confesseurs négligents et sans zèle, qui sont homicides d'eux-mêmes et des autres.

XII. Mais, me direz-vous, différer l'absolution, c'est

là un remède extrême auquel on ne doit avoir recours qu'après avoir employé tous les autres. A cela je réponds que dans le cas dont il est question, lorsqu'on ne voit dans le pénitent aucun signe de repentir, et qu'un confesseur prudent ne peut former un jugement probable de la sincérité de ses dispositions, le délai de l'absolution est le seul remède possible, et que le prêtre ne peut agir autrement sans manquer à ses obligations, comme juge et médecin des âmes, dans l'administration de ce sacrement. Mais ne pourrait-on pas du moins exciter le pénitent à la contrition, par une fervente exhortation? Ce serait une chose bien désirable, en effet; mais elle n'est pas si facile dans la pratique; car ces pécheurs, qui sont plongés jusqu'aux yeux dans la fange, peuvent à peine être ébranlés dans une mission tout entière. Quel effet doivent donc produire sur eux quelques paroles que leur adresse le confesseur? Mais je comprends quel est le motif de ces objections : c'est qu'on veut renvoyer tout le monde content, et absoudre tous les pénitents qui se présentent, sans examiner s'ils sont disposés ou non. N'est-ce pas là agir évidemment contre les décisions de l'Eglise, qui condamne une conduite aussi scandaleuse : et vous ne voulez pas que je déplore la ruine de tant d'âmes? Grand Dieu! on parle et on écrit de la manière la plus mordante contre le petit nombre des prêtres qui diffèrent l'absolution, afin d'obéir aux ordres du Saint-Siége, et pour apposer une digue aux torrents de vices qui inondent aujourd'hui la société; et il ne se trouve personne qui prenne la plume pour éclairer cette multitude innombrable de confesseurs négligents, lesquels ne font autre chose que lever le bras et proférer les paroles de l'absolution?

Vous êtes peut-être surpris de m'entendre dire : cette

multitude de confesseurs négligents. Venez avec moi dans une mission, asseyez-vous dans un confessionnal : sur cent pénitents qui viendront à vos pieds, vous en trouverez quelquefois quatre-vingts qui vivent dans l'habitude du péché mortel, du blasphème, du parjure, de l'impureté, du vol, de la haine et de mauvaises pensées. Demandez-leur : Combien y a-t-il de temps mon fils, que vous êtes dans cette habitude ? — Huit ans, mon père, dix ans, vingt ans. — Comment? tombez-vous souvent dans ce péché. — Deux ou trois fois la semaine et quelquefois tous les jours. — Vous en êtes-vous toujours confessé ? — Oui, mon père.— Vous adressez-vous toujours au même confesseur ? — Non, mon père, je vais tantôt à l'un tantôt à l'autre, selon ma commodité. — Ainsi vous avez parcouru toutes les églises, et essayé tous les confesseurs de ce lieu et du pays ? — Oui, mon père. — Ces confesseurs vous ont-ils toujours donné l'absolution ? — Oui, mon père. — Mais avant de vous la donner, que vous ont-ils dit ? — Ils m'ont dit de ne plus pécher. — Ne vous ont-ils point fait connaître le malheureux état où vous êtes, ni suggéré les moyens de vous corriger, ni cherché à exciter en vous la contrition? Deux ou trois d'entre eux m'ont fait une courte exhortation, sans me refuser toutefois 'absolution. — Mais les autres vous ont-ils toujours donné l'absolution, sans rien vous dire? — Oui, mon père.

Pauvres âmes ! l'exemple de ce seul pénitent, vous fera connaître la faiblesse de presque tous les confesseurs de ce lieu et des environs, et vous frémirez d'horreur, en apprenant que sur quatre-vingts pécheurs d'habitude, il y en a peut-être soixante qui doivent leur perte à ces confesseurs négligents. Vous croyez peut-

être que ce dialogue est tout-à-fait imaginaire ? Ah ! plût à Dieu qu'il ne fut pas confirmé par une expérience déplorable et continuelle ! Le pieux cardinal Bona n'a-t-il pas raison de déplorer une pratique si préjudiciable au salut des âmes, et de blâmer cette fausse charité, et cette damnable condescendance, qui fait que la plupart des chrétiens passent leur vie dans une confusion perpétuelle, allant des sacrements au péché, et du confessionnal à de nouvelles chutes ? (Bona Princ. Vitæ Christ. ch. XIII.) Un autre savant cardinal, Bellarmin, considérant que la trop grande facilité avec laquelle les confesseurs donnent l'absolution, sans tenir compte des dispositions du pénitent, est une cause de ruine pour les pauvres âmes, s'écrie : « On ne pècherait pas si facilement aujourd'hui, si l'on ne donnait pas aussi facilement l'absolution. »

XIII. Mais que faut-il donc faire ? Voici, messieurs, la fin principale de notre conférence. Nous devons faire une sainte ligue, pour être tous uniformes dans l'administration de ce sacrement. Et comme de là dépend tout le fruit de cette mission, et le bien de tout ce peuple, afin d'en bien comprendre l'importance, je vous citerai ici ce qui est arrivé dans un lieu où le nom sacré de Dieu et des plus grands saints était foulé aux pieds, où la plus grande partie des habitants vivaient publiquement dans l'habitude des plus horribles blasphèmes. Dieu toucha le cœur de quelques religieux zélés qui s'y trouvaient, et leur inspira la pensée d'engager tous les confesseurs à former une sainte ligue, pour remédier à un aussi grand mal, et déraciner un abus aussi monstrueux, qui faisait tous les jours de nouveaux progrès. Ils convinrent ensemble que lorsqu'un de ces blasphémateurs se présenterait à eux, sans montrer des signes particu-

liers de repentir, on lui différerait l'absolution pendant huit jours, en lui imposant une pénitence salutaire et préservative, accompagnée d'une exhortation fervente, afin de lui faire connaître la grandeur de son mal. Or, ces pécheurs étant venus se confesser un jour de fête de la sainte Vierge, le confesseur leur disait : Eh bien! mon fils, par amour pour la sainte Vierge, abstenez-vous de ces blasphèmes pendant huit ou dix jours, faites telle pénitence, et venez ensuite chercher l'absolution. Ne craignez pas que je sois dur avec vous ; je vous consolerai, au contraire, et vous traiterai charitablement. — Comment, mon père, vous me renvoyez sans m'absoudre ? — Oui, mon fils, je suis obligé d'agir ainsi. — Mais, mon père, c'est aujourd'hui une fête de la Vierge, et je veux communier. — Ayez patience, mon fils, je vous donnerai l'absolution et la communion dans huit jours. — Vous me surprenez, mon père, j'irai trouver un autre confesseur. Mais celui-ci lui disait la même chose ; et tous, voyant qu'on leur refusait l'absolution, se disaient tout contrits : Oh ! quel grand péché ! personne ne veut nous absoudre. Et ils conçurent une telle horreur du blasphème, qu'au bout d'un mois on n'entendait plus blasphémer dans le pays.

Messieurs, le mal d'un grand nombre de pécheurs consiste plus dans l'esprit que dans la volonté. Ils ne comprennent pas la malice du péché mortel. C'est là la racine du mal ; or, il n'y a rien qui les réveille et les fasse aussi bien rentrer en eux-mêmes que le délai de l'absolution. Ce moyen est un des plus efficaces, pour ramener dans le droit chemin un pécheur égaré ; et lors même qu'on ne diffère l'absolution que pour quelques jours, ce remède produit ordinairement le même effet

qu'un bouton de feu, lequel, administré à temps, réveille de sa léthargie un malade qui allait s'endormir du sommeil de la mort. Le pénitent, confus, reconnaît le triste état où il est, il y pense, il cherche à en sortir. Ce remède lui touche le cœur, ou s'il se trouve déjà contrit, il augmente la contrition ; et la volonté, qui sans lui aurait cédé à la simple présence de l'objet séducteur, prend de la force, et devient capable de résister aux assauts les plus violents. Il rend les chutes plus difficiles et procure enfin un amendement complet ; car on ne pécherait pas si facilement aujourd'hui, si l'on ne donnait pas aussi facilement l'absolution.

XIV. Il est vrai qu'il ne faut pas établir comme règle générale de différer l'absolution à tous les pécheurs d'habitude : dans chaque cas particulier, le confesseur a besoin de prudence, pour examiner si le pénitent montre quelque signe particulier de cette douleur intérieure, sans laquelle on ne peut l'absoudre. Mais si ces indices manquent, c'est une règle de prudence de différer l'absolution. Et n'allez pas croire qu'en agissant ainsi vous ferez du tribunal de la pénitence un lieu de supplice pour le pécheur ; car, bien que ce soit un lieu de supplice pour le pécheur ; car, bien que ce soit un tribunal de miséricorde, on ne saurait être plus miséricordieux envers un pénitent, qu'en employant à son égard les moyens les plus efficaces pour le faire rentrer en grâce avec Dieu. C'est ainsi qu'ont toujours agi les confesseurs les plus zélés et les plus timorés, et les plus grands saints. Saint Bernard, confessant un pécheur d'habitude, exigea de lui une semaine d'épreuve, et ne lui donna l'absolution qu'après avoir vu en lui les signes d'un véritable amendement. (In vita, lib. 6. c. 17.) Saint François Xavier ne donnait ordinairement l'abso-

lution aux pécheurs d'habitude, qu'au bout de quelques jours, afin qu'ils eussent le temps de rentrer en eux-mêmes, et de concevoir une salutaire horreur du péché. Saint François de Sale, cet homme si renommé par sa douceur, dit un jour, en soupirant, à un pécheur obstiné, qui ne donnait aucun signe de componction : Je soupire, mon fils, parce que vous ne soupirez pas vous-même ; je vois bien que vous avez besoin d'un peu de temps pour vous mieux disposer.

Cette méthode a été constamment observée par plusieurs grands serviteurs de Dieu ; elle est conforme d'ailleurs à l'esprit de l'Eglise, laquelle fulmine ses censures contre celui qui oserait enseigner qu'on ne doit jamais refuser l'absolution aux pécheurs d'habitude ; montrant bien par là qu'il y a des cas où elle veut qu'on la diffère. En agissant ainsi, le confesseur se sauve lui-même, et est utile au pénitent. Il se sauve ; car si, au sentiment de plusieurs docteurs, il peut, pour la plus grande utilité du pénitent, lui différer l'absolution, lors même qu'il aperçoit en lui les signes d'un vrai repentir, il le peut mieux encore, en leur absence. (Le cardinal d'Aguire. T. II. Conc. Hisp. disser. 8, conc. Tolet.) Cette pratique est utile aux pécheurs d'habitude ; j'appelle ici en témoignage tous ceux qui, par charité, ou pour remplir leur devoir, ont coutume de refuser l'absolution dans les cas dont il est ici question ; tous confesseront unanimement que, lorsqu'ils peuvent décider leurs pénitents à accepter pendant quelque temps une pénitence salutaire et préservative, ceux-ci reviennent presque toujours avec quelqu'amendement. — Mais, direz-vous, il y en a qui ne retourneront pas à confesse. — S'ils ne viennent pas à vous, ils iront à d'autres, et la pénitence préservative qu'ils auront faite les aura disposés

à recevoir avec plus de fruit l'absolution. Que s'ils ne retournent ni à vous ni à d'autres, il ne faut pas s'en inquiéter ; c'est un signe évident que ces pécheurs endurcis n'avaient ni les dispositions nécessaires ni la volonté de les acquérir. Encore peut-on dire que le délai de l'absolution leur est utile en quelque manière, en laissant dans leur cœur le germe d'une crainte salutaire, qui produira des fruits de pénitence en son temps. « Il est constant par la pratique, nous dit le savant Aversa, que ce délai est souvent utile. (De Pœnit, q. 17, sect. 12.)

XV. Il ne nous reste plus qu'à enseigner la manière dont un confesseur doit s'y prendre, pour gagner doucement le cœur de ses pénitents, tout en leur différant l'absolution. Le remède est un peu amer, il faut donc en corriger l'amertume par des paroles douces et tendres. Il est certain qu'on ne saurait assez blâmer ces confesseurs brusques, qui repoussent par leur dureté les pauvres pénitents. On doit, au contraire, les accueillir avec un esprit et un visage paisibles, et s'appliquer à leur faire comprendre que si l'on agit ainsi, c'est pour leur bien. On doit les éclairer, de manière qu'ils acceptent eux-mêmes de bon cœur le remède qu'on leur prescrit. Voici ce qu'on peut dire : « Mon fils, il y a bien longtemps déjà que vous vivez dans ces habitudes criminelles, et vous n'avez jamais donné aucun signe d'amendement, mais vous avez, au contraire, apporté toujours aux pieds de vos confesseurs le même nombre de fautes. C'est une preuve évidente que vous n'avez eu jusqu'ici, ni un vrai repentir, ni le ferme propos de ne plus pécher ; et il est bien à craindre que vos confessions n'aient été nulles ou sacriléges. Voulez-vous vivre oujours ainsi dans le danger de vous perdre éternellet

ment? Pour vous mieux préparer à concevoir de vos péchés une douleur sincère qui soit le principe d'un véritable changement de vie, je vous prie, je vous conjure, si vous aimez votre âme, de vous éprouver pendant quelques jours, en vous faisant violence. Faites donc quelque pénitence légère ; récitez tous les jours la troisième partie du rosaire, et matin et soir, trois *Ave Maria*, en l'honneur de l'Immaculée-Conception, avec un acte de contrition, et un ferme propos le matin de ne point pécher pendant le jour, et le soir de ne point offenser Dieu pendant la nuit. Pensez tous les jours à la brièveté du temps, à la mort, à l'enfer, à l'éternité ; et surtout, quand vous êtes surpris par la tentation, dites aussitôt : Miséricorde, ô mon Jésus ! ou quelqu'autre oraison jaculatoire, en ayant recours à Dieu, et vous en retirerez des fruits merveilleux. — Mais, mon père, si j'allais mourir pendant ce temps-là ? — Ce doit encore être là, mon fils, un sujet d'inquiétude pour vous ; car dans le cas où vous vous trouvez, il est grandement à craindre que vous ne vous damniez malgré l'absolution ; tandis qu'en faisant un acte de contrition, avec le ferme propos de vous corriger, et de revenir contrit, pour recevoir en son temps l'absolution, il y a tout lieu d'espérer que si la mort vous surprenait, vous seriez sauvé. Prenez donc courage, et soyez certain, mon fils, que je vous traiterai en père ; je ne vous rebuterai point, mais je vous consolerai, au contraire ; et j'espère que vous me remercierez ensuite, en ce monde et dans l'autre, de la conduite que j'aurai tenue envers vous. »

L'expérience enseigne que lorsqu'on parle ainsi à un pénitent, il accepte volontiers, et avec un grand profit pour son âme, le délai de l'absolution. Il ne faut pas

exiger sans doute qu'il déracine tout d'un coup cette habitude invétérée, mais c'est déjà beaucoup qu'il se fasse pour cela quelque violence, comme il y est obligé. Si pendant le temps d'épreuve que vous lui aurez assigné, il retombe quelquefois encore, mais moins souvent que de coutume, donnez-lui l'absolution ; parce que ses chutes viennent de la fragilité plutôt que de la malice, et les efforts qu'il a faits montrent qu'il y a espoir d'amendement. Voilà, messieurs, une pratique prudente, qui tient un juste milieu entre celle des théologiens, qui, sous prétexte de charité envers le pécheur, refroidissent dans l'âme du prêtre le zèle dont il doit être animé, et celle des docteurs, qui, par un excès de sévérité, étouffent la charité sacerdotale. Adoptez-la donc, et notre accord en ce point sera souverainement utile à tout ce peuple ; et les pénitents eux-mêmes vous en rendront mille et mille actions de grâce. « O mon père ! m'a-t-il été dit bien des fois, si j'avais trouvé dès le commencement un confesseur qui m'eût différé pendant quelques jours l'absolution, et m'eût traité avec la même charité que vous, je ne serais pas dans le triste état où je suis, et je n'aurais pas commis tant de péchés. » Et en me parlant ainsi, le pauvre pénitent fondait en larmes. Grâce à Dieu, nous avons applani toutes les difficultés que soulève cette question. Prenons, messieurs, prenons la voie battue par les saints. Soyez assurés qu'unis dans les mêmes maximes, et bien pourvus de ce pain de la vraie prudence, nous remplirons d'âmes le ciel. Mais malheur aux confesseurs qui agissent autrement ! ils ont bien lieu de craindre que l'enfer ne se remplisse de réprouvés par leur faute.

XVI. Un confesseur a besoin d'une grande prudence,

pour tenir un juste milieu entre une indulgence excessive et une trop grande rigueur, dans sa conduite à l'égard des pauvres pécheurs d'habitude, dont la faiblesse est telle quelquefois qu'ils tombent à chaque pas. Mais pour briser les chaînes de celui qui, comme un esclave, vit depuis longtemps dans l'occasion prochaine du péché, il faut tout le courage et toute la vigueur d'un ministre de Dieu. Il lui faut autant d'énergie que de prudence, pour rompre ces liens ; et sans une sainte rigueur, sans un esprit ferme dans ses décisions, il n'y réussira jamais. Rien de plus formel que les paroles dont Notre-Seigneur s'est servi dans l'Evangile, pour nous montrer avec quelle rigueur on doit traiter ces maladies presque désespérées. Les moyens qu'il nous prescrit pour cela se réduisent à trois, la fuite, le fer et le feu. *Si ton œil te scandalise, coupe-le, et jette-le loin de toi.* L'occasion prochaine où languit votre pénitent lui fût-elle plus chère que la prunelle de ses yeux, il faut absolument qu'il la quitte. La fuite, le fer et le feu. *Si ta main te scandalise, coupe-la et jette-la loin de toi.* S'il souille continuellement ses mains, dans les jeux, dans les festins, dans les plaisirs, qu'il la coupe résolument ; la fuite, le fer et le feu. *Si ton pied te scandalise, coupe-le et jette-le loin de tòi.* Si cet autre fréquente cette maison, ce cabaret, où il pèche tous les jours, il faut qu'il s'en éloigne, coûte que coûte : *Projice,abscinde.* La fuite, le fer et le feu. Les paroles de Notre-Seigneur sont formelles, et ne laissent lieu à aucun subterfuge. Prenons donc la résolution de ne jamais absoudre quiconque se trouve dans une occasion prochaine de péché, et ne veut pas l'abandonner, quoiqu'il le puisse. Ayez devant les yeux cette proposition condamnée par le Saint-Siége : « On peut absoudre quelquefois celui qui est dans l'oc-

casion prochaine de péché, et qui ne veut pas la quitter quoiqu'il le puisse, bien plus qui la cherche, et s'y expose directement et de propos délibéré. » Où est donc la vérité ? Dans la contradictoire. « On ne peut jamais absoudre celui qui, étant dans l'occasion du péché, ne veut pas la quitter quoiqu'il le puisse, mais qui la cherche, au contraire, et s'y expose directement et de propos délibéré. »

XVII. Posons d'abord dans cette question un fondement solide, et déterminons en quoi consiste l'occasion prochaine ; c'est là un point très-délicat, et sur lequel tous les docteurs ne sont pas d'accord. Nous prendrons le chemin le plus sûr ; et pour cela nous suivrons le sentiment le plus commun ; de sorte que nos adversaires eux-mêmes ne puissent nous opposer raisonnablement aucune objection. Je suppose d'abord, comme vous le savez très-bien, qu'il y a une différence entre le danger et l'occasion de péché, de même qu'entre le danger prochain et l'occasion prochaine. Celle-ci suppose toujours quelque circonstance extérieure, qui ne se trouve pas dans le danger, quelque prochain qu'il soit. Un exemple vous éclaircira la chose. David sort de table, monte sur la terrasse de son palais, et voit de loin Bethsabée qui se baigne. L'œil entraîne le cœur. Jusqu'ici il y a seulement danger de péché. Mais poussé par sa passion, David envoie des gens qui enlèvent Bethsabée. Voilà l'occasion prochaine, engendrée par la circonstance du lieu et de l'objet présent ; supposé toujours le nombre fréquent des chutes, sans lequel il n'y a point d'occasion prochaine. Deux choses donc constituent l'occasion prochaine : la propension intérieure au péché, d'où naît le danger, et la circonstance extérieure qui donne l'impulsion et la facilité de pécher.

David, malgré le penchant à pécher, n'aurait jamais commis d'adultère, sans circonstance extérieure du lieu et de l'objet présent ; et d'un autre côté, placé dans les mêmes circonstances, il n'aurait pas péché, sans la disposition intérieure et mauvaise de son cœur ; et sa chute n'aurait pas constitué une occasion prochaine, si elle ne s'était renouvelée plusieurs fois. Mais ce scandale dura plus d'une année, au grand étonnement de tout le peuple.

Ces principes étant posés, nous pouvons maintenant définir l'occasion prochaine. C'est celle où, vu les circonstances de la personne, du lieu, et l'expérience du passé, on pèche presque toujours, ou du moins fréquemment. C'est en cela qu'elle se distingue de l'occasion éloignée, où, vu les mêmes circonstances, on pèche rarement. L'occasion prochaine n'existe donc que lorsqu'elle entraîne après elle, soit absolument, soit d'une manière relative, des chutes fréquentes. Telle est la notion que nous en donnent les théologiens, pour la distinguer de l'occasion éloignée. Quoique d'autres la définissent en termes différents, ils s'accordent tous néanmoins en ce point, qu'il faut, pour qu'elle existe, la fréquence au moins relative des chutes ; c'est-à-dire qu'il faut que celui qui s'y expose pèche le plus souvent. Doit-on toujours entendre ceci d'une manière arithmétique, de sorte que, si sur dix fois, on ne tombe que quatre, il n'y ait pas d'occasion prochaine ? ou bien, doit-on former son jugement, selon ce qui arrive communément ; de sorte que l'on regarde, par exemple, comme étant dans l'occasion prochaine, un jeune homme d'un tempérament ardent, et de plus esclave de mauvaises habitudes, lequel, placé en tel lieu, avec telle personne, tombera à peu près infailliblement ? C'est à

la prudence du confesseur qu'il appartient de décider la question, en tenant compte des circonstances. Il doit pour cela considérer qu'il y a des occasions qui sont prochaines en elles-mêmes et pour tout le monde ; tandis que d'autres ne le sont que d'une manière relative ; de sorte que ce qui est une occasion prochaine pour un jeune homme ne le sera pas pour un vieillard ; parce que celui-ci n'aura pas le premier élément qui constitue l'occasion, à savoir le penchant intérieur au péché. Il faut donc, pour élucider cette matière, bien expliquer d'abord les deux choses qui constituent l'occasion prochaine.

XVIII. Commençons par la première, c'est-à-dire le penchant intérieur qui emporte avec lui le danger prochain de pécher. Ce penchant, chacun peut le connaître lui-même, car il tient au foyer de la concupiscence, que nous avons hérité de notre premier père. Il est plus ou moins violent, selon le degré des mauvaises habitudes que nous avons contractées ; et nous sommes quelquefois obligés de chercher à le diminuer, en produisant des actes contraires, comme nous le dirons en parlant de l'occasion prochaine, nécessaire ou involontaire, dans laquelle la circonstance extérieure ne pouvant être ôtée, tant le travail de la volonté doit se réduire à affaiblir cette disposition intérieure, afin que l'occasion, de nécessaire qu'elle est, ne devienne pas volontaire. Quant à la circonstance extérieure, qui est le second élément constitutif de l'occasion prochaine, je dis qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit toujours mauvaise ; elle peut être bonne quelquefois, et même très-sainte. Supposons par exemple un médecin, qui par suite de mauvaises habitudes, et du peu d'énergie de sa volonté, ne peut exercer sa profession sans pécher, sans consentir par exemple

aux mauvaises pensées qui se présentent à son imagination lorsqu'il traite certaines personnes. Ce médecin est certainement dans l'occasion prochaine de péché, et il est obligé en conscience, ou de laisser son état, ou d'employer les moyens les plus efficaces pour se corriger.

Quelles sont donc ces circonstances extérieures, qui peuvent devenir pour nous occasion de péché ? C'est tout ce qui nous entoure. Pour l'un, c'est tel lieu ; pour l'autre, c'est telle personne ; pour celui-ci, c'est la conversation ; pour celui-là, c'est le jeu, c'est telle affaire, tel négoce, etc. ; car il n'y a point de chose au monde, quelque bonne ou indifférente qu'elle soit, dont la malice de l'homme ne puisse abuser. Toutes les fois donc qu'un pécheur se trouve dans une circonstance où il pèche fréquemment, de quelque genre qu'elle soit d'ailleurs, il est dans l'occasion prochaine, et ne peut être absous s'il ne la quitte efficacement, de la manière que nous expliquerons plus bas.

Examinons maintenant la fréquence des chutes, sans laquelle l'occasion prochaine n'existe point, comme nous l'avons expliqué plus haut, en la définissant celle où l'on pèche toujours, ou presque toujours, ou du moins fréquemment. Que faut-il entendre par ces deux mots *tomber fréquemment*. Quant au premier, c'est une grande illusion, et des confesseurs et des pénitents, de s'imaginer qu'il n'y a d'occasion prochaine que celle où l'on en vient aux derniers excès, et qui tiennent peu de compte de celles ou l'on pèche seulement par paroles, par regards, bien moins encore que celles où l'on ne pèche que par désir et par omission. Pour dissiper une erreur aussi dangereuse, supposons un jeune homme dissolu, lequel, épris d'une jeune personne, ne lui parle

jamais, et ne lui donne jamais aucun signe de la passion qu'il ressent pour elle. Mais tous les soirs, il va se placer sous ses fenêtres, afin de la regarder, ce qui est pour lui l'occasion d'un grand nombre de mauvaises pensées. Pourquoi ne pas voir ici une véritable occasion prochaine ? puisque nous y trouvons tous les éléments qui la constituent ; à savoir, le penchant intérieur au péché, la circonstance extérieure du lieu, la présence de l'objet, et la fréquence des chutes. Qui pourrait donc douter qu'il y ait là occasion prochaine ? Prenons un autre exemple, où il ne s'agisse que de péchés d'omission. Un curé, qui est obligé à faire le catéchisme, et à visiter les malades en danger de mort, pour qu'ils ne meurent pas sans sacrements, va à la chasse pour se récréer ; je ne parle parle pas ici de ces chasses bruyantes, qui sont défendues aux prêtres par les saints canons, mais d'une chasse permise. Il va jouer, ou causer d'une manière honnête, et sans aucune apparence de mal. Mais quand il va chasser, ou jouer, ou causer, il omet toujours, ou du moins le plus souvent, de faire le catéchisme, et de visiter ses malades. Ne peut-on pas affirmer sans hésiter que c'est là une véritable occasion prochaine ; de sorte qu'il pèche toutes les fois qu'il chasse, qu'il joue, ou qu'il va causer, puisqu'il s'expose au danger prochain de commettre un péché d'omission aussi grave que celui dont on se rend coupable, en négligeant de faire le catéchisme, ou d'administrer les sacrements aux malades ?

Maintenant que nous avons expliqué ce qu'on doit entendre par *tomber,* examinons ce que veut dire ce mot *fréquemment.* Il faut considérer d'abord qu'il n'est pas nécessaire que la fréquence des chutes soit absolue, quant au temps et quant aux actes ; de sorte que, pour

être dans l'occasion prochaine, il faille pécher tous les jours, ou presque tous les jours ; mais il suffit que la fréquence des chutes soit relative, eu égard au nombre de fois qu'on s'expose à l'occasion. Celui-ci, par exemple, ne garde pas dans sa maison la femme avec laquelle il a coutume de pécher, mais il l'entretient ailleurs, dans une maison qui ne lui appartient pas, où il peut aller la trouver toutes les fois qu'il le désire. Pour cacher cette liaison criminelle aux yeux de ceux qui ont des motifs d'épier ses démarches, il va la voir une fois seulement le mois, et même plus rarement. S'il pèche le plus souvent ; si, sur douze fois qu'il y va l'année, il pèche cinq ou six fois, il est certainement dans l'occasion prochaine de péché. Quelquefois même il ne faut pas compter arithmétiquement le nombre des chutes, mais il faut plutôt avoir égard à l'influence que l'occasion a sur le péché, et au lien qui les unit tous les deux. Or, c'est là un point remis à la prudence du confesseur, qui doit bien examiner le fait, avec toutes ses circonstances.

XIX. Ces principes étant posés, conformément à la doctrine commune des théologiens, venons-en à la pratique, et examinons d'abord la proposition condamnée. Elle est ainsi conçue : *On peut quelquefois absoudre celui qui, étant dans l'occasion prochaine du péché, ne veut pas la quitter, quoiqu'il le puisse ; qui même la cherche, ou s'y expose directement et de propos délibéré.* Il est certain que cette proposition suscitera dans la pratique plusieurs difficultés ; mais un seul principe suffira pour les résoudre toutes : c'est que l'impossibilité seule, physique ou morale, suffit pour exempter un pécheur de quitter une occasion prochaine de péché mortel. En effet, d'après une autre proposition condam-

née, une cause utile, ou même honnête, ne suffit pas ; il faut donc une cause nécessaire ; car d'après la règle des contraires, la nécessité d'une part, suppose de l'autre l'impossibilité. Mais cette question est très bien éclaircie par la distinction qu'établissent les théologiens entre l'occasion prochaine involontaire ou nécessaire, et celle qui est involontaire. Nous commencerons par la première.

L'occasion prochaine nécessaire est celle qu'on ne peut éviter. Que fera donc en ce cas le malheureux pécheur ? Je réclame ici toute votre attention ; car c'est là une des questions les plus difficiles. Pour bien la résoudre, remarquons que cette nécessité peut avoir lieu de trois manières : elle peut venir, ou de l'homme seul, ou de la femme seule, ou des deux en même temps. De l'homme seul, comme serait, par exemple, le cas d'un fils qui ne peut sans scandale se soustraire à l'autorité de son père, et n'est pas maître de renvoyer une servante, devenue pour lui une occasion de péché. Elle vient d'autre fois de la femme seule, comme dans le cas d'une femme mariée, laquelle ne peut congédier un ami de son mari, devenu pour elle une occasion de péché. Elle peut devenir enfin de l'homme et de la femme en même temps, comme dans le cas où deux personnes de la famille ne peuvent se séparer sans scandale, ou sans perdre leur réputation. Or, il est certain que dans ces cas le confesseur a besoin d'une prudence extraordinaire, pour discerner si l'occasion est vraiment nécessaire, et si l'impossibilité de se séparer est véritable, ou si elle n'est qu'un prétexte de la part du pénitent.

Mais en supposant que l'occasion soit vraiment nécessaire, que faut-il faire alors ? Nous trouvons ici tous les

éléments qui constituent l'occasion prochaine ; le penchant intérieur, qui emporte avec lui le danger prochain de pécher ; la circonstance extérieure du lieu et de l'objet présent, et la fréquence des chutes. Oh ! c'est ici qu'il est nécessaire de bien posséder les principes de la morale. Une seule réflexion suffira pour dénouer toutes les difficultés, c'est que la circonstance extérieure, laquelle est le second élément constitutif de l'occasion prochaine, ne pouvant être écartée, il faut s'appliquer à affaiblir le premier, c'est-à-dire le danger prochain qui résulte du penchant intérieur à pécher, et faire en sorte de cette manière que l'occasion, de prochaine qu'elle est en soi, devienne éloignée. Le confesseur doit pour cela se conduire avec ces pécheurs, comme avec ceux qui sont dans l'habitude du péché. S'ils manifestent quelque signe spécial de douleur, ou quelqu'indice d'une bonne disposition intérieure, qu'il leur donne l'absolution, en leur prescrivant des moyens préservatifs, capables de diminuer le danger où ils sont de pécher. Mais quand il n'aperçoit aucun signe sur lequel il puisse juger prudemment qu'ils sont intérieurement bien disposés ; ou, si avertis deux ou trois fois, ils ne montrent aucun amendement, ce serait une imprudence extrême de les absoudre. Il doit donc alors leur refuser l'absolution, en leur prescrivant des moyens efficaces pour atténuer le danger prochain. Ces moyens peuvent se réduire à quatre ; le premier, c'est de ne jamais se trouver seul avec cette personne, de ne point la regarder, du moins fixement, de ne point lui parler sans nécessité, surtout en des lieux écartés. Le second est de recourir à Dieu dans la prière, de lui demander souvent son recours par ces paroles : Miséricorde, ô mon Jésus ! ou par d'autres oraisons jaculatoires, et de

renouveler souvent le ferme propos de ne plus pécher. Mais ce propos ne doit pas être lâche et tiède, sans quoi il serait inefficace ; il doit être, au contraire, énergique et fervent, procéder d'une grande douleur d'avoir offensé Dieu, et d'une ferme résolution de changer de vie. Le troisième est de fréquenter les sacrements, de se confesser toujours au même prêtre, d'accepter volontiers tous les remèdes qu'il prescrit, comme de recourir aux saints, de visiter les églises, ou de pratiquer d'autres exercices de piété semblables. La quatrième est de faire quelques légères pénitences, de se mortifier à table, ou de faire quelqu'autre chose, selon ses forces et les conseils de son père spirituel. Il n'est pas nécessaire toutefois de mettre en pratique tous ces moyens ensemble, ils suffit de quelques-uns, pourvu qu'ils produisent, avec la grâce de Dieu, l'effet désiré. Si le pénitent est docile, et s'il montre quelqu'amendement, on doit l'absoudre, en tenant compte des observations que nous avons faites plus haut à propos des récidifs. Mais si, malgré l'emploi de tous ces moyens, on n'aperçoit aucun signe d'amendement, on doit le juger incapable de recevoir l'absolution, et lui dire franchement : *Perditio tua ex te*, parce qu'alors, remarquez-le bien, l'occasion devient volontaire.

Le plus difficile, en cette matière, est de bien discerner quand l'impossibilité morale de quitter l'occasion est vraie, ou quand elle est fausse et apparente ; mais tout cela est remis à la prudence du confesseur. Je me contenterai de vous dire à ce sujet que, lorsqu'il est plus difficile, dans la pratique, d'ôter l'occasion, qu'il ne l'est, celle-ci étant posée, d'éviter le péché, il est clair alors qu'il y a une véritable impossibilité de la quitter. On courrait autrement le risque de multiplier les

péchés, par les moyens eux-mêmes que la loi divine prescrit pour les détruire. Si donc le renvoi de telle ou telle personne doit produire de grands scandales, il ne faut point l'exiger, mais se borner à employer les autres moyens indiqués plus haut, pour atténuer le danger prochain. Lorsque vous rencontrez quelque difficulté de ce genre, élevez votre âme à Dieu, demandez-lui la lumière dont vous avez besoin pour ne pas vous tromper, et soyez sûr qu'elle ne vous manquera pas ; mais dans le doute, prenez le parti le plus rigoureux, il est toujours plus favorable au pénitent, parce qu'il l'éloigne du péché, et vous reconnaîtrez dans la pratique qu'une fois la tête d'Holopherne coupée, la victoire est facile : je veux dire que vous abattrez d'un seul coup un nombre infini de péchés.

XX. Mais le cas le plus épineux et le plus difficile pour un confesseur, c'est lorsque l'occasion prochaine est volontaire, lorsque le pénitent peut la quitter, et ne veut pas le faire. Oh! c'est alors que le confesseur a besoin de tout son zèle, pour délier ce nœud si compliqué ; car on ne s'imagine pas quelles excuses, quels détours inventent les pécheurs de cette sorte, pour échapper à l'obligation de quitter l'occasion qui leur est chère. Il ne doit donc pas croire tout d'abord ce qu'on lui dit : il faut qu'il soit prêt à leur répondre, et à détruire les objections que leur suggère la passion, habile à trouver des expédients, jusqu'à ce qu'il les ait convaincus que les difficultés qu'ils lui opposent viennent d'un manque de bonne volonté. Et s'il ne voit pas en eux cette bonne volonté, il ne doit pas les absoudre. Pour procéder avec ordre, qu'il ait bien soin de distinguer avec saint Charles, dans son instruction aux confesseurs, les occasions permanentes de celles qui ne le

sont point. Pour détruire les premières, qui sont aussi les plus dangereuses, il faut employer le fer et le feu; et le saint archevêque veut qu'on ne laisse aucune trêve à ceux qui y sont engagés. On entend par occasion permanente celle que l'on garde près de soi, ou dans sa propre maison, comme fait celui qui retient chez lui une personne avec laquelle il pèche souvent, et qu'il pourrait renvoyer aussitôt s'il le voulait; ou un libertin qui garde dans sa chambre le portrait d'une femme qu'il aime d'un amour criminel; ou une servante, qui, étant sollicitée au mal par son maître, consent toujours, ou presque toujours à ses infâmes suggestions, et reste malgré cela dans la maison, quoiqu'elle puisse partir sans aucun inconvénient grave. Or, elle est dans l'obligation de quitter cette occasion prochaine, lors même que les sollicitations de son maître lui déplaisent, si elle n'a pas le courage de lui résister. Dans tous les cas de ce genre, on doit refuser l'absolution, jusqu'à ce que le pénitent ait quitté l'occasion, sans avoir aucun égard aux raisons par lesquelles il essaie d'échapper à cette nécessité. Il est tellement attaché à cette servante, vous dira-t-il, qu'il ne pourrait se faire servir par une autre : s'il la renvoie, il ne pourra la remplacer que très-difficilement ; s'il quitte cette compagnie, il faudra qu'il rende, à son détriment, une somme qu'on lui a prêtée ; s'il se sépare de cette femme, sa famille en souffrira un notable dommage, parce qu'elle s'entend merveilleusement dans le gouvernement d'une maison. D'autres viendront vous dire qu'ils ne peuvent quitter cette occasion, sans préjudice ou scandale : « Le monde parlera, vous disent-ils, je confirmerai les soupcons qu'on a déjà conçus; ma réputation sera compromise; cette pauvre créature restera abondonnée au hasard, ou

exposée dans la rue. » Puis ils vous jurent qu'ils ne pécheront plus jamais, et qu'ils se confesseront au même prêtre. Ce sont là des raisons frivoles, et des résolutions sans sincérité. Si le monde, en effet, a déjà des soupçons, ils sont bien plus obligés encore d'ôter le scandale. La vérité est qu'ils ne sont point touchés de la grâce; car s'ils avaient le cœur contrit, et s'ils étaient décidés à quitter l'occasion, tous les soupçons s'évanouiraient, et la prudence du confesseur saurait bien leur suggérer le moyen de se séparer sans inconvénient. Je sais qu'il faut quelquefois modérer le zèle par la prudence, comme par exemple, lorsqu'un maître garde chez lui une servante qui lui est une occasion prochaine de péché, et que personne ne soupçonne leurs relations criminelles : car alors ils sont tous les deux en possession de leur réputation auprès du public. Or, si dans une mission, un confesseur refusait d'absoudre le maître, à moins qu'il ne renvoyât tout de suite cette servante, il s'exposerait à faire naître des soupçons qui n'existaient pas auparavant; il donnerait peut-être lieu au public de penser que ce n'est pas de bon gré, mais par devoir de conscience, que ce maître agit ainsi.

Quel moyen le confesseur devra-t-il donc trouver en ce cas, pour être utile au pénitent, sans transgresser lui-même son devoir? Je vais vous rapporter en peu de mots ce que fit dans un cas semblable un confesseur habile et prudent. « Ecoutez, mon fils, dit-il à son pénitent, je ne devrais pas vous absoudre; mais comme je vous vois si repentant, et décidé à renvoyer cette personne, et que d'un autre côté vous vous êtes confessé avec tant de douleur de tous les péchés que vous avez commis pendant le temps qu'ont durées vos relations

criminelles, je veux croire qu'il n'y a point en vous de dissimulation, ce que je ne croirais pas dans un autre temps, et si je ne vous voyais aussi contrit. Je vous donnerai donc l'absolution, pourvu que vous me promettiez de renvoyer cette personne dans quinze jours, lorsque la mission sera terminée, et jusqu'à ce temps de ne la laisser jamais entrer dans votre chambre lorsque vous êtes seul, de ne lui parler que pour les choses nécessaires, de ne la regarder jamais fixement. Je veux aussi que pendant ces quinze jours, vous vous confessiez au moins deux fois, pour rendre compte à votre confesseur de votre conduite, en ayant soin de faire naître dans cet intervalle quelque occasion favorable, pour renvoyer cette personne au bout des quinze jours. Ce temps une fois écoulé, vous ne devez pas la garder une heure de plus chez vous ; sinon, sachez qu'aucun confesseur ne pourra plus vous absoudre. » Ce moyen terme, dicté par la prudence, dans une circonstance où il était à peu près moralement impossible d'agir autrement, ne pourrait pas être employé dans tous les cas, et avec toute sorte de pénitents. Que le confesseur soit donc sur ses gardes, s'il ne veut pas être trompé ; et qu'il tienne pour règle générale que, lorsque l'occasion prochaine est permanente, on doit employer le fer et le feu, surtout si on a affaire à un avare ou à un impudique. Lorsque l'habitude est très-intense, la tentation très-forte, et l'inclination très-vive, n'écoutez pas les belles promesses du pénitent ; mais, usant d'une sainte rigueur, dites-lui sans hésiter ; Allez, quittez l'occasion, et revenez ensuite chercher l'absolution. Si le pénitent vous dit qu'il est dans l'impossibilité morale de le faire, ne vous hâtez pas de croire à sa parole ; mais examinez bien les difficultés qu'il met en avant, et qu'il exagère

presque toujours; et vous reconnaîtrez bien souvent qu'elles ne sont pas plus grandes que celles qu'éprouvait Abraham à renvoyer Agar sa servante. Comme la chose ne lui était pas impossible, il triompha de son propre cœur, et renvoya dès le jour même Agar, pour obéir à Dieu, quoiqu'à regret : *Surrexit mane et dimisit eam.* (Gen. 21, 14.)

XXI. Il semble que l'on doive être beaucoup moins rigoureux, lorsqu'il s'agit d'une occasion qui n'est pas permanente. On peut alors, au sentiment de saint Charles, donner deux ou trois fois l'absolution, lorsque le pénitent promet sincèrement de quitter l'occasion, supposé néanmoins que le confesseur sache que cette promesse est l'effet d'un cœur contrit, et résolu à ne plus pécher. Que si le pénitent a promis d'autres fois, et ne s'est pas corrigé, le saint archevêque veut qu'on lui diffère l'absolution, jusqu'à ce qu'il ait quitté tout-à-fait l'occasion. Parmi les occasions de cette sorte, je mets au premier rang les amours profanes, qui sont devenues aujourd'hui une pierre d'achoppement pour la jeunesse. Il y en a qui ne veulent pas qu'on prêche contre les amours profanes, parce qu'ils craignent qu'on ne fasse voir du mal là où il n'y en a pas, et que les âmes ainsi déçues par une conscience erronée, ne tombent ensuite dans les plus grands excès, et n'osent plus s'en accuser. Oh! que ceux-là ne connaissent guère les mœurs d'aujourd'hui! je sais bien que des questions imprudentes sur cette matière peuvent quelquefois troubler et fausser la conscience, et qu'un confesseur ne doit pas toujours condamner une affection, avant d'en avoir examiné la nature. Mais c'est là un cas si rare, qu'il ne mérite pas qu'on en tienne grand compte. Ce qui désole les ministres de Dieu, c'est que de nos jours la corruption dé-

passe toutes les digues, et inonde toutes les âmes, sans même épargner l'âge le plus tendre. Pourquoi, disent ces fidèles ministres du Seigneur, pourquoi blâmer avec tant d'amertume l'excès de zèle de quelques prêtres, et se taire ensuite sur la connivence de ceux qui donnent sans discernement l'absolution aux pécheurs engagés dans un amour criminel, devenue la cause d'une multitude infinie de péchés ?

Ce serait une erreur de prétendre que l'amour profane est toujours un péché ; mais c'en serait une bien plus grande encore de soutenir qu'il est toujours innocent. Et si l'on doit juger d'après ce qui arrive ordinairement, on peut dire sans hésiter que, pratiqué comme il l'est aujourd'hui, il est le plus souvent une occasion prochaine de péché. Ah ! plût à Dieu que cette proposition ne fût pas confirmée par une longue et lamentable expérience ! Il est vrai que quelquefois l'amour est innocent dans le principe, chez les jeunes gens, mais il ne tarde pas à devenir coupable. On commence d'abord à causer, à se voir, à cause du plaisir qu'on y trouve ; mais peu à peu, le plaisir devient passion, et de la passion on se précipite dans un abîme de péchés sans fond. Or, je vous le demande, messieurs, ne sommes-nous pas médecins des âmes ? et si nous le sommes, comment pouvons-nous permettre un abus aussi contagieux, qui infecte le monde entier de tant d'homicides, de haines, de scandales et d'iniquités de tout genre ? Prenons donc unanimement la résolution de différer, ou même de refuser l'absolution, à ceux qui, coupables sur ce point, ne veulent pas promettre de quitter leurs relations criminelles. Pour découvrir si elles sont innocentes ou coupables, il suffit d'ouvrir la bouche, et d'interroger ; et vous trouverez alors qu'il en est bien

peu qui ne soient souillées par quelque circonstance honteuse, de la part de l'un ou de l'autre des deux complices, ce qui suffit pour les rendre tout-à-fait criminelles.

Pour que vous ayez sous les yeux un modèle qui vous rende à la fois prudents dans vos interrogations, et courageux pour refuser l'absolution, quand il le faut, je vous citerai ici littéralement le décret que porta dans son diocèse le pieux et savant cardinal Pic de la Mirandole, évêque d'Albano, dans son instruction pastorale, que tous les confesseurs devraient avoir entre les mains. On y lit :

XXII. « Nous avertissons tous les confesseurs, de ne point absoudre ceux qui entretiennent quelque liaison criminelle, lorsqu'après avoir été avertis trois fois, ou par eux-mêmes, ou par d'autres confesseurs, ce qu'on devra toujours leur demander, ils ne sont pas corrigés; et de leur faire bien comprendre, qu'avant de s'être amendés, ils ne doivent espérer, ni d'eux, ni d'aucun autre prêtre l'absolution. Nous mettons ici sous leurs yeux les cas les plus ordinaires, où ces sortes de liaisons doivent être regardées comme coupables; afin que leur conduite soit uniforme en cette matière, comme en toutes les autres.

1° Lorsque ces liaisons ont lieu entre des personnes de condition différente, à cause du scandale, et du danger de pécher mortellement.

2° Lors même qu'elles ont lieu entre des personnes de condition égale, et avec l'intention de se marier : *Si intercedant oscula, vel tactus, vel amplexus, vel delectationes morosæ, aut periculum labendi in quodvis grave peccatum.*

3° Si elles ont lieu entre personnes, pour qui le ma-

riage est impossible, *ut sunt uxorati, claustrale, et in sacris ordinibus constituti ;* non-seulement parce qu'alors elles ne peuvent être légitimées par la fin du mariage, mais encore parce qu'il y a toujours en ce cas scandale et danger de tomber en péché mortel.

4º Si les entrevues se font à l'église à cause de l'irrévérence dont on se rend coupable, et du danger d'entendre la messe sans attention, comme aussi à cause du scandale.

5º Si les parents ou les tuteurs défendent ces liaisons pour un motif raisonnable ; parce que, lors même que tout s'y passerait honnêtement, les enfants et les pupilles sont tenus, sous peine de péché mortel, d'obéir à leurs parents ou tuteurs, dans les cas graves, comme celui dont il est ici question.

6º Lorsque ces relations ont lieu en secret ; parce qu'on s'expose à l'occasion prochaine du péché mortel, et que ces choses se font ordinairement contre la volonté des parents et des tuteurs, auxquels les enfants et les pupilles doivent obéir.

7º Si elles ont lieu la nuit, à cause du scandale et du danger de pécher.

8º Si on se les permet sous prétexte d'une honnête récréation, parce qu'il y a toujours alors danger et occasion prochaine de péché, dans ces longs entretiens, ces regards et ces protestations mutuelles de tendresse.

9º Si elles ont lieu de telle sorte qu'elles entraînent avec elles le danger prochain de pécher, *osculorum tactuum ;* quand même elles seraient permises d'ailleurs, ayant lieu entre des personnes libres, avec l'intention de contracter mariage. *Si v. g. domi admittatur amasius, vel ita approximetur, ut nemo non videat adesse occasionem proximam tactuum.*

10° Si l'un des deux s'aperçoit que l'autre est gravement tenté, ou qu'il cherche à l'entraîner au mal par des paroles déshonnêtes, ou de toute autre manière. Ces relations de doivent pas être permises alors, quand même l'autre n'éprouverait aucune inclination à pécher; parce qu'il y a toujours en ce cas danger prochain de scandale, actif dans l'un, et passif dans l'autre; et l'on blesserait gravement la charité envers le prochain.

11° Toutes les fois enfin que ces relations sont pour l'un des deux la cause de nombreux péchés mortels; car elles sont alors une occasion prochaine de péché, et ne peuvent être permises.

Que l'on examine bien tous les cas que nous venons de citer, et que l'on interroge ensuite sur eux, avec les précautions nécessaires, les pénitents esclaves de cette passion, et l'on verra si j'ai eu raison d'affirmer que l'amour profane, tel qu'on le permet aujourd'hui, est le plus souvent une occasion prochaine de péché. S'il en est ainsi, ne doit-on pas reprendre fortement celui qui, averti plusieurs fois, ne veut pas se corriger, dispute avec son confesseur, et veut à toute force l'absolution? Je cite ici au tribunal de Dieu ces confesseurs, qui, affectant une indulgence pernicieuse, donnent sans discernement l'absolution à tout le monde, et sont la ruine, non-seulement de la jeunesse, mais encore du monde entier; car c'est de la mauvaise éducation qu'on donne à la jeunesse, que viennent tous les maux et tous les désordres dans les familles; et de la famille, la contagion se répand dans la société toute entière.

XXIII. Avant de terminer ce sujet, je vous ferai remarquer, messieurs, que beaucoup de confesseurs, très-sévères à l'égard de leurs pénitents, lorsqu'il s'agit du sixième précepte, négligent de leur faire quitter l'occa-

sion prochaine du péché, lorsqu'il s'agit d'un autre commandement de Dieu. Saint Charles fait remarquer ce point; et parmi les occasions, il compte celles que trouvent certaines personnes dans la profession qu'elles exercent: occasions de blasphèmes, de vol, d'injustices, de calomnies, de haines, de fraudes, de parjures et d'autres péchés semblables. Le saint archevêque veut qu'on refuse à ces personnes l'absolution, lorsqu'après avoir été averties deux ou trois fois, elles ne donnent aucun signe d'amendement. Bien plus, si après des avertissements multipliés, elles ne se corrigent point, on doit les obliger à quitter la profession qui est pour elles l'occasion prochaine de tant de péchés. Il faut toutefois, avant d'en venir à cette extrémité, réfléchir mûrement, et avoir épuisé tous les autres moyens ; et si l'on découvre que ce médecin, ce chirurgien, cet aubergiste, ce marchand, cet avocat, cet avoué, etc. est dans une espèce d'impossibilité morale de quitter son emploi, parce que c'est le seul moyen qu'il ait de vivre, on doit le traiter pendant quelque temps, comme on ferait d'un récidif, qui pèche sans être entraîné par aucune cause extérieure. Mais si, après un temps d'épreuve convenable, il persiste à accumuler péchés sur péchés, et si on ne voit en lui aucun amendement, on doit l'obliger à laisser cet emploi, qui deviendrait pour lui une cause certaine de damnation.

Saint Charles veut que l'on soit beaucoup plus sévère à l'égard de ceux qui vont au bal, fréquentent les cabarets, se lient avec les blasphémateurs, lorsque ces choses sont pour eux une occasion prochaine, au moins relative, de péché mortel; et que, par suite de leurs mauvaises dispositions, ils tombent souvent, en ces occasions, dans des fautes graves, d'ivognerie, de rixe, de

blasphème, etc. Il ne veut pas qu'on leur donne l'absolution, à moins qu'ils ne promettent de quitter ces occasions ; et si après avoir promis deux ou trois fois, ils retombent, il veut qu'on la leur refuse tout-à-fait.

Je vous le demande ici, messieurs, est-là ce que font les confesseurs de nos jours? Les principes que nous avons posés jusqu'ici sont enseignés par les théologiens les plus considérables, et appuyés sur les décisions de l'Eglise, laquelle fulmine ses censures contre quiconque ose enseigner qu'on peut absoudre ceux qui vivent dans l'occasion prochaine de péché. Et cependant, qu'arrive-t-il dans la pratique? Que font les confesseurs? Diffèrent-ils et refusent-ils l'absolution en temps et lieu selon les besoins du pénitent? Hélas! voici ce qu'on fait : Une mission s'ouvre dans une paroisse; on y voit accourir à pied un grand nombre de personnes, engagées depuis plusieurs années déjà en des amitiés criminelles, et l'âme couverte de plaies, que le temps a envenimées. Que leur dit le confesseur? — Depuis combien de temps, mon fils, entretenez-vous cette liaison criminelle? — Depuis huit ou dix ans. - Combien de fois, pendant ce temps, avez-vous péché? — Tous les jours, mon père, ou au moins deux ou trois fois la semaine. — Vous en êtes-vous toujours confessé? — Oui, mon père. — Allez-vous souvent à confesse! — Tous les deux mois. — Allez-vous toujours au même confesseur? — Non, mon père, tantôt à l'un, tantôt à l'autre. — Que vous ont dit vos confesseurs? — De ne plus pécher. — Vous ont-ils toujours donné l'absolution? — Oui, mon père. — Traîtres, dit en son cœur, en frémissant de zèle, un confesseur qui ne se propose d'autre but que de sauver les âmes. Pauvre pécheur ! il n'a pas trouvé en dix ans un prêtre charitable, qui lui

ait fait faire une bonne confession, et ait lavé dans les eaux de la pénitence sa conscience souillée de crimes! *Hominem non habuit.* Il y a d'autant plus lieu de s'affliger, que le nombre des pénitents trahis par leurs confesseurs, et celui des prêtres trop indulgents est plus grand. Ne vous étonnez pas, messieurs, si je me range au sentiment d'un ministre de Dieu, lequel, à la vue du relâchement de tant de confesseurs de nos jours, qui donnent l'absolution les yeux fermés, à tous les pénitents, pécheurs d'habitudes, pécheurs vivant dans l'occasion du péché, etc., sans tenir aucun compte des décisions du Saint-Siége, disait en soupirant : ou l'Eglise se trompe, ou une grande partie des confesseurs se damnent. Or, comme l'Eglise, assistée par le Saint-Esprit, ne peut se tromper, il faut dire qu'une grande partie des confesseurs se damnent, parce que beaucoup d'entre eux n'obéissent point à l'Eglise, laquelle défend, en vertu de la sainte obéissance, d'absoudre ceux qui sont dans l'occasion prochaine du péché mortel, et ne veulent pas la quitter, quoiqu'ils le puissent. Ainsi parlait ce vénérable prêtre, dont l'opinion est confirmée par l'expérience de tous ceux qui sont employés au ministère apostolique, et au salut des pécheurs. Hélas! comment retenir ses larmes à la vue des maux causés par ces confesseurs négligents, qui sans examen, sans distinction, sans faire aucune interrogation, donnent indistinctement l'absolution à tout le monde, aux continents et aux impudiques, aux vierges et aux femmes perdues, que l'occasion soit prochaine ou éloignée; qui brisent en un mot les nœuds les plus compliqués des consciences, comme le laboureur fauche un pré. Les malheureux! au lieu de rompre les

chaînes des pénitents, ils lient leur propre conscience, et se mettent en état de damnation.

Mais le mal est-il donc sans remède? Non, messieurs, le remède, nous l'avons en notre pouvoir : soyons tous unis; et quand il nous vient un pénitent, qui est dans l'occasion du péché, parlons-lui clairement; ne nous laissons point abattre par une crainte honteuse, ou par un vain respect humain. Si l'occasion est permanente, disons-lui franchement : Allez, mon frère, ôtez l'occasion, et revenez chercher l'absolution. Si elle n'est pas permanente, et si le pénitent, averti plusieurs fois par un confesseur zélé, n'obéit point à ses prescriptions, qu'on diffère l'absolution, jusqu'à ce qu'il quitte tout-à-fait l'occasion, et donne des signes d'un véritable amendement. Voilà le remède. Serons-nous tous fidèles à le mettre en pratique? Je voudrais l'espérer ; mais que celui qui, fermant volontairement les yeux à la lumière, agira autrement, craigne la colère de Dieu.

XXIV. L'imprudence des confesseurs qui donnent l'absolution aux pénitents mal disposés est une cause de ruine pour les pauvres âmes, comme nous l'avons montré jusqu'ici ; mais le mal est bien plus grand encore, lorsqu'ils la donnent à ceux qui ne sont pas instruits des vérités nécessaires de nécessité de moyen. C'est contre ce désordre qu'est dirigée la censure de la troisième proposition citée plus haut : elle est ainsi conçue : « On peut donner l'absolution à celui qui ignore les mystères de la foi, lors même que, par une négligence coupable, il ne connaît pas le mystère de la sainte Trinité et de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Faut-il donc faire le catéchisme au confessionnal? Non, messieurs, ce n'est pas là ma pensée ; je veux dire seulement que c'est un devoir pour le confesseur

d'enseigner à ses pénitents toutes les vérités dont la connaissance leur est nécessaire pour recevoir l'absolution; et parmi ces vérités, les principaux mystères de notre foi tiennent le premier rang. Lors donc qu'il se présente à vous une personne grossière, qui n'a jamais été instruite des principes de la vie chrétienne, ni par ses parents, ni par son curé, recevez-la d'abord avec bonté; puis dites-lui de faire le signe de la croix, de demander à Dieu le secours dont elle a besoin pour se bien confesser, de se frapper la poitrine, ou de faire quelqu'autre action sensible, pour implorer la miséricorde divine. Interrogez-la ensuite sur les mystères de la foi, que ces personnes ignorent ordinairement. Si elle ne connaît pas les principaux mystères, à savoir la sainte Trinité, l'Incarnation du Verbe, et l'existence d'une aûtre vie, où Dieu récompense les bons, elle ne peut recevoir l'absolution, avant de les avoir appris, au moins de manière à pouvoir faire sur eux un acte de foi; c'est-à-dire, au sentiment de plusieurs, de sorte qu'elle en ait l'intelligence que comporte la grossièreté de son esprit; qu'elle sache par exemple qu'il y a trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; que ces trois personnes sont un seul Dieu, et non pas trois Dieux ; que la seconde personne s'est faite homme, et s'appelle Jésus-Christ ; que bien que Notre-Seigneur Jésus-Christ soit Dieu et homme, il n'y a pas pour cela deux Christs ou deux personnes en lui; enfin, que Dieu, après cette vie, récompense les bons dans le ciel, et punit les méchants en enfer. Il n'est pas prudent de renvoyer ces pénitents afin qu'ils se fassent instruire par d'autres; car c'est les exposer à rester dans les ténèbres de l'ignorance jusqu'à la mort ; il vaut mieux leur enseigner brièvement, et d'une manière qui soit à leur portée, les principaux

mystères, en leur faisant faire des actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, et en les obligeant à aller trouver leur curé, pour qu'il les instruise plus en détail de ces mystères, et des autres qu'il faut savoir de nécessité de précepte. Ces choses demandent moins de temps qu'on ne le croit; et après leur avoir représenté qu'ils sont coupables devant Dieu de négligence, on peut les absoudre.

Mais il arrive quelquefois que cette ignorance se trouve en des personnes qui ont reçu une certaine instruction; et comme elles seraient offensées, si on les interrogeait sur ces mystères, voici ce que je fais pour m'assurer de ce point, qui est d'une souveraine importance. Ces personnes passent ordinairement leur vie dans les vanités du monde et du libertinage, négligent de faire, comme elles le doivent, les actes de foi; je tâche donc de leur insinuer doucement que le moyen le plus efficace, pour recevoir avec profit l'absolution, c'est de produire d'abord ces actes. Puis j'ajoute : si vous voulez, nous les ferons ensemble : unissez-vous de cœur à ce que je vais vous dire : *Je crois, mon Dieu parce que vous l'avez révélé à votre sainte Eglise, vous qui êtes la vérité infaillible; je crois que vous êtes un seul Dieu en trois personnes égales : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Je crois que le Fils s'est fait homme, qu'il est mort pour nous sur la croix, qu'il est ressuscité, et monté au ciel, d'où il viendra nous juger tous, pour récompenser les bons dans le paradis, et punir éternellement les méchants dans l'enfer.* Vous croyez bien ces mystères, n'est-ce pas? — Oui mon père. — Faisons maintenant l'acte d'espérance. *Mon Dieu, appuyé sur votre miséricorde et votre puissance infinie, j'espère que vous m'accorderez le pardon de mes péchés, et la gloire*

éternelle dans l'autre vie, par les mérites de mon Jésus, et par le moyen des bonnes œuvres que j'espère faire avec le secours de votre grâce. Vous espérez bien, n'est-ce pàs, que Dieu dans sa miséricorde, vous pardonnera vos péchés? — Oui, mon père. — Faites maintenant l'acte d'amour de Dieu. *Mon Dieu, je vous aime par-dessus toutes choses, parce que vous êtes le souverain bien, et j'aime à cause de vous mon prochain comme moi-même.* Vous aimez de tout votre cœur, n'est-ce pas, un Dieu si bon? — Oui, mon père.

Le pénitent se trouve, par ces actes, bien mieux disposé à faire l'acte de contrition. — Demandez maintenant pardon à Dieu de tous vos péchés; et le cœur plein d'une douleur sincère, dites-lui humblement : *Seigneur Jésus, je me repens de vous avoir offensé, parce que vous êtes le souverain bien; et je me propose de ne plus vous offenser jamais.* — Je fais même répéter deux fois ces actes au pénitent, la première, avant de lui imposer sa pénitence, et la seconde, avant de lui donner l'absolution. Je ne dis pas qu'il faille employer cette méthode avec tout le monde; mais ce que je sais, c'est qu'il est bon, pour ceux qui négligent leur salut éternel, que le confesseur leur insinue de faire ces actes, surtout lorsqu'ils font une confession générale. Ils en retireront profit et consolation, ainsi que le confesseur lui-même ; car le sacrement de pénitence dépend plus de la validité des actes du pénitent que de tous les moyens qu'emploie le confesseur. Or, le soin principal d'un confesseur prudent est de s'assurer, autant qu'il le peut, des dispositions de son pénitent, lesquelles consistent à faire convenablement les actes indiqués plus haut.

XXVI. Ce n'est pas assez pour le confesseur d'avoir

la bonté et la prudence ; il faut encore qu'il ait la doctrine ; et sans elle il exposerait son âme, et celle de ses pénitents, au péril évident de la damnation éternelle. Quelle science est nécessaire au prêtre, pour remplir les obligations de son état ? c'est un point qu'il n'est pas facile de décider. Il est certain que le prêtre devant au confessionnal déclarer à tous la loi naturelle et la loi divine, juger toutes les causes qui intéressent la conscience, laquelle est un abime profond et souvent impénétrable, et donner une règle à l'homme, pour toutes les actions si diverses et si compliquées de la vie, il semble que ce travail presque infini dans son application, demande une science extraordinaire. Ne vous effrayez pas trop, cependant, messieurs : les saints canons n'exigent de nous qu'une science ordinaire, lorsque la bonté de la vie compense d'ailleurs ce qui nous manque de ce côté. Bref, je dis que tout confesseur doit, en vertu de la loi naturelle et divine avoir assez de science, pour être capable, au jugement de son évêque et de sa propre conscience, d'entendre les confessions dans le lieu où il est placé. Il doit pour cela avoir étudié pendant un temps suffisant, et avec application, la théologie morale. Il ne doit pas seulement en avoir la connaissance spéculative et métaphysique, mais il doit encore savoir la manière d'appliquer les principes et les règles générales aux cas particuliers ; et c'est en cela que consiste à proprement parler la science de la morale. Il ne doit jamais cesser d'étudier et de lire de bons auteurs, de parler de ce qu'il a lu, de discuter avec ses confrères sur les points les plus difficiles, et de prendre conseil sur les nouveaux livres qui paraissent.

Tout confesseur doit être en état de juger prompte-

ment les cas les plus ordinaires et les plus fréquents : pour les cas plus difficiles, il suffit qu'il sache douter, et qu'il ne prenne point de décision avant d'avoir étudié ou consulté une personne docte, expérimentée. Il doit néanmoins connaître les règles générales pour discerner *entre la lèpre et la lèpre*, pour distinguer les péchés mortels des véniels, pour peser les circonstances qui changent l'espèce, celles qui aggravent notablement la faute, ou qui la diminuent au contraire. Il doit de plus connaître les cas réservés au pape et à l'évêque, ceux auxquels est attachée quelque censure réservée, ceux qui emportent avec eux l'obligation de restituer ; les péchés qui se rencontrent le plus souvent dans les diverses professions et conditions de la société ; les dispositions nécessaires aux pénitents pour recevoir l'absolution, les cas où il est nécessaire de répéter les confessions passées, les propositions condamnées par le Saint-Siége, et les nouveaux décrets publiés dans le diocèse, lorsqu'ils peuvent en quelque façon lier la conscience. Cette connaissance ne doit pas être égale pour tous : le prêtre de village, qui ne confesse que des personnes simples, peut se contenter de moins ; mais celui qui exerce le ministère dans une ville ou dans les missions, doit avoir un fond plus considérable. Bref, un confesseur doit comme un médecin toujours étudier ; il est obligé pour cela d'assister aux conférences qui se tiennent dans le diocèse ; et l'évêque est obligé, de son côté, de faire en sorte qu'elles aient lieu dans toutes les villes, et dans les lieux les plus peuplés ; afin qu'on y décide les cas les plus pratiques, et qu'on rappelle aux confesseurs leurs obligations, en les exhortant à étudier, quelque savants qu'ils soient ; car, comme l'observe très-bien le chancelier Gerson, les théologiens

les plus profonds et les plus subtils dans les sciences spéculatives, ne sont pas toujours les plus habiles en morale, et dans la pratique ; quelquefois, présumant trop d'eux-mêmes, ils dédaignent de consulter les livres des casuistes et se trompent grossièrement. Il en est de même de certains vieillards, qui, ennuyés d'étudier et se fiant à l'expérience qu'ils ont acquise, veulent tout décider par la seule pratique, croyant pouvoir trancher d'un seul coup tous les nœuds. S'ils n'ont pas la science, ils sont bien téméraires ; et s'ils l'ont, je leur dirai avec l'Apôtre, qu'ils n'ont pas encore appris comment il faut savoir, et que vouloir décider par la pratique seule tous les cas, est une présomption téméraire.

Etudions donc, messieurs, étudions, si nous voulons remplir exactement nos devoirs : car si, d'un côté, tous les docteurs reconnaissent que c'est une faute grave pour les pénitents de choisir exprès un confesseur tellement ignorant, qu'il soit incapable de bien exercer son ministère, ils enseignent, d'un autre côté, que c'est un bien plus grand péché, pour un confesseur, de s'exposer à entendre un pénitent, sans avoir la science suffisante. *Parce que tu as rejeté la science,* dit l'Esprit saint, dans le prophète Osée (IV. 6.) *je te rejetterai, et t'empêcherai d'exercer en ma présence le sacerdoce.* Il ne dit pas : je t'ôterai le sacerdoce, car le prêtre, une fois qu'il a reçu ce caractère sacré, ne le perd plus ; mais il dit : *Je t'empêcherai d'exercer le sacerdoce en ma présence.* C'est-à-dire qu'il défend au prêtre d'exercer le ministère, sans avoir la science voulue, à cause des grands dangers auxquels il expose son âme, celle de ses pénitents, et l'honneur dû aux sacrements. Etudions donc, messieurs, je vous le répète, étudions ; qu'il ne s'écoule

aucun jour, sans que nous repassions quelques cas pratiques ; le Rituel romain nous déclare que les confesseurs sont obligés de savoir tout ce qui leur est nécessaire, pour bien administrer le sacrement de pénitence. *Omnem hujus sacramenti doctrinam recte nosse studebit et alia ad ejus rectam administrationem necessaria.* (In. Rub. de hoc sacram.)

XXVI. Parmi les choses que le confesseur doit connaître pour s'acquitter exactement de son ministère, il doit savoir quelle pénitence il faut infliger au pécheur qui s'humilie à ses pieds. Le saint concile de Trente (Sess. 14. c. 8.) avertit les confesseurs de bien prendre garde de donner des pénitences légères pour des péchés très-graves : il veut que la pénitence ait quelque proportion avec le péché dont on s'accuse, et avec le pécheur qui se confesse. Il est certain que ce serait une pénitence très-légère de donner un *Pater* et un *Ave* pour un nombre considérable d'adultères, ou d'autres péchés de ce genre ; ou un *Miserere* à celui qui a fait tort à son prochain en matière grave soit dans sa fortune, soit dans sa réputation. Ce serait autoriser le désordre indiqué par le même concile ; car les hommes perdraient ainsi l'horreur du péché, regarderaient comme légers ceux qui sont les plus graves, et prendraient de là occasion d'en commettre de plus grands encore. Les pénitences ne doivent donc être ni légères relativement au péché, ni trop pénibles relativement au pécheur, de peur qu'il ne reste accablé sous un fardeau disproportionné avec ses forces. Je conclus de là que le confesseur doit bien examiner quelle pénitence il infligera, qu'il ne doit pas donner à tous la même, de même que le médecin n'administre pas le même remède à tous ses malades.

Le saint concile ajoute que c'est l'esprit de Dieu et la prudence de son ministre, qui doivent déterminer le confesseur dans le choix des pénitences qu'il inflige. Gardons-nous donc de donner des pénitences extravagantes ou indiscrètes. J'appelle extravagantes celles qui s'écartent de l'usage de l'Eglise, et de la pratique commune des bons confesseurs. Et pour fournir quelques lumières dans une matière qui est d'ailleurs remise entièrement à la prudence du ministre de ce divin sacrement, je ne trouve point de règle plus certaine, ni d'une plus grande autorité que de suivre les prescriptions de la sacrée Pénitencerie, laquelle, pour les péchés secrets, même les plus graves, n'assigne d'autres pénitences que la prière, le jeûne, l'aumône et la fréquentation des sacrements, comme on peut s'en convaincre par ses lettres. Et comme la sacrée Pénitencerie est un tribunal apostolique, qui d'après son institution, regarde le for de la conscience, tous les confesseurs doivent le prendre pour règle de leur conduite, dans l'administration du sacrement de pénitence. Ils éviteront ainsi l'inconvénient de donner des pénitences indiscrètes, comme serait, par exemple, d'obliger un domestique à entendre tant de messes par jour, ou à d'autres choses qui l'empêcheraient de faire son service ; d'obliger une femme grosse ou une nourrice à jeûner pendant plusieurs jours ; une jeune fille, à visiter une église éloignée et solitaire ; une femme mariée, à pratiquer certaines austérités corporelles, qui peuvent déplaire ou donner des soupçons à son mari ; ou d'infliger des pénitences semblables, qui ne sont point proportionnées à la personne à qui on les impose, parce qu'on ne considère point assez le temps, le lieu, l'âge, l'état et les forces.

Mais quelles pénitences devra-t-on donc enjoindre? Il me semble que d'après la règle commune, on doit choisir celles qui sont opposées aux péchés commis, comme l'aumône aux avares, aux hommes sensuels quelques peines qui affligent les sens. En général, les pénitences les plus salutaires sont celles qui, outre la pénalité qu'elles renferment à l'égard des péchés passés, sont encore propres à préserver les pénitents des péchés futurs. Si, par exemple, le pénitent est récidif, il est bon que la pénitence dure quelque temps, pour guérir sinon la plaie, du moins la cicatrice, dit saint Chrysostôme. (Homil. II. in Psal. 50.) Le péché se guérit, mieux en effet, par l'application renouvelée du remède qui lui est opposé. C'est là d'ailleurs la règle suivie par la sacrée Pénitencerie, laquelle ne donne point de pénitences de plusieurs années, si ce n'est en des cas très-rares, mais bien de plusieurs jours et quelquefois même de plusieurs mois, selon le besoin des pénitents. Pour en venir à la pratique, dès que le confesseur a entendu la confession de son pénitent, il doit lui faire une exhortation, courte mais fervente, en lui mettant sous les yeux la gravité de ses fautes, en lui citant, comme le conseille saint Charles, les canons pénitentiaux, pour lui faire connaître les pénitences si sévères, que l'Eglise imposait quelquefois pour un seul de ces péchés qu'il commet si facilement. Il peut lui dire avec bonté : Il est certain que vous mériteriez une pénitence très-grave ; mais je me contente de vous en donner une plus douce. Qu'il le dispose ainsi, par de bonnes paroles, à l'accepter volontiers. Voici les pénitences les plus propres, à mon avis, à produire leur effet, excepté dans les cas extraordinaires. Il n'est pas nécessaire de les donner toutes à la fois; mais on peut

imposer tantôt l'une, tantôt l'autre, ou plusieurs ensemble, selon la qualité des personnes, et les besoins particuliers de chacun.

XXXVII. 1° Supposé que le pécheur soit tombé en beaucoup de péchés graves, il sera très-bon de lui donner à réciter pendant huit ou quinze jours le chapelet, avec un grand esprit de componction, en priant la sainte Vierge de lui obtenir le pardon des péchés passés, et la grâce de n'en plus commettre à l'avenir. Si c'est un pécheur d'habitude, qui fasse par obligation une confession générale pour avoir caché quelque péché par honte, ou pour quelqu'autre motif semblable, on pourra prolonger la pénitence pendant deux ou trois mois, plus ou moins selon la qualité de la mauvaise habitude qu'il a contractée ; et il arrive bien souvent que le pénitent s'accoutume ainsi à réciter tous les jours le chapelet pendant tous les temps de sa vie, avec un immense profit pour son âme.

2° On peut encore lui donner pour pénitence de réciter à genoux, ou dans une autre posture incommode, matin et soir, trois *Ave Maria*, en l'honneur de l'immaculée conception de Marie, avec un ferme propos de ne plus pécher pendant le jour ni pendant la nuit. Cette pénitence salutaire peut se donner à tous les pécheurs indistinctement; car elle est un préservatif très-efficace contre leurs mauvaises habitudes. Ah ! je voudrais pouvoir me faire entendre ici de tous les confesseurs ; je les conjurerais d'imposer cette prière à leurs pénitents pendant le temps qu'ils jugeront convenable ; ils en retireraient une grande utilité, comme l'enseigne l'expérience.

3° On peut encore donner pour pénitence d'entendre tant de messes, pourvu que le pénitent puisse le faire

sans manquer à ses devoirs. On peut d'ailleurs lui dire de les entendre les jours de fêtes, si cela lui est plus commode.

4° De faire tous les matins un acte d'offrande, ou d'autres prières contenant les actes de foi, d'espérance et de charité, et de faire le soir l'examen de conscience, en lui fixant le temps qu'il devra consacrer à ces exercices.

5° De réciter tous les jours, pendant tant de temps, cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur, en s'arrêtant à chacune. De visiter tant de fois quelqu'église particulière ; de lire, s'il en est capable, pendant quelque temps, un livre pieux. Ces pénitences peuvent s'imposer sans distinction à tous les pénitents, de quelque condition qu'ils soient. Il est bon toutefois de les avertir que, s'ils oublient quelque jour de les accomplir, ils ne s'en fassent point scrupule, et qu'ils peuvent les faire un autre jour ; ou même que si par hasard il ne leur était pas commode de les faire, ils ne doivent pas s'en inquiéter, parce qu'il n'a pas l'intention de la leur infliger sous peine de péché mortel. De cette manière, la conscience du pénitent n'est point engagée, et la cure dont il a si grand besoin se prolonge.

Il est d'autres pénitences que l'on donne ordinairement à certaines personnes d'une condition particulière, comme serait par exemple à un ecclésiastique, ou à une autre personne intelligente, de méditer une demi-heure, à certains jours, sur quelques maximes éternelles ; à ceux qui ont un bon tempérament, et qui d'ailleurs peuvent le faire, de jeûner le samedi, pendant un temps déterminé ; à un chef de maison, de faire réciter tous les soirs le chapelet à toute sa famille ; à un blas-

phémateur, de faire tant de croix sur la terre avec sa langue ; à un ivrogne, de s'abstenir tant de fois de vin, ou d'y mêler de l'eau. Les pénitences qui frappent les sens conviennent mieux à certaines personnes grossières, comme serait par exemple de réciter plusieurs *Pater* et *Ave* sur une tombe, en pensant qu'elles mourront bientôt. Le confesseur doit toutefois éviter, comme nous l'avons vu plus haut, d'imposer des pénitences extravagantes ou indiscrètes, qui éloignent les pénitents de la confession, et déshonorent le saint ministère.

XXVIII. Vaut-il mieux donner une pénitence grave, ou une légère ? Je réponds que, sauf les règles générales exposées plus haut, il vaut mieux pencher du côté de la douceur, surtout si l'on craint que le pénitent n'accepte pas une pénitence plus forte, ou ne l'accomplisse pas. On peut alors, ou la commuer, ou l'imposer, comme nous l'avons dit déjà, sans obliger le pénitent sous peine de péché mortel, excepté toutefois dans le cas de certains pécheurs récidifs et habitudinaires ; car pour ceux-ci, il faut user de plus de rigueur ; et il vaut mieux, comme le dit un savant casuiste, Conink, les exposer au danger d'omettre leurs pénitences, qu'à celui de tenir peu de compte de leurs péchés, de les commettre plus souvent, et de s'en confesser sans douleur, ce qui est souvent à craindre dans les pécheurs de cette sorte. (De Sacram. dist. dub. 7, num 73.) Il y a cependant des circonstances, où le confesseur peut et doit user de bienveillance, et donner des pénitences plus légères, surtout lorsque le pénitent a une grande contrition de ses péchés. Car, comme l'enseigne le Docteur angélique, on peut diminuer la pénitence selon la grandeur de la contrition. On lit dans la vie de saint Vincent Ferrier, qu'ayant un jour imposé une rude pé-

nitence de trois ans à un grand pécheur, et celui-ci, touché d'une vive douleur, lui ayant répondu que c'était bien peu, le saint l'abrégea aussitôt, et la réduisit de trois ans à trois jours. Le pénitent le conjura de l'augmenter, lui disant qu'il craignait, avec une pénitence si légère, de ne pouvoir se sauver. Mais le saint, loin de condescendre à ses désirs, adoucit encore la pénitence, et la réduisit à trois *Pater* et trois *Ave*. Or, le pénitent mourut de douleur en faisant sa pénitence, et l'on vit son âme monter au ciel, sans passer par le purgatoire.

Pour ôter tout scrupule au pénitent et au confesseur, relativement à l'imposition ou à l'acceptation de pénitences plus ou moins légères, il suffit de remarquer que les indulgences de l'Eglise peuvent compenser ce qui leur manque ; car c'est une doctrine du docteur angélique, que les indulgences ont une valeur, non-seulement devant l'Eglise, mais encore aux yeux de Dieu, pour la rémission de la peine qui reste à payer, après la confession et la contrition. (In. III. Dist. 20. q. I,. art. 3.) Aussi tous les théologiens conviennent qu'au temps du jubilé, ou lorsque le pénitent doit gagner une indulgence plénière, on peut enjoindre une pénitence plus douce, parce que, malgré cela, elle est proportionnée à ses péchés, par les mérites de Jésus-Christ, qui lui sont appliqués pour la rémission de ses péchés, avec le trésor de l'Eglise. C'est pour cela que dans toutes les missions, nous avons soin d'introduire le saint exercice du Chemin de la Croix, auquel les souverains pontifes ont attaché tant d'indulgences. On donne ainsi aux pénitents la facilité de satisfaire à la justice divine, et aux confesseurs l'occasion d'être plus indulgents dans l'imposition des pénitences. Le Chemin de la Croix est

une des pénitences les plus précieuses qu'un confesseur puisse imposer; et cela pour deux raisons : 1° A cause des indulgences qui y sont attachées, et qui effacent entièrement le reste des peines que nous aurions dû payer à la justice de Dieu dans le purgatoire ; 2° à cause du souvenir de la passion de Notre-Seigneur. Car, selon la doctrine de Louis de Blois, penser avec dévotion, pendant un peu de temps, à la passion du Sauveur, est une œuvre plus satisfactoire et plus méritoire, que de jeûner au pain et à l'eau, de se donner la discipline jusqu'au sang, et de réciter tout le psautier ; et c'est en même temps le préservatif le plus assuré contre les péchés futurs. Je supplie donc tous les confesseurs de se servir de ce trésor inappréciable, pour enrichir leurs pénitents de grâces et de mérites, en leur imposant comme pénitence salutaire de faire tant de fois le Chemin de la Croix. Qu'ils ne s'inquiètent pas après cela si les autres pénitences qui leur sont imposées sont proportionnées ou non ; parce que celle-là en supplée beaucoup d'autres. Les confesseurs ne doivent pas user non plus de trop de rigueur envers le pénitent qui fait une confession générale, non par nécessité mais par dévotion; parce qu'il a ordinairement alors une douleur plus vive de ses péchés, et que n'étant pas d'ailleurs obligé à les confesser tous, le confesseur ne l'est point non plus à lui donner une pénitence qui leur soit proportionnée, puisqu'ils ont été déjà confessés.

Pour ce qui concerne les pénitences conditionnelles, que l'on a coutume d'imposer aux récidifs, comme par exemple de jeûner toutes les fois qu'ils retomberont, quelques-uns louent cette pratique, comme Diana et d'autres. Mais on doit ici considérer deux choses : la première, c'est qu'il ne faut pas que ces pénitences

soient trop difficiles; parce qu'alors on ne les fait point : et le pénitent, s'il y manque une seule fois, croit avoir rompu le pacte qu'il a fait avec son confesseur, et perdant courage, il se remet à pécher sans aucun frein. La seconde chose, c'est que quelques-uns prennent ces pénitences comme une sorte d'impôt, et s'imaginent qu'ils peuvent continuer à pécher comme auparavant, pourvu qu'ils le paient. Il faut donc beaucoup de prudence et de circonspection, et l'on doit bien instruire les pénitents de la manière dont ils doivent faire ces pénitences. Lorsqu'on impose pour pénitence de donner quelqu'aumône, ou de faire dire des messes, le confesseur doit bien se garder d'obliger le pénitent à les lui donner à lui-même, ou à son couvent, s'il est religieux ; mais il doit toujours lui laisser sous ce rapport la plus grande liberté, comme l'ont sagement ordonné plusieurs conciles. Je termine ce sujet par un dernier conseil : c'est que les prêtres, dans les conférences qu'ils ont coutume de tenir, parlent souvent de la manière dont ils doivent agir envers leurs pénitents, afin d'être uniformes dans leur direction, soit pour imposer des pénitences, soit pour donner des conseils, soit pour les autres choses concernant la sanctification des âmes; et ils peuvent être assurés d'en retirer un grand profit.

XXIX. Nous finirons cet entretien par quelques mots sur le sceau de la confession, nous contentant de vous présenter en abrégé quelques réflexions pratiques, qui vous serviront de lumières pour votre propre conduite. En parlant de la doctrine commune des théologiens sur le sceau de la confession, auquel nous sommes obligés par la loi naturelle, divine et ecclésiastique, je dis que nous devons regarder comme un principe incontestable,

que les choses dites en confession sont pour nous comme si nous ne les avions jamais entendues, et que ce serait une souveraine imprudence de les raconter sans discernement, lors même qu'on le ferait avec une bonne intention, et sans danger que la personne fût connue. Un prêtre ne doit jamais laisser soupçonner qu'il parle de choses qu'il sait par la confession : il doit avoir profondément gravée dans l'esprit cette sentence des saints canons : *Ce que je sais par la confession, je le sais moins que ce que je ne sais pas.* (Cap. si sacerdos de offic. Jud.) Parce que, comme le dit le pape Eugène, ce que le prêtre sait de cette manière, il le sait *comme Dieu*, tandis que, hors de la confession, il parle comme homme, et qu'en cette qualité, comme l'explique très-bien le Docteur angélique, il peut toujours dire qu'il ne sait pas ce qu'il a appris comme représentant de Dieu. Bien plus, il peut, sans souiller sa conscience, jurer, comme homme, qu'il ne sait pas ce qu'il sait seulement comme Dieu. (Quod lib. 12. Art. 16. Sup. 3.)

Mais quand pourra-t-il demander conseil, dans les cas où il ne peut se décider par lui-même? je dis que, d'après le canon : *Omnis utriusque, de pœnit,* il le peut faire, mais en employant toutes les précautions, pour qu'on ne puisse jamais deviner le pénitent dont il s'agit; qu'il doit par conséquent, proposer le cas dont il doute, comme s'il s'était présenté à un autre prêtre, ou comme s'il pouvait se présenter plus tard. Si c'est dans une mission, gardez-vous de l'exposer en public ; mais confiez-le seulement à celui que vous jugez le plus capable de vous conseiller. Abstenez-vous de certaines réflexions qui ne doivent jamais sortir de la bouche d'un prêtre, comme celles-ci, par exemple : le premier pé-

nitent que j'ai confessé ce matin ; j'ai rencontré ce matin dans le confessionnal un cas horrible : un jeune homme m'a fait une confession générale en tel lieu ; ceux qui se confessent à moi de tel ou tel péché, j'ai coutume de leur donner telle pénitence ; la première femme que j'ai confessée cette année était une adultère ; parmi tous ceux que j'ai confessés aujourd'hui, j'en ai trouvé deux ou trois seulement qui n'eussent que des péchés véniels. Ne vous apercevez-vous pas qu'en parlant ainsi, vous vous exposez à faire reconnaître les personnes, et à violer ainsi le sceau de la confession ? Or, plusieurs docteurs d'une grande autorité dans l'école, enseignent qu'on le viole, même en ne parlant qu'en général des péchés qu'on a entendus en confession, sans nommer personne, et sans qu'il y ait risque qu'on vienne à connaître le délinquant. Je sais que d'autres théologiens soutiennent le contraire. Fagnan a donc bien raison de conclure, que parler en général des péchés qu'on a entendus en confession, avec la certitude que le pécheur restera inconnu, c'est une chose que doit faire rarement un homme très-grave, plus rarement un homme grave, et très-rarement un homme léger. (Cap. offic. de pœn. et rem.) Et nous ne devons pas perdre de vue qu'il n'y a point ici de légèreté de matière ; que nous ne pouvons jamais faire la moindre allusion avec le pénitent lui-même, en dehors de la confession, aux péchés dont il s'est confessé ; bien moins encore pouvons-nous lui en parler, sans une permission libre, claire et formelle de sa part ; une permission tacite ne suffit pas. Lorsque les prédicateurs tonnent en chaire contre les vices, ils doivent bien prendre garde de ne rien dire qui puisse faire soupçonner qu'ils se servent de la connaissance qu'ils ont acquise

au saint tribunal. Des confesseurs ne doivent jamais non plus parler entre eux des défauts de ceux qu'ils dirigent ; bien moins encore les supérieurs peuvent-ils se servir de ce qu'ils savent par la confession, pour le gouvernement extérieur de leur communauté, quand même il n'en résulterait aucun inconvénient pour le pénitent. En un mot, le confesseur doit être discret et circonspect en toute chose ; quand il est au confessionnal, il doit parler si bas qu'il ne puisse être entendu de personne, excepté du pénitent ; il doit enfin avoir sans cesse devant les yeux ce principe que nous avons exposé plus haut ; à savoir, que les choses entendues en confession sont pour lui, comme s'il les ignorait entièrement.

XXX. Je finis cette conférence, en vous citant un exemple bien connu, mais qu'on ne saurait jamais rappeler assez souvent. Un gentilhomme vivait dans une occasion prochaine de péché avec une femme ; et, pour son malheur il avait trouvé un prêtre qui ne lui refusait jamais l'absolution. Sa femme, qui était une dame de grande piété, cherchait à réveiller la conscience de son mari, et à lui rendre suspectes tant d'absolutions, reçues sans quitter l'occasion. Mais le mari se moquait d'elle, et lui disait : « Voulez-vous faire la théologienne ? Occupez-vous de votre âme, et laissez-moi m'occuper de la mienne. Si mon confesseur ne pouvait m'absoudre, il ne le ferait pas. » Il continua de vivre ainsi, et de se confesser, comme auparavant, et la confession qu'il fit au moment de la mort ressembla à toutes les autres. Un jour que sa veuve priait dans son oratoire, elle vit entrer, au milieu d'une grande flamme, un homme monstrueux, porté sur les épaules d'un autre homme. Comme elle voulait prendre la fuite : Non, lui dit-il,

arrêtez-vous : sachez que je suis l'âme de votre mari, et celui qui me porte sur ses épaules est l'âme de mon confesseur : nous sommes damnés tous les deux, moi parce que je me suis mal confessé, et lui parce qu'il m'a absous sans discernement.

Notre ministère est bien pénible, messieurs ; quel malheur serait-ce donc, si nous ne devions servir qu'à porter les âmes de nos pénitents, pour les faire aller plus facilement en enfer ? S'il en est ainsi, me direz-vous, confessera qui voudra ; pour moi, je songerai uniquement au salut de mon âme, sans m'exposer à tant de dangers. Serait-ce donc là tout le fruit de cette conférence ? Estimeriez-vous si peu l'honneur de coopérer au salut des âmes, si chères à Dieu ? Où trouveriez-vous, je vous le demande, une occupation plus digne et plus sainte, que d'aider une âme à se sauver ? « La plus divine de toutes les choses divines, nous dit Denis l'Aréopagite, est de coopérer avec Dieu au salut des âmes. (De cœlest. Hier. c. III.) Sachez donc que, dans une seule matinée consacrée à Dieu, au confessionnal, et employée à secourir les pauvres âmes, vous méritez plus que vous ne feriez pendant une année entière, par d'autres bonnes œuvres, quelque saintes qu'elles fussent. J'ose même dire que, pour entendre une confession, il vaut mieux quelquefois laisser la prière, la lecture, l'office divin, et toute autre fonction pieuse. Est-il une action plus sublime que le saint sacrifice de la messe, où l'on offre au Père éternel le corps et le sang de son divin Fils ? Eh ! bien, écoutez un fait, raconté par le cardinal Baronius, et qui arriva à Rome en 1034. Le souverain pontife célébrait avec une grande solennité la seconde fête de Pâques, à Saint-Pierre. Comme il était assis dans sa chaire, après l'E-

vangile, un pèlerin vint se prosterner à ses pieds, et s'écria, fondant en larmes : Miséricorde, Saint-Père, miséricorde; je veux me confesser, et recevoir l'absolution. Vous croyez peut-être que le pape devait répondre que ce n'était ni le temps ni le lieu de se confesser, qu'il eût donc à se retirer, et revint à une autre heure. Eh! bien, il n'en fut point ainsi : le pape interrompit la sainte messe, écouta le pénitent, et ne reprit le saint sacrifice, qu'après l'avoir consolé et absous. Le savant annaliste ajoute qu'il raconte ce fait, comme un exemple édifiant. Et pour prévenir les objections des esprits faibles ou scrupuleux, il s'appuie sur l'autorité de saint Grégoire-le-Grand, ajoutant ces paroles remarquables : « Car, selon saint Grégoire, on ne peut offrir à Dieu un sacrifice plus agréable que le salut des âmes, et la conversion des pécheurs. »

J'ai dit qu'il valait mieux interrompre la prière, et les occupations les plus saintes, pour travailler au salut des âmes. Mais ce n'est pas encore assez : nous devrions même consentir à différer pendant quelque temps la vision de Dieu, pour consoler les pauvres pécheurs. Saint Ignace protestait que, pour coopérer au salut d'une âme, il aurait volontiers retardé la possession de la gloire; bien plus, il aurait consenti à vivre, sans être assuré de son salut, pourvu qu'en restant sur la terre, il eût ouvert aux autres les portes du ciel. Et l'un de nos religieux disait : « Lorsque je mettrai les pieds sur le seuil du paradis, si quelque pauvre pénitent me tirait par ma robe, et me priait de l'entendre en confession, je me retirerais aussitôt, pour consoler ce malheureux pécheur. » Et vous, vous ne seriez pas émus! Votre tiédeur pourrait résister à de tels exemples? Vous ne seriez pas effrayés des anathèmes prononcés par l'Evangile, contre

celui qui négligea de faire valoir le seul talent qui lui avait été remis? Vous voudriez tenir enfouis, je ne dis pas un talent, mais les trois, les quatre, et peut-être les dix talents que vous avez reçus du Seigneur? Comment paraîtrez-vous au tribunal de Dieu? Cette occupation, direz-vous encore, est sainte, trés-sainte, il est vrai, mais elle est aussi pleine de dangers. — Pourquoi trembler, là où il n'y a pas lieu? Laissez là cette crainte, prenez courage, mettez toute votre confiance en Dieu, et vous éprouverez son assistance à l'occasion.

Nous avons dans cette conférence aplani les principales difficultés que les confesseurs rencontrent dans l'exercice de leur ministère. Soyez prudents dans la direction des pécheurs d'habitude, et de ceux qui vivent dans l'occasion du péché ; car ce sont là les deux écueils contre lesquels se brise le plus souvent la prudence d'un confesseur. Lorsque vous rencontrez des cas plus difficiles, en matière de justice par exemple, ou de mariage, ne prenez de parti qu'après avoir éclairci tous vos doutes, en étudiant la question, et en consultant des hommes savants ; et soyez sûrs qu'en observant fidèlement les avis que je vous ai donnés plus haut, vous arriverez heureusement au port. Mais si, par malheur, vous êtes du nombre de ceux qui *ne veulent pas comprendre, afin de bien faire*, et qui donnent indistinctement l'absolution à tout le monde, je vous dirai franchement : renoncez à ce divin ministère ; il n'est pas fait pour vous ; et en continuant d'en abuser, vous ne serviriez qu'à porter des âmes en enfer, au lieu de les en tirer. J'espère toutefois que dans cette dévote assemblée, il ne se trouvera pas un seul prêtre de cette sorte, mais que tous, animés d'un saint zèle, vous saurez mieux faire que je n'ai dit,

et que travaillant avec ferveur au salut des âmes, vous aurez le bonheur de sauver la vôtre ; c'est la grâce que je vous souhaite. Amen.

CONFÉRENCE SUR LA CONFESSION GÉNÉRALE.

INSTRUCTION AUX CONFESSEURS,

sur la manière dont ils doivent s'y prendre, pour faire à leurs pénitents, brièvement et facilement, une bonne confession générale.

I. Souvent, lorsqu'un confesseur zélé conseille à son pénitent de faire une confession générale, celui-ci lui répond : « A quoi bon me troubler la conscience ? Je n'ai jamais, grâce à Dieu, caché aucun péché à confesse : j'ai toujours tâché d'avoir une vraie douleur de mes péchés, et un ferme propos de n'en plus commettre : j'ai vécu jusqu'ici dans la bonne foi : pourquoi donc une confession générale ? » Si les choses étaient comme vous le dites, répondrais-je à ce pénitent, vous auriez parfaitement raison. Mais un missionnaire très-zélé disait qu'il avait entendu dans sa vie un grand nombre de confessions générales, qui n'avaient été commencées que par dévotion et par conseil. Puis les pénitents, après avoir bien examiné leur conscience, et réfléchi sur les péchés de leur vie passée, disaient en soupirant : Ah !

dans quelle illusion j'étais, lorsque je croyais n'avoir jamais caché aucun péché à confesse, et avoir eu toujours une véritable contrition et un ferme propos. Que serais-je devenu, si j'étais mort avant d'avoir fait une confession générale ? Je ne voudrais pas pour tout l'or du monde ne l'avoir pas faite.

Savez-vous ce qui arrive ordinairement dans une confession générale ? La même chose qu'à un homme qui va à la chasse, dans une forêt touffue, peuplée d'un grand nombre d'animaux. Il marchera quelquefois tout un jour, sans rencontrer une seule bête, et n'aura qu'un ou deux coups à tirer Mais si, ennuyé de perdre sa peine, il met le feu aux quatre coins du bois, et que le vent pousse la flamme, vous verrez aussitôt s'échapper de toute part, des sangliers, des loups, des cerfs, des daims, etc. ; et surpris d'une telle chose, vous ne pourrez vous empêcher de dire : voyez donc combien il y avait de bêtes dans cette forêt ? Qui l'aurait jamais cru ? Voilà ce qui arrive dans la confession générale. Combien de choses se permet un homme peu soucieux de son salut éternel, auxquelles il n'a jamais pris la peine de penser, et qui, au moment de la mort, auraient inquiété sa conscience ! Dans une confession générale, on met le feu aux quatre coins, et on purifie ainsi le cœur de toutes ses souillures. Vous me dites que vous avez toujours été dans la bonne foi. Mais savez-vous ce que c'est que d'être dans la bonne foi ? Cela veut dire que vous avez jusqu'ici fait tout ce que vous deviez faire pour bien vous confesser, non-seulement en déclarant exactement tous vos péchés, mais encore en tâchant, autant que le permet la faiblesse humaine, d'exciter en votre cœur une véritable contrition, et un ferme propos de vous corriger ; de sorte que, réformant avec la grâce divine votre vie, vous ayez la

conscience en repos, et soyez sans inquiétude sur vos confessions passées. Vous qui avez commencé à vous éloigner de Dieu dès l'enfance, et qui avez continué de vivre dans le péché jusque dans votre veillesse, sans avoir jamais donné aucun signe d'amendement, comment pouvez-vous n'avoir aucun doute sur vos dispositions, et sur la validité de vos confessions ? Peut-on présumer en vous cette bonne foi ? Si vous avez tant de motifs de douter, peut-on dire que vous aimez votre âme, négligeant, comme vous le faites, de révalider par une bonne confession générale tant de confessions mal faites ?

II. Il faut remarquer cependant qu'une confession générale peut être nuisible aux uns, utile ou même nécessaire aux autres. Examinons d'abord, quels sont ceux à qui elle est nuisible. Ce sont certaines personnes scrupuleuses, timorées, qui ont fait déjà plusieurs confessions générales, et qui malgré cela continuent de s'inquiéter, et de tourmenter leur confesseur. Ces âmes sont en petit nombre : mais quand un confesseur en rencontre quelques-unes, il doit les accueillir avec charité, compatir à leur affliction spirituelle, et chercher à les consoler, selon le temps qu'il peut leur donner. Il doit leur faire comprendre que, ne pas obéir en ce point à son confesseur, ce n'est pas de la dévotion, mais de l'opiniâtreté ; que si elles ne prennent pas la résolution de soumettre leur jugement, elles n'auront jamais la paix.

Ces personnes croient pouvoir guérir leurs scrupules, en refaisant des confessions générales déjà faites : mais c'est au contraire le meilleur moyen d'augmenter leurs inquiétudes ; car les scrupules ressemblent à ces maux d'yeux, qui augmentent à mesure qu'on se frotte les yeux davantage. Ainsi, plus on s'agite la conscience, en répétant ces confessions générales, plus on augmente les

scrupules et les inquiétudes. C'est donc une règle inviolable, de ne jamais permettre une confession générale à ceux qui, après en avoir fait déjà, se sont corrigés, et sont restés la conscience tranquille, s'ils n'ont d'ailleurs aucune raison particulière de douter de leurs confessions passées. Tout au plus peut-on, pour soulager ces âmes affligées, leur permettre de dire ce qui les inquiète le plus, en leur imposant silence sur tout le reste. C'est à la prudence du confesseur de juger quand il doit ou non avoir recours à ce moyen. Mais un excellent conseil, que l'on doit donner à tous, c'est de répéter souvent l'acte de contrition ; on se met bien mieux par là l'âme en repos, que par tous ces examens et ces confessions. Il faut faire comprendre au pénitent, que lorsqu'une âme, qui désire sincèrement se réconcilier avec Dieu, a fait tout ce qu'elle a pu pour se bien confesser, et pour avoir la contrition, et qu'elle a cru l'avoir en effet, cette confession a été exempte de péché, et qu'il n'y a point d'obligation de la refaire, mais qu'il suffit pour la révalider, dans le cas où elle aurait été nulle, de renouveler l'acte de contrition. C'est donc une excellente pratique de faire souvent ces actes ; car de cette manière nous réussirons, avec la grâce de Dieu, à en faire bien quelques-uns ; et cela suffit, sans qu'il soit besoin de confesser de nouveau les péchés qui ont été déjà soumis aux clefs de l'Eglise. Mais cela doit s'entendre des vrais scrupuleux, dont la conscience est timorée, qui dans leurs confessions passées ont agi de bonne foi ; et non des scrupuleux faux, dissimulés et hypocrites, qui sont en même temps scrupuleux et libertins, qui ont des inquiétudes pour des minuties, et boivent ensuite l'iniquité comme l'eau, commettant toute sorte de péchés. Ceux-ci ont besoin d'être éclairés : il faut leur faire comprendre combien il est nécessaire pour

eux de révalider tant de confessions nulles, par une bonne confession générale, et en réformant leur vie.

III. La confession générale est utile à un grand nombre d'âmes, et l'on ne peut dire tout le profit qu'elles en tirent. Elle sert dès cette vie d'abord, et bien plus encore au moment de la mort. Elle sert, dès cette vie, parce qu'elle est pour plusieurs le principe d'une réforme salutaire ; l'expérience nous faisant connaître qu'un grand nombre d'âmes, après une confession générale, ne retombent plus, du moins pendant longtemps, dans le péché mortel, et se corrigent de plusieurs défauts. Il en est de ceux qui font une confession générale, comme de celui qui revêt un habit neuf. Il prend bien soin pendant longtemps de ne le point tacher : ainsi l'âme qui a recouvré la grâce, après une confession générale, prend bien plus de précaution pour ne point souiller de nouveau sa conscience. On ne saurait compter le nombre de ceux qui, par ce moyen salutaire, sont parvenus à réformer leur vie, et à se corriger de certains vices qui leur paraissaient incurables. C'est pourquoi le premier conseil que l'on donne ordinairement à ceux qui changent d'état, c'est de se dépouiller du vieil homme, et de se revêtir du nouveau, en faisant une bonne confession générale. C'est là ce qu'on fait avec ceux qui embrassent l'état religieux ou l'état ecclésiastique, ou qui se marient, ou bien encore avec ceux qui, après avoir vécu dans le tourbillon du monde, veulent mener une vie plus retirée, et vaquer uniquement au salut de leur âme et au service de Dieu ; car je ne connais point de moyen plus efficace, pour opérer ce renouvellement de l'esprit, qu'une bonne confession générale ; parce que l'on y conçoit une plus grande douleur des péchés passés, et un désir plus vif de se corriger à l'avenir.

Autre chose est de voir tous ses péchés à la fois, ou de les considérer un à un. Une troupe de soldats débandés inspirent bien moins de terreur, que s'ils marchaient tous ensemble en ordre de bataille. C'est pourquoi beaucoup de saints ont fait plusieurs fois pendant leur vie une confession générale. On raconte du vénérable archevêque de Valence, dom Jean Ribera, lequel fut admiré de toute l'Espagne, qu'il fit une confession générale six fois dans sa vie. Saint Charles Borromée avait coutume de la faire tous les ans. Or, ces saints personnages agissaient ainsi, non par scrupule, comme font quelques-uns, mais à cause de la grande utilité qu'ils en retiraient ; parce qu'ils puisaient dans cette pieuse pratique une plus grande confusion de leurs misères, une douleur plus vive des péchés passés, et plus de force pour se corriger à l'avenir. Aussi saint François de Sales, parmi les louanges qu'il donne à la confession générale, dit entre autres choses qu'elle excite en nous une confusion salutaire de notre vie passée, nous fait admirer et aimer davantage la miséricorde de Dieu. Une confession générale, faite avec contrition, réjouit tellement le cœur de Dieu, que sainte Marguerite de Cortone, désirant être appelée par lui du doux nom de fille, au lieu de celui de *pauvre petite* qu'il lui avait donné jusque-là, il lui fit entendre qu'il fallait d'abord qu'elle fit une bonne confession générale. Elle la fit en effet avec beaucoup de larmes, et Dieu lui dit alors : Marguerite, ma fille, tous tes péchés te sont remis. O sainte et bienheureuse pratique ! qui négligera d'y avoir recours, et de s'enrichir de tant de biens !

IV. La confession générale sert encore au moment de la mort ; et il n'est personne qui ne voulût à cette heure suprême l'avoir faite avec soin. Oh ! quelle consolation

pour un moribond, d'avoir réglé tous ses comptes ! Et lorsqu'on attend cette heure pour le faire, peut-on se promettre d'y réussir ? La prudence chrétienne consiste principalement à prévoir ce qui doit arriver, et à y pourvoir avant qu'il arrive. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous dit dans le saint Evangile : *Veillez et soyez prêts* (S. Mat. XXIV. 42,) Remarquez qu'il ne nous dit pas d'attendre pour ouvrir les yeux que nous soyons sur le point de les fermer, et pour nous préparer à la mort, que nous soyons avertis par quelqu'infirmité qu'elle est proche, mais il nous dit de veiller et de nous préparer de telle sorte, qu'à quelqu'heure que la mort nous surprenne elle nous trouve déjà prêts. C'est là ce que doit faire un homme vraiment prudent.

Dans la province d'Aragon, un gentilhomme de la cour vint trouver un missionnaire, et lui dit : Mon père, je voudrais faire une confession générale. Le bon père lui ayant demandé pourquoi : Ah ! répondit-il en soupirant, ne dois-je pas mourir ? Or, comment après une vie si criminelle, pourrais-je mourir tranquille, sans avoir fait une confession générale ? Et si j'attends le moment de la mort, ma femme, mes enfants, la maladie, la peur me troubleront l'esprit. Combien serais-je donc imprudent, d'attendre ce moment suprême pour la faire ? Je ne veux pas perdre une si belle occasion. Ainsi parlait ce gentilhomme prudent. Non-seulement les personnes sensées, mais ceux mêmes qui sont le plus négligents de leur salut, pensent à faire une confession générale, dès qu'ils voient la mort approcher. Un saint religieux étant allé visiter des prisonniers, en trouva un qui devait être exécuté le lendemain. Ce malheureux lui demanda à faire une confession générale. Pourquoi ? lui demanda le religieux. — Ah ! mon père, c'est que

je dois passer demain de ce monde en l'autre ; et si je ne prends mes précautions, qu'arrivera-t-il de moi ? Ne faut-il pas que je prenne mes sûretés, autant que je le puis ?

Vous le voyez, mes frères, les malfaiteurs eux-mêmes reconnaissent quel grand bien est une confession générale, au moment de la mort. Notre-Seigneur Jésus-Christ, en effet, appelle bienheureux ceux qui meurent bien préparés, c'est-à-dire après avoir fait une bonne confession générale ; car c'est à eux surtout que l'on peut appliquer cette parole de l'Evangile : *Bienheureux les serviteurs que le Seigneur à sa venue trouvera éveillé.* (Saint Luc XII, 37.) Ils meurent avec tant de consolation, de paix et de soumission à la volonté divine, et donnent des signes si évidents de leur salut éternel, que tous envient leur mort. Voici donc le conseil que je vous donne : ce soir, lorsque vous vous coucherez, mettez-vous au lit dans la position où vous serez mis bientôt dans le cercueil ; fermez les yeux, allongez les pieds, mettez-vous les mains sur la poitrine, et dites : que voudrais-je avoir fait, avant de me trouver dans cet état? Et si vous croyez qu'il serait bon d'avoir fait une confession générale, ne tardez pas davantage ; ne vous laissez pas tromper par le démon, qui, lorsqu'il nous voit disposés à la faire, noûs insinue aussitôt qu'il sera toujours temps ; et en attendant, il nous suscite des obstacles perpétuels, jusqu'à ce que nous soyons surpris par une maladie mortelle, où, n'ayant plus la présence d'esprit nécessaire pour penser à notre salut, nous sommes prévenus par la mort. Ah ! gardez-vous de ces suggestions diaboliques, et sachez bien que jamais personne ne s'est repenti d'avoir fait à temps une confession générale, mais que beaucoup ont regretté de l'avoir différée jusqu'à la mort.

V. Il en est d'autres pour qui une confession générale est tellement nécessaire, qu'il y va de leur salut éternel : je les distingue en sept classes. Ce sont d'abord ceux qui par honte ou par un autre motif coupable, ont caché à confesse quelque péché mortel, ou du moins qu'ils soupçonnaient être mortel, et qui ont ensuite continué à le cacher dans leurs autres confessions ; 2° ceux qui ayant commis plusieurs péchés mortels, se confessent sans avoir examiné leur conscience, ou du moins après s'être examinés avec une notable négligence, s'exposant ainsi à faire une confession incomplète ; 3° ceux qui, de propos délibéré, ont partagé leur confession, disant la moitié de leurs péchés mortels à un confesseur, et l'autre moitié à un autre ; 4° ceux qui se confessent sans douleur, sans avoir fait un acte de contrition ou d'attrition, ceux qui se confessent par habitude ou par pure formalité, comme s'il suffisait de réciter tous ses péchés au prêtre ; ou encore ceux qui cherchent un confesseur facile, qui ne sache ouvrir la bouche que pour prononcer les paroles de l'absolution; 5° ceux qui se confessent sans un ferme propos, qui ne prennent aucun soin de se corriger, qui changent de confesseur, afin de ne pas changer de vie, et qui veulent vivre et mourir dans leurs mauvaises habitudes; 6° ceux qui oni vécu dans l'occasion prochaine de péché, pouvant et ne voulant pas la quitter, et qui se sont confessés ainsi, avec l'attache au péché mortel ; 7° ceux qui ayant à restituer un bien mal acquis et le pouvant faire, ont négligé de remplir cette obligation ; ou ceux encore qui, ayant quelqu'inimitié contre leur prochain, ont refusé de se réconcilier, et ont continué pendant plusieurs années de se confesser avec cette mauvaise disposition.

Tous ceux-là sont strictement obligés à faire une confession générale de tous les péchés mortels qu'ils ont commis, depuis la première confession mauvaise qu'ils ont faite ; ils doivent s'examiner, comme s'ils ne s'étaient jamais confessés depuis ce temps ; car toutes leurs confessions ont été sacrilèges. Je ne parle point ici, bien entendu, de ceux qui ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour se bien confesser, et qui ont agi de bonne foi, mais seulement de ceux qui se sont mal confessés, de propos délibéré ; et je dis que pour eux, une confession générale bien faite est le seul moyen de se remettre en grâce avec Dieu.

Prenons un exemple parmi ceux de la première catégorie. Il y a dix, vingt, trente ans que vous cachez un péché mortel à confesse ; à chaque fois que vous vous présentez au saint tribunal, ce péché s'offre à votre mémoire, ainsi que l'obligation où vous êtes de le confesser ; mais malgré cela vous continuez de le cacher par honte. Je dis que vous êtes obligés de faire une confession générale, qui embrasse ces dix, vingt ou trente années, que vous avez ainsi vécu. S'il en est ainsi, me direz-vous, il faudra donc qu'à soixante ans je fasse une confession générale de toute ma vie ? — Mais pourquoi ? — Parce que dès l'enfance, j'ai commis des péchés que je n'ai jamais confessés, quoique je m'en sois bien souvenu. — Mais pourquoi ne vous en êtes vous pas accusé ? — Parce qu'il m'a semblé que j'étais encore trop jeune pour pécher. — Quel âge aviez-vous quand vous avez commis ces péchés ? — Sept ou huit ans environ. — Vous étiez-vous caché pour n'être point vu ? — Oui, mon père. — Craigniez-vous d'être puni par vos parents ? — Oui, mon père. — Ce sont là des signes bien probables qu'il y avait en vous une malice suffisante

pour pécher. N'aviez-vous pas aussi quelque doute que vous faisiez le mal ? — Un peu. — Et pourquoi, pendant tout ce temps, n'avez-vous pas interrogé votre confesseur, pour savoir si la chose était mauvaise en effet ? — Parce que j'avais honte. — Cela suffit, vous avez besoin de faire une confession générale de toute votre vie. Douter si l'on a péché, et ne pas chercher à sortir de ce doute, c'est un signe qu'on a réellement péché. Et lors même que vous vous en seriez confessé, avez-vous eu une véritable contrition, et un ferme propos ? Lorsqu'à l'âge de douze ou treize ans, votre père, votre mère, ou votre maître vous menait à l'Eglise, à force de menaces, quelles confessions avez-vous faites alors ? Considérez toutes ces choses, et voyez si vous pouvez refuser de faire une autre confession générale.

Je m'adresse ici à ces confesseurs qui, dès qu'un pauvre pénitent désire faire une confession générale, lui demandent s'il a caché par honte quelque péché à confesse. S'il leur répond que non, ils lui disent aussitôt qu'une confession générale est inutile, comme s'il n'y avait pas d'autres raisons qui peuvent la rendre nécessaire. C'est bien pis encore, lorsqu'ils ne veulent pas même entendre parler de confession générale, lorsqu'ils se permettent de critiquer cette sainte pratique, de la blâmer, d'en détourner les fidèles, et de l'appeler un casse-tête pour les confesseurs. Ministres du Seigneur, vous ne vous apercevez donc pas du grand scandale que vous pouvez donner à ces pauvres âmes, en les rebutant ainsi ! Combien de pénitents ont entendu dire à un confesseur ignorant ou négligent, que la confession générale n'est pas nécessaire, quoiqu'elle le fût pour eux à divers titres, et qui se seraient damnés s'ils étaient morts dans l'état où ils étaient ! Or, si

cette âme, que vous renvoyez ainsi avec mépris, se damne par votre faute, que sera-ce donc de vous? N'en détournez pas du moins ceux qui ne l'ont jamais faite ; car tous les maîtres de la vie spirituelle conseillent de la faire au moins une fois, afin de réparer les manquements qui ont pu si facilement nous échapper dans nos confessions passées. Bien moins encore devez-vous en détourner ceux qui, vivant dans quelque mauvaise habitude, ont continué malgré cela de se confesser, sans se corriger, ou du moins avec très-peu d'amendement. Il faut, selon le conseil du glorieux saint Charles, non-seulement accueillir avec charité ces pécheurs, mais encore les exhorter à réparer par une confession générale toutes les confessions passées, comme étant grandement suspectes de nullité ou de sacrilège. Et, supposé même qu'il n'y ait pas nécessité absolue pour eux, une confession générale leur sera d'une immense utilité. N'êtes-vous pas médecins des âmes? Et le médecin ne doit-il pas avoir égard à tout ce qui peut servir à son malade? Il faudra donc, s'il en est ainsi, s'écrier avec Notre-Seigneur : *Les enfants de ce siècle sont plus habiles dans leurs affaires que les enfants de la lumière.* (Saint Luc XVI, 8.)

VIII. Je suppose que les confesseurs, aussi bien que les pénitents, sont persuadés de la nécessité et de l'utilité de la confession générale : il ne nous reste plus qu'à donner une méthode abrégée pour la faire. Mais il ne faut pas se dissimuler que le démon suscitera mille obstacles à ceux qui voudront mettre la main à une œuvre si salutaire. Les uns croient qu'ils ne pourront jamais réussir à débrouiller leur conscience chargée de péchés ; les autres frémissent au seul nom de confession générale. Eh! bien, laissez-moi faire, et, avec la

grâce de Dieu, toutes les difficultés seront bientôt applanies. En somme, elles se réduisent à deux : l'une regarde l'examen de conscience, et l'autre le nombre des péchés qu'il faut déclarer. Pour ce qui est de l'examen, c'est une chose facile pour quiconque a mené un genre de vie uniforme, et il pourra en quelques mots faire une confession générale de plusieurs années. Ceux dont la vie n'a point cette uniformité, auront plus de difficultés dans la pratique, et rencontreront deux principaux obstacles : 1º Ayant la conscience chargée de tant de péchés et de tant de confessions mal faites, ils ne savent ni par où commencer, ni comment continuer leur examen, tant ils ont la tête pleine de confusion. On en trouve en effet, qui, après avoir employé plusieurs jours à écrire leurs péchés, et rempli plusieurs feuilles de papier, sont plus embarrassés qu'auparavant, ne sachant ni ce qu'ils ont écrit, ni ce qui leur reste à écrire, parce qu'ils l'ont fait sans règle et sans ordre. En second lieu, s'ils parviennent à retrouver leurs péchés, ils ne sauront peut-être pas comment en exprimer justement l'espèce et les circonstances ; ils vous raconteront quelquefois quatorze histoires, pour confesser quatorze péchés qui pourraient se dire en quatorze paroles. Pour éviter ces deux inconvénients, je vous proposerai deux moyens : le premier est de choisir un bon confesseur, de vous remettre entre ses mains, de le prier de vous aider et de vous interroger ; et votre confession générale vous deviendra facile, pourvu que vous vous examiniez de telle sorte, que vous puissiez répondre aux questions qu'il vous fera, et lui donner les explications qu'il vous demandera. Pour l'autre moyen, vous le trouverez plus bas dans le dialogue entre le confesseur et le pénitent : il vous apprendra la manière

pratique de noter et d'expliquer tous vos péchés.

Doit-on écrire sa confession, et peut-on pour cela se servir des examens de conscience que l'on trouve dans les livres ? Je ne blâme point ceux qui écrivent leurs péchés, pourvu qu'ils le fassent d'une manière succincte, en notant seulement les principaux, leur espèce et leur nombre, en retranchant tout ce qui est inutile, les histoires, les accidents particuliers, qui ne servent qu'à dissiper le cœur et à perdre le temps. Quant au choix des livres, il demande beaucoup de précaution ; car il y a des examens de conscience, qui, confondant les péchés mortels avec les véniels, et s'étendant plus qu'il ne faut sur des choses qu'il suffirait d'indiquer, jettent la confusion dans l'esprit. Il faut d'ailleurs avoir assez de jugement et de discrétion pour se servir de ces livres, et ne pas faire comme une jeune fille élevée au couvent. Son confesseur lui ayant, sur sa demande, permis de faire une confession générale, et de se servir pour cela d'un livre, elle écrivit sur une feuille de papier tous les péchés, même les plus énormes, qu'elle avait trouvés désignés dans l'examen de conscience, et elle se mit à les lire à son confesseur ; lequel, frémissant d'horreur, en entendant ces énormités, lui dit : Mais, ma chère enfant, avez-vous vraiment commis tous ces péchés ? — Dieu m'en garde, mon père, lui répondit-elle, je les ai écrits parce que je les ai trouvés dans mon livre.

Je vais vous enseigner un livre qui ne vous trompera point, c'est celui de votre conscience : lisez-le avec attention, et il vous découvrira fidèlement tous vos péchés, sans parler du secours que vous donnera un bon confesseur, en vous interrogeant. Je dis ceci particulièrement pour les personnes simples, qui n'ouvriraient

pas la bouche, si on ne les interrogeait. Et les confesseurs doivent considérer que ces personnes sont obligées à moins que les autres, et qu'elles ne sont point tenues à des confessions générales aussi détaillées. Par la même raison, nous ne sommes obligés à les interroger qu'en proportion de leur capacité, en suppléant à l'examen qu'elles devraient faire elles-mêmes : c'est pourquoi il suffira de les aider un peu, pour qu'elles fassent tout ce qu'elles sont obligées de faire, et se retirent satisfaites.

VII. Il reste à éclaircir un doute, qui regarde l'examen. Peut-on permettre aux pénitents de s'examiner sur le sixième précepte, à cause du danger qu'il y a pour eux de consentir à quelques délectations coupables, dans le moment même qu'ils examinent leur conscience, ou qu'ils se confessent ? Si ce doute était bien fondé, il ne faudrait ni s'examiner sur les péchés de ce genre, ni s'en confesser, même dans les confessions ordinaires ; car le péril serait égal en celles-ci, ou même plus grand, puisque le souvenir du plaisir défendu serait plus frais et plus vif. Mais je suis d'avis que la plupart des pécheurs qui sont plongés dans cette fange ont besoin de faire une confession générale. Qui sont ceux, en effet, qui d'ordinaire cachent leurs péchés par honte, ou partagent leurs confessions entre plusieurs prêtres, ou se confessent sans douleur ni ferme propos, retombant quelquefois le jour même de leur confession, si ce n'est les impudiques ? Si quelques auteurs enseignent le contraire, leur doctrine doit s'entendre de ceux qui ont fait autrefois une confession générale, et qui, après l'avoir faite, se sont corrigés. Mais, de même qu'il est nécessaire de confesser ses péchés dans les confessions ordinaires, de même aussi il est très-bon, lors même

que la chose ne serait pas nécessaire, de s'en accuser de nouveau dans une confession générale, pour plus de sûreté. Le confesseur doit avoir soin toutefois de ne faire que les interrogations absolument nécessaires, et le pénitent, de son côté, ne doit donner que les explications indispensables, en découvrant simplement l'espèce et le nombre de ses péchés, sans entrer dans aucun détail, sans raconter par le menu certaines circonstances obscènes, qui doivent s'entendre d'elles-mêmes sans qu'on les explique. Ils doivent imiter ceux qui, forcés d'aller dans un lieu infect, se munissent de quelques parfums. Ainsi doivent-ils avoir dans l'esprit quelques pieuses considérations, pour dissiper les images que les aveux de cette sorte ont coutume de susciter ; quoique le danger soit bien moindre lorsqu'ils se font par manière d'accusation, car ils lui inspirent alors plus d'horreur et de confusion que de plaisir.

Un autre conseil, c'est de se débarrasser d'abord dans les confessions générales, de cette matière du sixième précepte, et de repasser ensuite l'un après l'autre les autres péchés. Je n'approuve donc point la méthode des confesseurs qui recommandent aux pénitents de passer en revue les diverses périodes de leur vie, notant à part les péchés de l'enfance, de l'adolescence, de l'âge viril et de la vieillesse. Il est vrai qu'il faut jeter un coup-d'œil sur les diverses phases de sa vie ; mais comme il y a certains péchés d'habitude, que l'on a commis à tous les âges, il faudrait donc, si l'on voulait suivre cette règle, confesser plusieurs fois le même péché, et sans aucune nécessité ; car la différence des âges ne change point l'espèce. J'approuve moins encore ceux qui assignent plusieurs jours pour faire la confession générale, un jour pour les péchés commis avant le

mariage, un autre pour ceux qu'on a commis depuis ; ou bien encore qui, lorsqu'un pénitent a commis vingt péchés de la même espèce, les lui font dire un à un, leur faisant expliquer toutes les circonstances, même les plus légères. C'est là ce qui entretient dans le peuple cette fausse opinion, que la confession générale est une entreprise très-difficile, et ce qui rend intolérale le joug si doux de Notre-Seigneur. Toutes ces difficultés, du reste, se dissiperont à la lecture du dialogue dont nous avons parlé plus haut, lequel apprendra aux confesseurs, novices encore, de même qu'aux pénitents, une méthode facile pour faire la confession générale. Je vous exhorte aussi à ne point vous examiner sur les péchés véniels. Quoiqu'il soit très-bon de s'en accuser exactement dans les confessions ordinaires, si vous voulez en faire un examen détaillé dans une confession générale, vous ne ferez qu'augmenter la confusion dans votre esprit ; et c'est peut-être un piége du démon, qui vous pousse à revenir avec inquiétude sur ces péchés, pour vous rendre la confession plus pénible. Comme il n'est point nécessaire de déclarer les péchés véniels, il suffit d'en avoir une douleur universelle, et de s'en accuser en général, à la fin de la confession ; et soyez sûrs que de cette manière vous en recevrez l'absolution, sans vous en accuser, comme l'enseigne saint Thomas. (In. IV, de. 21, q. 1, art. 1.)

VIII. La plus grande difficulté, dans une confession générale, est celle qui regarde le nombre des péchés que l'on doit déclarer au confesseur. Voici une règle claire, qui ôtera toute confusion dans votre esprit. Si vous savez certainement le nombre de vos péchés, vous devez le déclarer comme certain. Plusieurs pénitents manquent en ce point, répondant à leur confesseur,

lorsqu'il leur demande combien de fois ils ont commis tel péché, quatre ou cinq fois, quoiqu'ils sachent d'une manière certaine qu'ils l'ont commis cinq fois. Ce n'est pas là se bien confesser, il fallait dire d'une manière absolue : cinq fois.

Si vous ne savez pas le nombre juste et précis de vos péchés, tâchez du moins d'en connaître le nombre probable, et de vous approcher autant que possible de la vérité. Dites, par exemple : j'ai commis ce péché dix ou douze fois, vingt ou vingt-cinq fois environ. Cette parole *environ* suffit pour ôter tout péril de mensonge. Mais que doit faire celui qui ne peut trouver ce nombre probable, et qui est exposé à se tromper notablement ? Il doit expliquer le temps qu'il a vécu dans telle habitude, et le nombre à peu près des péchés qu'il a commis par mois, par semaine, ou par jour, disant par exemple : lousque j'avais quinze ans, un malheureux camarade, pire qu'un démon, m'a appris tel péché ; j'ai continué de le commettre jusqu'à l'âge de trente ans, deux ou trois fois la semaine ; il y avait des temps où je ne le commettais qu'une fois, et d'autres où je passais des années entières sans y retomber. — A l'âge de vingt ans, j'ai contracté une liaison criminelle, que j'ai gardée jusqu'à vingt-cinq ans. Pendant ces cinq années, j'ai péché ordinairement une fois la semaine, quelquefois tous les quinze jours ou tous les mois ; cela suffit-il, mon père ? — Sans doute, et plût à Dieu que tous se confessassent de cette manière ! — Dieu soit loué, la chose ne me paraît plus si difficile. — Ne vous ai-je pas dit que je ferais disparaître toutes les difficultés qui vous effrayaient ?

Personne ne s'étonnera donc plus, en apprenant que nous autres missionnaires, uous faisons faire en une

demi-heure, et même en moins de temps, une confession générale, surtout lorsque nous avons affaire à des personnes simples. Voici comment nous nous y prenons : il suffit que le pénitent réponde oui ou non aux demandes que nous lui adressons, sur les principaux péchés qu'il a pu commettre ; de manière que nous puissions en savoir le nombre probable, ou du moins combien de temps, et à quel degré l'habitude a duré. Or, nous avons bientôt débrouillé leur conscience ; car les péchés que peuvent commettre ces personnes se réduisent à quelques-uns seulement. Vous devez savoir en outre que cette distinction numérique des péchés est moins nécessaire dans une confession générale que dans les confessions ordinaires ; parce que très-souvent elle est moralement impossible, et que la bonté de Dieu n'exige jamais rien de nous qui soit au-dessus de nos forces. Quand le pauvre pénitent se trouve trop embarrassé, il serait imprudent de le forcer à s'expliquer. Si vous lui demandez combien de fois pendant sa vie il a consenti à des péchés déshonnêtes, il ne saura que vous répondre, et dira comme vous. Demandez-lui s'il a consenti mille fois, il vous dira, oui ; dites dix mille fois, il dira oui encore ; car dans la confusion où il est, il ne sait que dire.

Que faut-il donc faire en ce cas ? Quand on ne peut savoir ni le nombre certain ni le nombre probable des péchés, ni le degré de violence des habitudes, il suffit de demander combien celles-ci ont duré. Le confesseur connaîtra mieux ainsi l'état du pénitent ; car il comprendra dans la mauvaise habitude tout ce qu'elle a coutume de renfermer, selon la matière. Si cependant le nombre des péchés avait des suites graves, comme dans le vol et le larcin, par exemple, il faudrait exami-

ner la chose de plus près ; mais dans les autres cas, lorsque le pénitent a l'esprit obtus ou embrouillé, il suffit que le confesseur connaisse le mieux possible le nombre des péchés. Si même il prévoit qu'en l'interrogeant davantage sur ce point, il ne fera qu'augmenter en lui la confusion, il doit passer outre, et se faire du mieux qu'il peut une idée approximative du nombre des péchés, sans tenir plus longtemps ce malheureux à la torture ; car, comme le dit très-bien saint Thomas, Dieu n'exige pas plus de nous dans la confession que nous ne pouvons faire. (In. IV, d. 17, 9, 3, art. 4).

IX. Voilà donc la matière de la confession générale parfaitement élucidée. Qui de nous, après cela, ne cherchera à s'exciter à la contrition, en disant à Dieu, les larmes aux yeux, avec le saint roi Ezéchias : *Je repasserai devant vous toutes mes années dans l'amertume de mon âme.* (Isa. 33, 15.) A peine, dit saint Bernard, Ezéchias eut-il prononcé ces paroles, avec une grande abondance de larmes, que Dieu, pour lui montrer combien sa contrition lui plaisait, prolongea sa vie de quinze ans, pour qu'il la passât dans le regret continuel de l'avoir offensé. C'est pourquoi presque tous les saints ont commencé par faire une confession générale de toute leur vie. Saint Ignace de Loyola, dans son admirable livre des *Exercices spirituels,* exhorte tous ceux qui veulent revenir entièrement à Dieu, à faire d'abord une confession générale de tous les péchés qu'ils ont commis. Ce qui engagea saint Vincent-de-Paul à faire ses premières missions, et à former ensuite sa pieuse congrégation de missionnaires, ce fut une confession générale qu'on lui fit, comme on le voit au chapitre VI de sa vie. Or, la société dont il est le fondateur, regarde comme une de ses principales fonctions, d'entendre les

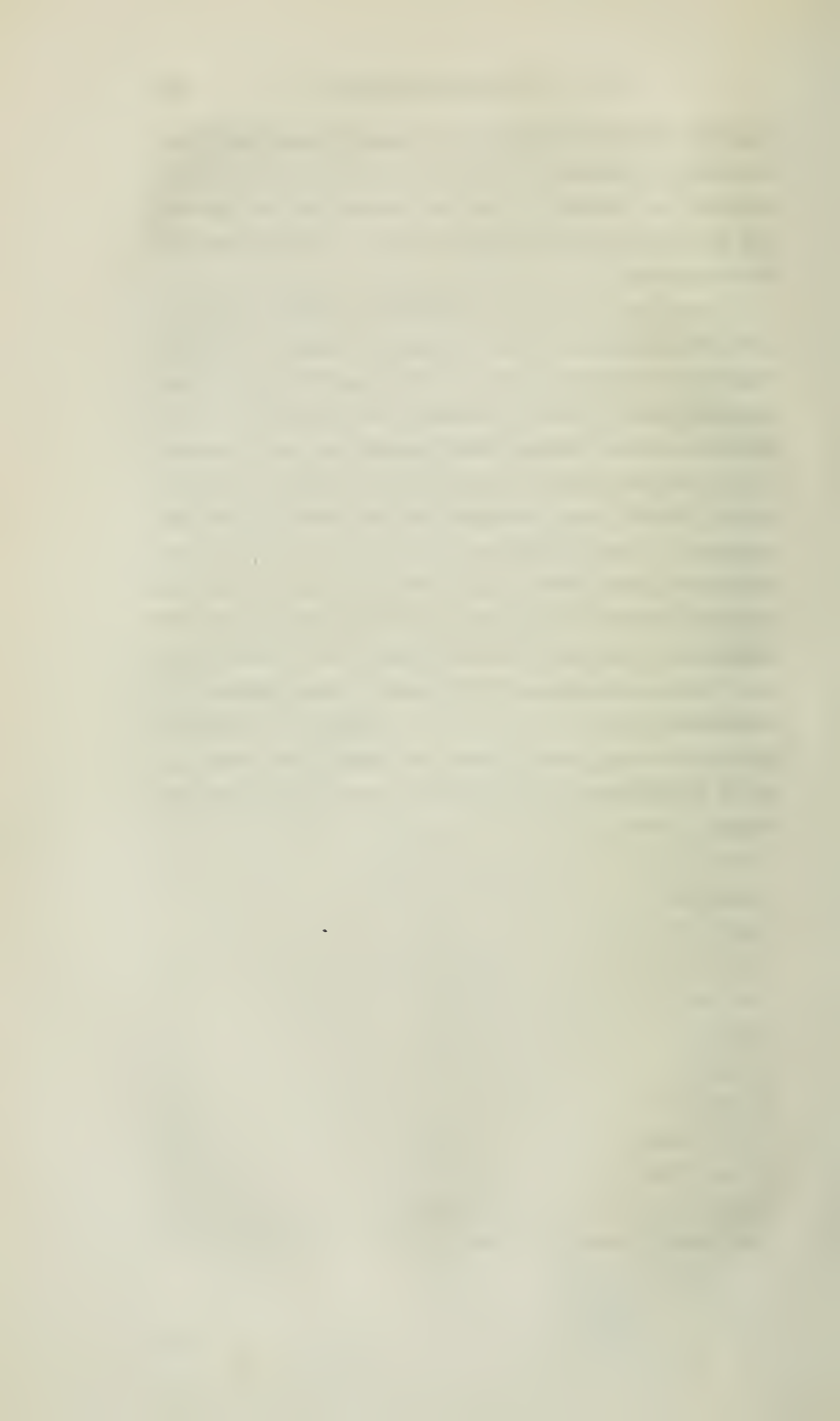
confessions générales des personnes les plus grossières, et de celles qui ont la conscience la plus chargée de péchés. On voit, en effet, ces bons missionnaires aider les pénitents avec une patience inaltérable, avec des fruits merveilleux pour une multitude d'âmes, qui reconnaissent ensuite que, sans une confession générale, elles se seraient damnées. Et qu'on ne croie pas que c'est là une pratique nouvelle ; car elle était déjà en usage dès les temps les plus anciens, chez les moines et les Pères du désert, comme on le voit dans le *Pré spirituel*, par un trait dont saint Jean Climaque dit avoir été témoin oculaire. Il raconte qu'un grand pécheur se présenta à son monastère, pour se faire moine. L'abbé, qui était un religieux de grande expérience, voulut, pour l'éprouver, l'obliger de faire une confession publique de toute sa vie. Le jeune homme, plein de ferveur, y consentit ; il se mit aussitôt à écrire tous ses péchés, et les lut en présence de tous les moines ; mais avec tant de larmes et de sanglots, que ceux-ci restèrent persuadés que sa vocation venait de Dieu. Ce qu'il y a de plus de remarquable, c'est qu'un des moines les plus âgés vit un ange, qui effaçait les péchés de la feuille que ce jeune homme tenait à la main, à mesure qu'il les lisait.

Voyez donc si saint Jean-Chrysostôme n'a pas raison d'appeler la confession générale un second baptême, qui purifie l'âme de toutes les fautes passées, et nous fait regagner le temps que nous avons perdu dans le péché. *Rachetant le temps*, dit saint Paul, *parce que les jours sont mauvais*. (Eph. V-16.) Comment peut-on regagner le temps perdu ? Par la confession générale, répond saint Bernard ; car celui qui la fait répare le passé par un examen exact de ses fautes ; il assure le présent par

une douleur sincère, et garantit l'avenir par un ferme propos. *Tempus in tria dividitur, in præsens, præteritum et futurum, horum nullum perdit qui recte pœnitiam agit.* (Sent. de tripli. Stat. animæ.) En un mot, celui qui fait une bonne confession générale recouvre en quelque sorte l'innocence baptismale ; son âme devient belle et pure aux yeux de Dieu ; comme on le voit par le fait que raconte Césaire, d'un étudiant de l'université de Paris, qui, après avoir été un grand pécheur, touché par la parole de Dieu, alla trouver un religieux de l'ordre de Citaux, pour lui faire sa confession générale. Mais les larmes étouffaient tellement sa voix, qu'il pouvait à peine parler. Le bon religieux lui conseilla donc d'écrire tous ses péchés, ce qu'il fit. Le confesseur, en les lisant, trouva des cas si énormes et si extraordinaires, que, n'osant se décider seul, il demanda au pénitent la permission de consulter son abbé, ce qu'il obtint facilement. Il alla donc trouver l'abbé, et lui remettant la feuille de papier, il le pria de la lire. Mais celui-ci l'ouvrant, n'y trouva plus rien d'écrit, et il n'y était resté que les ratures qui annonçaient que les lettres avaient été effacées. Que voulez-vous donc que je lise, dit l'abbé, je ne vois rien d'écrit ? Le confesseur, qui venait de lire ce papier, resta stupéfait, et faisant venir le pénitent, il lui demanda si c'était bien là la feuille sur laquelle il avait écrit sa confession. Certainement, lui dit l'autre. — Oh ! heureux jeune homme, reprit le confesseur, Dieu, par un miracle évident, a effacé de ce papier tous vos péchés, comme il les a effacés du livre de sa justice. Il a voulu montrer que votre âme est devenue belle et pure à ses yeux, par la douleur qu'il vous a donnée de vos péchés. Il ne vous reste plus qu'à les confesser tels que vous les avez dans

l'esprit, afin d'en recevoir l'absolution sacramentelle. Le pauvre pénitent, après l'avoir reçue, se prosterna, fondant en larmes, et prit la résolution de réparer, par un changement entier de vie, les scandales qu'il avait donnés.

O sainte pratique de la confession générale qui produit dans l'âme des effets si précieux ! Elle revalide les confessions passées, faites sans les dispositions nécessaires. Elle excite plus efficacement dans l'âme la contrition des péchés commis, elle arrache du cœur tous les vices, et toute attache au péché ; elle incline la miséricorde divine à nous pardonner toutes nos iniquités ; elle console le pauvre pénitent, et le rend pur comme au sortir des eaux du baptême ; elle le dispose enfin à recevoir de nouvelles grâces et de nouvelles faveurs en cette vie, et la gloire éternelle dans l'autre. Qui pourrait, en considérant ces précieuses prérogatives de la confession générale, qui pourrait négliger de la faire ? Celui qui serait arrêté par les difficuliés pourra se servir du dialogue suivant, qui lui en rendra la pratique facile.



DIALOGUE

ENTRE

LE CONFESSEUR ET LE PÉNITENT

Assistés tous les deux par le directeur, qui apprend au premier comment il doit interroger, et au second comment il doit répondre, pour que la confession générale n'offre aucune difficulté.

Ce dialogue a pour but de dissiper les fausses appréhensions que l'on se fait ordinairement de cette sainte pratique, et d'en faciliter l'usage, en montrant combien elle est douce et agréable. Il servira aux pénitents comme de miroir, où chacun pourra voir les souillures de sa conscience, apprendre comment il doit faire pour bien s'examiner, et pour donner au confesseur les explications qu'il lui demande. Il y trouvera de plus la manière de produire les actes nécessaires, pour recevoir avec fruit l'absolution. Les confesseurs y trouveront aussi la manière d'interroger les pénitents, et l'ordre qu'ils doivent tenir, pour expédier brièvement et avec facilité les confessions générales ; car il renferme en abrégé tous les avis que nous avons donnés dans l'instruction précédente. Pour apprendre à prêcher, c'est une excel-

lente méthode d'aller entendre à l'église un bon prédicateur. Mais pour apprendre à confesser, on ne peut écouter ce que le confesseur dit en secret, et sous le sceau rigoureux du sacrement. J'ai donc voulu donner dans ce dialogue une idée de ce qui se passe entre le confesseur et le pénitent, comme s'ils étaient tous les deux au confessionnal, afin d'apprendre par ce moyen aux pénitents la manière de se bien confesser, et aux nouveaux confesseurs la manière de diriger avec fruit leurs pénitents, et de leur rendre facile la pratique de la confession génerale. Il ne faut pas oublier toutefois, que je ne prétends pas donner ici une règle générale, que tous doivent observer, mais seulement offrir un modèle, en laissant au confesseur à juger dans les cas particuliers, s'il doit restreindre ou étendre les interrogations, selon le besoin spécial de son pénitent. J'ai commencé par le sixième précepte, parce qu'une fois que le pénitent est sorti de ce bourbier, il chemine plus librement, et le reste ne lui cause plus autant d'appréhension. J'ai mis en latin ce qui, dans les demandes ou les réponses, aurait pu scandaliser les simples, ou être dangereux pour les âmes innocentes. La lettre D indique que c'est le directeur qui parle ; la lettre C désigne le confesseur, et lè P le pénitent. Les confesseurs et les pénitents jugeront eux-mêmes par expérience de l'utilité de ce dialogue.

D. La première règle que je vous recommande, pour écouter avec fruit les confessions générales, c'est de traiter votre pénitent, comme vous voudriez que l'on vous traitât vous-même, si vous étiez à sa place. Accueillez-le avec bienveillance et charité, afin qu'il prenne confiance en vous, et vous ouvre son cœur. Abstenez-vous de certaines expressions rudes et grossières, qu'ins-

dire un zèle amer, et qui sont plus propres à irriter le pénitent, qu'à le rendre docile, obéissant et contrit. S'il est grossier et ignorant, ou si même il se montre rebelle à vos exhortations, et refuse opiniâtrement d'accomplir ses devoirs, ne le traitez pas durement pour cela, et n'employez point à son égard une excessive rigueur ; mais retenez bien ce point, que vous devez être au confessionnal un martyr de patience, tâchant d'attirer votre pénitent par des manières et des paroles affables. Penchez plutôt vers la douceur que vers la sévérité ; efforcez-vous de faire pénétrer dans son esprit, par des raisons persuasives, les maximes de notre sainte foi, et vous le verrez bientôt humilié et convaincu. En un mot, traitez-le comme vous voudriez que l'on vous traitât vous-même. Interrogez-le ensuite sur les péchés qu'il a commis depuis sa dernière confession ; afin que vous puissiez juger, dès le commencement en quel état est son âme. Car s'il se trouvait dans l'occasion prochaine, ou dans l'habitude de quelque péché mortel, et qu'il ne montrât aucun des signes de componction que nous avons indiqués plus haut, ce serait peine perdue que d'entendre sa confession générale, celle-ci supposant l'intention, non-seulement de réparer le passé, mais encore de changer de vie ; et si cette disposition manque dans le pénitent, la confession générale est inutile. Si, au contraire, le pénitent est bien disposé, interrogez-le d'abord sur son état, son âge et sa profession. Puis, en commençant par le sixième précepte, interrogez-le sur les péchés qu'il a commis dans son enfance, sur les pensées, les paroles et les actions déshonnêtes, en allant graduellement, selon l'ouverture qu'il vous donnera par ses réponses.

Et vous, pénitent, vous devez aller à confesse, avec

esprit de soumission et la résolution d'ouvrir au prêtre tout votre cœur, et de faire votre confession générale, comme si vous deviez paraître devant Dieu aussitôt après l'avoir faite. Vous devez surtout avoir un ferme propos de changer de vie. Ne vous perdez point en des récits inutiles. Si vous avez écrit vos péchés sans suite ni ordre, en y mêlant des descriptions et des histoires, et que votre confesseur vous dise de mettre de côté votre papier, et de suivre une autre méthode, en répondant aux interrogations qu'il vous fera, obéissez ; car en agissant ainsi vous ne pouvez vous tromper ; tandis que la lecture de cette pièce indigeste et confuse, ne ferait qu'augmenter la confusion dans votre esprit. Du reste, voici la règle que je vous donne : taisez-vous quand le confesseur parle, parlez quand il vous interrogera, et suivez l'ordre qu'on vous indiquera.

C. Vous êtes venu, mon frère, pour faire une confession générale. Vous avez raison ; car elle sera pour vous un second baptême. Prenez courage, ne craignez point, ayez confiance en moi ; je vous aiderai de tout mon pouvoir, et j'espère que vous sortirez d'ici consolé. Mais dites-moi, avez-vous fait d'autres fois une confession générale ?

P. Non, mon père ; aussi je ne puis vivre tranquille, si je ne décharge ma conscience des péchés dont elle est accablée.

C. Etes-vous marié ou libre ? Quel âge avez-vous ? Quelle est votre profession ? Afin que je puisse vous faire les questions que demande votre état.

P. Je suis marié, j'ai 36 ou 37 ans, j'ai exercé diverses professions, comme vous le verrez par ma confession.

C. Combien y a-t-il que vous avez été à confesse!

P. Deux mois environ.

C. Avez-vous fait la pénitence que votre confesseur vous avez donnée ?

P. J'y ai manqué plusieurs fois, mon père ; j'ai omis quelques chapelets et quelques jeûnes. Cela ne m'est pas arrivé seulement cette fois, mais encore dans mes autres confessions.

C. Je devrais vous renvoyer faire d'abord votre pénitence ; mais comme elle demande quelque temps, et que je suppose qu'en faisant votre confession générale, vous êtes résolu de satisfaire pour tous les péchés de votre vie passée, nous remédierons à cela à la fin de votre confession : vous me direz le nombre environ de vos confessions mal faites, et des pénitences que vous aurez omises. Accusez-vous d'abord des péchés que vous avez commis depuis votre dernière confession, afin que je connaisse bien l'état de votre âme.

D. Faites les questions que l'on doit faire à tous les pénitents, et qui servent de prélude à toute confession. Vous devez vous assurer si votre pénitent fait une confession générale par nécessité, ou seulement par dévotion. Car, dans le premier cas, il est obligé de s'examiner plus rigoureusement, et d'écouter avec plus d'attention les questions que vous lui ferez. Dans le second cas, au contraire, il n'est pas nécessaire d'y regarder de si près : le pénitent n'étant pas tenu de confesser une seconde fois tous les péchés qui ont déjà été soumis au pouvoir des clefs, le confesseur n'est pas tenu davantage à interroger avec autant de rigueur. Vous devez savoir d'abord si le pénitent a caché par honte quelque péché dans ses confessions passées, ou si elles sont entachées de quelqu'autre vice de nullité ; après quoi vous pourrez procéder avec ordre aux autres interrogations.

Quelques-uns ont coutume d'interroger dès le commencement sur la connaissance de la doctrine chrétienne, et particulièrement des mystères qu'il faut savoir de nécessité de moyen. Mais j'ai appris par expérience que ces questions, faites ainsi avant la confession, refroidissent singulièrement un pénitent; au lieu que faites à la fin, lorsqu'il s'est déchargé du fardeau de ses péchés, il y prête plus d'attention. Je vous conseille donc, toutes les fois que vous n'avez point lieu de douter de la docilité de votre pénitent à se soumettre aux choses que vous lui prescrirez, de remettre ces questions à la fin de la confession, et je suis persuadé que vous vous en trouverez bien.

Et vous, pénitent, soyez sincère dans l'aveu de vos fautes; si vous taisez ou palliez une seule circonstance changeant l'espèce, c'en est assez pour vous faire perdre tout le fruit de votre confession. Ouvrez votre cœur au prêtre, et dites-lui vos péchés avec simplicité et candeur; comme un ami révèle à un ami tendre et fidèle ses affaires les plus secrètes et les plus importantes, dans l'espoir qu'il a de recevoir de lui secours et soulagement. Si vous savez le nombre certain de vos péchés, dites-le comme certain, et n'attendez pas que le prêtre vous demande à chaque aveu : combien de fois avez-vous commis ce péché? Si vous ne savez pas le nombre certain, dites un nombre probable : tant de fois environ, ou déclarez du moins le temps qu'a duré telle habitude, et la fréquence de vos chutes. Que si la confusion où est votre esprit ne vous permet même pas de faire cette déclaration, dites que vous avez vécu tant d'années dans l'habitude de tel vice, et que vous avez succombé bien des fois, afin que votre confesseur comprenne mieux l'état de votre conscience.

C. Dites-moi, mon frère, avez-vous caché quelquefois à confesse, par honte ou bien par crainte, quelque péché mortel, ou que vous soupçonniez être mortel.

P. Oui, mon père; c'est là l'épine qui me perçait le cœur dans toutes mes confessions; aussi je crois qu'elles ont été nulles ou sacriléges ; d'autant plus que je n'ai jamais eu ni contrition, ni ferme propos; car je n'ai pris aucun soin pour me corriger de tant de mauvaises habitudes, et je fréquentais les sacrements, tout en vivant dans l'occasion prochaine du péché ; cette confession générale m'est donc nécessaire à bien des titres.

C. Eh bien! faites ce que je vais vous dire. Et d'abord, vous souvenez-vous d'avoir commis, à l'âge de six ou sept ans, quelques péchés déshonnêtes.

P. Oui, mon père, bien des fois ; et c'est là précisément le péché dont je ne me suis jamais confessé ; j'en ressens en ce moment une vive douleur.

C. Bien, mon frère; mais il faut que vous vous expliquiez davantage, et que vous me disiez : *An cum masculo, vel femina, forte cum fratre vel sorore inhonestum aliquid perpetraveris, an tactibus tantum, vel opere consummato*. Et quoique, par défaut de connaissance et par impuissance naturelle, vous n'ayez point alors consommé ce péché dans son espèce, je veux cependant que, pour vous humilier davantage, vous vous confessiez des circonstances aggravantes, afin que vous ayez la conscience en repos pour toujours. Si vous savez le nombre certain de vos fautes, dites-le, sinon faites comme nous l'avons dit plus haut. Vous vous accusez donc des fautes que vous avez commises à cet âge, comme Dieu vous en connaît coupable?

P. Oui, mon père, et si je pouvais mieux m'expliquer, je le ferais.

C. Devenu plus âgé, vous êtes devenu aussi plus mauvais, et le démon a commencé à vous assiéger l'esprit de pensées déshonnêtes; dites-moi, comment vous êtes-vous comporté, lorsque ces pensées se sont présentées à votre esprit? Les avez-vous toujours renvoyées, ou bien y avez-vous consenti, prenant plaisir à ces sales fantômes qui s'offraient à votre imagination, et désirant même quelquefois de faire le mal? Cela vous est-il arrivé rarement ou souvent.

P. Ah! mon père, c'est là un abîme sans fond, et plus j'y pense, plus je me confonds, ne sachant comment me retrouver. Tout ce que je puis vous dire, c'est que depuis l'âge de sept ou huit ans jusqu'à présent, j'ai toujours consenti à ces pensées, tantôt y prenant plaisir, tantôt désirant des objets de toute sorte : voilà toutes les explications que je puis vous donner.

C. Vous n'avez pas besoin d'en dire davantage, n'étant pas tenu à ce qui vous est moralement impossible. Vous vous accusez donc de toutes les délectations, et de tous les désirs dont ces pensées ont été pour vous la cause, comme aussi de votre négligence à les renvoyer, et de l'occasion que vous leur avez donnée, par le mauvais usage que vous avez fait de vos sens et surtout de vos yeux. Je suppose que vous aurez eu des pensées et des désirs de toute sorte, et cela au moins tous les jours, et peut-être plusieurs fois le jour. N'est-il pas vrai?

P. Oui, mon père.

C. Depuis que vous êtes marié, avez-vous consenti aussi fréquemment à ces pensées?

P. Non, mon père ; depuis sept ou huit ans que je suis marié, j'ai consenti plus rarement, peut-être trois ou quatre fois la semaine environ.

C. Avez-vous été dans l'habitude de tenir des discours déshonnêtes, avec des jeunes gens, avec des femmes, et surtout en présence de personnes innocentes?

P. Oui, mon père, cette mauvaise habitude, je l'ai contractée dès ma jeunesse. Lorsque je rencontrais des femmes, ou que je me trouvais dans quelque compagnie, je disais des paroles obscènes ou équivoques ; et Dieu sait combien de personnes auront eu par ma faute de mauvaises pensées, ou même appris de moi le mal. Je m'accuse donc de tout le scandale que j'ai causé au prochain. Cela m'est arrivé, je crois, trois ou quatre fois la semaine, et plus souvent encore; et je n'ai jamais fait aucun effort pour me corriger de cette mauvaise habitude, et pour mettre un frein à cette langue criminelle : j'en demande pardon à Dieu de tout mon cœur.

D. Après les pensées et les discours déshonnêtes, le pénitent doit se confesser des mauvaises actions; et ici il a, de même que le confesseur, deux écueils à éviter. Vous, confesseur, vous devez être prudent dans vos interrogations sur cette matière, comme nous l'avons dit plus haut, et vous servir de termes honnêtes. De même qu'en chaire les prédicateurs ont recours à certaines phrases, pour exprimer le vice impur, sans blesser la pudeur, ainsi les confesseurs doivent se servir de termes chastes et modestes. Quoique vous ne deviez pas, par une crainte excessive d'aller trop loin, omettre les interrogations que vous croyez nécessaires, pour connaître l'espèce et le nombre des péchés commis par votre pénitent, vous devez toujours vous abstenir d'entrer dans certaines particularités, sur la manière dont le péché a été commis ; car ces détails, loin d'être nécessaires, sont, au contraire, inconvenants et très-répréhensibles.

Et vous, pénitent, vous devez être prudent aussi dans vos explications, et tâcher d'éviter deux piéges que vous tendra le démon, à savoir une honte excessive ou une certaine effronterie. Et d'abord, ne vous laissez point arrêter par une fausse crainte que le confesseur ne veuille point vous absoudre, ou qu'il ne se scandalise et ne vous blâme trop sévèrement. Soyez sûr, au contraire, que vos péchés, fussent-ils une fois plus énormes encore, il aura pitié de vous. Plus l'abîme où vous êtes tombé est profond, plus il s'efforcera de vous en tirer. Prenez donc courage, faites l'aveu de vos faiblesses avec une grande confiance; et à peine aurez-vous ouvert la bouche pour vous accuser, que vous verrez se dissiper toutes vos craintes et toutes vos répugnances. N'allez pas cependant vous jeter dans l'extrême opposé, et confesser vos péchés avec une certaine effronterie, comme si vous vous en faisiez gloire; mais accusez-vous avec un esprit de componction et de soumission, en disant succinctement et avec modestie tout ce que vous croyez nécessaire pour décharger votre conscience. Je vais vous donner un modèle qui vous sera d'un grand secours. Il est en latin, non qu'il faille se confesser en cette langue, mais de peur que ce dialogue, s'il venait à tomber entre les mains d'un grand nombre, ne soit une pierre d'achoppement pour les âmes simples et innocentes, comme il a été dit plus haut.

C. In tua juventute habuisti ne pessimam consuetudinem te polluendi? Quot annis perseverasti in committenda tam gravi enormitate? Et quanta cum frequentia committebas illam? Quoties in mense aut in hebdomada? Dic sincere, id quod tibi videtur probabilius : et explica etiam in qualia objecta mens tua ferebatur in illo actu indigno offendendi Deum.

P. Ita pater, semel a maledicto quodam socio hanc didici iniquitatem, nec unquam amplius emendatus sum. Circa duodecimum, vel tertium decimum ætatis annum, hoc peccatum committere cœpi, illudque bis, vel ter in hebdomada committebam, aliquoties vero etiam quotidie, aliquando tamen nec semel in hebdomada : mens autem mea in diversa ferebatur objecta diversæ speciei, modo in unam, modo in alteram feminam, nihilque curans essent ne puellæ, vel conjugatæ, cunctas desiderabam, nec ullam toto annorum illorum tempore diligentiam adhibui ut me emendarem : quinimo ex proposito nusquam ad eumdem redibam confessarium, sed semper novos quærebam, et quos ad me absolvendum propensiores judicabam. Oculorum tenus in hoc luto immersus fui, et ignoro an necesse sit explicare me illud septies vel octies etiam in loco sacro commisisse.

C. Præcisa utique necessitas est explicandi circumstantiam loci sacri, prout etiam necesse est explicare qualitatem objectorum, in quæ tuum ferebatur desiderium, an scilicet erant personæ sacræ vel tibi consanguinitate conjunctæ, etc. Quia vero a quodam tuo socio de hac iniquitate te edoctum fuisse dicis, necessario pariter explicare teneris, an simul cum illo, vos invicem excitando, hoc perpetraveris peccatum, nec non alios, et quot tu similiter docueris, et an inter hos a te seductos aliquis tuus fuerit consanguineus, in primo præcipue, vel secundo gradu? Insuper an primus fueris ad inducendum, et an cum aliquo ex istis sociis active vel passive sodomiam commiseris, et quoties? Dic sincere omnia : tibi enim compatior ; et ex corde. compatiar ; quamvis te cum brutis. et cum malitia indicibili ac inexcogitabili, hæc delicta commisisse confitearis ; ideo ne paveas.

P. Gratias tibi ago, pater, quia confortasti me : sane multum egeo, præcipue propter ultimam speciem bestialitatis prænotatam, quam decies, vel duodecies in pueritia commisi, nec unquam præ pudore confessus sum. Insuper confiteor, decem vel duodecim juvenes de malitia a me edoctos fuisse ; alternatim cum omnibus quadragesies, vel quinquagesies pollutionem committendo, et unus ex ipsis meus erat consanguineus, cum quo septies vel octies peccavi, et ego fere simper primus fui ad illos inducendos : imo cum tribus aut quatuor ex supradictis, quindecim aut viginti vicibus nefandum commisi peccatum, fere semper me active concurrente. licet non semper complete. In omnibus autem hisce delictis superabundavi in malitia, quapropter ex toto corde doleo et summa cum erubescentia me accuso.

C. Cum aliquo ex prædictis juvenibus fuisti ne in occasione proxima peccandi ; id est frequenter ne, et a multo tempore peccatum commisisti ?

P. Ita pater, cum uno septem aut octo mensibus quotidie conversatus sum, omni fere hebdomada peccatum committendo.

C. Post contractum matrimonium commisisti ne aliquando a te ipso peccatum pollutionis ?

P. Utique, sed rarius, semel videlicet, aut bis in mense, aliquo autem mense nec semel ; mens vero mea in diversa ferebatur abjecta, ut supra.

C. Habuisti ne inhonestam conversationem cum mulieribus, ipsas tangendo, vel osculando ? Explica saltem circiter cum quot, et an raro, vel frequenter ?

P. Cum multis utique mulieribus, nempe cum triginita circiter has nugas sæpius exercui, ipsas et tangendo, et osculando ; et paucæ effluxerunt hebdomadæ, in quibus talem non commiserim errorem.

C. Ultra dicta, et oscula inhonesta, habuisti ne aliquando copulam perfectam? Explica numerum mulierum et statum earum : et an habueris cum aliqua ex ipsis occasionem proximam peccandi ?

P. Ita pater, cum quinque vel sex mulieribus habui copulam perfectam, ex quibus duæ erant liberæ, et cum ipsis peccavi viginti, aut triginta vicibus circiter : tres, vel quatuor erant conjugatæ, cum quibus totidem circiter vicibus peccavi: cum una autem puella fui in occasione proxima septem vel octo annos : et quia in uxorem ipsam ducere cupiebam, cum ipsa inhonestum fovebam amorem, eam quotidie visitando : quotidie tamen non peccavi ex defectu opportunitatis, sed bis tantum, aut ter in mense cum ipsa copulam imperfectam committebam, frequenter vero eam tangedam.

C. Cum ipsam te quotidie visitasse dicas, licet non semper peccatum consummaveris, nihilominus quotidie peccasti, ob periculum peccandi cui te exponebas. Dic tamen an ipsam ad copulam induxeris cum promissione illam desponsandi? Et an post sponsalia solemnia cum ipsa peccaveris, et quod pejus est, an tacendo in confessione hujusmodi peccata, sacramentum matrimonii receperis? Insuper explica, an post illud rite celebratum, cum aliis mulieribus iterum peccaveris ; et an de facto cum aliqua ex ipsis sis in occasione proxima ?

P. Ita pater, ego illam induxi variis promissionibus illam desponsandi, peractisque sponsalibus ter, aut quater cum ipsa peccavi ; et quod iniquissimum est, talibus peccatis inquinatus matrimonii sacramentum recepi. Post contractum vero matrimonium ter, aut quater cum soluta peccavi. Duo insuper sunt, vel tres anni, quibus inhonestam habeo amicitiam cum ligata, cum qua, ter, vel quater in mense copulam habeo ; quindecim autem

jam peracti sunt dies, quibus, Deo adjuvante, liber sum ad hoc peccato ; et me non amplius peccaturum jurejurando promitto.

C. Non sufficit juramentum de non amplius peccando, sed necesse est, quod promittas, te non amplius conversationem habituram cum illa. Ego te absolvere non deberem, cum hæc sit proxima occasio peccandi ; verum quia suppono te ab aliis, de pessimo tuo statu, in quo his duobus vel tribus annis vixisti, admonitum non fuisse, et quod nunc firmiter proponas non amplius domum illam adeundi, imo amicam omnimodo declinandi, nec amplius cum illa loquendi, et credo quod in hac tuâ confessione generali mihi promittas ex corde : hac igitur de causa, et propter specialem dolorem, quem sensibiliter demonstras, pro hac vice te absolvam ; scito tamen, quod relabendo, non amplius reperies, qui te absolvat. Nunc vero, cum tu conjugatus sis, dic mihi, num cum tua conjuge matrimonio honeste sis usus, et an habeas circa hanc materiam, de quo tua remordeat conscientia ?

P. Audivi aliquando, quod in usu matrimonii comitti possunt peccata mortalia, et ideo obsecro paternitatem tuam, ut me instruere digneris, nam ego sincere respondebo ad tua quæsita.

D. Quando viri petunt instrui, debet confessarius ipsos clarius instruere ; in ipsis enim interrogandis non tantum adest periculum, sicut in mulieribus ; et ideo licitum erit ab eis quærere, an in usu matrimonii alias feminas præter propriam concupierint, et quot, et quoties, et cujus erant conditionis aut status ? an in dicto usu cum propria uxore servaverint vas naturale ? an voluntarie semen foras effuderint ? vel in evidenti periculo talem errorem committendi se constituerint ? Cum mu-

lieribus vero interrogationes istæ fieri non solunt, nisi illæ a se ipsis de his clarum præbeant indicium. Idem pariter dic de aliis interrogationibus pro hominibus supra notatis, quæ licet etiam cum mulieribus, servatis servandis, fieri possint, cum majori tamen cautela fieri debent. Aliqua enim sunt consideratione digna, quæ et a mulieribus quidem quærenda, sed cum magna prudentia, modestia, et circumspectione, et non ab omnibus ne ipsas edoceat ea, quæ a multis ignorantur.

Gradatim igitur procedat ; si namque mulier confiteatur se impuris cogitationibus consensum præbuisse, interrogari potest, an in pueritia res inhonestas cum pueris commiserit, et in quali ætate ? Aliquando enim malum in ætate puerili perpetratum asserunt, quod tamen commissum fuit post annos duodecim, quando malitia erat omnino completa. Insuper est interroganda, an cum socialibus habuerit inhonestos discursus ? Et si aliqualis malitiæ indicium præbeat, ab ea quæratur, an se ipsam illicite ob meram delectationem tetigerit ? Quamplures namque mulieres in hoc vitio miserrime involutæ jacent. Non est tamen ulterius quærendum, an interfuerit pollutio nisi forte in ipsamet cernatur malitiæ libertas, et ipsamet apertius loquendo occasionem prœbeat interrogandi : etenim non omnes mulieres, ut facentur periti, hanc patiuntur miseriam, saltem ita sensibilem, ut ab ipsis possit agnosci. Si postea ad interrogationes prædictas respondeat, se utique tetigisse, ignorasse tamen hoc esse peccatum, non illico ipsi credatur, sed modeste instruatur, quod illicite se ipsam tangere, ob meram scilicit delectationem,et non ob aliquam necessitatem, gravissimum sit peccatum, nam alias confessio grave foret sacrilegium : et hoc modo omne evacuabitur venenum.

Si pœnitens alteri fomentum dedit amoris, ab ipsa quærendum est, an indignis consenserit cogitationibus, vel amasio fuerit occasio talis consensus ? An cum delectatione protuleri, vel audierit verba obscena, aut æquivoce nugatoria ? An ad choreas pergens malitiose amasii manum strinxerit ? Et an in locis secretis sola cum solo consistere consueverit, surgendo noctis tempore ad colloquendum, etiam cum magna forsan majorum suorum amaritudine, quibus non obedire parvi pendebat ? et alia plura similia. Si tandem pœnitens lapsa est in peccata completa cum hominibus, interroganda est de abortu, an scilicet sit secutus, vel solum attentatus ? An fœtus esset animatus, et quoties periculo se exposuerit abortum patiendi ?

Cum conjugatis, qui nollent habere mullos filios, non erit superflua interrogatio, an conjugibus occasionem dederint semen foras effundendi, aut saltem tale habuerint desiderium ? Interrogentur ultimo, dederint ne scandalum, aliis opportunitatem prœbendo peccandi in domo sua, vel deferendo epistolas amatorias, annuntiationes, salutationes, etc. In hoc deficere solent ancillæ, vetulæ, nec non puellæ, ac sorores sibi invicem una alteri obsequium exhibendo ad confovendos impuros amores. Omnes prædictæ interrogationes licite fieri possunt mulieribus in hac tam lubrica materia, non tamen omnibus : ideo confessarius prudenter discernere tenetur, secundum lumen ipsi communicatum a Deo, quem enixis precibus exorabit, quænam talibus indigeant interrogationibus et quæ non, etc.

Que le confesseur, après avoir fait ces questions, dise à son pénitent que s'il a quelque chose encore à se reprocher en cette matière, il l'avoue en toute liberté ; qu'il

lui répète plusieurs fois la même chose, afin qu'il n'omette rien dans sa confession.

Et vous, pénitent, ne laissez pas toute la peine au prêtre, mais dites-lui franchement tout ce que votre conscience vous reproche, quand même il omettrait par inadvertance de vous interroger à ce sujet. Si donc vous avez quelque relation coupable avec des personnes liées par le vœu de chasteté, ou si vous avez des empêchements secrets de mariage; si vous avez fait un pacte formel ou implicite avec le démon ; si vous gardez chez vous des lettres ou autres gages d'amour, des peintures ou des livres obscènes, et d'autres choses semblables, vous devez le dire, si vous voulez que votre confession soit efficace, et mettre votre conscience en sûreté. Que le confesseur, pour sortir enfin de ce bourbier, termine de cette manière.

C. Ainsi vous vous accusez de tous les péchés déshonnêtes que vous avez commis, et de ceux que vous avez fait commettre aux autres par des propos indécents, par de mauvais conseils, en les sollicitant par vous-mêmes ou par un tiers, en cherchant les occasions au lieu de les fuir, en vous exposant tant de fois au danger de pécher, en donnant aux autres l'occasion de concevoir des soupçons, des jugements et des murmures contre votre honneur et celui des personnes à qui vous faisiez la cour. Vous vous accusez de tout cela, et de tous les péchés que vous ne connaissez pas, ou que vous ne vous rappelez pas, ou que vous ne pouvez pas expliquer, n'est-ce pas ?

P. Oui, mon père, je m'accuse généralement de tous les péchés que j'ai commis en cette matière, et je regrette de ne m'en pas rappeler bien toutes les particularités, pour les expliquer plus clairement : je m'ac-

cuse de toutes mes mauvaises habitudes, et de toute la malice que renferment mes péchés, tels que Dieu les connaît.

C. Avez-vous péché contre la foi, par des sentiments ou des doutes contraires à la doctrine qu'enseigne la sainte Eglise ?

P. Non, mon père, il m'est bien passé par l'esprit certaines pensées fugitives ; mais, grâce à Dieu, je ne crois pas y avoir consenti.

C. Avez-vous appris à faire des actes superstitieux et diaboliques, en employant certaines paroles ou certains signes, pour guérir des maladies, ou pour inspirer une passion criminelle ? Avez-vous porté sur vous des amulettes ou des formules pour vous garantir des armes de vos ennemis ?

P. Oui, mon père, j'ai porté sur moi pendant quelques années une formule, parce qu'on m'avait dit que c'était une dévotion très-efficace contre les coups de feu. Si c'est un péché, je la jetterai dans le feu.

C. Avez-vous des livres défendus, ou en gardez-vous quelqu'un chez vous sans permission ?

P. Oui, mon père, j'en ai lu quelques-uns, mais j'ignorais qu'ils fussent défendus, et dès que je l'ai su, je les ai laissés.

C. Avez-vous fait de faux serments devant la justice, au préjudice du prochain, ou en dehors des tribunaux, en abusant du saint nom de Dieu et de ses saints ?

P. Oui, mon père, j'ai juré plusieurs fois ; tantôt pour soutenir le vrai, tantôt pour soutenir le faux, et deux ou trois j'ai engagé d'autres personnes à prêter un faux serment, au préjudice du prochain ; j'ai commis moi-même une fois ce péché pour rendre service à un ami.

C. Vous avez toujours péché, mon fils, en jurant tantôt le faux, tantôt le vrai, à cause du danger auquel vous vous êtes exposé de faire un parjure : dites-moi combien de temps a duré cette habitude, et si les actes en ont été fréquents. Avez-vous réparé le dommage causé soit par vous, soit par ceux à qui vous avez persuadé de prêter un faux serment ? Lors même que vous avez juré le faux, pour rendre service à d'autres, vous avez commis un grand péché ; car c'est une chose qu'on ne doit jamais se permettre, s'agirait-il de faire du bien au monde entier. Outre cela, avez-vous blasphémé le nom de Dieu ou des saints, et quels ont été vos blasphèmes ?

D. Il faut remarquer que les ignorants prennent quelquefois pour blasphèmes de simples imprécations, et toute autre parole où entre le Saint nom de Dieu. Il est donc nécessaire de leur demander ce qu'ils entendent par blasphème, afin de s'assurer s'ils ont vraiment blasphémé, et dans ce cas, si leurs blasphèmes ont renfermé quelque hérésie.

C. Avez-vous coutume de prononcer des imprécations et des malédictions ? L'avez-vous fait avec le désir qu'elles eussent leur effet, ou seulement dans un mouvement de colère ? Avez-vous maudit vos enfants, ou, ce qui serait pis encore, votre père ou votre mère, en scandalisant ceux qui vous entendaient.

P. Oui, mon père, j'ai commis souvent ce péché, mais rarement avec le désir que mes imprécations eussent leur effet. Cela m'est arrivé bien des fois dans un mouvement de colère, quelquefois aussi contre mon père et ma mère, et souvent contre mes enfants. Je m'accuse du scandale que j'ai donné à mes voisins, et à ceux qui m'ont entendu, comme aussi de cette mauvaise habitude

que je n'ai point cherché à déraciner, et dont je ne me suis jamais, à cause de cela, corrigé.

C. Avez-vous omis, par négligence, d'entendre la messe aux jours de fêtes ; ou bien y avez-vous assisté sans dévotion ?

P. Oui, mon père, j'ai manqué d'entendre la messe dix ou douze fois, et j'y ai presque toujours assisté, l'esprit distrait ; j'y ai dormi bien des fois, ou j'y ai passé le temps à regarder ceux qui entraient et sortaient. Je m'accuse de toutes ces fautes.

C. Avez-vous travaillé plus de deux heures les jours de fête, ou avez-vous fait travailler les autres ?

P. Oui, mon père, et dans les divers métiers que j'ai faits j'ai travaillé plusieurs fois l'année, et fait travailler mes ouvriers, particulièrement pendant que j'ai été tailleur, afin de contenter mes pratiques. J'ai profané les fêtes principales, sept ou huit fois l'année, pendant sept ou huit ans, faisant travailler toutes les personnes de ma maison. C'est pour cela que Dieu m'a puni, et m'a réduit à la pauvreté. Je me repens de tout mon cœur de l'avoir offensé.

C. Avez-vous observé les jeûnes de l'Eglise, surtout pendant que vous étiez tailleur, et que votre travail était compatible avec le jeûne ; avez-vous mangé de la viande les jours défendus ?

P. Je n'ai presque jamais jeûné comme je le devais, et je crois avoir manqué à cette obligation plus de la moitié des fois. J'ai mangé sept ou huit fois de la viande les jours défendus ?

C. Vous souvenez-vous d'avoir offensé gravement votre père, votre mère et vos autres parents ?

P. Oui mon père, je leur ai désobéi, je leur ai fait de la peine bien des fois, je leur ai pris de l'argent ou

d'autres choses, pour faire de folles dépenses. Huit ou dix fois je me suis révolté contre eux, en leur adressant des paroles injurieuses, et cinq ou six fois je leur ai désiré la mort.

C. Avez-vous porté des armes défendues ? vous êtes-vous querellé et battu, vous exposant au danger de blesser les autres ou d'être blessé par eux, et de causer ainsi un grave préjudice à votre âme, à votre corps, et même à toute votre famille ?

P. Oui, mon père, je me suis querellé huit ou dix fois avec d'autres, et j'en ai blessé deux grièvement ; mais j'ai réparé tout le dommage que je leur avais causé. Pendant deux ans, j'ai porté continuellement des armes défendues, m'exposant ainsi à être mis en prison.

C. Fréquentez-vous les cabarets, pour y jouer aux cartes ou à d'autres jeux, vous y enivrant souvent, et vomissant dans l'ivresse des paroles obscènes et des blasphèmes !

P. Oui, mon père : je m'enivre souvent, jusqu'à deux et trois fois le mois ; je joue aux cartes et aux dés, et c'est alors que je blasphème : mais je suis bien résolu de ne plus jamais m'enivrer, ni blasphémer.

C. Ce n'est pas assez, mon fils, de promettre de ne plus vous enivrer, ni blasphémer ; il faut promettre encore de ne plus jamais aller au cabaret, et de ne plus jamais jouer aux cartes, ni aux dés. Je ne pourrais même vous absoudre, si, ayant été averti par d'autres confesseurs, vous aviez négligé de vous corriger. Mais comme vous me dites qu'on ne vous a jamais parlé de cette obligation, et que d'ailleurs je vous vois contrit et résolu d'obéir, je vous donnerai l'absolution cette fois. Mais gardez-vous de mettre jamais le pied au cabaret, hors le cas de nécessité ; sinon vous ne trouveriez plus

personne qui voulût vous absoudre. Avez-vous quelquefois, soit au cabaret, soit en d'autres réunions, dit du mal du prochain en matière grave, et porté préjudice à sa réputation ?

P. Oui, mon père, c'est là un péché d'habitude chez moi ; je ne puis tenir ma langue. J'ai dit très-souvent du mal du prochain : le plus souvent ce sont des choses vraies et publiques ; mais bien des fois aussi, trente ou quarante fois environ, j'ai découvert des choses graves et secrètes ; et, ce qui est pis, trois ou quatre fois j'ai calomnié mon prochain, en lui imputant des choses fausses.

C. Ce n'est pas assez de vous accuser de ces péchés ; mais il faut encore réparer le tort que vous avez fait. En disant du mal vrai et public, vous avez fait seulement un péché véniel ; mais toutes les fois que vous avez révélé des choses graves et secrètes, vous avez péché gravement, et vous êtes tenu à réparer le tort que vous avez fait, en disant du bien des personnes dont vous avez dit du mal, supposé toutefois que le fait ne soit pas déjà oublié de ceux devant qui vous l'avez raconté ; car s'il y a longtemps que la chose s'est passée, et s'ils ne pensent plus à ce que vous leur avez dit, loin de faire du bien à la personne dont vous avez dit du mal en le leur rappelant, vous lui feriez tort au contraire. Mais pour les calomnies que vous avez faites, vous devez vous rétracter franchement, en reconnaissant que vous avez menti, et en l'assurant avec serment, s'il est nécessaire. Si vous avez, comme vous le dites, la langue si téméraire, vous devez avoir des rancunes. Avez-vous haï votre prochain, lui désirant du mal en matière grave, vous réjouissant du mal, ou vous attristant du bien qui lui arrivait ?

P. Oui, mon père, voilà cinq ou six ans que je garde rancune contre deux personnes, je ne leur parle point, je ne les salue point, et je leur ferais du mal si je le pouvais. Mais si vous saviez, mon père, tout ce que j'ai souffert d'elles!

D. Que le confesseur ne permette jamais au pénitent de raconter les causes de la haine qu'il nourrit dans son cœur : 1° parce que rien ne peut justifier la haine que l'on porte au prochain ; 2° parce que le souvenir des injures reçues ne fait que réveiller le ressentiment ; de sorte qu'au lieu de sortir du saint tribunal avec un cœur contrit, le pénitent en sort le cœur plus ulcéré, et la confession ne fait que multiplier ainsi les péchés. Qu'il lui ordonne donc de se réconcilier, s'il veut recevoir l'absolution; en l'obligeant à donner à ses ennemis les signes de bienveillance ordinaire, surtout si la haine a pour objet des parents. Il ne suffit plus alors de les saluer, mais il faut encore aller les voir, et observer les convenances que l'on a coutume de garder entre parents. Si le pénitent ne se rend pas, qu'il lui refuse l'absolution. S'il promet sérieusement de se réconcilier, il peut l'absoudre, surtout s'il n'a jamais fait cette promesse à d'autres confesseurs. Cette décision ne s'applique qu'aux cas où le pénitent n'a pas le temps de se réconcilier avant de recevoir l'absolution; car dans la pratique ordinaire, il ne faut la donner qu'après la réconciliation. Quant au nombre des péchés de cette sorte, il suffit de lui faire dire le temps qu'a duré cette inimitié, et si les péchés ont été fréquents ; car il est moralement impossible, en cette matière, de connaître le nombre certain ou même probable des péchés.

C. Votre conscience ne vous reproche-t-elle rien sur le vol?

P. Si, mon père, j'ai une restitution de trente écus à faire, et je vous promets de n'y pas manquer.

C. Doucement, mon fils ; il y a plusieurs choses qu'il faut que je sache. Dites-moi d'abord en combien de fois vous avez volé ces trente écus ?

P. J'ai pris une fois dix écus à un pauvre, dix autres à diverses personnes en plusieurs fois, je ne sais pas à combien, et dix à mon maître, en lui dérobant peu à la fois, tantôt un écu, tantôt deux, tantôt trois ou quatre sous. Mais je vous promets, mon père, de restituer tout ce que j'ai pris, et d'en faire l'aumône aux pauvres.

C. Pour l'aumône, mon fils, faites-la de votre bien, et non du bien d'autrui. Les dix écus que vous avez dérobés à ce pauvre homme, vous devez les lui rendre entièrement ; il en est de même de ceux que vous avez volés à votre maître. Pour l'argent dont vous ne connaissez pas les véritables propriétaires, vous pouvez l'employer en aumônes. Mais je ne me contente pas de votre promesse. Depuis combien de temps, dites-moi, êtes-vous obligé de restituer ces trente écus.

P. Depuis six ou sept ans.

C. Avez-vous eu pendant ce temps la facilité de restituer, ou pouviez-vous l'avoir en modérant les dépenses de votre maison ?

P. Oui, mon père, je pouvais restituer, au moins en partie, et je ne l'ai point fait ; mais cette fois je suis bien décidé à le faire.

C. Cette promesse ne suffit pas, mon fils ; surtout, si, l'ayant déjà faite à d'autres confesseurs, vous y avez manqué ; car vous devez savoir que toutes les fois que vous avez pu restituer, et que vous ne l'avez pas fait, vous avez péché. Vous devez donc vous accuser de ces péchés d'injustice, qui se sont succédé les uns aux autres,

pendant tout le temps que vous avez pu restituer, et que vous l'avez omis. Et, pour en venir au fait, combien pouvez-vous en ce moment réunir d'argent, pour rendre ce que vous avez dérobé?

P. Sept ou huit écus, pas davantage.

C. Eh ! bien, ces huit écus, rendez-les dès aujourd'hui à ce pauvre homme, qui est le premier à qui vous ayez fait du tort. Je ne devrais pas vous absoudre avant que vous ayez fait cette restitution ; mais votre repentir me donne confiance en vous ; cependant, par précaution, je vous défends de communier avant d'avoir restitué ces huit écus. Pour le reste, que vous dites ne pouvoir rendre en ce moment, vous devez le restituer peu à peu. Combien, dites-moi, dépensez-vous chaque semaine au cabaret?

P. Trente sols peut-être par semaine, l'une dans l'autre, et quelquefois plus.

C. Eh! bien, n'allez plus au cabaret, comme vous me l'avez déjà promis, et mettez de côté six francs par mois, pour restituer. Vous serez quitte en peu de temps, avec Dieu et avec le prochain. Que si, pour quelque motif honnête, vous n'osez faire vous-même cette restitution, servez-vous d'un bon confesseur comme intermédiaire, et portez-lui tous les mois vos six francs pour qu'il les rende à qui de droit. Vous mettrez ainsi en sûreté votre conscience et votre honneur.

P. Oui, mon père, je vous le promets, et vous remercie de vos bons avis. Ah ! si mes autres confesseurs avaient agi ainsi envers moi, je ne serais pas resté si longtemps l'esclave du démon.

D. On pourrait faire encore beaucoup d'autres questions sur cette matière, mais on entrerait dans un dédale sans fin ; car on ne saurait s'imaginer toutes les compli-

cations auxquelles sont sujets les cas de cette sorte. Tout ce que nous avons voulu, c'est de donner aux nouveaux confesseurs un moyen de décider les cas qui se présenteront. Mais ils doivent en cette matière, plus qu'en toute autre, user de prudence. Si le cas est douteux, qu'ils ne s'en rapportent pas à eux-mêmes, car il s'agit des intérêts d'un tiers ; et qu'avant de se décider, ils prennent le temps de consulter leurs livres, ou quelqu'autre prêtre plus savant et plus expérimenté. Si le cas est reconnu douteux par les deux parties, que le confesseur se garde bien de se faire juge ou arbitre, lors même que les parties le lui proposeraient, mais qu'il leur conseille d'avoir recours à un autre, et de s'en rapporter à son arbitrage. Qu'il ne se mêle point des intérêts de son pénitent, il s'épargnera ainsi beaucoup de difficultés et de regrets. S'il ne peut résoudre toutes les difficultés au confessionnal, il peut remettre la décision à un autre ; car, pour que le pénitent reçoive l'absolution, il suffit qu'il s'accuse de ses péchés, et soit disposé à faire ensuite ce qu'on lui ordonnera.

Il faut aussi considérer la manière de restituer. Si l'on a affaire par exemple à des marchands, des détaillants, à des artisans, et d'autres gens de cette sorte, qui ont fait tort au prochain, en vendant à faux poids et à fausse mesure, de sorte que le tort fait à l'acheteur ait été chaque fois très-peu de chose, il faut les obliger à donner autant en aumônes, ou à faire bonne mesure dans la suite, surtout si par leurs fraudes ils ont porté préjudice aux pauvres gens. Mais si ces petits larcins ont été faits à la même personne, ce serait une faute d'obliger le pénitent à les réparer par des aumônes, ou en faisant dire des messes ; car en ce cas la restitution doit être faite à la personne qui a souffert préjudice. Si le pénitent est

pauvre lui-même, et qu'il ait volé peu de chose à la fois, comme des fruits ou du bois, on peut lui recommander de réciter quelques prières, comme le chapelet par exemple, ou d'assister à la messe, à l'intention des personnes auxquelles il a fait tort, en lui faisant promettre sérieusement de se corriger à l'avenir. On doit, il est vrai, être plus sévère à l'égard de ceux qui coupent des arbres fruitiers, ou des arbres verts encore, pour avoir du bois ; mais il faut ordinairement se montrer indulgent à l'égard de ceux qui sont vraiment pauvres, quoiqu'en disent certains théologiens.

Et vous, pénitent, évitez de faire le théologien, quand il s'agit de péchés qui entraînent avec eux l'obligation de restituer ; abandonnez-vous entièrement à la direction d'un bon confesseur ; exposez-lui avec clarté et sincérité, le cas qui vous pèse sur le cœur ; car, si pour obtenir de lui une décision favorable à vos désirs, vous alliez lui cacher une seule circonstance, vous ne recevriez point l'absolution. Si vous sentez une grande répugnance à restituer, rappelez-vous cette maxime que le péché n'est remis que lorsque l'injustice est réparée : *non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum.* Ou restituer, ou se damner.

C. Après avoir déclaré les péchés que vous avez commis, il faut que vous vous accusiez aussi de ceux que vous avez fait commettre aux autres ; si vous avez, par par exemple, scandalisé votre prochain. Combien de fois avez-vous tourné en dérision les pratiques de piété ? Avez-vous conduit les autres au cabaret, aux danses à des réunions licencieuses, ou les avez-vous invités chez vous à des festins, à des parties de plaisir où Dieu était offensé ? Avez-vous encouragé des jeunes gens, des enfants, à voler leur parents, pour se livrer ensuite à la dé-

bauche? Vous vous accusez bien, n'est-ce pas, de tous les péchés de ce genre, que vous avez fait commettre aux autres? Et ne pouvant en savoir ni le nombre, ni la fréquence, vous vous accusez de la mauvaise habitude où vous avez été sous ce rapport?

P. Oui mon père, il est très-vrai que j'ai été un pécheur scandaleux, au moins pendant dix ou douze ans; et comme il m'est impossible de retrouver le nombre de tant de scandales que j'ai donnés, je m'en accuse comme Dieu m'en connaît coupable.

D. Le confesseur doit enfin interroger le pénitent sur les devoirs de son état, et particulièrement sur ceux qui peuvent avoir les suites les plus graves Il doit lui demander s'il est tuteur, exécuteur testamentaire, médecin, notaire, avocat, juge, avoué, syndic de quelque communauté ; car à tous ces emplois sont attachées des obligations particulières au sujet desquelles le confesseur doit être renseigné. Qu'il demande au pénitent s'il a fait des vœux sans les accomplir. Il faut remarquer toutefois que les personnes simples se trompent souvent en cette matière; il doit donc lui demander si, quand il a dit : je fais vœu, il a eu l'intention de s'obliger envers Dieu sous peine de péché mortel, et de faire un véritable vœu; ou bien seulement de former une résolution Si étant riche, il n'a pas fait l'aumône comme il le devait, ou s'il a différé de payer ses dettes, ou ce qui serait pis encore, s'il les a niées, et s'il a réduit sans raison le salaire des pauvres gens. Lorsque le pénitent est prêtre, quoiqu'on ne soit pas obligé de le questionner, comme on le ferait pour des gens simples, si l'on découvre cependant qu'il ne s'explique pas assez, il ne faut pas craindre de l'interroger sur les devoirs de son état.

Qu'on demande surtout aux maîtres de maisons s'ls sont en paix avec leur femme, s'ils ont bien élevé leurs enfants, s'ils ont négligé de les envoyer au catéchisme, s'ils leur ont lâché la bride, les laissant faire la cour, aller au bal, au cabaret, etc. et vivre comme vivent les libertins d'aujourd'hui. Il faut interroger également les maîtres, les oncles, etc., et savoir s'ils surveillent bien leurs serviteurs, leurs ouvriers, leurs neveux, et les autres personnes qui leur sont soumises ; s'ils font des dépenses au-dessus de leur état, et se mettent ainsi dans l'impossibilité de payer leurs serviteurs et leurs ouvriers, et de remplir les legs pieux dont ils sont chargés.

Enfin il ne faut pas oublier que ce dialogue n'est point une règle infaillible que l'on doive suivre à l'égard de tous les pénitents ; mais de même qu'il renferme plusieurs demandes qui ne se peuvent faire à tous indistinctement, de même aussi nous en avons omis beaucoup d'autres qui peuvent se faire, laissant à la prudence du confesseur le soin de juger ce qu'il devra faire dans les cas particuliers, selon la qualité et le besoin des pénitents. Nous avons indiqué à peu près tous les péchés qui se commettent le plus ordinairement contre les commandements de Dieu et de l'Eglise, sans prétendre obliger le confesseur et le pénitent à suivre l'ordre que nous avons suivi, en commençant par les péchés contre le premier commandement. Il est, en effet, des cas où cet ordre pourrait avoir des inconvénients ; le confesseur et le pénitent ont pleine liberté sur ce point. Cependant le premier fera bien, à la fin de la confession, de dire à ses pénitents, que s'ils ont à se reprocher quelques fautes, sur lesquelles il ne les ait point interrogés, ils le lui disent librement, afin que leur con-

science soit entièrement tranquille ; puis il terminera de la manière suivante.

C. Je connais bien maintenant toute votre vie passée : pour achever votre confession générale, il est nécessaire que vous vous accusiez de toutes les confessions et communions que vous avez mal faites. Dites-moi donc combien de fois vous vous êtes confessé et avez communié ?

P. Sept ou huit fois par an.

C. Vous vous accusez de toutes ces confessions ou communions, qui ont été autant de sacriléges, puisque vous avez caché des péchés à confesse, ou que vous n'avez eu ni la douleur, ni le ferme propos nécessaires? Vous vous accusez aussi d'avoir manqué pendant tout ce temps au devoir pascal ; car vous savez qu'on ne le remplit point par des confessions et des communions sacriléges ; comme aussi de n'avoir point accompli les pénitences qui vous ont été imposées ? Je suppose que vous en aurez omis plus de la moitié, n'est-ce pas ?

P. Oui, mon père, je m'en accuse, et m'en repens du mieux que je peux : je voudrais pouvoir recommencer ma vie, afin de mieux l'employer.

C. Avant de vous donner l'absolution, il faut que je sache si vous connaissez comme il faut les principaux mystères de notre sainte foi.

P. Je les ai appris dans mon enfance, mais depuis je les ai oubliés.

C. Cet oubli, loin de diminuer votre faute, ne fait que l'aggraver au contraire ; parce que c'est un signe que vous n'avez point récité les actes de foi, d'espérance et de charité, au moins quelques fois l'année, comme tout fidèle y est obligé. Je devrais vous renvoyer, pour que vous appreniez ces mystères ; mais comme je suppose que vous êtes très-disposé à prendre pour cela tous les

moyens nécessaires, je me contenterai de vous enseigner ce que vous devez en connaître, pour recevoir le sacrement de pénitence. Et d'abord, vous vous repentez d'avoir négligé de les apprendre, d'assister au sermon et au catéchisme, comme vous y étiez obligé? Vous vous accusez de tout cela, n'est-ce-pas ? et vous vous en repentez sincèrement ?

Voici quels sont les principaux mystères que tout fidèle doit connaître explicitement : vous devez croire un seul Dieu en trois personnes, qui rend à chacun, après cette vie, selon ses œuvres : vous devez croire à l'incarnation, à la mort et à la résurrection du fils de Dieu. En d'autres termes, il y a un Dieu unique, en trois personnes distinctes et égales, qui sont le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ce grand Dieu récompense les bons dans le ciel, et punit les méchants en enfer. La seconde de ces trois personnes est descendue sur la terre, et a pris un corps semblable au nôtre. Cette seconde personne, c'est le fils de Dieu, qui s'appelle Notre-Seigneur Jésus-Christ : il est mort et ressuscité pour nous. Il faut savoir et croire explicitement tout cela pour se sauver. Vous me comprenez bien, et vous me promettez d'aller trouver votre curé, ou une autre personne capable, pour apprendre mieux ces mystères, n'est-ce pas ?

P. Oui, mon père, je vous le promets.

C. Faisons maintenant les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, que vous n'avez jamais bien faits dans votre vie ; pour cela répétez avec le cœur et les lèvres les paroles que je vais vous suggérer.

« Mon Dieu, je crois, parce que vous l'avez révélé à votre sainte Eglise, ô vérité infaillible ! je crois que vous êtes un seul Dieu en trois personnes égales, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; je crois que le Fils s'est fait

homme, qu'il est mort en croix pour nous, qu'il est ressuscité et monté aux cieux, d'où il viendra juger tous les hommes, afin de donner le ciel aux bons, et de punir éternellement les méchants en enfer. » Vous croyez bien ces mystères, n'est-ce pas ? — Oui, mon père. — Faisons maintenant l'acte d'espérance. — « J'espère, ô mon Dieu, parce que vous êtes miséricordieux et tout-puissant, que vous m'accorderez le pardon de mes péchés, et la grâce en cette vie, et la gloire éternelle dans l'autre, par les mérites de Jésus-Christ, et par le moyen des bonnes œuvres que j'espère faire avec votre secours. » Vous espérez bien de ce Dieu si miséricordieux le pardon de vos péchés ? — Oui, mon père. — Faites maintenant l'acte de charité. « O Dieu, qui êtes le souverain bien, je vous aime plus que toute chose, et j'aime pour l'amour de vous mon prochain comme moi-même. » Vous aimez bien de tout votre cœur un Dieu si bon, n'est-ce pas? — Oui, mon père. Faites maintenant l'acte de contrition, et dites en vous frappant la poitrine : « Jésus, mon bon sauveur, je me repens de vous avoir offensé, parce que vous êtes le souverain bien, et je fais un ferme propos de ne plus vous offenser jamais. » Vous vous repentez sincèrement de vos péchés, n'est-ce pas ? — Oui, mon père.

D. Quant aux personnes plus instruites, qui doivent connaître déjà les principaux mystères, elles se trouveraient offensées, si on les interrogeait de cette manière. Mais comme ce point est très-important, si elles ont vécu dans la négligence de leur salut, et que d'après leurs confessions, le prêtre ait des raisons de penser qu'elles ont manqué de faire ces actes, il pourra leur suggérer d'une manière adroite de faire, afin de rendre leur confession meilleure, les actes de foi, d'espérance

et de charité. Et s'il leur est agréable de les faire avec lui, afin de les produire avec plus de dévotion, il pourra se servir des formules indiquées plus haut. Qu'il leur fasse après cela une courte exhortation, pour les porter davantage à détester leur vie passée, et à commencer une vie entièrement nouvelle ; puis il terminera de la manière suivante.

C. Vous vous accusez de tous les péchés mortels que vous avez commis pendant tout le temps de votre vie, tant de ceux que vous avez confessés, que de ceux que vous ne connaissez pas, ou dont vous ne vous souvenez pas, ou que vous ne pouvez bien expliquer? Vous vous accusez également de tous les péchés véniels, de mensonge, d'impatience, de curiosité, de vanité, de gourmandise, etc.? Vous me promettez de quitter toutes les occasions prochaines, et de faire toutes les restitutions, comme il a été convenu ; et vous formez la résolution de changer entièrement de vie, n'est-ce pas?

P. Oui, mon père, je vous le promets de tout mon cœur ; je veux vivre désormais en bon chrétien.

C. Si vous avez quelqu'autre chose qui vous inquiète, dites-le moi, soyez sans crainte.

P. Je crois avoir dit tout, grâce à Dieu, et n'avoir plus rien sur le cœur.

C. La pénitence que je vais vous donner doit être proportionnée jusqu'à un certain point à vos offenses, à tant de mauvaises habitudes que vous avez entretenues depuis si longtemps, à tant de pénitences que vous avez omises, et, ce qui est pis encore, à tant de sacriléges que vous avez commis. Pendant un an, vous vous confesserez donc au moins une fois le mois, plus vous vous confesserez souvent, mieux ce sera pous vous. Pendant deux mois, vous réciterez tous les jours le chapelet ; et

si en le récitant, vous pouvez penser un peu aux mystères, vous en retirerez des fruits précieux pour votre âme. Pendant ces deux mois, vous réciterez matin et soir trois *Ave Maria,* en l'honneur de l'immaculée conception de la sainte Vierge, et vous ferez un acte de contrition, avec le ferme propos de ne point pécher pendant la nuit. Oh ! quelle excellente pratique ! quel préservatif efficace contre le péché ! S'il y a un Chemin de la Croix dans votre paroisse, vous le ferez cinq fois, afin de gagner les indulgences qui y sont attachées : sinon visitez cinq fois l'église la plus dévote de votre pays, et récitez chaque fois cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur ; c'est là votre pénitence. Si cependant vous veniez à l'oublier, ou si quelqu'occupation importante vous empêchait de la faire, ne vous en inquiétez point : vous pouvez la remettre à un temps plus opportun. Je devrais vous imposer comme pénitence des jeûnes, des disciplines, et d'autres austérités ; mais je les ferai pour vous , et je me contente de la pénitence si facile que je vous ai donnée : j'ai voulu qu'elle durât quelque temps, parce que j'espère que les deux mois une fois passés, vous la ferez par dévotion tout le reste de votre vie. Renouvelez maintenant votre acte de contrition.

L'absolution une fois donnée, le prêtre peut dire au pénitent : Que Dieu vous bénisse, mon fils ; retirez-vous, consolé et heureux, comme si vous veniez de recevoir une seconde fois le baptême ; ne péchez plus mortellement ; vous serez sauvé par la miséricorde de Dieu. Vous n'avez plus besoin de faire de confession générale ; celle-ci est bien faite ; ne pensez donc plus au passé. Confessez-vous tous les ans, afin que tenant vos comptes

bien réglés avec Dieu ; vous obteniez à la fin la vie éternelle.

Voilà, cher lecteur, un modèle de confession générale : lisez-le attentivement ; et, s'il ne vous plaît pas, si vous ne le trouvez point adapté aux besoins de votre âme, votre confesseur peut l'abréger ou l'étendre, comme il le jugera convenable. Que si malgré cela il ne vous plaît pas encore, laissez du moins les autres s'en servir ; et n'y en eût-il qu'un seul à en profiter, en faisant une bonne confession générale, je me croirais suffisamment récompensé de mes peines. Je n'ai eu d'autre but que de donner une règle aux nouveaux confesseurs, pour diriger les pauvres âmes, et leur apprendre à bien faire la confession générale, et aux pénitents, pour qu'ils se laissent guider dans cette sainte pratique par leurs confesseurs, et surtout par ces pieux missionnaires, qui s'emploient journellement à cette œuvre si sainte, d'où résulte tant de gloire pour Dieu, et tant d'utilité pour le prochain. Si je me suis trompé en quelque chose, je demande que l'on corrige en toute liberté mon erreur : j'accepterai avec reconnaissance la correction comme une faveur. Priez pour moi, afin qu'en étant utile aux autres, je ne me porte point préjudice à moi-même ; car je crains avec l'Apôtre d'être réprouvé, après avoir prêché les autres.

ACTE D'OFFRANDE

QUE L'ON PEUT FAIRE CHAQUE MATIN.

Dieu éternel ! me voici prosterné devant votre Majesté infinie ; je vous adore humblement, je vous offre toutes mes pensées, mes paroles et mes actions pendant ce jour. Je veux tout faire pour votre amour et votre gloire, pour accomplir votre sainte volonté, pour vous servir, vous bénir et vous louer, pour être éclairé des mystères de votre foi, pour assurer mon salut, espérer en votre miséricorde, et satisfaire à votre justice pour tant de crimes que j'ai commis envers vous. Je veux tout faire aussi pour le bien des âmes du purgatoire, pour obtenir à tous les pécheurs la grâce d'une vraie conversion. En un mot, je veux faire toutes les actions de ce jour, dans les intentions qu'ont eues sur la terre Notre-Seigneur Jésus-Christ, la Sainte-Vierge, tous les

saints qui sont au ciel, et tous les justes qui sont en ce monde. Je voudrais pouvoir souscrire de mon sang cette intention, et la répéter à chaque instant. Recevez-la, mon Dieu, donnez-moi votre sainte bénédiction, et la grâce efficace de ne jamais pécher mortellement pendant toute ma vie, mais particulièrement en ce jour. J'ai l'intention aussi de gagner toutes les indulgences que je puis, d'assister à toutes les messes qui se diront aujourd'hui dans le monde entier, en les appliquant aux âmes du purgatoire, pour qu'elles soient délivrées de leurs peines. Amen.

ACTES QUE TOUT CHRÉTIEN DOIT FAIRE

POUR SE SAUVER.

ACTE DE FOI.

Mon Dieu, je crois, parce que vous l'avez révélé à votre Eglise, que vous êtes un Dieu unique en trois personnes égales, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Je crois que le fils s'est fait homme, qu'il est mort pour nous sur la croix, qu'il est ressuscité et monté aux cieux, d'où il reviendra à la fin du monde pour nous juger tous, et donner aux bons le paradis, et aux méchants les peines éternelles de l'enfer.

ACTE D'ESPÉRANCE.

J'espère de votre miséricorde, ô mon Dieu, le pardon de mes péchés, votre grâce en cette vie, et la gloire

éternelle dans l'autre, par les mérites du sang de Jésus-Christ, et par le moyen des bonnes œuvres que je me propose de faire avec votre secours.

ACTE DE CHARITÉ.

O Dieu ! qui êtes le souverain bien, je vous aime plus que toute chose, et pour vous-même, et j'aime, à cause de vous, mon prochain comme moi-même.

ACTE DE CONTRITION.

O Dieu ! qui êtes le souverain bien, digne d'être aimé par-dessus toute chose, je me repens de tout mon cœur de vous avoir offensé, et me propose, avec le secours de votre grâce, de ne plus vous offenser jamais.

COURTE INSTRUCTION SUR L'EXCELLENCE,

LA NÉCESSITÉ ET L'UTILITÉ DU SAINT SACRIFICE DE LA MESSE.

CHAPITRE PREMIER.

Trois prérogatives excellentes de la sainte messe.

I. Il faut vraiment une grande patience, pour entendre les propositions scandaleuses de certains libertins, lesquelles respirent l'athéisme, et sont comme un poison pour la piété. « Une messe de plus ou de moins, dit-on, c'est peu de chose. Il importe peu que j'entende la messe aux jours de fêtes. Ce prêtre n'en finit point ; aussi quand je le vois paraître à l'autel, je quitte l'église aussitôt. » Ceux qui parlent ainsi montrent bien le peu de cas qu'ils font du saint sacrifice. Savez-vous ce que c'est que la sainte messe ? C'est dans l'Eglise ce que le soleil est dans le monde, c'est l'âme de la foi, le centre

de la religion catholique, le but et la fin de tous les rites, de toutes les cérémonies, de tous les sacrements, l'abrégé en un mot de tout ce qu'il y a de beau et de bon dans l'Eglise de Dieu. Méditez donc attentivement, lecteur, ce que je vais vous dire dans cette instruction.

II. C'est une vérité irréfragable que toutes les religions, depuis le commencement du monde, ont eu quelque sacrifice, comme partie essentielle du culte que l'on doit rendre à Dieu. Mais comme leurs lois étaient vaines ou imparfaites, leurs sacrifices l'étaient également. Ceux des idolâtres étaient vains, et je ne veux pas même en faire mention ici. Ceux des Juifs étaient imparfaits ; et quoique ce peuple professât la vraie religion, les sacrifices qu'il offrait à Dieu étaient pauvres et défectueux, et saint Paul les appelle *infirma et egena elementa*, parce qu'ils ne pouvaient effacer les péchés, ni donner la grâce. Nous n'avons dans notre sainte religion qu'un seul sacrifice, celui de la messe ; mais il est saint, parfait ; et tout fidèle peut avec lui honorer Dieu d'une manière excellente, en confessant à la fois son propre néant, et le souverain domaine de Dieu sur lui. Aussi David l'appelle un *sacrifice de justice*, non-seulement parce qu'il contient le juste et le saint par excellence, ou plutôt celui qui est la justice et la sainteté même, mais encore parce qu'il sanctifie l'âme, par l'infusion de la grâce et l'abondance des dons qu'elle y reçoit. Afin de vous donner de cet auguste sacrifice, le plus saint et le plus parfait qu'il existe, l'idée que vous en devez avoir, nous expliquerons brièvement et succinctement ici quelques-unes de ses divines prérogatives ; car les dire toutes est au-dessus de la faiblesse de notre esprit.

III. La principale prérogative du saint sacrifice de la

messe, c'est qu'il est essentiellement le même que Jésus-Christ a offert sur la croix ; avec cette seule différence que celui-ci était sanglant, et qu'il ne l'a offert qu'une fois, expiant pleinement cette seule fois tous les péchés du monde ; tandis que celui de l'autel est un sacrifice non sanglant, qui peut être répété un nombre infini de fois, et nous applique en particulier les satisfactions que Notre-Seigneur a payées pour nous sur le Calvaire. C'est par le sacrifice sanglant de la croix que nous avons été rachetés ; c'est par le sacrifice non sanglant de l'autel que nous sommes mis en possession de cette rédemption : l'un nous ouvre le trésor des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; l'autre nous les applique. Remarquez bien que la messe n'est pas seulement une représentation, ou un mémorial de la passion et de la mort du Sauveur ; mais elle est en un sens très-vrai la même action qui s'est faite sur le Calvaire ; et l'on peut dire avec vérité qu'à chaque messe, notre divin Rédempteur meurt de nouveau pour nous, non d'une véritable mort, mais d'une manière mystique, vivant et comme égorgé à la fois, selon cette parole de l'Apocalypse : *vidi agnum stantem tanquam occisum.* (Apoc. V. 6.)

Le jour de Noël, l'Eglise représente la naissance du Sauveur ; mais on ne peut dire que le Sauveur naisse en ce jour. Le jour de l'Ascension et de la Pentecôte, on représente l'ascension du Seigneur au ciel, et la descente du Saint-Esprit sur la terre ; mais il n'est pas vrai que dans ces jours le Sauveur monte au ciel, et que le Saint-Esprit descende visiblement sur la terre. Il n'en est pas ainsi du saint sacrifice de la messe ; car il n'est pas seulement une représentation de celui de la croix, mais c'est le même sacrifice ; c'est le même corps, le

même sang, le même Jésus qui s'est offert autrefois sur le Calvaire, et qui s'offre maintenant sur l'autel. Aussi la sainte Eglise, dans l'oraison secrète de la messe du neuvième dimanche de la Pentecôte, ne craint pas de dire que l'*œuvre de notre rédemption s'accomplit sur l'autel*. Oui, oui, sur l'autel s'offre le même sacrifice qui a été offert sur la croix. Oh ! quelle merveille ! Dites-moi, lorsque vous allez entendre la messe, si vous pensiez que vous montez au Calvaire, pour assister à la mort du Rédempteur, y porteriez-vous un air et des habits si immodestes ? Si Madgeleine était allée au Calvaire et s'était tenue au pied de la croix, vêtue et parfumée comme elle était au temps de ses désordres, qu'aurait-on dit d'elle ? Que doit-on dire de vous, qui allez à la messe, comme si vous alliez au bal ? Ce serait bien pis encore, si vous alliez profaner cette action si sainte par des conversations, des signes, des rires ou des actions sacriléges. Le péché ne sied en aucun temps, ni en aucun lieu ; mais ceux que l'on commet pendant la messe, et tout près des saints autels, attirent d'une manière toute particulière la malédiction de Dieu. *Maudit l'homme qui fait l'œuvre de Dieu frauduleusement,* dit l'Esprit-Saint. (Jer. XLVIII. 10.) Mais je vais vous découvrir d'autres merveilles, et d'autres prérogatives de cet auguste sacrifice.

IV. Il semble qu'après avoir dit que la messe n'est pas seulement la copie du sacrifice de la croix, mais quelle est ce sacrifice lui-même, on ne puisse rien dire de plus. Et cependant ce qui donne au sacrifice de l'autel plus de relief encore, c'est qu'il a pour prêtre un Dieu homme. Il faut considérer trois choses dans ce sacrifice : la victime qui est offerte, le prêtre qui l'offre, et la majesté de Dieu à qui se fait l'oblation. Or, à

l'autel, c'est un homme Dieu qui est le prêtre, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est la victime, c'est la vie d'un Dieu qui est offerte, et c'est à Dieu qu'on l'offre. Excitez donc votre foi, et reconnaissez dans le prêtre qui est à l'autel la personne adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est le prêtre principal, non-seulement parce que c'est lui qui a institué cet auguste sacrifice, et lui a donné par ses mérites toute son efficacité, mais encore parce qu'à chaque messe, il daigne changer pour nous le pain et le vin en son corps adorable et son sang précieux. Voilà le plus grand privilège de la sainte messe ; c'est d'avoir pour prêtre un Dieu fait homme. Sachez donc, quand vous voyez le célébrant à l'autel, que son principal mérite est d'être le ministre de ce prêtre éternel et invisible, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est pour cela que le saint sacrifice de la messe ne cesse pas d'être agréable à Dieu, lors même que le prêtre qui l'offre est sacrilége ; parce que le prêtre principal est Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que celui que vous voyez n'est que son ministre. Si quelqu'un fait l'aumône par la main de son serviteur, c'est à lui qu'on l'attribue ; et lors même que ce dernier serait un scélérat, si le maître est juste, son aumône est sainte et méritoire. Béni soit Dieu, de nous avoir donné un prêtre saint, qui offre au Père éternel ce divin sacrifice en tout lieu (car la foi est répandue maintenant par tout l'univers), et en tout temps, tous les jours, à toutes les heures, puisque le soleil paraît pour les uns quand il il disparaît pour les autres. Oui, à toute heure, dans les diverses parties du monde, ce prêtre adorable offre pour nous au Père éternel son sang, son âme, tout ce qu'il est en un mot ; et cela il le fait autant de fois

qu'il se dit de messes dans l'univers entier. O trésor immense ! Oh ! quelle source de richesses inappréciables nous possédons dans l'Eglise de Dieu ! Ah ! que ne pouvons-nous assister à toutes les messes qui se disent ! quels mérites nous gagnerions ! que de grâces en cette vie, et quelle gloire dans l'autre nous pourrions acquérir !

V. Mais ce n'est pas assez de dire que nous assistons à la messe ; car celui qui l'entend n'y assiste pas seulement, il l'offre encore avec le prêtre, et il peut s'appeler prêtre aussi lui dans un certain sens. *Vous nous avez faits rois et prêtres de notre Dieu*, dit l'Esprit-Saint dans l'Apocalypse (V. 10). Le célébrant est comme le ministre public de toute l'Eglise, le médiateur de tous les fidèles, et particulièrement de ceux qui assistent à la messe, auprès du prêtre invisible, Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et en offrant celui-ci au Père éternel, au nom de tous, il lui offre en même temps tout le prix de la rédemption du genre humain. Il n'est pas seul dans cette auguste fonction ; mais tous ceux qui assistent à la messe l'offrent avec lui ; c'est pourquoi, lorsqu'après l'offertoire, il se tourne vers le peuple, il dit : *Priez, mes frères, que mon sacrifice et le vôtre soit agréable au Dieu tout-puissant ;* afin que nous entendions par là que, bien qu'il fasse les fonctions de principal ministre, tous ceux qui sont présents offrent avec lui le saint sacrifice. Ainsi toutes les fois que vous assistez à la messe, vous faites en un certain sens l'office de prêtre. Oserez-vous maintenant entendre la messe en causant, en regardant de côté et d'autre, peut-être même en dormant, vous contentant de réciter tant bien que mal quelques prières vocales, sans faire aucune attention aux fonctions redoutables de prêtre que vous exercez ? Ah ! je ne puis

m'empêcher de m'écrier ici : Monde insensé, qui ne comprend rien à ces sublimes mystères ! Comment est-il possible que l'on se tienne auprès de l'autel, l'esprit distrait et le cœur dissipé, pendant que les anges contemplent dans une sainte frayeur les effets d'une œuvre merveilleuse !

VI. Vous êtes peut-être étonné de m'entendre dire que la messe est une œuvre pleine de merveilles. N'est-ce pas, en effet, une merveille digne de toutes nos admirations, que le changement opéré par les paroles d'un simple mortel ? Qui, non-seulement parmi les hommes, mais encore parmi les anges, pourra expliquer une telle puissance ? Qui pourrait s'imaginer que la voix d'un homme, lequel n'a pas même la force de soulever de terre une paille, sans y mettre la main, ait reçu de Dieu le pouvoir merveilleux de faire descendre du ciel en terre le fils de Dieu ? C'est là un pouvoir plus grand que celui de transporter les montagnes, de dessécher la mer, et de bouleverser les cieux. Les paroles que prononce le prêtre à la consécration, sont aussi puissantes, en un certain sens, que ce premier *Fiat* avec lequel Dieu tira du néant toutes choses ; il semble même qu'elles surpassent cet autre *Fiat,* avec lequel la sainte Vierge conçut dans son sein le Verbe éternel. Car elle ne fit alors que fournir alors la matière du corps de Jésus-Christ, qui fut formé, il est vrai, de son sang, mais non par elle ; tandis que le prêtre, instrument du Christ à la consécration, le reproduit d'une manière merveilleuse et sacramentelle, toutes les fois qu'il consacre.

Le bienheureux Jean Bon de Mantoue avait pour compagnon un ermite, qui ne pouvait comprendre comment les paroles d'un simple prêtre avaient le pouvoir de changer la substance du pain et du vin, en celle du

corps et du sang de Jésus-Christ ; il avait même prêté quelque consentement au doute que le démon lui avait suggéré sur ce point. Le bon serviteur de Dieu s'étant aperçu de son erreur, le conduisit à une fontaine, et y ayant puisé une coupe d'eau, il la lui donna à boire. L'autre l'ayant bue, confessa qu'il n'avait jamais goûté de vin aussi délicieux. « Eh ! bien, mon frère, lui dit alors Jean, vois-tu le miracle ? Si Dieu a permis que l'eau ait été changée en vin par moi, homme misérable, pourquoi ne croirais-tu pas que, par le moyen des paroles du prêtre, qui sont après tout les paroles de Dieu, le pain et le vin sont changés dans la substance du corps et du sang de Jésus-Christ ? Qui oserait assigner des limites à la toute-puissance de Dieu ? » C'en fut assez pour éclairer l'ermite, qui, chassant de son esprit tous les doutes, fit une pénitence sévère de son péché.

Il ne faut qu'un peu de foi, pour reconnaître que les prérogatives contenues dans cet adorable sacrifice sont innombrables. Et d'abord, c'est déjà un grand prodige qu'à toute heure, en mille lieux différents, l'humanité sainte de Jésus se multiplie, jouissant pour ainsi dire d'une sorte d'immensité, que ne possède aucun autre corps, et qu'il a méritée en s'immolant à son père. C'est ce que déclara le démon, parlant par la bouche d'une possédée, à un Juif incrédule. Celui-ci se trouvait sur une place où étaient en même temps beaucoup de personnes, et entre autres cette femme possédée. Un prêtre passa dans le moment, portant le saint viatique à un malade, au milieu d'une grande foule de peuple. Tous s'agenouillèrent pour adorer le Saint-Sacrement à son passage : le Juif seul se tint debout, sans donner aucun signe de respect. La femme, à cette vue, se leva

furieuse, arracha le chapeau du Juif et lui donna un grand soufflet, en lui disant : Malheureux, pourquoi n'honores-tu pas le vrai Dieu, qui se trouve en ce divin sacrement ? — Le vrai Dieu ? répondit le Juif ; si cela était vrai, il y aurait donc plusieurs Dieux, puisqu'il y en a un sur chacun de nos autels, lorsqu'on y dit la messe ? L'esprit malin qui possédait cette femme prit aussitôt un crible, et le plaçant devant le soleil, il dit au Juif de regarder les rayons qui pénétraient par les ouvertures. Puis il ajouta : Y a-t-il plusieurs soleils qui passent par les trois trous de ce crible, ou n'y en a-t-il qu'un seul ? — Il n'y en a qu'un, dit le Juif. Pourquoi t'étonnes-tu donc que Dieu, quoiqu'il soit indivisible et inaltérable, soit, par un excès d'amour, réellement présent sur plusieurs autels à la fois ? — Il n'en fallut pas davantage pour confondre le Juif, et le forcer à confesser la vérité.

Oh ! si nous avions un peu de foi, nous nous écrierions aussi, nous : Qui osera assigner des limites à la toute-puissance de Dieu ? Sainte Thérèse avait une si haute idée de cette puissance, qu'elle disait que plus les mystères de notre sainte religion sont profonds et incompréhensibles, plus elle les croyait fermement, sachant bien que Dieu peut faire des prodiges infiniment plus grands encore. Excitez votre foi, et confessez que ce divin sacrifice est le miracle des miracles, la merveille des merveilles, et que son excellence consiste surtout en ce qu'il est incompréhensible à notre pauvre entendement ; et, rempli d'un pieux étonnement, répétez : Oh ! quel grand trésor, quel grand trésor !

VII. Si le soleil n'éclairait pas le monde, qu'arriverait-il ? Il n'y aurait plus que ténèbres, horreur, stérilité et misère. Et, sans le saint sacrifice de la messe, que

serions-nous ? Nous serions privés de tout bien, en butte à tous les maux et à tous les traits de la colère de Dieu. On s'étonne que Dieu ait en quelque sorte changé la manière de gouverner les hommes. Autrefois il prenait le titre de Dieu des armées, il parlait aux peuples au milieu des nuages et la foudre à la main, et il châtiait avec une justice rigoureuse toutes les fautes. Pour un seul adultère, il fit passer au fil de l'épée vingt-cinq mille personnes de la tribu de Benjamin ; pour un léger péché mortel que commit David, en faisant le dénombrement de son peuple, il enleva en peu de temps par la peste soixante mille personnes. Pour un regard curieux et irrespectueux jeté sur l'arche par les Bethsamites, il en fit massacrer plus de cinquante mille. Et maintenant il supporte avec patience, non-seulement les vanités et les légèretés, mais les adultères les plus criminels, les plus grands scandales, et les blasphèmes les plus horribles, que vomissent à chaque instant tant de chrétiens contre son saint nom. D'où vient cette différence dans la manière de gouverner les hommes ? Nos ingratitudes sont-elles plus excusables qu'autrefois ? Elles sont au contraire rendues beaucoup plus criminelles, par les bienfaits inappréciables que nous avons reçus de Dieu. La raison de cette clémence, c'est la sainte messe, où l'on offre au Père éternel la grande victime du Calvaire. C'est là le soleil de la sainte Eglise, lequel dissipe les nuages, et rend le ciel serein. C'est l'arc-en-ciel qui apaise les tempêtes de la justice divine. Pour moi, je suis convaincu que sans la sainte messe, il y a longtemps que le monde aurait été bouleversé, à cause des iniquités qui se commettent. La messe est le puissant étai qui le soutient : voyez donc d'après cela combien elle est nécessaire.

Mais à quoi nous servira-t-elle, si nous ne savons pas en tirer parti dans l'occasion ? Quand nous y assistons, nous devrions faire ce que fit le grand Albuquerque, lequel se trouvant assailli sur mer avec son armée, par une furieuse tempête, prit dans ses bras un petit enfant innocent, qui était sur son navire, et, le tenant levé vers le ciel, s'écria : Si nous sommes pécheurs, cette petite créature est certainement pure de tout péché ; Seigneur, par amour pour elle, préservez-nous de la mort. Le croiriez-vous ? la vue de ce petit innocent plût tant à Dieu, qu'il calma aussitôt la tempête, et changea en allégresse pour ces malheureux la crainte de la mort. Or, que pensez-vous que fait Dieu, quand le prêtre, levant en l'air la sainte hostie, lui présente son divin fils innocent ? Ah ! sa compassion ne peut résister à cette vue, il se sent comme contraint de calmer nos tempêtes, et de pourvoir à tous nos besoins. Sans cette victime adorable, sacrifiée pour nous, d'abord sur la croix, et tous les jours sur nos autels, c'en était fait de nous ; nous étions tous voués à l'enfer. Mais avec ce trésor du saint sacrifice de la messe, notre espérance renaît, et si nous le voulons, nous avons déjà en main le ciel. Ah ! baisons donc les saints autels, faisons-y brûler l'encens et les parfums les plus précieux, mais surtout honorons-les par une extrême modestie, puisqu'il nous vient de là tant de biens. Rendons grâce au Père éternel de nous avoir mis dans la douce nécessité de lui offrir souvent cette victime céleste, et de l'immense profit que nous pouvons en tirer, si nous sommes fidèles à l'offrir, pour les fins pour lesquelles il nous l'a donnée.

VIII. L'honnête et le sublime sont deux motifs très-puissants sur nos cœurs ; mais de tous les motifs qui peuvent agir sur nous, l'utile est le plus efficace, et il

triomphe presque toujours de nos répugnances. Si vous appréciez peu l'excellence et la nécessité de la messe, comment ne seriez-vous pas frappé de la grande utilité qu'elle procure aux vivants et aux défunts, aux justes et aux pécheurs, pendant la vie et à l'heure de la mort, et même après celle-ci? Représentez-vous que vous êtes ce débiteur de l'Evangile, lequel ayant à payer dix mille talents, et étant appelé à rendre compte de son administration, s'humilie, implore son créancier, et lui demande du temps pour remplir ses engagements : *Ayez patience, et je vous rendrai tout ce que je vous dois* (St. Mat. XVIII. 28.) Vous devez faire la même chose, vous qui avez contracté tant de dettes envers la justice divine ; humiliez-vous, demandez seulement le temps d'entendre une messe, et c'en est assez pour payer toutes vos dettes.

Saint Thomas (I. 11., art. 3, q. 19), nous dit que nous avons quatre obligations principales envers Dieu, dont chacune est infinie. La première est de louer et d'honorer son infinie majesté, infiniment digne d'honneur et de louanges ; la seconde est de satisfaire pour tant de péchés que nous avons commis ; la troisième, de le remercier pour tant de bienfaits que nous avons reçus de lui ; la quatrième enfin, de lui demander les grâces qui nous sont nécessaires. Or, comment nous, misérables créatures, qui avons besoin qu'il nous donne jusqu'au souffle que nous respirons, pourrons-nous satisfaire à toutes ces obligations? Voici un moyen très-facile, qui doit nous consoler tous : entendons souvent la sainte messe, avec toute la dévotion dont nous sommes capables, faisons dire souvent des messes à notre intention, et nos dettes, fussent-elles sans nombre, nous pourrons les payer toutes parfaitement, avec le trésor

que nous tirons du saint sacrifice. Pour que vous compreniez mieux les obligations que nous avons envers Dieu, nous allons les expliquer l'une après l'autre, et vous serez grandement consolés, en voyant l'immense profit et les trésors innombrables que vous pouvez tirer de cette mine abondante.

IX. Notre première obligation envers Dieu est de l'honorer. La loi naturelle nous dit elle-même que tout inférieur doit honorer son supérieur, et que plus celui-ci est grand, plus l'hommage qu'il lui rend doit être profond. Il résulte de là que, Dieu possédant une grandeur infinie, nous lui devons un honneur infini. Mais où trouver une offrande digne de lui. Jetez les yeux sur toutes les créatures de l'univers, où trouverez-vous quelque chose qui soit digne de Dieu? Il n'y a qu'un Dieu qui puisse être une offrande digne de Dieu. Il faut donc qu'il descende de son trône comme victime sur nos autels, pour que l'hommage corresponde parfaitement à sa majesté infinie. Or, c'est là ce qui se fait au saint sacrifice; Dieu y est honoré autant qu'il le mérite, parce qu'il est honoré par un Dieu lui-même, Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel, se plaçant dans l'état de victime sur l'autel, adore, par un acte ineffable de soumission, la Sainte Trinité, autant qu'elle mérite de l'être; de sorte que tous les autres hommages qu'elle reçoit des autres créatures disparaissent en présence de cette humiliation de Jésus, comme les étoiles devant le soleil. Le père saint Jure parle d'une sainte âme, qui, éprise d'amour pour Dieu, soulageait son cœur par mille tendres désirs. Mon Dieu, lui disait-elle, je voudrais avoir autant de cœurs et de langues qu'il a de feuilles dans les arbres, d'atomes dans l'air et de gouttes d'eau dans l'océan, pour vous aimer et vous honorer autant

que vous le méritez. Oh! si j'avais toutes les créatures en mon pouvoir je voudrais les mettre à vos pieds, afin qu'elles fondent d'amour pour vous; mais je voudrais vous aimer plus qu'elles toutes ensemble, plus que tous les anges, plus que tous les saints, plus que tout le ciel. Un jour qu'elle formait ce désir avec plus de ferveur que de coutume, Notre-Seigneur lui répondit: « Console-toi, ma fille, car avec une seule messe que tu entendras dévotement, tu me rendras toute la gloire que tu désires, et infiniment plus encore. » Cette proposition vous étonne? Mais c'est à tort; car notre bon Jésus étant non-seulement homme, mais vraiment Dieu, et tout-puissant, quand il s'humilie sur l'autel, il rend à son père par cet acte d'humiliation un hommage et un honneur infinis; et nous, en offrant avec lui ce grand sacrifice, nous rendons aussi par lui à Dieu un hommage et un honneur infinis. Oh! quelle grande chose! Répétons-le encore; car on ne saurait jamais trop se pénétrer de cette pensée: en assistant à la messe, nous rendons à Dieu un hommage et un honneur infinis.

Considérez, dans un saint étonnement, qu'il est très-vrai qu'en assistant avec dévotion à la sainte messe, on rend à Dieu plus d'honneur que ne lui en rendent dans le ciel, par leurs adorations, tous les anges et tous les saints ensemble. Ils ne sont, en effet, que de simples créatures, et leurs hommages sont par conséquent finis et bornés; tandis qu'au saint-sacrifice de la messe, c'est Jésus-Christ qui s'humilie; lui, dont l'humiliation et le mérite ont une valeur infinie: c'est pour cela que l'hommage et l'honneur que nous rendons à Dieu par lui à la messe sont infinis. S'il en est ainsi, vous voyez combien nous payons largement à Dieu cette première dette, en assistant au saint-sacrifice. O monde aveugle,

quand ouvriras-tu les yeux pour comprendre des vérités si importantes ? Et vous, pourrez-vous dire encore : une messe de plus ou de moins, qu'importe ? Quel horrible aveuglement !

X. Notre seconde obligation envers Dieu est de satisfaire à sa justice, pour tant de péchés que nous avons commis. Oh ! quelle dette immense nous avons sous ce rapport ! Un seul péché mortel pèse tant dans la balance de la justice divine, que toutes les bonnes œuvres des martyrs, et de tous les saints qui ont été, qui sont et qui seront à l'avenir, ne suffisent pas pour l'expier. Et cependant, avec le saint sacrifice de la messe, si l'on considère sa valeur intrinsèque, on peut satisfaire entièrement pour tous les péchés commis. considérez ici quelques obligations vous avez envers notre Seigneur. Quoiqu'il soit l'offensé, non content d'avoir satisfait pour nous à la justice divine sur le Calvaire, il nous a donné, et nous donne continuellement un moyen d'y satisfaire encore, dans le saint sacrifice de la messe ; car celui-ci renouvelant l'offrande que Jésus-Christ a faite sur la croix au Père éternel, pour les péchés du monde entier, le sang qu'il a répandu pour racheter le genre humain est appliqué et offert spécialement à la messe, pour les péchés de celui qui la dit, ou la fait dire, et de tous ceux qui y assistent. Ce n'est pas que le sacrifice de la messe efface immédiatement et par lui-même nos péchés comme fait le sacrement de pénitence ; mais il les efface médiatement, en nous obtenant de bonnes inspirations, de bons mouvements intérieurs, et des grâces actuelles pour nous repentir, comme il faut, de nos péchés, soit pendant la messe, soit dans un autre temps opportun. Dieu seul sait

combien d'âmes doivent leur conversion aux secours extraordinaires qui leur viennent de ce divin sacrifice.

Il ne sert point, il est vrai, comme sacrifice de propitiation à ceux qui sont en état de péché mortel, mais il leur sert comme sacrifice d'impétration; et tous les pécheurs devraient assister souvent à la messe, afin d'obtenir plus facilement la grâce de se convertir. Quant aux âmes qui sont en état de grâce, le saint sacrifice leur donne une force merveilleuse pour s'y maintenir; et, selon l'opinion la plus commune, il efface immédiatement tous les péchés véniels, pourvu qu'on s'en repente au moins en général, comme le dit clairement saint Augustin : « Si quelqu'un, dit-il, entend dévotement la messe, il ne tombera point dans le péché mortel, et les péchés véniels lui seront remis. » Et cela ne doit pas vous étonner : saint Grégoire raconte au livre IV de ses dialogues, ch. 57, qu'une pauvre femme faisait dire tous les lundis une messe pour l'âme de son mari, qui avait été fait esclave par les barbares, et qu'elle croyait mort. Or, chaque messe lui faisait tomber les chaînes des pieds et les menotes des mains, de sorte que pendant tout le temps qu'elle durait, il restait libre, comme il l'avoua à sa femme dès qu'il eût recouvré la liberté. Combien plus devons-nous croire que cet auguste sacrifice sera très-efficace, pour briser les liens spirituels des péchés véniels, lesquels tiennent l'âme captive, et ne la laissent point agir avec cette liberté et cette ferveur qu'elle aurait sans eux ? Oh ! qu'il est précieux, cet adorable sacrifice, qui nous rend la liberté des enfants de Dieu, et satisfait pour toutes les peines que nous lui devons à cause de nos péchés !

XI. Il suffira donc, me direz-vous, d'entendre ou de

faire dire une seule messe, pour payer à Dieu toutes les dettes que nous avons contractées envers lui, à cause de nos péchés ; car la messe ayant une valeur infinie, elle donne à Dieu une satisfaction infinie. La messe a, en effet, une valeur infinie ; mais vous devez savoir que Dieu l'accepte d'une manière limitée et proportionnée aux dispositions de celui qui la dit ou la fait dire, ou de ceux qui y assistent. *Quorum tibi fides cognita est et nota devotio,* dit la sainte Eglise dans le canon de la messe ; c'est-à-dire, *dont la foi et la dévotion vous sont connues,* nous insinuant par ces paroles ce qu'enseigne expressément des théologiens considérables (Lugo. dist. IX. num. 103) ; à savoir que les satisfactions de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour les peines que nous devons à la justice divine, sont appliquées dans le saint sacrifice, selon le degré de dévotion de celui qui le célèbre, ou de celui qui y assiste. Considérez ici l'erreur de ceux qui cherchent de préférence les messes les plus courtes, ou ce qui est pis encore, qui y assistent avec peu ou point de dévotion, et ne prennent aucun soin, quand ils ont des messes à faire dire, de choisir les prêtres les plus pieux et les plus fervents.

Il est vrai que toutes les messes sont égales, relativement au sacrement, dit saint Thomas (3 p. q. 82, ar. 6) ; mais elles ne le sont pas relativement aux effets qui en résultent : plus la piété actuelle ou habituelle du célébrant sera grande, plus le fruit de son application sera grand aussi, de sorte que, ne faire aucune différence entre un prêtre tiède et un prêtre pieux, c'est agir comme celui qui voulant aller à la pêche, croirait qu'il importe peu d'avoir un filet grand ou petit. Il faut dire la même chose de ceux qui assistent à la messe ; et quoique

je vous exhorte de tout mon pouvoir à y assister souvent, je vous avertis néanmoins d'avoir moins d'égard au nombre des messes qu'à la dévotion que vous y apporterez ; car si vous avez plus de piété dans une seule messe qu'un autre en cinquante, cette seule messe donnera plus d'honneur à Dieu, et à vous plus de profit, même de celui qu'elle produit *ex opere operato*, que n'en retirera l'autre avec ses cinquante messes. « Dans la satisfaction, nous dit Saint Thomas, on considère plutôt les dispositions de celui qui offre que la quantité de l'oblation. » (P. III. q. 79, ar. 5.) Il est certain comme l'affirme un grave auteur, qu'une seule messe entendue avec une dévotion singulière, suffit pour satisfaire à la justice divine, pour tous les péchés que nous avons commis, quelque grands et nombreux qu'ils soient. Et cette vérité nous est insinuée par le saint Concile de Trente, lequel enseigne que Dieu, par l'oblation de ce sacrifice, nous accorde la grâce et le don du repentir, et qu'il nous pardonne les péchés et les crimes les plus grands. (Sess. 22. cap. 2.) Cependant, comme vous ne connaissez ni les dispositions intérieures avec lesquelles vous assistez à la messe, ni le degré de satisfaction qui leur correspond, vous devez prendre vos sûretés le plus que vous pouvez, en y assistant souvent, avec toute la dévotion possible. Heureux, si vous y apportez une grande confiance dans la miséricorde de Dieu, qui opère des choses merveilleuses en ce divin sacrifice ; et si vous y assistez souvent avec recueillement et dévotion, vous pouvez alors nourrir en votre cœur l'espoir d'aller au ciel sans passer par le purgatoire. Allez donc souvent à la messe, et qu'on n'entende plus sortir de votre bouche cette proposition scandaleuse : une messe de plus ou de moins, qu'importe?

XII. Notre troisième dette envers Dieu, est celle de la reconnaissance, pour les immenses bienfaits dont il nous a comblés. Réunissez par la pensée tous les dons, toutes les grâces que vous en avez reçus; tant de biens naturels et surnaturels, votre corps, votre âme, vos sens, vos puissances, la santé et la vie; que dis-je? la vie même de Jésus son divin fils, et la mort qu'il a soufferte pour nous: toutes ces choses augmentent, outre mesure, notre dette envers Dieu. Comment pourrons-nous donc le remercier dignement? Nous voyons que la loi de la reconnaissance est observée par les bêtes féroces, qui deviennent quelquefois dociles envers leurs bienfaiteurs. A combien plus forte raison doit-elle être observée par les hommes, doués d'intelligence, et comblé de tant de bienfaits par la libéralité divine! Mais d'un autre côté notre pauvreté est si grande, que nous ne pouvons satisfaire pour le moindre des bienfaits reçus de Dieu; parce que le moindre d'entre eux, nous venant d'une Majesté si grande, et étant accompagné d'une charité infinie, acquiert un prix infini, et nous oblige à une correspondance infinie. Malheureux que nous sommes! Si nous ne pouvons soutenir le poids d'un seul bienfait, comment pourrons-nous jamais supporter la masse de ceux dont Dieu nous a comblés? Nous voilà donc réduits à la dure nécessité de vivre et de mourir ingrats envers notre souverain bienfaiteur. Mais prenez courage, le saint roi David nous enseigne à remercier dignement le Seigneur. Contemplant dans un esprit prophétique ce divin sacrifice, il confesse clairement que nous ne pouvons rendre à Dieu que par lui, les actions de grâce que nous lui devons. *Que rendrai-je au Seigneur*, s'écrie-t-il, *pour tous les biens qu'il m'a faits? Je prendrai le calice du salut*, se répond-il à lui-

même : ou, d'après une autre version, *j'élèverai là haut le calice du Seigneur,* c'est-à-dire je lui offrirai un sacrifice très-agréable, et je paierai ainsi la dette que je lui dois pour tant de bienfaits signalés. Ajoutez à cela que ce sacrifice a été principalement établi par notre divin Sauveur, pour reconnaître et remercier la munificence divine : c'est pour cela qu'il s'appelle par excellence l'Eucharistie, c'est-à dire action de grâce. Au reste, il nous en a donné lui-même l'exemple, lorsqu'à la dernière cène, avant de consacrer le pain et le vin dans cette première messe, il leva les yeux au ciel, et rendit grâce à son père. O divines actions de grâces, qui nous découvrent la fin sublime de ce redoutable sacrifice, et nous invite à nous conformer à notre chef, en offrant à notre Souverain bienfaiteur, pour le remercier de tous ses dons, le saint sacrifice de la messe, toutes les fois que nous y assistons ; d'autant plus que le ciel tout entier, la sainte Vierge, les anges et les saints, nous voient avec joie payer à notre grand roi ce tribut de reconnaissance.

XIII. La vénérable sœur Françoise Farnèse vivait en des angoisses inexprimables d'amour, en se voyant comblée des bienfaits de Dieu, sans trouver le moyen de s'acquitter envers lui. La sainte Vierge lui apparut donc un jour, et déposant entre ses bras sondivin enfant : « Prends-le, lui dit-elle, il est à toi, et sache bien t'en servir ; car avec lui seul tu peux remplir tous tes devoirs. » Eh bien ! dans la messe, nous recevons non-seulement entre nos bras, mais dans nos mains et dans notre cœur, le fils de Dieu : *Un petit enfant nous a été donné,* dit Isaïe (IX. 6.) et nous pouvons avec lui remplir entièrement la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers Dieu. Et même, à bien considérer les

choses, nous donnons en quelque sorte à Dieu dans la messe plus qu'il ne nous a donné, sinon en réalité du moins en apparence; car le Père éternel ne nous a donné qu'une fois son divin fils dans l'incarnation, et nous ne lui rendons un nombre infini de fois dans cet auguste sacrifice. De sorte que nous lui restons en quelque sorte supérieurs, sinon dans la qualité du don, puisque nous ne pouvons lui donner quelque chose de plus que son fils, du moins en apparence, en répétant ce don autant de fois que nous assistons à la messe. O Dieu grand et miséricordieux ! que n'avons-nous un nombre infini de langues, afin de vous rendre des actions de grâces infinies, pour le trésor précieux que vous nous avez donné dans la sainte messe ! Comprenez-vous maintenant combien ce trésor est précieux? S'il a été caché pour vous jusqu'ici, maintenant que vous commencez à le connaître, comment ne vous écriez-vous pas dans un saint étonnement : Oh ! quel grand trésor ! quel grand trésor !

XIV. Mais ce n'est pas tout : nous pouvons encore dans le saint sacrifice de la messe nous acquitter de notre dernière obligation envers Dieu, c'est-à-dire lui demander les grâces dont nous avons besoin. Vous savez combien sont grandes les misères de votre corps et de votre âme, et le besoin que vous avez de lui demander à chaque instant son secours, puisqu'il est le seul auteur de tous nos biens temporels et éternels. Mais d'un autre côté, comment pouvez-vous lui demander de nouveaux bienfaits, après avoir répondu par une noire ingratitude à ceux dont il vous a comblé déjà, ou même après les avoir tournés contre lui? Consolez-vous : car si vous ne méritez pas ces nouveaux bienfaits, Jésus

les a mérités pour vous, et il a voulu être sur l'autel une hostie pacifique, afin de nous y obtenir du Père éternel tout ce dont nous avons besoin. Oui, à la messe, notre bon Jésus, en sa qualité de premier et souverain pontife, recommande notre cause à Dieu, le prie pour nous, et se fait notre avocat. Si la sainte Vierge s'unissait avec nous, afin de prier le Père éternel de nous accorder les grâces que nous désirons, quelle confiance n'aurions-nous pas d'être exaucés ? Or, sur l'autel, ce n'est pas la sainte Vierge, mais c'est Jésus lui-même qui prie pour nous, qui offre lui-même pour nous à son père son sang précieux, et se fait notre avocat : quelle ne doit donc pas être notre confiance? Oui, la messe est la source de tous nos biens.

XV. Mais il faut creuser bien avant cette mine afin de découvrir les grands trésors qu'elle renferme. Oh ! que de grâces, de dons et de vertus nous obtient le saint sacrifice ! Nous y obtenons d'abord toutes les grâces spirituelles, tous les biens de l'âme, le repentir de nos péchés, le triomphe des tentations qui nous viennent, soit du dehors, de la part des mauvaises compagnies et des démons de l'enfer, ou du dedans, de la part de notre chair rebelle. Nous y obtenons les grâces nécessaires pour nous convertir, ou pour nous maintenir dans la grâce et avancer dans les voies de Dieu ; nous y obtenons de saintes inspirations et des mouvements intérieurs, qui nous disposent à secouer notre tiédeur, et nous portent à agir avec plus de ferveur, avec une volonté plus prompte, une attention plus droite et plus pure; et c'est là un trésor inestimable, ces moyens étant très-efficaces pour obtenir de Dieu la persévérance finale, d'où dépend notre salut, et cette assurance morale que l'on peut avoir ici-bas de la

béatitude éternelle. Nous y obtenons encore les biens temporels, autant qu'ils peuvent concourir à notre salut : la santé, l'abondance, la paix, avec l'exclusion de tous les maux qui s'opposent au bien de notre âme, tels que la peste, les tremblements de terre, la guerre, la famine, les persécutions, les procès, les inimitiés, les calomnies, les injures ; en un mot, le saint sacrifice de la messe nous délivre de tous les maux et nous enrichit de tous les biens : il est la clef d'or du paradis ; quels biens pourrait nous refuser le Père éternel, après nous l'avoir donnée ? *Celui qui n'a pas épargné son propre fils,* dit saint Paul aux Romains, *mais l'a livré pour nous tous, comment ne nous aurait-il pas donné tout avec lui ?*

Il avait donc bien raison ce saint prêtre, qui disait que, lorsqu'il demandait à Dieu une grâce pour soi, ou pour les autres, pendant la messe, quelque grande qu'elle fût, il lui semblait qu'il ne lui demandait rien, en comparant ce qu'il demandait avec ce qu'il lui offrait. Voici comment il raisonnait : toutes les grâces que je demande à Dieu à la messe sont des biens créés et finis ; les dons que je lui offre, au contraire, sont incréés et immenses ; donc, tout compte fait, je suis le créancier, et Dieu est mon débiteur. C'est pourquoi il demandait de grandes grâces, et il obtenait beaucoup de Dieu. Pourquoi n'en faites-vous pas autant ? Si vous suivez mon conseil, vous demanderez à Dieu, toutes les fois que vous assisterez à la messe, qu'il fasse de vous un grand saint, ne craignez pas que ce soit trop demander. Notre bon maître ne nous dit-il pas dans l'Evangile que, pour un verre d'eau donné en son nom, il nous donnera le Paradis ? Comment ne nous donnerait-il pas cent fois davantage, si c'était possible, lorsque nous lui offrons

tout le sang de son fils bien-aimé? Comment pouvez-vous douter qu'il vous donne toutes les vertus et toutes les perfections nécessaires, pour faire de vous un grand saint? Dilatez donc votre cœur, et demandez à Dieu de grandes choses; car celui que vous invoquez ne s'appauvrit point en donnant, et plus vous demanderez, plus vous obtiendrez.

XVI. Mais ce n'est pas tout encore : outre les biens que nous demandons à la messe, Dieu nous en accorde beaucoup d'autres, sans que nous les lui demandions, pourvu que nous n'y mettions point obstacle de notre côté. On peut donc dire que la messe est pour le genre humain comme un soleil qui répand ses splendeurs sur les bons et sur les méchants, et qu'il n'y a point d'âme si criminelle qui n'en remporte quelque grand bien, souvent même sans qu'elle le demande, et sans qu'elle y pense, comme il arriva dans le cas raconté par saint Antoine. Deux jeunes libertins, dont l'un avait entendu la messe le matin, étant sortis un jour, pour aller se promener dans un bois, furent assaillis par une violente tempête. Ils entendirent au milieu du tonnerre et des éclairs une voix qui criait : tue, tue. Celui qui n'avait point entendu la messe, fut aussitôt frappé de la foudre, et mourut : l'autre, épouvanté, continua sa course, cherchant un lieu de refuge, lorsqu'il entendit de nouveau la même voix répéter ces paroles : tue, tue. Comme il attendait la mort, il entendit une autre voix crier : je ne puis, je ne puis, car il a entendu aujourd'hui le *Verbum caro factum est* ; la messe à laquelle il a assisté m'empêche de le frapper. Oh ! que de fois Dieu vous a délivré de la mort, ou du moins de périls très-graves, parce que vous avez assisté à la messe. C'est ce que nous assure saint Grégoire, lorsqu'il nous dit au

livre IV de ses dialogues : « Celui qui entend la sainte messe est délivré de beaucoup de maux et de dangers. » Saint Augustin va plus loin encore : « Celui qui entend dévotement la messe, nous dit-il, ne périra point de mort subite. » Voilà donc un préservatif admirable pour nous préserver de ce malheur : c'est d'assister tous les jours à la messe avec dévotion.

Une certaine opinion, attribuée par quelques-uns à saint Augustin, prétend que pendant le temps que l'homme assiste à la messe, il ne vieillit point, mais se maintient au même degré de force et de vigueur qu'il avait avant qu'elle ait commencé. Que cette opinion soit vraie ou fausse, peu importe, mais je ne crains pas de dire que si celui qui assiste à la messe vieillit quant à l'âge il ne vieillit point quant à la malice ; parce qu'au dire de saint Grégoire, « le juste qui entend la messe se maintient dans la justice. » Ce n'est pas assez, il croît toujours davantage en mérites, en grâces et en vertus, et plaît toujours davantage à Dieu. Bien plus, reprend saint Bernard : « Celui qui entend ou célèbre dévotement la messe mérite bien plus que s'il donnait tous ses biens aux pauvres, et parcourait le monde entier en pélerinage. » Ces paroles s'entendent de la valeur intrinsèque du saint sacrifice. Quels trésors immenses renferme-t-il donc ? Comprenez bien cette vérité : en considérant le saint sacrifice en lui-même et selon sa valeur intrinsèque, on peut dire que l'on mérite plus, en entendant ou célébrant une seule messe, que si l'on distribuait tous ses biens aux pauvres, et si l'on parcourait le monde entier en pélerinage, visitant avec une grande dévotion les sanctuaires de Jérusalem, de Rome, de Lorette, de Compostelle, etc. Saint Thomas nous en donne la raison : c'est que, dit-il, la messe renferme

tous les fruits, toutes les grâces et tous les trésors que le fils de Dieu a répandus si abondamment sur son Eglise, dans le sacrifice sanglant de la croix. *In qualibet missa invenitur omnis fructus et utilitas, quam Christus in die Parasceves operatus est in cruce.* (de consec. Dist. 2.)

Arrêtez-vous ici un instant, fermez le livre, et réunissez par la pensée tous les biens et tous les fruits que procure la sainte messe ; considérez-les en silence, et dites-moi ensuite si vous hésitez à croire qu'une seule messe, quant à sa valeur intrinsèque, est tellement efficace, qu'au dire de plusieurs docteurs, elle suffirait pour obtenir le salut de tout le genre humain. Supposez que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'ait point souffert sur le Calvaire, et qu'au lieu du sacrifice sanglant de la croix, il ait institué seulement celui de l'autel, mais avec l'ordre formel qu'il ne se célébrât qu'une seule messe dans le monde entier. Eh bien ! cette supposition une fois admise, il est très-vrai que cette seule messe, célébrée par le dernier prêtre du monde, aurait suffi, considérée en elle même et dans sa valeur intrinsèque, pour obtenir de Dieu le salut de tous les hommes. Oui, dans cette hypothèse, une seule messe suffirait pour obtenir la conversion de tous les Turcs, de tous les hérétiques, de tous les schismatiques, en un mot, de tous les infidèles et de tous les mauvais chrétiens, pour fermer les portes de l'enfer à tous les pécheurs, et ouvrir celles du purgatoire à toutes les âmes qui y souffrent. Mais hélas ! malheureux que nous sommes, nous bornons la sphère immense de cet auguste sacrifice, et le rendons inefficace, par notre tiédeur et les immodesties scandaleuses que nous y commettons. Ah ! je voudrais pouvoir me faire entendre de tous les hommes,

pour leur dire : malheureux, que faites-vous ? Que ne courez-vous tous dans les églises, pour entendre dévotement autent de messes que vous pouvez ? Pourquoi n'imitez-vous pas les anges, qui, au dire de saint Jean-Chrysostôme, descendent en foule du ciel, pendant qu'on célèbre la sainte messe, et se tiennent auprès de l'autel, dans un saint respect, attendant que la messe commence, afin d'intercéder pour nous plus efficacement; car ils savent bien que c'est là le temps le plus opportun et le moment le plus propice pour obtenir les grâces du ciel. Confondez-vous donc, et rougissez d'avoir si peu apprécié jusqu'ici la sainte messe, d'avoir même profané tant de fois une action si sainte. Vous avez bien plus sujet encore de rougir, si vous êtes du nombre de ceux qui sont assez téméraires pour dire qu'une messe de plus ou de moins, c'est peu de chose.

XVII. Pour terminer cette instruction, je vous prie de remarquer que ce n'est pas sans intention que j'ai dit plus haut qu'une seule messe, en ne considérant que sa valeur intrinsèque, suffit pour ouvrir les portes du purgatoire à toutes les âmes qui y souffrent, et pour les faire entrer au ciel ; car ce divin sacrifice sert aux défunts, non-seulement comme propitiatoire, pour payer les peines qu'ils doivent à la justice de Dieu (Lugo sect. VI. n. 158), mais encore comme impétratoire, pour en obtenir la rémission ; comme on le voit par la coutume de l'Eglise, laquelle non-seulement offre la messe pour les âmes du purgatoire, mais y prie encore pour leur délivrance. Afin d'exciter votre compassion en faveur de ces saintes âmes, considérez donc que le feu où elles souffrent égale, au sentiment de saint Grégoire, celui de l'enfer, et que, comme instrument de la justice divine, il agit avec une telle puissance, qu'il leur cause des

peines insupportables, et supérieures à tous les tourments qui se peuvent imaginer dans ce monde. Elles souffrent bien plus encore de la privation de la vue de Dieu, comme le dit le docteur angélique (in dist. 12. art. 1.) ; l'impossibilité où elles sont de voir ce souverain bien, vers lequel elles aspirent, les plonge en des angoisses intolérables.

Rentrez ici un peu en vous-mêmes. Si vous voyiez votre père ou votre mère près de se noyer dans un étang, et que pour les délivrer vous n'eussiez qu'à leur tendre la main, ne seriez-vous pas obligé par charité, et par justice en même temps, à le faire ? Or, vous voyez des yeux de la foi tant de pauvres âmes, parmi lesquelles se trouvent peut-être vos plus proches parents, brûler dans un étang de feu, et vous ne vous astreindrez pas à entendre dévotement pour elles une seule messe ? Où est donc votre cœur ? Qui peut douter que la messe procure un soulagement considérable à ces pauvres âmes ? Ecoutez saint Jérôme ; il vous dira que pendant qu'on dit la messe pour une âme du purgatoire, le feu qui la consume suspend son énergie, et elle ne souffre rien pendant tout ce temps. *Animæ quæ sunt in purgatorio pro quibus solet sacerdos in missa orare, interim nullum tormentum sentiunt dum missa celebratur.* Bien plus, il affirme qu'à chaque messe, un grand nombre d'âmes sortent du purgatoire et s'envolent au ciel. *Missa celebrata, plures animæ exeunt de purgatorio.* Ajoutez à cela que votre charité envers les âmes du purgatoire tournera tout entière à votre profit. Je pourrais vous apporter en preuve une multitude d'exemples, mais je me contenterai de vous raconter un seul fait arrivé à saint Pierre Damien.

Etant resté orphelin, dans un âge encore tendre, il fut

recueilli par un de ses frères, qui le maltraitait d'une manière incroyable, jusqu'à le faire marcher pieds nus, et le laisser dans une extrême pénurie de toute chose. Il trouva un jour en chemin je ne sais quelle monnaie ; il croyait avoir en main un trésor. Mais qu'en faire ? La nécessité où il était lui suggérait bien des moyens de l'employer ; cependant, après y avoir bien pensé, il résolut d'aller porter cette monnaie chez un prêtre, et de lui demander une messe pour les âmes du purgatoire. A partir de ce moment, sa fortune changea : il fut recueilli par un autre frère, meilleur que le premier, qui l'aima comme son fils, le vêtit avec décence, l'envoya à l'école, après quoi il devint ce grand homme et ce grand saint, qui orna la pourpre et soutint l'Eglise. Voyez de quels biens cette messe et la privation qu'il s'imposa furent pour lui la source. Oh ! quel précieux trésor, qui sert aux morts et aux vivants dans le temps et dans l'éternité en même temps. Ces saintes âmes, en effet, sont si reconnaissantes envers leurs bienfaiteurs, qu'une fois arrivées au ciel, elles se font leurs avocates, et ne se donnent de repos qu'après les avoir vus en possession de la gloire ; comme l'éprouva ici même, à Rome, une femme qui, oubliant son salut éternel, et esclave de ses passions, n'était occupée qu'à faire tomber dans ses filets la jeunesse imprudente. La seule bonne chose qu'elle fit, c'est qu'il ne se passait guères de jours, où elle ne fît célébrer quelques messes pour les âmes du purgatoire. Celles-ci prièrent sans doute avec tant de zèle pour leur bienfaitrice, que, rougissant un jour de ses péchés, elle renonça à sa vie criminelle, alla trouver un prêtre, lui fit une confession générale, et mourut peu de temps après, bien disposée, laissant à tous des signes évidents de son salut éternel. Cette grâce extraor-

dinaire, elle la dut aux messes qu'elle avait fait célébrer pour les âmes du purgatoire. Réveillons-nous donc aussi nous, et ne nous laissons pas précéder dans le royaume de Dieu par les publicains et les femmes perdues.

XVII. Si vous étiez du nombre de ces avares, lesquels non-seulement manquent à la charité, en omettant de prier pour les défunts, et d'assister à la messe pour ces pauvres âmes affligées, mais qui de plus, foulant aux pieds les droits les plus sacrés, refusent de remplir les legs pieux que leur ont laissés leurs parents, et de faire dire les messes qu'ils ont mises à leur charge dans leur testament, oh ! alors, je vous dirais, enflammé d'un saint zèle : allez, allez, vous êtes pires que les démons ; car ceux-ci ne tourmentent que les damnés ; mais vous, vous tourmentez les élus ; ils sont cruels à l'égard des réprouvés, mais vous l'êtes à l'égard des prédestinés. Non, il n'y a pour vous ni confession, ni absolution, si vous ne faites pénitence d'un aussi grand péché, et si vous ne remplissez toutes vos obligations à l'égard des défunts. Je ne le puis, me direz-vous, mes moyens ne le permettent pas. — Vos moyens ne vous le permettent pas ? vous savez bien trouver de l'argent pour paraître dans le monde, pour satisfaire votre luxe; vous savez bien en trouver pour ces festins, pour ces dépenses folles et criminelles ; et quand il s'agit d'acquitter vos dettes, non-seulement avec les vivants, mais encore avec les pauvres défunts, vous n'avez plus rien. Ah ! je vous comprends ; il n'y a personne pour vous demander compte de votre conduite, mais Dieu vous le demandera plus tard. Employez à d'autres usages l'argent que vous ont laissé les défunts pour des œuvres pies ; mais je vous annonce de la part du Roi-Prophète des disgrâces sans nombres, des maladies, des banque-

routes, des traverses, des ruines irréparables dans votre fortune, dans votre honneur et dans votre vie. C'est un oracle divin, il ne peut manquer d'avoir son effet : *Ils ont mangé les sacrifices des morts, et les calamités se sont multipliées.* (Ps. 105, 28.)

Oui, oui, des malheurs, des ruines irréparables à ces familles qui ne remplissent point les obligations qu'elles ont envers les défunts. Parcourez cette ville (la ville de Rome), et voyez combien de familles dispersées, de maisons ruinées, de boutiques fermées, d'affaires interrompues, de faillites, de disgrâces et de malheurs de toute sorte. Quelle est la cause de toutes ces calamités? Une des causes principales, c'est la dureté envers les pauvres défunts, la négligence à remplir les legs pieux, la cruauté avec laquelle on refuse aux âmes du purgatoire le soulagement qu'on leur doit. C'est pour cela qu'il se commet tant de sacriléges, et que la maison de Dieu est devenue, comme le dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, une caverne de voleurs. Ne vous étonnez pas si Dieu fait pleuvoir ses foudres sur la terre, et nous menace de guerres, de tremblements de terre, et de calamités de toute sorte. La cause, la voici : *Ils ont mangé les sacrifices des morts, et les calamités se sont multipliées sur leurs têtes.* C'est donc avec raison que le quatrième concile de Carthage excommunie ces ingrats, comme de vrais homicides, et que le concile de Valence ordonne de les chasser de l'Eglise comme des infidèles.

Encore n'est-ce pas là le plus grand des châtiments dont Dieu punit ces âmes insensibles. C'est dans l'autre vie qu'il réserve ses plus grands supplices ; car saint Jacques nous enseigne *qu'un jugement sans miséricorde est réservé à celui qui n'a point fait miséricorde.* (II. 13.)

Dieu permettra qu'ils soient traités par leurs héritiers, comme ils ont traité ceux dont ils ont hérité ; leurs dernières volontés ne seront point remplies, les messes qu'ils ont laissées par testament, pour leurs propres âmes, ne seront point dites, ou bien Dieu ne les acceptera point, mais elles seront appliquées à d'autres qui auront eu compassion des pauvres âmes pendant leur vie. On lit dans les Chroniques des Frères Mineurs, qu'un frère apparut après la mort à un autre religieux, et lui révéla les supplices affreux qu'il souffrait dans le purgatoire, particulièrement pour avoir négligé de prier pour les autres frères défunts. Il lui dit que jusqu'ici le bien qu'on avait fait pour lui, les messes qu'on avait dites ne lui avaient servi de rien, parce que Dieu, pour punir sa négligence, les avait appliquées à d'autres, qui avaient été pendant leur vie charitables envers les âmes du purgatoire, et cela dit, il disparut.

XIX. Avant de terminer cette instruction, je vous supplie, cher lecteur, les genoux en terre et les mains jointes, de ne pas fermer ce livre avant d'avoir pris la ferme résolution d'assister, autant que vos occupations vous le permettront, au saint sacrifice de la messe, et de faire dire autant de messes que vous le pourrez, non-seulement pour les âmes des défunts, mais encore pour la vôtre. Et cela pour deux motifs : 1° pour obtenir une bonne et sainte mort ; car c'est l'opinion de tous les docteurs, qu'il n'y a point de moyen plus efficace pour cela que le saint sacrifice de la messe. Notre-Seigneur Jésus-Christ a révélé à sainte Mechtilde, que celui qui aura eu la pieuse coutume d'assister dévotement à la messe pendant sa vie, sera consolé à la mort, par la présence des anges et de ses saints patrons, qui le défendront contre toutes les embûches des démons. Oh !

quelle belle mort couronnera votre vie ! si pendant celle-ci, vous avez eu soin d'assister à la messe, toutes les fois que vous l'aurez pu.

2° L'autre motif, c'est que vous mériterez par là de sortir promptement du purgatoire, et de vous envoler au ciel ; car il n'y a point de moyen plus efficace pour obtenir de Dieu la grâce si précieuse d'aller droit au ciel, sans passer par le purgatoire, ou du moins de rester peu de temps en ce lieu, que les indulgences et le saint sacrifice de la messe. Quant aux indulgences, les souverains pontifes en ont été prodigues envers ceux qui entendent dévotement la sainte messe. Nous avons suffisamment démontré plus haut combien elle est efficace pour hâter la rémission des peines du purgatoire. L'exemple et l'autorité de Jean d'Avila devraient nous suffire pour nous le persuader. Ce grand serviteur de Dieu, qui fut l'oracle de l'Espagne, étant sur le point de mourir, on lui demanda quelle sorte de bien il désirait le plus qu'on lui fît après sa mort : Des messes, répondit-il, des messes, des messes.

Permettez-moi de vous donner à ce sujet un conseil d'un grand poids ; c'est de faire dire pendant votre vie toutes les messes que vous voulez que l'on dise pour vous après votre mort, et de ne point vous fier à ceux que vous laissez en ce monde après vous. D'autant plus que saint Anselme nous apprend, qu'une seule messe que vous aurez entendue, ou fait dire pour vous, pendant que vous vivez, vous sera plus profitable que mille après votre mort. Cette vérité fut bien comprise d'un riche marchand de la rivière de Gênes, lequel étant sur le point de mourir, ne laissa rien pour le soulagement de son âme. Tout le monde était étonné qu'un homme si riche, si pieux, si généreux envers tous, se fut montré

à la mort si cruel envers lui-même. Mais lorsqu'il fut enterré, on trouva dans son livre le détail de tout le bien qu'il avait fait pendant sa vie, pour le soulagement de son âme. Deux mille francs pour deux mille messes ; dix mille francs pour marier de pauvres orphelines ; deux cents francs pour tel lieu pieux, etc. Et à la fin du livre il avait écrit : » Que celui qui veut du bien se le fasse pendant sa vie, et ne se fie point à ceux qu'il laisse après lui. « On connaît ce proverbe : qu'une chandelle que l'on porte devant nous éclaire plus qu'une torche derrière. Tirez votre profit de cette sentence, et considérant l'excellence et l'utilité de la sainte messe, déplorez l'aveuglement où vous avez vécu jusqu'ici, en n'estimant point assez ce trésor précieux, qui a été pour vous, hélas ! un trésor caché. Maintenant que vous en connaissez la valeur, ne vous permettez plus de penser, et moins encore de dire qu'une messe de plus ou de moins, c'est peu de chose. Renouvelez plutôt le ferme propos d'assister désormais à la messe autant que vous le pourrez, et avec la dévotion convenable. Vous pouvez vous servir pour cela de la méthode suivante. Que Dieu vous bénisse.

CHAPITRE II.

Méthode pieuse et abrégée pour assister avec fruit au saint sacrifice de la messe.

I. Saint Jean-Chrysostôme, comme nous l'avons dit plus haut, et après lui saint Grégoire, au quatrième livre de ses Dialogues, enseignent que, lorsque le prêtre célèbre la messe, les cieux s'ouvrent, et les anges descendent en foule pour y assister. Et saint Nil, abbé, disciple de saint Chrysostôme, assure que, lorsque le saint docteur célébrait, il voyait autour de l'autel une grande multitude de ces esprits célestes qui aidaient les ministres sacrés dans cette sainte fonction. Or, voici la meilleure méthode pour assister avec fruit à la sainte messe, Allez à l'église, comme si vous alliez au Calvaire, et tenez-vous au pied de l'autel, comme devant le trône de Dieu, et dans la compagnie des saints anges. Voyez donc quelle modestie, quel respect, quelle attention il faut apporter au saint sacrifice, pour en recueillir les fruits et les bénédictions que Dieu accorde ordinairement à ceux qui honorent, par un maintien pieux et modeste, ces mystères si saints.

II. On lit que, pendant que se célébraient chez les Hébreux les sacrifices de l'ancienne loi, où l'on immolait seulement des taureaux, des agneaux, et d'autres animaux, c'était une chose digne d'admiration de voir avec quelle attention, quelle modestie, quel silence, tout

le peuple y assistait. Quoique le nombre des personnes présentes fût immense, sans parler de sept cents prêtres et lévites, qui prenaient part au sacrifice, on eût dit que le temple était vide ; car on n'y entendait pas le moindre bruit. Or, si l'on avait tant de respect et de vénération pour ces sacrifices, qui n'étaient après tout qu'une ombre et une simple figure du nôtre, quel silence, quelle dévotion, quelle attention ne mérite pas le saint sacrifice de la messe, où l'agneau sans tâche lui-même, le Verbe divin s'immole pour nous ? Le glorieux saint Ambroise comprenait bien cette vérité, lui qui, au rapport de Césaire, lorsqu'il célébrait la sainte messe, se tournait vers le peuple après l'évangile, et l'exhortant à un pieux recueillement, lui recommandait de garder le plus profond silence. Bien plus, il ne voulait pas que l'on toussât, ou que l'on fît aucun autre bruit de ce genre. Et tout le monde faisait ce qu'il disait : tous ceux qui assistaient à la messe étaient comme saisis d'une sainte horreur ; aussi en remportaient-ils des fruits précieux, et un grand accroissement de grâce.

III. Je ne veux, dans cet opuscule, qu'éclairer et toucher ceux qui prendront la peine de le lire, et les porter à embrasser avec ferveur la méthode suivante. Il y en a bien d'autres, je le sais, toutes bonnes et dévotes, que l'on trouve dans les divers livres qui ont été publiés sur ce sujet, au grand profit des fidèles. Aussi n'ai-je point l'intention de gêner votre liberté : c'est à vous de choisir celle qui va le mieux à votre esprit et à votre piété. Je me contenterai de faire à votre égard l'office d'ange gardien, en vous suggérant les méthodes qui, selon mon faible jugement, me paraissent les meilleures. Je les distingue en trois classes.

IV. La première consiste à entendre la messe, un

livre à la main, en accompagnant avec attention toutes les actions du prêtre, et en récitant à chacune d'elles une prière vocale qui se trouve dans le livre. Ainsi la messe se passe à lire. Il est certain que, si à la lecture on joint la considération des mystères qui s'accomplissent sur l'autel, c'est une manière excellente et très-profitable d'assister au saint sacrifice. Mais elle entraîne avec elle une grande sujétion ; car il faut faire attention à toutes les cérémonies que fait le prêtre, et jeter ensuite les yeux sur le livre, pour y lire la prière qui correspond aux divers mystères. Aussi cette méthode est pénible, et difficile dans la pratique, et je crois qu'il en est peu qui la gardent longtemps, malgré son utilité, à cause de la faiblesse de notre esprit, qui se lasse facilement de réfléchir sur tant d'actions diverses que le prêtre fait à l'autel. Ceux néanmoins qui s'en trouvent bien, et en retirent du profit pour leur âme, n'ont qu'à continuer ; car Dieu ne manquera pas de récompenser la peine qu'ils se donnent.

V. La seconde méthode consiste à ne point se servir de livre, mais à fixer, pendant tout le temps du saint sacrifice, les yeux de l'esprit, éclairés par la foi, sur Jésus crucifié, et à s'appuyer pour ainsi dire contre l'arbre de la croix, pour y cueillir les fruits d'une douce contemplation, en passant tout ce temps dans un pieux recueillement, et dans la considération attentive des mystères sacrés de la passion de Jésus-Christ, dont le saint sacrifice est non-seulement la représentation, mais encore la reproduction mystique. Il est certain qu'en tenant ainsi toutes ses puissances recueilles en Dieu, on parvient à faire des actes héroïques de foi, d'espérance, de charité, et des autres vertus ; et cette manière d'entendre la messe est sans aucun doute beaucoup plus par-

faite et plus suave que la première ; comme l'éprouva un bon frère lai, qui avait coutume de dire que pendant la messe il ne lisait que trois lettres. La première était noire, à savoir la considération de ses péchés, qui produisait en lui la confusion et le repentir. Cette méditation durait depuis le commencement de la messe jusqu'à l'offertoire. La seconde lettre était rouge, c'est-à-dire que depuis l'offertoire jusqu'à la communion, il méditait la passion de Notre-Seigneur, considérant le sang précieux qu'il a versé pour nous sur le Calvaire, et la mort cruelle qu'il a soufferte. La troisième lettre était blanche, c'est-à-dire qué pendant que le prêtre communiait, il s'unissait mentalement à Jésus présent dans l'Eucharistie, par la communion spirituelle, après quoi il restait absorbé en Dieu, dans la considération de la gloire qu'il espérait obtenir, comme fruit de ce divin sacrifice. Ce bon religieux, dans sa simplicité, entendait la messe avec une grande perfection, et je voudrais que tous apprissent de lui une science aussi sublime.

VI. La troisième méthode pour entendre avec fruit la sainte messe tient le milieu avec les deux autres : elle n'oblige pas à dire beaucoup de prières vocales, comme la première, et ne demande pas un esprit élevé dans la contemplation, comme la seconde. Mais elle est, à bien considérer les choses, la plus conforme à l'esprit de l'Eglise, qui désire que nous nous unissions au prêtre, lequel doit offrir le saint sacrifice pour les quatre fins indiquées dans la précédente instruction. Car, selon l'opinion du Docteur angélique, la messe est le moyen le plus efficace pour payer les quatre grandes dettes que nous avons contractées envers Dieu. Puisque, toutes les fois que vous assistez au saint sacrifice, vous exercez, en quelque manière, l'office de prêtre, vous devez vous

appliquer autant que possible à la considération de ces quatre fins ; et la chose vous sera facile, si vous pratiquez les quatre offrandes suivantes. Portez pendant quelque temps ce livre avec vous, jusqu'à ce que vous les ayez apprises par cœur, ou que du moins vous vous soyez intimement pénétré de leur sens ; car il n'est pas nécessaire que vous teniez aux paroles. Au commencement de la messe, pendant que le prêtre s'humilie aux pieds de l'autel, en disant le *Confiteor*, faites un court examen de vos péchés, et produisez de tout votre cœur un acte de contrition ; puis, invoquez le secours de l'Esprit-Saint et de la sainte Vierge, pour assister à la messe avec le respect et la dévotion convenables. Partagez le temps en quatre parties, afin de payer à Dieu, dans la forme et la manière suivantes, les quatre grandes dettes que vous avez contractées envers lui.

VII. Dans la première partie, qui va du commencement à l'Evangile, vous paierez la première dette, en louant et honorant la majesté divine, digne d'un honneur et de louanges infinies. Humiliez-vous pour cela avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, et abîmez-vous par la pensée dans votre néant ; confessez que vous n'êtes rien devant cette immense majesté, et dites-lui, dans l'attitude et les sentiments d'une profonde humiliation, car il faut garder à la messe un extérieur modeste et composé :

« Mon Dieu, je vous adore et vous reconnais pour mon Seigneur et le souverain maître de mon âme. Je proteste que tout ce que je suis, et tout ce que j'ai, me vient de vous. Votre majesté infinie mérite une soumission et un honneur infini. Mais ne pouvant dans ma pauvreté vous payer cette dette, je vous offre les humiliations et les hommages de Jésus sur l'autel. Ce qu'il fait, je veux le faire avec lui. Je m'humilie et m'abaisse

avec lui devant votre souveraine majesté. Je vous adore avec les mêmes humiliations qu'il vous offre. Je me réjouis que Jésus vous donne pour moi un amour et des hommages infinis. »

Fermez ensuite le livre, et continuez à faire un grand nombre de ces actes intérieurs de complaisance, en voyant que Dieu est honoré d'une manière infinie dans le saint sacrifice. Répétez souvent : « Oui, mon Dieu, je me réjouis de l'honneur infini que reçoit votre souveraine majesté de cet auguste sacrifice. Je m'y complais et m'en réjouis de tout mon pouvoir. » Encore une fois ne vous attachez point aux paroles, mais servez-vous de celles que vous inspirera votre dévotion, vous tenant recueilli en Dieu. Oh ! que c'est là une excellente manière de payer à Dieu notre première dette.

VIII. Dans la deuxième partie, qui va de l'Evangile à l'élévation, payez à Dieu la seconde dette. Pour cela, jetez un coup d'œil sur les péchés que vous avez commis ; et voyant combien vous devez pour eux à la justice divine, dites-lui avec un cœur humilié :

« Voici, mon Dieu, ce traître qui s'est révolté tant de fois contre vous. Rempli de douleur, je hais et déteste du plus profond de mon cœur tous mes péchés ; je vous offre en expiation les satisfactions que vous donne Jésus sur l'autel. Je vous offre tous ses mérites, son sang, Jésus tout entier, Dieu et homme, qui en qualité de victime se sacrifie de nouveau pour moi Il est ici mon médiateur et mon avocat ; son sang précieux implore de vous pour moi le pardon. J'unis ma voix à celle de ce sang, et vous demande miséricorde pour tous mes crimes. Le sang de Jésus crie miséricorde vers vous ; mon cœur, plein de repentir, crie miséricorde avec lui. Seigneur, si mes larmes ne vous touchent pas, laissez-

vous toucher par les gémissements de mon Jésus. Cette miséricorde qu'il a obtenue pour tout le genre humain sur la croix, comment ne l'obtiendrait-il pas pour moi sur cet autel ? Oui, mon Dieu, j'espère qu'en vertu de ce sang précieux, vous me pardonnerez toutes mes fautes. Ah ! je veux les pleurer jusqu'à mon dernier soupir. »

Fermez le livre, et répétez plusieurs fois ces actes de contrition ; donnez un libre cours à vos sentiments, et sans aucun bruit de paroles, dites à Jésus du plus profond de votre cœur : « Mon bon Jésus, donnez-moi les larmes de Pierre, la contrition de Madeleine, et la douleur des saints, qui, après avoir été pécheurs sont devenus de vrais pénitents ; afin que j'obtienne pendant cet auguste sacrifice le pardon de tous mes péchés ! » Faites beaucoup de ces actes, recueilli et abîmé en Dieu, et soyez sûr que de cette manière vous paierez à Dieu toutes les dettes que vous avez contractées envers lui par vos péchés.

IX. Dans la troisième partie, depuis l'élévation jusqu'à la communion, considérez les grands et innombrables bienfaits dont le Seigneur vous a comblé, et offrez-lui en échange un don d'une valeur infinie, le corps et le sang de Jésus-Christ ; invitez tous les anges et tous les saints à remercier Dieu pour vous, et dites-lui :

« Me voici, Seigneur, tout chargé des bienfaits, tant généraux que particuliers, dont vous m'avez comblé, et dont vous me comblerez encore dans le temps et dans l'éternité. Je reconnais que vos miséricordes envers moi ont été et sont encore infinies. Je veux vous payer tout cela jusqu'à la dernière obole : c'est pourquoi je vous offre, par les mains du prêtre, en action de grâce

et en paiement, ce corps sacré, ce sang précieux, cette victime innocente qui s'immole sur cet autel. Cette offrande, j'en suis certain, suffit pour vous payer de tous les dons que vous m'avez faits. Etant d'une valeur infinie, elle vaut tous les dons que j'ai reçus, que je reçois et recevrai encore de vous. Saints anges, et vous tous, bienheureux, aidez-moi à remercier mon Dieu, et offrez-lui en action de grâce de tous ses bienfaits, non-seulement cette messe, mais encore toutes celles qui se célèbrent maintenant dans le monde entier, afin de reconnaître parfaitement toutes les grâces qu'il m'a faites, et qu'il me fera dans les siècles des siècles. Amen. »

Oh ! comme Dieu acceptera avec plaisir ces remerciements si affectueux ! Il se trouvera parfaitement payé par cette seule offrande, qui a plus de valeur que toutes les autres, puisque sa valeur est infinie. Pour exciter davantage encore votre dévotion, invitez le ciel tout entier à s'employer en votre faveur. Invitez tous les saints pour qui vous avez plus de dévotion, et dites-leur du fond du cœur : « Mes saints patrons, remerciez pour moi la bonté de Dieu ; afin que je ne vive ni ne meure ingrat. Priez-le d'accepter ma bonne intention, et d'avoir égard aux tendres actions de grâces que lui offre pour moi Jésus sur cet autel. » Répétez ces actes plusieurs fois, et soyez sûr que de cette manière vous paierez complètement à Dieu cette grande dette ; surtout si vous avez soin chaque matin de faire l'acte d'offrande qui commence par ces mots : Père éternel, etc., et que vous trouverez à la fin de cet opuscule.

X. Dans la quatrième partie, qui comprend depuis la communion jusqu'à la fin, faites, pendant que le prêtre communie, la communion spirituelle, de la manière et

dans la forme que je vous indiquerai à la fin de ce chapitre. Puis, considérant Dieu présent audedans de vous, demandez-lui toutes les grâces dont vous avez besoin, et soyez persuadé que pendant ce temps Jésus s'unit à à vous, et prie pour vous. Dilatez donc votre cœur, et demandez-lui non des choses de peu de valeur, mais de grandes grâces ; car l'offrande que vous lui faites de son divin fils est quelque chose de bien plus grand encore. Dites-lui d'un cœur humilié :

« Mon Dieu, je me reconnais indigne de vos faveurs ; je confesse ma profonde indignité, je sais que je ne mérite pas d'être exaucé, à cause des péchés énormes et si nombreux que j'ai commis. Mais pourriez-vous ne pas exaucer votre divin Fils, qui prie pour moi sur cet autel, et vous offre pour moi son sang et sa vie ? Ecoutez, Seigneur, les prières de ce puissant avocat, et, en sa considération, accordez-moi toutes les grâces que vous savez m'être nécessaires, pour accomplir la grande affaire de mon salut éternel. Je puis vous demander maintenant le pardon de tous mes péchés, la grâce de de la persévérance finale. Je vous demande davantage encore, ô mon Dieu ! et plein de confiance dans les mérites et les prières de mon Jésus, je vous demande toutes les vertus dans un degré héroïque, tous les secours efficaces pour faire de moi un vrai saint. Je vous demande la conversion de tous les infidèles et de tous les pécheurs, et particulièrement de ceux qui me sont unis par les liens du sang ou de l'esprit. Je vous demande la délivrance, non d'une seule âme, mais de toutes les âmes du purgatoire ; faites que par l'efficacité de ce divin sacrifice, le purgatoire reste vide. Convertissez tous les vivants, afin que ce misérable monde devienne pour vous un paradis de délices, d'où, après vous avoir

aimé, honoré et loué dans le temps, nous puissions monter au ciel, pour vous louer et vous bénir pendant toute l'éternité. Amen. »

Demandez, demandez toujours, et pour vous, et pour vos enfants, pour vos amis, vos parents, et vos connaissances ; demandez le secours de Dieu pour tous vos besoins, spirituels et temporels, et pour l'Eglise la plénitude de tous les biens, et le soulagement de tous les maux. Demandez avec une grande confiance, et soyez assuré que vos prières, unies à celles de Jésus, seront exaucées. Après la messe, faites votre action de grâce, et sortez de l'Eglise, le cœur plein de componction, comme si vous descendiez du Calvaire.

Or, dites-moi maintenant, si toutes les messes auxquelles vous avez assisté jusqu'ici, vous les aviez entendues de cette manière, de quel trésor vous auriez enrichi votre âme ! Oh ! quelle perte vous avez faite, toutes les fois que vous avez assisté à la messe en jetant les yeux de côté et d'autre, pour regarder ceux qui entrent et ceux qui sortent, en causant, en étant à moitié endormi, ou en vous contentant tout au plus de réciter quelques prières vocales, sans attention ni recueillement. Prenez donc la résolution d'employer désormais cette méthode si facile d'entendre la messe avec fruit, laquelle consiste à payer à Dieu les quatre grandes dettes que nous avons contractées envers lui ; et soyez sûr que vous acquerrez en peu de temps des grâces singulières, et qu'il ne vous viendra plus à l'esprit de dire : une messe de plus ou de moins, c'est peu de chose.

XI. Quant à la manière de faire la communion spirituelle, pendant que le prêtre communie, comme nous l'avons indiquée plus haut, il faut savoir que, selon la

doctrine du saint Concile de Trente, l'homme peut recevoir la sainte Eucharistie en trois manières ; ou seulement sacramentellement, ou seulement spirituellement, ou des deux manières à la fois. Je ne parle pas ici de la première, qui est propre à ceux qui communient en état de péché mortel, comme fit Judas ; ni de la troisième, qui est commune à tous ceux qui communient en état de grâce ; mais je ne veux plus parler que de la seconde, c'est-à-dire, selon les paroles du Concile de Trente, de ceux qui, se nourrissant de ce pain céleste par des désirs ardents et une foi vive, animée de la charité, en sentant les fruits et l'utilité. (Sess. 13. Ch. 8.) Pour faciliter une pratique si salutaire, voici ce que vous devez faire : Lorsque le prêtre est sur le point de communier, recueillez-vous au dedans et au dehors ; excitez en votre cœur une contrition sincère, frappez-vous humblement la poitrine, en vous reconnaissant indigne de recevoir Notre-Seigneur Jésus-Christ ; faites les actes d'amour, d'offrande, d'humilité, etc., que vous avez coutume de faire quand vous communiez réellement, et ayez un vif désir de recevoir, pour votre bien, la sainte Eucharistie. Afin d'animer votre dévotion, représentez-vous que la sainte Vierge, ou l'un de vos saints patrons, vous présente la sainte hostie ; et, embrassant Jésus dans votre cœur, répétez-lui plusieurs fois, avec des paroles inspirées par l'amour : « Venez, mon bon Jésus, venez dans mon pauvre cœur, venez rassasier mes désirs, venez sanctifier mon âme, venez, doux Jésus, venez. » Puis tenez-vous en silence, considérant Dieu présent au dedans de vous, comme si vous aviez communié réellement ; adorez-le, remerciez-le, et faites tous les actes que vous avez coutume de faire après la communion sacramentelle.

Cette communion spirituelle, si peu pratiquée par les chrétiens de nos jours, est un trésor qui remplit l'âme de toutes sortes de biens. Rodriguez, dans son traité de la perfection chrétienne, et plusieurs autres auteurs nous enseignent qu'elle est si utile, qu'elle peut produire des grâces aussi grandes, et même plus grandes que la communion réelle. Celle-ci, il est vrai, est plus utile en soi, et produit de plus grands fruits ; parce qu'étant un sacrement, elle agit *ex opere operato*. Cependant il peut arriver qu'une âme fasse la communion spirituelle avec tant d'humilité, d'amour et de dévotion, qu'elle mérite plus de grâces qu'un autre qui communie réellement, mais avec des dispositions moins parfaites.

Cette manière de communier plaît tant à notre Seigneur, que plus d'une fois il a daigné exaucer par un miracle évident les pieux désirs de ses serviteurs ; tantôt en les communiant de ses mains, comme il arriva à la B Claire de Montefalco, à Sainte Catherine de Sienne, et à la B. Liduine ; tantôt en les communiant de la main d'un ange, comme il arriva au docteur séraphique Saint Bonaventure, et à deux saints évêques Honoré et Firmin ; ou par la main de la sainte Vierge, comme il arriva au B. Silvestre. Et vous ne devez pas vous étonner de ces attentions délicates de la charité de Dieu ; car la communion spirituelle, en enflammant le cœur, et l'unissant à Dieu par l'amour, le dispose à recevoir les faveurs les plus signalées. Comment, en réfléchissant sur ces vérités, pourriez-vous encore rester froid, et quelle excuse pourriez-vous apporter, pour vous exempter d'une si sainte pratique ? Prenez donc enfin une bonne résolution, et considérez que la communion spirituelle a sur l'autre cet avantage, que celle-ci ne peut se faire qu'une fois le jour, tandis que vous

pouvez communier spirituellement autant de fois que vous assistez à la messe, et même en dehors du saint sacrifice, le matin et le soir, le jour et la nuit, à l'église et à la maison, sans avoir besoin pour cela de la permission de votre confesseur. Toutes les fois, en un mot, que vous ferez les actes indiqués plus haut, vous communierez spituellement, et vous enrichirez votre âme de toutes sortes de grâces, de mérites et de biens.

Le but de cet opuscule est d'introduire parmi les fidèles l'usage d'assister chaque jour avec piété et dévotion à la sainte messe, et d'y faire chaque fois la communion spirituelle. Oh ! que de bien on pourrait obtenir ainsi ! Je pourrais espérer de voir refleurir dans le monde la ferveur des premiers siècles de l'Eglise, alors que les fidèles assistaient tous les jours au saint sacrifice, et y communiaient sacramentellement. Si vous n'êtes pas digne d'une aussi grande faveur, assistez du moins tous les jours à la sainte messe, et faites-y la communion spirituelle. Si je puis, cher lecteur, vous gagner à cette sainte pratique, je croirais avoir gagné le monde entier, et regarderais comme bien employé mon temps et ma peine. Mais afin de vous ôter toutes les excuses que l'on a coutume d'apporter, pour se dispenser d'assister à la messe, je citerai dans le chapitre suivant des exemples adaptés à toutes sortes de personnes ; afin que tous comprennent que, si elles se privent de si grands biens, c'est par leur faute, par leur tiédeur et leur négligence, et que ce sera pour eux à la mort la cause d'amers regrets.

CHAPITRE III.

I. Divers exemples pour porter les fidèles de tout état et de toute condition à entendre tous les jours la sainte messe.

Ceux qui font difficulté d'assister tous les jours à la messe trouvent bien des prétextes pour excuser leur tiédeur. Lorsqu'il s'agit des misérables intérêts de cette terre, vous les trouvez pleins de zèle, d'ardeur et d'activité. Toute fatigue est légère alors ; aucune incommodité ne les retient. Mais lorsqu'il est question d'assister à la messe, quoiqu'il n'y ait aucune affaire plus importante que celle-ci, ils sont froids et sans volonté, ils savent trouver mille prétextes frivoles pour s'en dispenser : ils mettent en avant des occupations graves, leur peu de santé, des intérêts de famille, le manque de temps, la multitude de leurs affaires, etc. En un mot, si la sainte Eglise ne les obligeait, sous peine de péché mortel, à entendre la messe au moins les jours de fêtes, Dieu sait s'ils visiteraient jamais une église, s'ils ploieraient jamais les genoux devant un autel. Quelle honte, et quel malheur en même temps pour les temps où nous vivons ! Ah ! combien nous sommes déchus de la ferveur de ces premiers fidèles, lesquels, comme nous l'avons vu plus haut, assistaient chaque jour au saint sacrifice, et se nourrissaient du pain des anges dans la sainte communion. Et cependant ils avaient aussi leurs affaires ; mais c'est précisément par le moyen

de cette pieuse pratique qu'ils savaient si bien ménager leurs intérêts spirituels et temporels. Monde aveugle, quand ouvriras-tu les yeux pour reconnaître ton erreur? Reveillons-nous tous de notre torpeur, et que notre dévotion la plus chère soit d'entendre chaque jour la sainte messe, et d'y faire la communion spirituelle. Pour obtenir un but aussi saint, je ne connais point de moyen plus efficace que l'exemple; car c'est une maxime irréfragable que nous vivons tous d'exemples, et trouvons facile ce que nous voyons faire à ceux qui sont comme nous. C'est ainsi que saint Augustin s'encourageait soi-même, en se disant : « Quoi, tu ne pourras pas ce qu'ont pu tels et tels ? » Nous citerons donc dans ce chapitre quelques exemples s'adressant à diverses sortes de personnes, dans l'espoir de gagner ainsi tous les cœurs à cette sainte pratique.

II. Exemple de divers princes, rois ou empereurs.

Les exemples des grands nous touchent plus que la piété même la plus tendre des personnes ordinaires : car c'est un axiome d'une grande vérité, que le monde entier suit l'exemple de ceux qui le gouvernent : *Regis ad exemplum totus componitur orbis.* Je pourrais citer des exemples sans nombre de cette sorte, pour animer tous les fidèles à entendre chaque jour la sainte messe; mais je me contenterai d'en toucher quelques-uns. Le

grand Constantin ne se contentait pas d'assister à la messe tous les jours dans son palais ; mais dans ses voyages et ses expéditions militaires, il avait avec lui un autel portatif, où il faisait célébrer le saint sacrifice ; et c'est ainsi qu'il remportait des victoires signalées. L'empereur Lothaire faisait la même chose, et il ne manquait jamais, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, d'entendre trois messes chaque jour. Le pieux roi d'Angleterre, Henri III, entendait également tous les jours trois messes, avec une piété qui édifiait toute la cour. Dieu l'en récompensa dès cette vie, en lui accordant un règne de cinquante-six ans. Mais, pour mettre en relief la piété des princes anglais, et leur assiduité à entendre la messe, il n'est pas besoin de remonter aux siècles passés ; il suffit de se rappeler cette pieuse reine, Marie-Clémentine, dont Rome pleure encore la perte. Cette femme incomparable m'a déclaré plusieurs fois à moi-même, que toutes ses délices étaient d'assistes au saint sacrifice de la messe. C'est pourquoi elle entendait tous les jours autant de messes qu'elle pouvait, et y assistait immobile, sans prie-Dieu, ni coussins : on l'eût prise, en la voyant, pour une statue. Elle avait puisé dans cette pieuse pratique un amour si tendre pour Jésus, au sacrement de l'autel, qu'elle assistait trois ou quatre fois par jour à la bénédiction du très Saint-Sacrement, dans les diverses églises où elle se donnait ; et on la voyait parcourir dans son carrosse les rues de Rome, afin d'arriver à temps, et de n'en manquer aucune. Que de larmes lui a fait répandre la faim qu'elle avait de ce pain des anges ! faim si violente, qu'elle la faisait languir nuit et jour. Son cœur volait à chaque instant là où elle avait fixé son amour ; mais Dieu, pour rendre celui-ci héroïque, et pour la rendre martyre en quelque

sortu de sa charité, permit que ses désirs ne pussent être exaucés ; et je suis persuadé que c'est là ce qui hâta sa mort. Je puis le conclure de la dernière lettre qu'elle m'écrivit. Mais si elle fut privée de la fréquente communion, elle ne fut pas du moins privée des mérites qu'elle procure, car, ne pouvant communier réellement, elle se rassasiait dans la communion spirituelle, qu'elle faisait non-seulement pendant la messe, mais souvent dans la journée, selon la forme que nous avons indiquée au chapitre précédent.

Cet exemple si sublime, que nous avons pu voir et admirer presque tous de nos jours, dans cette ville, ne suffit-il pas pour dissiper tous les prétextes de ceux à qui il en coûte tant d'assister chaque jour à la messe, et d'y faire la communion spirituelle ? Mais ce n'est pas assez pour moi que vous imitiez cette bonne reine, en desirant vivement comme elle de recevoir notre Seigneur dans le sacrement de l'autel ; je voudrais encore que vous l'imitassiez dans les travaux qu'elle faisait souvent, pour pourvoir d'ornements sacrés les églises pauvres, comme le font à Rome un grand nombre de dames, dont la récréation est de travailler de leurs propres mains à faire des ornements pour les églises. Je pourrais vous citer encore, hors de cette ville, une grande princesse, non moins illustre par sa piété que par sa naissance, qui entend tous les jours plusieurs messes, et occupe souvent les demoiselles de sa maison à faire des travaux pour le service de l'autel, envoyant des boîtes entières de corporaux, de purificatoires, et de choses semblables, aux prédicateurs et aux missionnaires, pour les distribuer aux églises pauvres, afin que partout, ce divin sacrifice soit offert à Dieu avec la propreté et la décence convenables.

Ah ! qu'il me soit permis de m'écrier ici : princes de la terre, voilà le moyen de vous assurer le ciel. Que faites-vous, de grâce, que faites-vous ? Pourquoi votre libéralité ne répand-elle pas d'abondantes aumônes, en faveur de tant d'églises, qui sont dans le besoin ? Ne me dites pas que votre trésor est épuisé, que les impôts diminuent chaque jour ; je vous enseignerai un moyen facile de pourvoir aux besoins des églises, sans que les convenances de votre état en souffrent. Ce moyen, le voici : Ayez un cheval de moins à votre écurie, un valet de moins autour de votre carrosse, etc., en voilà assez pour subvenir aux besoins de tant de pauvres paroisses. Vous convoquez des diètes, des congrès ; vous réunissez des commissions, des conseils de guerre, pour assurer le repos dans vos provinces, sans pouvoir avec tout cela cela y réussir ; tandis qu'une bonne pensée, en vous suggérant le moyen de terminer cette affaire qui vous occupe et vous inquiète, assurerait votre règne. Mais cette pensée si utile, d'où vient-elle ? De Dieu, sachez-le bien. Et quel est le moyen le plus efficace pour l'obtenir ? La sainte messe. Entendez-la donc souvent, faites de plus dire beaucoup de messes ; donnez aux églises des vases sacrés, des ornements, et vous éprouverez les effets merveilleux de la providence de Dieu, qui assurera vos états, et vous rendra heureux dans le temps et dans l'éternité.

Terminons ce chapitre par l'exemple de saint Venceslas, roi de Bohême Il serait à désirer que tous l'imitassent, du moins en partie. Ce saint roi ne se contentait pas d'assister tous les jours à plusieurs messes, à genoux sur le sol nu, et de servir avec une admirable humilité les prêtres qui la célébraient ; mais il donnait encore aux églises les plus riches joyaux de son trésor,

et les étoffes les plus précieuses du garde-meuble de la couronne. Il faisait, de ses propres mains, les hosties qui devaient servir au saint sacrifice, sans croire déroger à la dignité royale. De ces mêmes mains qui portaient le sceptre, il cultivait un champ, conduisait la charrue, semait le froment, recueillait la moisson, écrasait le grain, recueillait la farine pour les hosties qui devaient servir à la consécration ; puis il les présentait avec respect et humilité aux prêtres, pour qu'ils les changeassent dans le corps sacré du Sauveur. O ! mains dignes de porter le sceptre du monde entier ! Mais quelle récompense lui valut sa tendre dévotion ? Dieu permit que l'Empereur Othon Ier conçut pour ce saint roi une bienveillance sans égale, jusqu'à lui accorder la facilité de faire graver sur son blason la devise impériale : *L'aigle noir sur champ blanc ;* faveur qui n'avait été accordée à aucun autre prince. C'est ainsi que Dieu voulut récompenser par les mains de l'empereur la grande piété de Venceslas pour le divin sacrifice des autels. Mais il fut récompensé bien mieux encore par le roi du ciel, en obtenant dans un glorieux martyre le diadème de la gloire éternelle. Sa tendre affection pour le saint sacrifice de la messe lui valut l'honneur d'être doublement couronné, et dans ce monde et dans l'autre.

III. Exemples pour les dames.

Une femme, lorsqu'elle entre à l'église, vêtue d'habits somptueux, attire à elle et les yeux et les cœurs, volant à Dieu les hommages qui lui sont dus. Hélas ! il n'est pas besoin d'exemples pour exhorter ces femmes à entendre tous les jours la sainte messe : elles ne sont que trop portées à fréquenter les églises. La difficulté est de leur faire comprendre avec quelle modestie et quel respect elles doivent se tenir dans la maison de Dieu, particulièrement lorsqu'on y célèbre le saint sacrifice. Autant, en effet, je suis édifié de la tenue de celles qui paraissent aux pieds des autels, avec un habit modeste et décent ; autant je suis scandalisé, lorsque j'en vois d'autres venir dans les temples du Seigneur, habillées comme elles vont au théâtre ; et il semble qu'elles veulent être les déesses à qui il faille rendre hommage. Pour éveiller en elles la terreur et le respect que l'on doit au saint sacrifice de la messe, il ne sera pas hors de propos de leur citer la vision merveilleuse de la bienheureuse Ivette, noble flamande, laquelle assistant à la messe, vit à côté d'elle une dame qui semblait être d'un rang illustre. Celle-ci tenait les yeux fixés curieusement sur l'autel, non pour faire attention à ce qui s'y passait, ou pour adorer le Saint-Sacrement, quelle devait cependant recevoir, mais pour satisfaire lin'digne passion qui remplissait son cœur. Autour d'elle étaient plusieurs démons, qui dansaient et se

livraient à leurs ébats. Lorsqu'elle se leva pour aller vers l'autel, ces démons s'empressèrent de la servir comme leur maîtresse. L'un lui soutenait la queue de sa robe, l'autre lui offrait le bras. Puis, lorsqu'étant rendue à la sainte table, elle se mit à genoux, et que le prêtre, tenant en main la sainte hostie, allait lui donner la communion, la sainte vit Notre-Seigneur s'envoler vers le ciel, ne voulant pas entrer dans le cœur de cette scélérate, esclave des mauvais esprits. La bienheureuse Ivette, étonnée de ce prodige, recourut avec d'humbles prières à la miséricorde de Notre-Seigneur, lequel lui en révéla le motif, lui faisant connaître que cette dame était éprise d'un amour criminel pour un de ceux qui assistaient le prêtre à l'autel ; de sorte que, pendant le temps du saint sacrifice, au lieu de fixer les yeux sur les saints mystères qui s'y accomplissaient, elle passait le temps à regarder celui qu'elle aimait, bien plus occupée de lui plaire qu'à son Dieu. Son immodestie avait du même coup attiré autour d'elle les mauvais esprits, et chassé Notre-Seigneur de son cœur; car, selon l'oracle de l'Esprit-Saint : *La sagesse n'entrera point dans une âme livrée au mal, et n'habitera point dans un corps soumis aux péchés.* (Sagesse I, 4.)

Vous me direz peut-être que vous n'êtes pas du nombre de ces femmes criminelles. Je le crois ; mais pensez-vous qu'en venant à l'église avec une mise aussi immodeste, vous ne méritez pas un blâme sévère ? C'est bien pis encore, lorsque vous amenez avec vous votre épagneul, qui, en agitant les sonnettes de son collier, trouble tous les assistants ; ou, lorsque pendant lamesse, vous vous amusez à le caresser. Eh ! bien, voici la prédiction que je vous fais : vos mains seront mordues pendant de longues années dans le purgatoire, comme

par des chiens de feu. Je m'étonne que les prêtres présents dans l'église ne vous arrachent pas des bras ce chien, et ne le chassent pas à coups de pied. Comment, vous faites du temple une caverne de voleurs, en privant Notre-Seigneur de l'honneur qui lui est dû, par le trouble que vous causez au clergé et à tout le peuple. Ah ! rentrez en vous-même et prenez la résolution d'imiter sainte Elisabeth de Hongrie. Elle allait à l'église avec une grande pompe pour entendre la sainte messe : mais dès que celle-ci avait commencé, elle ôtait la couronne de sa tête, les anneaux de ses doigts; et dépouillée de tous ses ornements, elle restait couverte seulement d'un voile, dans une attitude si modeste, qu'on ne la vit jamais regarder autre chose que l'autel. Dieu voulut manifester à tous combien cette conduite lui était agréable ; car la sainte brillait pendant la messe d'une telle splendeur, que les assistants en étaient éblouis, et il leur semblait que c'était un ange du ciel. Imitez cet exemple, et soyez sûr alors que vous serez agréable à Dieu et aux hommes, et que le saint sacrifice de la messe vous sera d'un immense profit, dans cette vie et dans l'autre.

IV. Pour les femmes d'une condition ordinaire.

Les fruits que l'on recueille du saint sacrifice de la messe sont très-grands, comme nous l'avons prouvé

dans l'instruction précédente ; mais toutes les femmes ne peuvent pas aller à l'église dans la semaine. Les nourrices, celles qui sont obligées par justice ou par charité d'assister les malades, celles qui ont un mari bizarre, qui ne leur permet pas de sortir de la maison, ne doivent pas se tourmenter ; elles doivent surtout bien prendre garde de désobéir. Quoique la messe, en effet, soit une chose très-sainte, et d'un très-grand profit, cependant l'obéissance et le renoncement à sa volonté propre sont des choses meilleures encore. Je vous dirai même, pour votre consolation, qu'en obéissant en cette circonstance, vous doublez le gain et le mérite ; parce que Dieu, non-seulement récompensera votre obéissance, mais vous comptera encore la messe à laquelle vous n'avez pu assister, comme si vous l'aviez entendue, se contentant de votre bonne volonté. En désobéissant, au contraire, vous perdriez l'un et l'autre mérite, et vous donneriez à penser que vous aimiez mieux satisfaire votre volonté que celle de Dieu. Et cependant il déclare expressément dans les saintes lettres, que l'obéissance vaut mieux que le sacrifice.

Mais ce serait bien autre chose, si vous alliez à la messe, pour y causer, y contenter votre curiosité, y consentir à toutes les distractions qui se présentent, et en revenir les mains vides. C'est ce qui arriva à une femme qui habitait la campagne, et dont la maison était éloignée de l'église. Voulant obtenir de Dieu une grâce qu'elle désirait beaucoup, elle promit d'entendre un grand nombre de messes pendant le cours de l'année. Toutes les fois donc qu'elle entendait sonner une messe dans quelque église, elle quittait ses travaux, et s'y rendait aussitôt, par la pluie et par la neige, sans tenir aucun compte du mauvais temps. De retour à la

maison, afin de faire le compte des messes qu'elle avait entendues, et de remplir exactement le nombre auquel elle s'était obligée, elle mettait chaque fois une fève dans une boîte quelle gardait en un lieu secret. L'année écoulée, croyant avoir satisfait à sa promesse, rendu à Dieu beaucoup d'honneur, et acquis pour elle de grands mérites, elle ouvrit la boîte ; mais de toutes les fèves qu'elle y avait mises elle n'en retrouva qu'une seule. Etonnée et affligée à cette vue, elle s'adressa à Dieu, lui disant avec larmes : « Seigneur, de tant de messes auxquelles j'ai assisté, comment se fait-il que je n'en trouve qu'une seule de marquée ? Pour remplir ma promesse, je n'ai tenu compte ni du temps contraire, ni de la pluie, ni de la gelée, ni d'aucune incommodité. » Dieu lui inspira la pensée d'aller trouver un prêtre sage et pieux à la fois. Celui-ci lui demanda comment elle était allée à l'église, et avait entendu la messe. Elle lui avoua que pendant le chemin, elle n'avait jamais parlé que d'affaires et de choses plaisantes, et que pendant tout le temps de la messe, elle n'avait fait que penser à ses occupations, et causer avec ses voisines. « Voilà pourquoi, lui dit le prêtre, ces messes ont été perdues : vos conversations, vos distractions volontaires, vos curiosités vous en ont ôté tout le fruit. Le démon les a prises pour lui ; ou bien votre ange gardien a ôté les fèves de la boîte, pour vous faire comprendre que l'on perd le mérite des bonnes œuvres, si on ne les fait comme il faut. Remerciez Dieu néanmoins d'avoir entendu une messe avec fruit. »

Faites maintenant une réflexion sérieuse, et dites-vous à vous-même : de tant de messes que j'ai entendues dans ma vie, combien Dieu en aura-t-il acceptées ? Que vous dit votre conscience ? Si vous croyez qu'il y en ait

eu peu de fructeuses devant Dieu, corrigez-vous à l'avenir. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous étiez du nombre de ces malheureuses, qui servent en quelque sorte d'enseigne au démon, jusque dans l'église, pour entraîner les âmes en enfer, écoutez le fait suivant, et tremblez.

On raconte qu'une femme, étant tombée dans une extrême indigence, s'abandonna au désespoir, et se retira en un lieu solitaire. Là, le démon lui apparut, et lui dit que si elle voulait amuser le monde à l'église par des conversations inutiles, il la rendrait plus riche qu'elle n'était auparavant. La malheureuse accepta la proposition, et se mit à faire ce métier diabolique, qui lui réussit à merveille. Elle faisait si bien en effet, qu'elle empêchait ses voisins d'assister dévotement à la messe et aux divins offices. Mais Dieu ne tarda pas à tirer d'elle une éclatante vengeance ; car un matin, un orage terrible ayant éclaté, la foudre tomba sur elle et la réduisit en cendres. Femmes, que cet exemple ne soit pas perdu pour vous; fuyez celles qui, par leurs conversations, par leurs irrévérences à l'église, se font les ministres du démon, si vous ne voulez encourir aussi, vous, la colère de Dieu.

V. Pour les marchands et les artisans.

L'idole de notre siècle, c'est l'argent. Combien hélas! se prosternent devant elle, lui offrant en tout lieu et en

tout temps leurs hommages ! Tandis qu'ils courent devant cette idole, ils oublient le vrai Dieu, et se précipitent dans un abîme de maux. Ils perdent tous les biens ; car, selon la parole du Prophète royal, *ceux qui cherchent le Seigneur ne manqueront d'aucun bien*. (Ps. 33). C'est ce qui paraît surtout chez ceux qui avant de se mettre à leurs affaires, tâchent d'assister au saint sacrifice de la messe. Je citerai ici en preuve ce qui arriva à trois marchands de Gubbio, lesquels étant allés à une foire qui se tenait en un bourg nommé Cisterno, et ayant vendu leurs marchandises, se mirent à délibérer quand ils partiraient. Deux d'entre eux prirent la résolution de partir le lendemain matin, pour arriver le soir chez eux. Comme le lendemain était un dimanche, le troisième déclara qu'il ne voulait pas se mettre en route, avant d'avoir entendu la sainte messe. Il les exhorta même à assister d'abord au saint sacrifice, pour qu'ils pussent s'y rendre de compagnie, comme ils étaient venus, après avoir pris quelque chose, ajoutant qu'ils feraient le voyage plus gaiement, et que s'ils ne pouvaient arriver le soir à Gubbio, il ne manquait pas de bons hôtels sur la route. Les deux autres ne se rendirent point à ce conseil si sage et si salutaire ; mais, résolus d'arriver le soir chez eux, ils répondirent que s'ils manquaient la messe cette fois, Dieu le leur pardonnerait. Etant donc montés à cheval le dimanche matin avant l'aube, sans même entrer dans une église, ils se mirent en route. Il arrivèrent près d'une rivière nommée Corfuone, qu'une pluie considérable avait enflée pendant la nuit, de sorte que l'eau, battant le pont de bois placé en cet endroit, l'avait fortement ébranlé. Les deux voyageurs voulurent passer le pont ; mais à peine étaient-ils arrivés au milieu, qu'une vague furieuse

le brisa, de sorte que les deux malheureux marchands tombèrent avec leurs chevaux dans l'eau, et se noyèrent, perdant à la fois leur argent, leur vie, et peut-être encore leur âme. Les paysans des environs étant accourus, réussirent à tirer de l'eau les cadavres qu'ils laissèrent étendus sur la rive, afin qu'ils pussent être reconnus. Cependant le troisième marchand qui était resté pour accomplir le précepte d'entendre la messe, s'étant mis en route, après y avoir assisté, arriva près de la même rivière, et vit les deux cadavres sur le rivage. Il ne tarda pas à les reconnaître pour ses compagnons, et à apprendre des personnes présentes comment ils avaient péri. Il en fut extrêmement touché, et levant les mains au ciel, il rendit grâce à Dieu, dont la bonté l'avait préservé de ce malheur, et bénit mille fois l'heure où il avait assisté au saint sacrifice, reconnaissant que c'était à cela qu'il devait son salut. De retour chez lui, il répandit cette triste nouvelle, alla trouver les parents de ses deux compagnons, pour qu'ils les fissent enterrer, et alluma en tous un vif désir d'entendre tous les jours la sainte messe (Lonher. T.11. Tit. 64.)

Maudite avarice, qui détache le cœur de Dieu, et nous ôte presque la liberté de songer à la grande affaire de notre salut ! Pour faire rentrer les avares en eux-mêmes, je me servirai d'un exemple de la sainte Ecriture. Samson, vous le savez, fut lié avec des nerfs de bœuf, avec des cordes vierges, c'est-à-dire qui n'avaient jamais servi. Il eut l'imprudence de découvrir à la femme qui l'avait séduit, que sa force résidait dans ses cheveux. Aussi dès qu'il fut rasé, il perdit toute vigueur, et tomba au pouvoir des Philistins, qui lui arrachèrent les yeux, et le condamnèrent à tourner une meule. Quelle fut, je vous le demande, la grande erreur de

Samson ? Fut-ce de se laisser lier ? Non. Il savait très-bien qu'aucun effort ne pouvait venir à bout de lui : tout son malheur fut de révéler où résidait sa force, et de se laisser raser la tête ; car ses cheveux une fois perdus, Samson ne fut plus le même. Or, qu'un marchand se laisse lier par mille affaires, par des comptes, etc., est-ce en cela que gît l'avarice ? Non ; tout le mal de l'avare consiste à se laisser couper les cheveux. Je m'explique : Ce marchand a de nombreuses occupations; mais le matin, entendant sonner la messe, il se dit : les affaires attendront, allons d'abord à la messe. C'est là Samson, lié, attaché, mais non rasé. Cet autre a des ouvriers à diriger, des comptes à payer, des lettres à écrire, des correspondants à solliciter. L'un attend une réponse, l'autre un paiement. Oh ! que de liens, que de cordes ! Mais le dimanche arrive, ou la fête de quelque saint pour qui il a une dévotion particulière : il laisse là les affaires, va entendre plusieurs messes, et faire ses dévotions. C'est encore là Samson lié, mais non rasé ; parce que toutes ses affaires ne lui font pas perdre de vue l'affaire la plus importante de son salut. Mais, faites bien attention à ceci, lorsque vous êtes enchaîné par les intérêts temporels, comme par autant de liens, et que vous n'avez pas la force de les rompre, en assistant exactement au saint sacrifice, et en fréquentant les sacrements, oh ! alors, pauvre Samson, vous êtes à la fois lié et rasé. Quoique votre fortune soit justement acquise, l'attachement que vous y avez est injuste ; c'est là une sordide avarice. Vous serez traité à la fin comme le fut Samson, et abîmé sous les ruines de votre maison ; et alors *les biens que vous avez amassés, à qui seront-ils ? Quæ parasti, cujus erunt ?* (Luc 12.)

Mais ces avares ne se rendront jamais, si nous ne les

prenons par l'endroit sensible. Eh bien ! que voulez-vous ? Vous enrichir, amasser? Et quelle est la manière la plus sûre pour cela ? La voici : assistez tous les jours à la messe. Voyez ces deux ouvriers dont parle Surius dans la vie de saint Jean l'Aumônier : ils ont le même métier, l'un a une nombreuse famille à nourrir ; l'autre est seul avec sa femme. Le premier se tire d'affaire honorablement, et réussit dans ses entreprises ; il a une nombreuse clientèle, il vend bien les produits de son travail, et peut mettre chaque année quelque chose de côté pour marier plus tard ses filles. L'autre, au contraire, est sans ouvrage ; il se ruine et meurt de faim. — Comment faites-vous ? dit-il au premier. Dieu fait pleuvoir ses biens sur votre maison ; et moi, je ne puis vivre ; les malheurs se succèdent chez moi sans relâche. — Je vous dirai, répond l'autre à son ami, le moyen de réussir. Je serai demain matin chez vous, et je vous apprendrai quel est le lieu où je puise cette prospérité. — Le lendemain matin il va le prendre chez lui, et le mène à l'église, pour entendre la messe. Puis il le reconduit à sa boutique. Il fait deux ou trois fois la même chose. S'il ne faut, lui dit l'autre, qu'aller à l'église, et assister à la messe, je connais le chemin ; ne vous donnez pas la peine de venir me chercher. — Il ne faut que cela, lui répondit son ami. Assistez tous les jours à la messe, et vous verrez que la fortune changera bientôt pour vous. — La chose arriva comme il l'avait dite ; et dès que cet ouvrier se mit à entendre la messe tous les jours, il eut du travail en abondance, put bientôt payer ses dettes, et remettre sa maison en bon état. Croyez-vous à l'Evangile ? Si vous y croyez, comment pouvez-vous douter de cette vérité ? Ne dit-il pas clairement : *Cherchez d'abord le règne de Dieu et sa justice,*

et tout cela vous sera donné par surcroît. (Saint Mathieu, VI. 33). Faites-en l'essai, au moins pendant un an ; pendant ce temps assistez tous les matins à la messe ; et si vos intérêts temporels n'en vont pas mieux, accusez-moi de vous avoir trompé. Mais il n'en sera pas ainsi, et vous n'aurez, au contraire, que des remercîments à me faire.

VI. Pour les serviteurs et les gens de la campagne.

L'apôtre saint Paul dit que celui qui n'a pas soin de sa famille est pire qu'un infidèle : *Si quis suorum, et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior.* (1re épitre à Timothée, V. 8.) Il ne s'agit pas seulement ici des soins du corps, mais bien plus encore de ceux de l'âme. Si donc c'est un grand crime de refuser à sa famille et à ses serviteurs la nourriture corporelle, c'en est un bien plus encore de les priver de la nourriture spirituelle, et particulièrement de leur ôter la faculté d'assister tous les jours à la messe. C'est là pour eux une perte que le maître le plus riche et le plus puissant ne saurait compenser. Quand Dieu fit avec Abraham cette alliance mémorable, il lui ordonna de circoncire tous ses serviteurs et tous ses esclaves : *Tam vernaculus quam emptitius circumcidetur* (Gen. XVII. XII). C'est là un signe évident que tout bon chrétien ne doit pas se contenter d'honorer et

de servir Dieu lui-même, principalement en assistant au saint sacrifice de la messe, mais qu'il doit encore avoir soin que toutes les personnes de sa maison en fassent autant.

Cette économie spirituelle a été merveilleusement pratiquée par saint Elzéar, lequel, entre beaucoup d'excellentes recommandations qu'il fit à sa famille, voulait qu'avant tout chacun assistât tous les matins à la messe, même les serviteurs et les servantes. Cette sainte coutume est encore pratiquée aujourd'hui en cette ville de Rome, par un grand nombre de seigneurs spirituels et temporels, qui entendent tous les jours la messe, avec tous leurs domestiques. Et ne croyez pas que le temps que les vôtres emploieront à assister à la messe soit un temps perdu : Dieu saura bien vous le payer. Saint Isidore, qui était un pauvre laboureur, n'aurait pas voulu manquer d'entendre chaque matin la sainte messe ; et Dieu, pour lui faire connaître combien cette dévotion lui était agréable, faisait labourer ses champs par les anges, pendant qu'il était à l'église. Il ne fera pas, il est vrai, pour vous des miracles aussi manifestes ; mais en combien de manières il saura récompenser votre piété ! Allez donc à la messe, ouvriers et pauvres, et soyez certains que vous trouverez dans cette solide dévotion un soulagement à toutes vos misères.

VII. Exemple formidable pour ceux qui n'apprécient pas quel grand trésor c'est que la sainte messe.

Le docteur angélique saint Thomas et le docteur séraphique saint Bonaventure, enseignent, comme nous l'avons vu dans l'instruction précédente, que le saint sacrifice de la messe est d'une valeur infinie, tant à cause de la victime qu'on y offre, à savoir : le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'en raison du sacrificateur principal, lequel n'est autre que ce même Jésus-Christ. Et cependant, combien font peu de cas de ce trésor inappréciable, et lui préfèrent un misérable intérêt ! Nous avons écrit cet opuscule, afin d'éclairer tous ceux qui voudront bien le lire, et de leur faire comprendre le prix inestimable de ce joyau. Si, avant de l'avoir lu, cet auguste sacrifice était pour eux un trésor caché, maintenant qu'ils en connaissent la valeur infinie, ils se décideront efficacement, je l'espère, à en faire l'acquisition. Je leur raconterai à ce propos le fait suivant, fait épouvantable, et qui formera la conclusion de tout ce petit livre.

Encas Silvius, qui fut plus tard le pape Pie II, raconte qu'il y avait dans une ville d'Allemagne un gentilhomme considérable, qui, d'une grande opulence étant tombé dans la pauvreté, se retira dans une maison de campagne qni lui restait, afin de vivre avec plus d'économie. Là, accablé par le chagrin, et poursuivi par d'horribles pensées de désespoir, il était tenté chaque jour de se donner la mort. « A un arbre sec, lui répétait sans cesse le démon, il ne faut plus que la hache. » Dans cette lutte

terrible, il eut recours à un pieux confesseur, qui lui donna le conseil de ne jamais laisser passer un jour sans entendre la messe. Le gentilhomme le lui promit, et se mit aussitôt à suivre son avis. Pour être sûr de ne jamais manquer la messe, il paya un chapelain, qui devait être toujours prêt, sur sa demande, à offrir le saint sacrifice, auquel il assistait chaque matin avec une grande piété. Mais le chapelain étant allé un jour de bon matin dans un village peu éloigné, pour assister un nouveau prêtre qui devait y célébrer sa première messe, le pieux gentilhomme, craignant d'être privé ce jour-là du saint sacrifice, se rendit en hâte en ce même lieu. Il rencontra en route un paysan, qui lui dit qu'il pouvait retourner chez lui, parce que la messe du nouveau prêtre était dite, et qu'il ne devait point s'en dire d'autres. Le gentilhomme troublé se mit à pleurer, disant : « Que vais-je devenir aujourd'hui ? Ce sera peut-être le dernier jour de ma vie ! » Le paysan, étonné de son affliction, lui dit : « Ne pleurez pas, je vous vendrai, si vous voulez, la messe que je viens d'entendre. Donnez-moi le manteau que vous portez, et je vous cèderai ma messe. » Le gentilhomme accepta volontiers la proposition, et lui remettant son manteau, il se mit en route pour se rendre à l'église, puis, après y avoir fait une courte prière, il retourna chez lui. Mais, arrivé au lieu où il avait fait ce traité, il vit le malheureux qui lui avait vendu sa messe, pendu à un chêne comme Judas. La tentation de se pendre avait passé du gentilhomme dans l'esprit du villageois, lequel privé du secours que lui aurait procuré le saint sacrifice, n'avait pu résister aux suggestions du démon. Le gentilhomme acheva de comprendre combien était efficace le remède que lui avait conseillé son confesseur, et il fut confirmé dans

la résolution qu'il avait prise d'assister tous les jours à la messe.

Je voudrais vous faire conclure de ce funeste événement deux vérités d'un grand poids. La première, c'est l'ignorance profonde d'un grand nombre de chrétiens, lesquels n'appréciant point les richesses immenses que renferme le saint sacrifice, ne craignent pas de les échanger contre un gain grossier. De là viennent aussi ces manières de parler de certaines personnes, qui voulant avoir une messe, ne craignent pas de dire au prêtre à qui ils la demandent : « Voulez-vous dire la messe pour moi, ce matin ? Je vais vous la payer ? » — Comment, payer la messe ! Mais quelle somme pourrait égaler la valeur d'une messe, puisque celle-ci vaut plus que le ciel tout entier ? Quelle ignorance ! Cet argent que vous donnez au prêtre, vous le lui donnez pour le faire vivre, mais non comme paiement de la messe qu'il dit pour vous ; car le saint sacrifice est un trésor qui n'a point de prix. Je vous ai engagé dans cet opuscule, il est vrai, à assister tous les jours au saint sacrifice, et à faire dire autant de messes que vous pouvez. Hélas ! qui sait si le démon ne vous suggère pas cette pensée ? « Les prêtres nous exhortent par de belles raisons à faire dire beaucoup de messes. Mais sous l'apparence d'un beau zèle, ils cherchent leur intérêt, et il en est ici comme de tout le reste ; tout se fait et tout se dit pour de l'argent. » Oh ! quelle illusion ! Je remercie Dieu de m'avoir fait embrasser un institut, où l'on professe la plus stricte pauvreté, et l'on ne reçoit aucune aumône pour les messes. Nous offrît-on cent écus pour en dire une, nous ne pourrions les accepter ; et nous les disons toutes avec les intentions qu'eut Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix, lorsqu'il offrit au Père éternel ce

premier sacrifice du Calvaire. Je puis donc vous parler hardiment sans craindre ni vos soupçons, ni vos accusations ; car étant désintéressé dans cette question, je ne puis avoir en vue que votre bien. Or, ce que je vous ai dit dans cet opuscule, je vous le répète encore. Entendez beaucoup de messes, je vous prie, et faites-en dire le plus que vous pourrez ; vous acquerrez ainsi un grand trésor, qui vous profitera en ce monde et dans l'autre.

La seconde vérité que vous devez tirer de cet évènement, c'est l'efficacité du saint sacrifice, pour nous obtenir tous les biens, et nous délivrer de tout mal, mais particulièrement pour nous donner les forces et la vigueur dont nous avons besoin, afin de vaincre toutes les tentations. Laissez-moi donc vous répéter : allez à la messe, allez à la messe, si vous voulez triompher de vos ennemis, et abattre l'enfer à vos pieds.

Je n'ai plus qu'une chose à dire aux prêtres et aux laïques, c'est que, pour obtenir en abondance les fruits du saint sacrifice, vous devez, vous laïques, y assister avec une grande dévotion. J'ai cherché plusieurs fois à vous inculquer cette vérité dans le présent opuscule ; mais je veux, en le terminant, la graver davantage encore dans vos cœurs. Entendez donc avec dévotion la sainte messe. Vous pouvez vous servir pour cela, si vous voulez, de ce petit livre. Mettez exactement en pratique tout ce qui est prescrit au chapitre second, et vous éprouverez en peu de temps, je vous l'assure, un changement merveilleux en vous-mêmes, et toucherez de la main, pour ainsi dire, le bien qu'en auront remporté vos âmes.

Et vous prêtres, craignez la justice de Dieu, lorsque par négligence, par irrévérence, pour finir plus vite,

vous omettez les cérémonies augustes du saint sacrifice, en prononcez les paroles avec trop de précipitation et en confondez les actions. Considérez que vous touchez, que vous consacrez et recevez le fils de Dieu, et que vous ne pouvez, sans péché, omettre ou accomplir d'une manière défectueuse la moindre cérémonie, comme l'enseigne le docte Suarez : *Vel unius cœrimonœ omissio culpœ reatum inducit.* C'est pourquoi Jean d'Avila, cet oracle de l'Espagne, était d'avis que le juge éternel demanderait aux prêtres un jugement plus sévère des messes qu'ils auront dites que de toutes leurs autres actions. Et comme on lui racontait qu'un jeune prêtre était mort immédiatement après avoir dit sa première messe, il répondit en soupirant : « Il a donc dit la messe ? » On lui répondit qu'il avait eu le bonheur de mourir aussitôt après. « Hélas ! reprit-il, il aura un compte terrible à rendre à Dieu pour cette seule messe. » Et vous, et moi, qui en avons tant dites, que deviendrons-nous au tribunal de Dieu ? Prenons donc tous la sainte résolution de repasser, au moins dans la première retraite que nous ferons, toutes les rubriques et les cérémonies du missel, afin de célébrer avec toute l'exactitude possible. Et j'espère que si, nous prêtres, nous célébrons avec un grand recueillement extérieur, et ce qui est plus encore, avec une grande ferveur intérieure, les laïques se décideront de leur côté à entendre tous les jours la messe avec dévotion. Nous aurons de cette manière la joie de voir refleurir parmi les chrétiens de nos temps la ferveur des premiers fidèles de l'Eglise. Dieu en sera souverainement honoré et glorifié, et c'est là l'unique but que je me suis proposé dans cet opuscule. Priez pour moi, en récitant à mon intention un *Ave Maria.*

LETTRE DU BIENHEUREUX

LÉONARD DE PORT-MAURICE

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE,

A LA VILLE ET AU PEUPLE DE FABRIANO.

A mon cher peuple de Fabriano.

Que la grâce du Saint-Esprit soit en vos cœurs, fils bien-aimés en Jésus-Christ. Je ne puis vous dire combien j'ai été affligé d'apprendre que la colère de Dieu s'est appesantie sur votre ville. Consolez-vous néanmoins au milieu de vos calamités ; car de plus grands malheurs encore vous auraient frappés, si la puissante mère de Dieu et saint Vincent n'avaient retenu le bras de Notre-Seigneur, irrité contre vous, à cause de votre infidélité

après la mission. Vous êtes en effet retombés dans vos anciennes fautes, ne tenant aucun compte des saintes résolutions que vous prîtes alors. Ce que je vous écris, je devrais l'écrire également aux habitants de Camerino, d'Iesi et de Pesaro : mais c'est à vous que je m'adresse, parce que vous êtes dans la tribulation. Ah ! mes bien-aimés ! que ce châtiment serve à vous faire comprendre une bonne fois que Dieu est un juge très juste, lequel, bien qu'il soit plein de miséricorde et de bonté, laisse toutefois la justice prendre son cours, lorsqu'il nous voit obstinés dans le mal. Et si, malgré les châtiments qu'il nous inflige, nous continuons d'être rebelles, et endurcissons nos cœurs, il en vient alors à la punition la plus terrible de toutes, à savoir, la réprobation éternelle. Si donc vous voulez éviter des châtiments plus grands encore, et surtout celui de la damnation, faites pénitence, mes bien-aimés, faites pénitence, pleurez vos péchés, faites souvent des actes de contrition.

Je vous conseille de faire tous une neuvaine à la sainte Vierge, à saint Vincent et à saint Jacques de la Marche, en récitant tous les jours neuf fois le *Pater*, l'*Ave*, l'acte de contrition, et le *Salve regina*, avec un ferme propos de ne plus pécher à l'avenir ; et soyez sûrs que Marie, saint Vincent, et le glorieux saint Jacques vous obtiendront de Dieu le pardon de vos péchés, et lui feront remettre dans le fourreau l'épée de sa colère, appesantie sur vous. Vous pouvez voir maintenant, à n'en plus douter, que Dieu est irrité contre vous, à cause des péchés que vous avez commis dans les églises. Combien de fois, en effet, avez-vous profané la maison de Dieu? Faut-il s'étonner après cela si, dans son juste courroux, il a renversé, et sa maison que vous avez pro-

fanée, et les vôtres. Ayez confiance cependant, mes frères, dans sa bonté infinie, et soyez assurés que, si vous vous repentez du fond du cœur, et vous corrigez, il vous pardonnera.

Je vous porte dans mon cœur, et c'est pour cela que je pleure sur vous, et sur ces autres villes dont j'ai parlé plus haut. Je m'offre comme victime à la justice divine, la priant de décharger sur moi sa colère et de vous pardonner. A partir d'aujourd'hui, jusqu'à l'Assomption de la sainte Vierge le peu de pénitences que je ferai, mes jeûnes, mes disciplines et mes fatigues, j'offrirai tout cela à Dieu pour vous, pleurant vos péchés et les miens. Mais pleurez-les aussi, vous, repentez-vous du fond du cœur, et soyez certains que Dieu ne méprisera point un cœur contrit et humilié. Ce que je demande de vous, c'est une réforme entière de vos mœurs c'est que les haines, les rancunes, les dissensions, les liaisons criminelles, les sociétés dangereuses, les jeux de cartes et la fréquentation des cabarets cessent parmi vous : c'est surtout que vous sanctifiez les fêtes, que vous fréquentiez les sacrements, que vous soyez animé d'une vraie charité, que vous ne pressuriez plus les pauvres, que vous n'usurpiez plus le bien d'autrui, mais que chacun de vous considère que le jour du jugement approche. Si un simple tremblement de terre vous a causé tant de dommages et d'épouvante, que sera-ce quand le monde entier tombera en ruines ? Vivons donc sur cette terre comme n'en étant point, mais comme étant tout à Dieu, uniquement consacrés à son service. C'est alors que Notre-Seigneur vous embrassera comme ses vrais enfants, et que les fléaux cesseront parmi vous. Je le demanderai pour vous à Dieu. Je voudrais vous en dire davantage ; mais les travaux de la mission

ne me le permettent pas. Je vous embrasse tous en Notre-Seigneur, et vous dépose dans son cœur percé pour nous. Que Dieu vous bénisse.

Votre très-humble serviteur en Notre Seigneur,
Le pauvre frère **LÉONARD.**

Riperto 12 Mai 1741.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

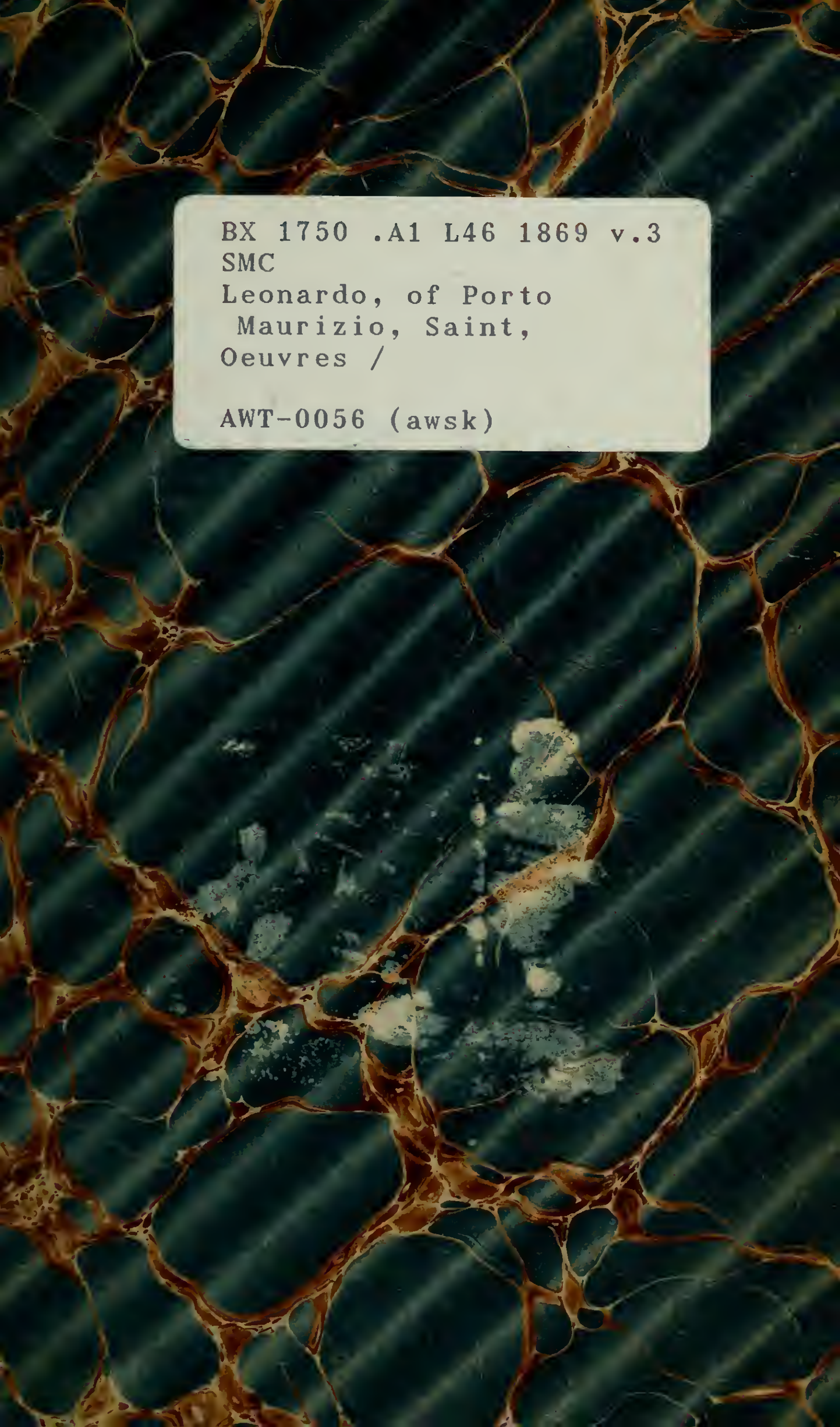
	Pages
Panégyrique de saint Joseph	1
Aspiration en l'honneur du Très-Saint-Sacrement. — Première aspiration	23
Seconde aspiration	27
Troisième aspiration	30
Quatrième aspiration	33
Cinquième aspiration	36
Sixième aspiration	39
Septième aspiration	43
Huitième aspiration	46
Neuvième aspiration	50
Dixième aspiration	53
Onzième aspiration	56
Douzième aspiration	59
Treizième aspiration	63
Quatorzième aspiration	66
Quinzième aspiration	69
Courts entretiens en l'honneur de la très-sainte Vierge. — Premier entretien. — De l'amour de Marie pour nous	73
Second entretien. — De l'amour que nous devons à Marie	77
Troisième entretien. — Marie est notre mère en nos besoins	81
Quatrième entretien. — Sollicitude de Marie pour notre salut	85
Cinquième entretien. — Marie refuge des pécheurs	89
Sixième entretien. — Des douleurs de Marie	93
Septième entretien. — Du soin que prend Marie pour qu'aucun de ses serviteurs ne soit perdu	97
Huitième entretien — Marie est notre avocate	101
Neuvième entretien. — Marie assiste à la mort ses fidèles serviteurs	105

Dixième entretien. — Bienfaits de Marie envers ses fidèles serviteurs 109
Onzième entretien. — Marie notre espérance. 113
Douzième entretien. — Beauté de Marie 117
Treizième entretien. — Du soin que prend Marie pour que son divin fils ne soit point offensé 121
Quatorzième entretien. — Du saint et puissant nom de Marie. 126
Entretien après la procession, où l'on porte solennellement l'image de la sainte vierge. 130
Opuscules de morale. — A la majesté suprême du verbe incarné. fils unique de Dieu. et pasteur universel des âmes 135
Préface de l'auteur 137
Conférence morale prêchée à des prêtres dans une mission. 139
Confession sur la confession générale. — Instruction aux confesseurs, sur la manière dont ils doivent s'y prendre, pour faire à leurs pénitents. brièvement et facilement une bonne confession générale. 213
Dialogue entre le confesseur et le pénitent. assistés tous les deux par le directeur. qui apprend au premier comment il doit interroger. et au second comment il doit répondre. pour que la confession générale n'offre aucune difficulté 237
Acte d'offrande que l'on peut faire chaque matin . . . 273
Actes que tout chrétien doit faire pour se sauver. . . . 275
Courte instruction sur l'excellence, la nécessité et l'utilité du saint sacrifice de la messe. — Chapitre premier. — Trois prérogatives excellentes de la sainte messe.. . . 277
Chapitre II. — Méthode pieuse et abrégée pour assister avec fruit au saint sacrifice de la messe. 311
Chapitre III. — Divers exemples pour porter les fidèles de tout état et de toute condition à entendre tous les jours la sainte messe. 324
Lettre du bienheureux Léonard de Port-Maurice, missionnaire apostolique, à la ville et au peuple de Fabriano. . 347

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

Laon. — Imp. et stéréot. H. de Coquet et G. Stenger.





BX 1750 .A1 L46 1869 v.3
SMC
Leonardo, of Porto
Maurizio, Saint,
Oeuvres /
AWT-0056 (awsk)

